LES HISTORIETTES DE TALLEMANT DES RÉAUX MEMOIRES...

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

TOME DIXIÈME.

Digitized by Google

VA1 1529943

N. B. Une * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

Digitized by Google

Mme DE St BALMONT

Digitized by Google

(4

LES HISTORIETTES
DE TALLEMANT DES RÉAUX.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR.

SECONDE ÉDITION,

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits, et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements,

PAR M. MONMERQUÉ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

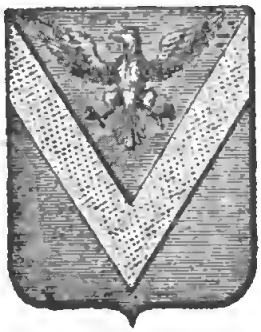

PARIS.

H.-L. DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

1840

VA1 1529973

MÉMOIRES
DE TALLEMANT.

CCCXXXVIII

JOUEURS.

Un homme perdant chez la Blondeau, qui tenoit académie à la Place-Royale, tout d'un coup descend en bas, et revient avec une échelle, l'appuie contre la tapisserie, et avec des ciseaux se met à couper le nez à une reine Esther qui y étoit, en disant : « Mor- » dieu ! il y a deux heures que ce chien de nez me » porte malheur. » Un autre donna un écu à son laquais pour aller jurer cinq ou six bonnes fois pour lui.

La Chaisnée-Montmort, en jouant à la paume, jeta dans la grille, balles, corbillon, raquette, habits, et s'y jeta après.

Il y a vingt-six ou vingt-sept ans qu'un Espagnol, nommé Pimentel, escroqua tout l'argent du jeu par une fourberie bien préméditée : il acheta tout ce qu'il trouva de dés en Flandre, d'où ils viennent à Paris ; puis il en fit faire une grande quantité, de façon qu'on ne remarquoit point la tromperie, et que ce n'étoit que par la suite du jeu, et par la connoissance qu'il en avoit lui seul, qu'on en pouvoit tirer avantage ; après, par gens interposés, il fit acheter, en donnant un peu plus qu'ils ne valoient, tout ce qu'il y avoit de dés à Paris ; les marchands en firent venir de Flandre. Ainsi voilà Paris tout

plein des dés de Pimentel ; il vient et gagne tout l'argent des joueurs. Il fit assez de libéralités, à la mode d'Espagne, à ceux qui les voyoient jouer (1). Quand il fut à Venise, où il alla au sortir d'ici, il écrivit sa finesse, et se moqua fort de nos gens. A cette heure tout le monde apprend à piper, sous prétexte que ce n'est que pour se défendre des pipeurs.

Il y a eu autrefois à Paris une femme nommée madame Dreux (2), dont le mari étoit conseiller au Parlement ; c'étoit une enragée de joueuse. Un jour ce pauvre homme ne trouva ni lit ni tapisserie dans la chambre de sa femme ; elle avoit tout joué. Il se met en colère, et dit qu'il ne vouloit plus qu'elle jouât. Elle laisse passer deux jours, puis elle lui dit : « Est-ce tout de bon ? car il y a deux jours que je » n'ai joué, et je sèche ; je ne saurois vivre comme » cela. Si vous ne voulez pas que je joue, il faut que » je sorte de céans. Que me voulez-vous donner de » pension ? » Ils s'accordèrent, depuis elle s'en repentit tout à loisir.

Un conseiller au Parlement, nommé Dorat, celui chez qui les violons furent battus, a une femme qui est si ardente au jeu qu'elle fit tout sous elle, ne pouvant se résoudre à quitter ; mais tout le monde la quitta. * Depuis on l'envoyoit au *privé* avant que de se mettre au jeu.

Gallet, élu à Chinon, avoit fait un grand gain au jeu ; c'est lui qui a bâti l'hôtel de Sully ; il s'étoit

(1) Ils appellent cela *barato*. (T.) C'est la mise aux cartes.

(2) Marie Fagnier, femme de Pierre Dreux, conseiller au parlement de Rennes, père de Thomas Dreux, seigneur de Brezé, conseiller au Parlement de Paris. Thomas Dreux, fils de celui-ci, dit le *marquis de Dreux*, devint grand-maître des cérémonies de France, et il a transmis cette belle charge à sa noble lignée.

retiré avec douze cent mille livres de gain. Comme il faisoit bâtir l'hôtel de Sully, dans la rue Saint-Antoine, le petit La Lande le vint trouver et lui dit : « Vous êtes un bonhomme ; vous pourriez bâtir vo-» tre maison aux dépens des joueurs, et vous payez » vos ouvriers de vos belles pistoles de poids; venez » un peu chez la Blondeau. » Il l'y entraîna. D'abord, par malheur pour lui, il gagna ; cela l'engagea ; puis la chance étant tournée, il perdit tout. Il a fait une grande trahison à sa fille; elle s'en fit religieuse, après avoir changé de religion. Il lui demanda ses pierreries, puis lui en rendit de fausses au lieu de vraies ; il les perdit après.

Voyant la fortune changer, Gallet donna cent mille francs à garder à Habert-Montmort, père du maître des requêtes, sans en tirer aucune reconnoissance. Un jour, comme il n'avoit plus que cela, il va trouver Montmort, et lui demande dix mille livres de ce qu'il avoit à lui. « Moi, je n'ai rien à vous. » — Hé ! je vous entends bien, c'est que vous ne » voulez pas me les donner de peur que je ne joue » encore ; mais je vous promets que je ne jouerai » que cela. — Vous rêvez, dit l'autre, mon pauvre » monsieur Gallet, votre perte vous a troublé la cer-» velle. » En un mot il nia tout franc d'avoir rien à lui.

Quand Montmort fut près d'expirer, il se confesse; point d'absolution s'il ne restitue. « Mais n'y au-» roit-il point d'invention ? » Le confesseur fut assez sot pour lui dire qu'il faudroit que celui à qui appartenoient les cent mille livres les lui donnât de bon cœur. Montmort envoie quérir Gallet, qui croyoit déjà tenir son argent. Montmort presse Gallet de le lui donner; qu'aussi bien il ne tirera nulle utilité de

sa damnation. Gallet fait ce qu'il peut pour le toucher. Rien. Voyant cela, il le livre à Satan, et comme il s'échauffoit, Montmort appelle ses gens qu'il avoit fait retirer, car il ne vouloit point de témoins, et leur dit : « Emmenez M. Gallet, il est fou. » Puis il mourut en cette belle disposition. Ce pauvre Gallet, quand il étoit riche, avoit toujours quelque remède dans le corps ; depuis qu'il étoit gueux, il se portoit le mieux du monde (1).

CCCXXXIX

MOURIOU.

Mouriou est d'Angers et y demeure, mais il est maître des comptes de la chambre de Nantes, et y va servir son semestre. Il fut amoureux dix-huit ou

(1) Le récit de Tallemant sur la construction de l'hôtel de Sully est confirmé par Jaillot. On y voit qu'un sieur Mesme Gallet acheta, en 1624, deux maisons, rue Saint-Antoine, pour y construire un hôtel qu'il ne put achever, et que sa fortune s'étant dérangée, l'hôtel fut saisi réellement et vendu en novembre 1627, à Jean Habert de Montmort, sieur du Mesnil. Cette belle propriété, après avoir passé en différentes mains, fut enfin acquise par le duc de Sully, au mois de février 1634. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, *quartier Saint-Antoine*, p. 35.) Régnier dans sa quatorzième satire a donné à Gallet une triste célébrité :

> Gallet a sa raison, et qui croira son dire,
> Le hasard, pour le moins, lui promet un empire, etc.

Gallet perdit sa fortune au jeu ; mais ce ne fut pas sur un coup de dé, comme M. de Saint-Surin l'avoit pensé, qu'il perdit son bel hôtel. (Voyez les *Œuvres de Boileau Despréaux, avec un commentaire par M. de Saint-Surin*. Paris, Blaise, 1821, note de la page 186 du tome 1er.)

vingt ans de la femme qu'il a épousée en secondes noces. Un jour qu'ils se devoient marier, et qu'on étoit prêt d'aller au *moustier*, cette femme, appelée mademoiselle Liquet, dit que résolument il n'en seroit rien, qu'on avoit dit que cet homme avoit été bien avec elle, et qu'elle ne vouloit pas qu'on pût dire que c'étoit pour couvrir son honneur qu'elle l'épousoit, et par cette belle raison ne voulut point passer outre. Quelque temps après, un ami commun, qui vouloit faire ce mariage, manda au galant qu'il se trouvât un tel jour à La Barbottière, maison de mademoiselle Liquet; il s'y rendit en même temps que les autres. « Que venez-vous faire ici? lui dit-» elle, je vous avois défendu de me voir; retournez-» vous-en. » Il remonte à cheval, sans rien dire. Elle fut touchée de cette obéissance aveugle, et lui cria : « Descendez, descendez; si on ne vous peut » donner une chambre, on vous mettra au grenier.» Le lendemain, on alla se promener à une maison; Mouriou étoit à cheval. Pour le faire mettre à la portière, auprès de sa maîtresse, cet ami, qui s'y étoit mis exprès, feignit que la tête lui tournoit, et fait mettre notre homme en sa place. Il lui conte des douceurs. « Je vous défends, lui dit-elle, en » haussant la voix, de me plus tenir de semblables » discours. » Deux jours après, elle se met à compter avec son fermier, mais elle n'en pouvoit venir à bout. « Ma cousine, dit le *mourant*, car » elle étoit parente proche de sa première femme, » si vous vouliez, j'aurois bientôt fait ce compte-là! » — Voyons, dit-elle, car vous faites fort l'habile » homme. » Lui eut bientôt fait le compte. « Allez, » dit-elle, en lui prenant la main, puisque vous avez » si bien fait ce compte-là, vous le ferez toute votre

» vie; allons nous marier.» Dès le lendemain ils se firent épouser par un vicaire d'une chapelle qui est dans une île de la rivière de Loire, vis-à-vis de La Barbottière. On en fit ce couplet à Angers.

A la noce de Jeanne (1),
La belle Marion (2)
Avoit robe de panne,
Et l'abbé du Buron (3),
Simonnet le notaire,
Et l'eunuque vicaire (4),
Et la louche Girard,
Sont témoins du mystère,
Que firent au Bruhard (5),
Jeanne et son vieux penard (6).

Les Angevins sont mordants : ils avoient déjà fait un couplet contre le bâtiment que Mouriou avoit fait à la campagne.

Puisque ton architecture
De lanterne a la figure,
Il faut par raison conclure
Qu'un *lanternier* (7) loge là ;
Alleluia ! Alleluia !

(1) Elle s'appelle Jeanne, et il y avoit une chanson du Pont-Neuf qui commençoit comme cela. (T.)
(2) Fille de Mouriou. (T.)
(3) Son fils. (T.)
(4) Le prêtre étoit châtré. (T.)
(5) Nom de l'île. (T.)
(6) Il avoit soixante ans, et elle cinquante. (T.)
(7) Le *lanternier* est celui qui ne sait pas prendre un parti, et que la moindre difficulté arrête.

CCCXL

DUELS ET ACCOMMODEMENTS.

Il y avoit trois frères nommés Binau ; ils avoient tous quelque attachement au maréchal de Saint-Luc; le plus jeune des trois avoit été nourri son page; c'étoit un fort brave garçon. Le second étoit brave aussi, mais c'étoit un enragé; il se mit en fantaisie de se battre contre son cadet, et, quoi que l'autre pût faire, il lui dit tant de fois que c'étoit un poltron, et qu'il falloit en désabuser le monde, que ce garçon se mit un jour en colère, et à la chaude se bat. Il désarma ce fou, et lui fit promettre de ne dire jamais à personne qu'ils se fussent battus, que cela étoit honteux. Ce diable l'alla conter à tout le monde.

A Metz, car l'aîné des trois, s'étant donné au cardinal de La Valette, y avoit attiré le second, ce fou querelle mal à propos un brave homme, nommé La Tuye; l'aîné lui dit qu'il vouloit qu'il embrassât La Tuye; en effet, l'ayant trouvé dans la place, il les voulut faire embrasser; cet enragé avoit un bâton sous son manteau; et comme La Tuye se baissoit, il lui en donna vingt coups. Binau se jette sur son frère, le foule aux pieds, et lui donne cent coups d'éperons par le visage et partout. Les autres, car ils n'étoient pas seuls, empêchèrent La Tuye de se venger. « Vous ne savez ce que vous » faites, leur dit-il, et je me battrai contre vous » tous.» En effet, il en appela quatre. Pour le fou, on le mit en prison, où il mourut depuis. Binau se

mit en tous les devoirs imaginables; mais, quelque satisfaction qu'il fît, il fallut se battre contre La Tuye; son troisième frère le servoit, qui y fut tué. La Tuye (c'étoit à coups de pistolet) donna dans le pommeau de la selle de Binau; Binau lui donna au travers du corps : aussitôt il chancelle et son cheval l'emportoit. Binau crioit : « La Tuye tourne, tourne, » tu fuis. » Il tomba et en mourut le jour même, et dit que le seul déplaisir qu'il eût en mourant, c'étoit de ce qu'on avoit dit qu'il fuyoit. C'est être bien délicat.

En 1652, Guilleragues (1), jeune garçon de bonne famille de Bordeaux (il est dans la place de Sarrazin, auprès du prince de Conti), pria un brave, nommé Richard, d'appeler pour lui le comte de Marennes, qui lui avoit fait une niche. Richard lui dit : « Mon » cher, il n'y a que quinze jours que je me fusse battu » pour deux liards; mais à cette heure, j'ai cinq » cents pistoles; je te prie, laisse-les-moi manger, » après nous nous battrons tant que tu voudras; » mais voilà Pavillon, mon camarade, qui n'a pas » un quart d'écu; adresse-toi à lui. » L'affaire fut accommodée.

Le baron d'Aspremont, de Champagne, se battit quasi trois fois pour un jour. Le matin, il avoit tué un homme, et fut blessé légèrement à la cuisse; à midi il se met à table chez M. d'Enghien, à qui il étoit : sa plaie l'incommodoit; il ne pouvoit manger;

(1) Le comte de La Vergne de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople, en 1679, étoit habile courtisan. C'est à lui que Boileau adresse sa cinquième Épître :

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,
Guilleragues, qui sais et parler et te taire, etc.

il s'amusoit à jeter des boulettes de pain à un de ses amis, il en donna par malheur d'une par le front de je ne sais quel brave, qui n'étoit que de ce jour-là dans la maison. Cet homme crut qu'on le mépriseroit s'il souffroit cela; il voulut s'en éclaircir. Aspremont lui répond qu'il ne donnoit d'éclaircissement que l'épée à la main. Ils vont au pré d'Auteuil; là il donne un coup dans le bras à l'autre et le désarme. Au retour, le capitaine des gardes de M. d'Enghien cherchoit un second; il prend Aspremont; mais ils furent séparés comme ils alloient au rendez-vous.

Il y a eu un chevalier d'Andrieux qui, à trente ans, avoit tué en duel soixante-douze hommes, comme il dit une fois à un brave contre qui il se battoit; car l'autre lui ayant dit: « Chevalier, tu seras le dixième » que j'aurai tué. — Et toi, dit-il, le soixante-dou- » zième. » En effet, le chevalier le tua. Quelquefois il les faisoit renier Dieu, en leur promettant la vie, puis il les égorgeoit, et cela pour avoir le plaisir, disoit-il, de tuer l'âme et le corps. Un jour il poursuivoit une fille pour la violer, c'étoit dans un château; elle se jeta par la fenêtre et se tua. Il descend, et la trouvant encore chaude, il en fit à son plaisir. Cela me fait souvenir d'un homme de Tours qui avoit une femme fort travaillée du mal de mère, et quand cela lui prenoit, on couroit vite chercher le mari pour la soulager. Une fois on ne le trouva pas assez tôt; elle étoit morte quand il arriva. « Hélas! ma pau- » vre femme, dit-il, si faut-il que je te..... tandis que » tu es encore chaude. » Et il fit comme le chevalier d'Andrieux. Ce galant homme étoit filou avec cela; il eut la tête coupée.

Cosnac, gentilhomme saintongeois, plein d'esprit

et de cœur, étant un jour au bal, dans la foule, fut pressé par le comte de Montrevel, qui alors étoit bien jeune. Cosnac, poussé par-derrière, repousse du derrière aussi ; Montrevel lui donne un soufflet. Cosnac, avec le plus grand sang-froid du monde, dit ce vers :

Pour une moindre injure on passe l'Achéron,

et appelle Montrevel ; mais Montrevel le tua.

Voici un duel bien extraordinaire. Le comte de Carney, grand duelliste, fut tué, il y a sept ans, en duel par-derrière, et fut bien tué, quoiqu'il se battît à pied, car à cheval c'est une autre affaire. Le chevalier de Birague et lui se battoient ; ils n'avoient que des couteaux. Carney, fort adroit, n'y avoit point d'avantage ; il court pour prendre une estocade (1) ; Birague lui crie : « Tourne le visage, ou je » te tue. » L'autre court toujours et alloit prendre l'estocade ; Birague lui donne dans les reins, et le tue.

Voici un duel un peu moins sanglant : Régnier, le satirique, mal satisfait de Maynard, le vient appeler en duel, qu'il étoit encore au lit ; Maynard en fut si surpris et si éperdu, qu'il ne pouvoit trouver par où mettre son haut-de-chausses. Il a avoué depuis qu'il fut trois heures à s'habiller. Durant ce temps-là, Maynard avertit le comte de Clermont-Lodève de les venir séparer quand ils seroient sur le pré. Les voilà au rendez-vous. Le comte s'étoit caché. Maynard allongeoit tant qu'il pouvoit ; tantôt il soutenoit qu'une épée étoit plus courte que l'autre ; il fut une heure à faire tirer ses bottes ; les chaussons étoient trop étroits. Le comte rioit comme un

(1) L'estocade étoit une longue épée.

fou. Enfin le comte paroît; Maynard pourtant ne put dissimuler, il dit à Régnier qu'il lui demandoit pardon; mais au comte il lui fit des reproches, et lui dit que pour peu qu'ils eussent été gens de cœur, ils eussent eu le loisir de se couper cent fois la gorge (1).

Ce comte, quand il a compagnie chez lui de gens qui lui plaisent, il les retient, ne les veut pas laisser partir, et ne les mène à la chasse que sur ses chevaux, de peur qu'ils ne s'en aillent; moi, je m'en irois avec son cheval.

Un maître des comptes de Paris s'en sauva bien mieux que Maynard. Il alloit un jour à Meudon à cheval; en passant par la plaine de Grenelle, trois hommes, aussi à cheval, l'abordent; ils lui disent qu'à sa mine ils ne doutent pas qu'il ne soit gentilhomme. Il n'osa pas dire que non, car il étoit vêtu comme eux. Ils lui dirent qu'un de leurs gens ayant manqué, ils le prioient de servir de second à l'un d'eux. Il ne refusa pas, ni n'accepta pas; mais ils l'emmenèrent. C'étoit pour se battre à pied. Quand ils furent tous descendus de cheval, il fit semblant d'aller p..... un peu à l'écart, puis il remonte vite sur sa bête, pique en leur criant: « A d'autres, à » d'autres, messieurs, je ne suis pas si dupe. » Il étoit bien monté, et eut gagné la ville avant que les autres fussent à cheval. Ils l'appelèrent mille fois poltron; mais il ne s'arrêta point pour cela. Pour faire le conte meilleur, on dit que le lendemain il conta son aventure à la Chambre, où il fut ordonné qu'à l'avenir, de peur de semblable accident, aucun

(1) Tallemant est le premier écrivain qui ait raconté cette anecdote.

maître des comptes ne se déguiseroit en gentilhomme.

Un gentilhomme huguenot, nommé Perponcher, qui est capitaine de Villiers-Cotterets, sous le maréchal d'Estrées, commandant une fois les gendarmes de ce maréchal, dans un corps d'armée que M. d'Arpajon menoit en Lorraine, en je ne sais quelle bagarre qui arriva pour un logement, reçut d'un parent de M. d'Arpajon quelques coups de canne, dont on ne convenoit pas trop pourtant. Arpajon en voulut faire l'accommodement; mais, le jour que cela se devoit faire, Perponcher fit trouver dans le logis du général tous ses gendarmes avec des pistolets sous leurs casaques; et quand on lui mit le bâton à la main, il en desserra une demi-douzaine de bons coups à celui qui lui faisoit satisfaction, et il n'en fut autre chose, car il étoit là le plus fort. On s'employa pour lui, et la chose demeura pour bille pareille.

Un gentilhomme mit le marché au poing à la femme d'un autre gentilhomme de ses amis. Cette femme fut assez sotte pour le dire à son mari; le mari fait appeler l'autre. On les accommoda en riant, et voici comme on s'y prit: « Un tel a mis le marché » au poing à votre femme; vous le lui avez mis après » à lui, *chou pour chou*, il faut s'embrasser.»

Une sœur de MM. Saintot, qui avoit été cajolée par d'assez honnêtes gens, fut mariée à un impertinent appelé Plevesendite : elle le méprisoit, et ils ne furent pas long-temps sans se quereller. Un jour il l'appela *coquette*, et elle l'appela *cocu*. Voilà bien de la rumeur au logis. Les parents, pour les remettre bien ensemble, s'avisèrent d'un expédient, et dirent qu'elle avoit cru que *cocu* étoit le masculin de *coquette*.

Un brave, dont on ne m'a su dire le nom, jouant seul à seul avec un autre, ils se querellèrent, et enfin il reçut un coup de bâton. L'offensé, qui étoit bien plus fort de corps que l'autre, va, ferme la porte au verrou, le prend (c'étoit l'hiver), le met dans le feu, et, le pied sur le ventre, il le faisoit griller. Le pauvre diable crioit les hauts cris. On veut y aller; on trouve la porte fermée; enfin on l'enfonce; l'agresseur avoit déjà la peau grillée. On les accommoda après cela facilement.

CCCXLI

MADEMOISELLE THOMAS.

Mademoiselle Thomas étoit femme d'un commis de Nouveau (1); c'étoit une assez jolie personne, et fort coquette. Il y avoit furieusement de galants, soit garçons, soit gens mariés, autour d'elle : c'étoit une continuelle frérie là-dedans. Les sottes femmes du quartier avoient leur part du poupelin (2), et n'en bougeoient. Cette femme avoit un frère qui, pour avoir donné un coup de poignard à son homme, avoit été fort en peine; mais son père, nommé du Bois, secrétaire du Roi, et valet de chambre de la Reine, l'en avoit tiré et après l'avoit enfermé à Saint-Lazare. Mademoiselle Thomas avoit, au bout de quelque temps, obtenu du père qu'il sortiroit, et l'avoit pris chez elle. Il couchoit dans sa propre

(1) Nouveau, surintendant des postes.

(2) *Poupelin*, espèce de gâteau d'une pâtisserie délicate. Comme on diroit aujourd'hui qu'elles *avoient leur part du gâteau.*

chambre, soit faute de logement, ou pour ce que vous verrez ensuite. Ce garçon et cette femme se promenoient à l'Arsenal trois et quatre heures de suite ensemble (1); il étoit chagrin, et elle, après avoir bien ri, tout-à-coup disoit : « Ah ! mon Dieu ! » voilà ma mélancolie qui me reprend. » Ils couchoient ensemble, et apparemment quelque confesseur avoit mis à cette femme la conscience en combustion. Ce garçon devient tout sauvage, et un soir, après avoir parlé quelque temps au coin du feu à sa sœur, il lui donne deux coups de baïonnette, l'un dans la gorge, l'autre dans l'épaule, et, défaisant son pourpoint, il s'en donne après dans le cœur, et se jette sur un lit. La femme crie, mais foiblement. La servante accourt : on les trouve tous deux expirants. Le commissaire du quartier, qui étoit aussi un des galants de la dame, se trouva là par hasard, fit un procès-verbal, comme il falloit, pour étouffer l'affaire. Ils furent enterrés à Saint-Paul ; mais le curé ne voulut jamais mettre le garçon qu'avec les morts-nés. La veille, cette femme disoit à tout le monde : « Je n'ai plus guère à vivre ; donnez-moi un *De pro-* » *fundis* quand je serai morte. » Et ce jour-là même elle avoit été deux heures à confesse.

On trouva dans la poche de ce garçon une lettre de quatre côtés, adressante à sa sœur, où il disoit qu'il avoit été en Italie pour se défaire de sa passion, mais en vain. Il nommoit par leurs noms tous les galants de sa sœur, avouoit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on la cajolât ; et qu'encore qu'il eût eu toutes les privautés imaginables avec elle, et qu'il ne pût douter qu'elle ne l'aimât mieux qu'eux, il ne pouvoit

(1) Ils étoient de ce quartier-là. (T.)

pourtant supporter qu'elle se laissât *galantiser*, et qu'il étoit persuadé que c'étoit plutôt par coquetterie qu'autrement qu'elle vouloit qu'il ne vécût plus avec elle, comme par le passé; et après avoir dit qu'il vouloit finir cette inquiétude, il concluoit: « Il faut, » ma chère sœur, que nous mourions tous deux à » la fois. »

CCCXLII

BOUCHARD (1).

Bouchard étoit fils d'un apothicaire de Paris, dont la femme avoit un fils de son premier mari, nommé Hullon. Ce Hullon avoit un bon prieuré de huit mille livres de rente, en Languedoc, nommé Casson. Bouchard, jaloux de son frère, et espérant qu'il lui résigneroit son bénéfice, conseilla à son père de l'empoisonner d'un poison lent. Le père n'y voulut point entendre. Au bout de quelques années, Bouchard s'en va à Rome, où il se disoit *seigneur de Fontenay*, parce que son père avoit je ne sais quelle chaumière dans Fontenay-aux-Roses (à deux lieues de Paris). Il n'y fut pas plus tôt qu'il s'habille autrement que ne font les bénéficiers françois. Il étoit quasi à l'espagnole, et portoit souvent une lunette sur le nez, à la mode des Italiens, parce qu'il avoit la vue courte, et il se donna au cardinal Barberin pour gentilhomme *di belle lettere*. Il étoit fort laid, fort noir, logé dans la chancellerie avec Montreuil, l'a-

(1) Jean-Jacques Bouchard. Il se faisoit appeler de Fontenai de Sainte-Geneviève. Il est mort vers l'année 1640.

cadémicien, qui alors étoit au cardinal Antoine. Ils prirent un valet à eux deux. Ce valet se mit dans la tête que Bouchard étoit sorcier; il n'en avoit pas trop mal la mine, et disoit sans cesse à Montreuil qu'il ne le pouvoit souffrir. Enfin, un jour ce garçon, passant par Saint-Pierre, vit exorciser un prétendu possédé (cela se voit à toutes les fêtes en Italie); et entendant que le prêtre, qui prononçoit du gosier, disoit: *Spirito buciardo*, au lieu de *bugiardo* (1), il prend sa course, et va dire à Montreuil qu'il avoit toujours bien cru que Bouchard étoit un sorcier, mais qu'il en étoit bien plus assuré que jamais, et qu'il ne vouloit plus demeurer avec cet homme. Il lui fallut donner congé.

Ce Bouchard se fit de l'Académie des *Humoristes*. Là on demanda un jour si la langue françoise étoit parvenue à un aussi haut point de perfection que l'italienne (2). Il prit l'affirmative, et s'offrit, pour le prouver, de traduire en françois la *Conjuration de Fiesque*, de Mascardi, le plus célèbre auteur de ce temps-là. Jamais notre pauvre langue avant M. de Vaugelas, qui parle pour elle dans la préface de ses *Remarques*, n'avoit trouvé que de méchants défenseurs. On imprima cette traduction chez Camusat, qui n'en voulut pas croire ses amis (3).

(1) *Menteur, affronteur.*

(2) Ces pauvres *Humoristes* se trompent bien. (T.) — Bouchard parle de cette circonstance dans l'épître dédicatoire de sa traduction.

(3) L'ouvrage parut sous ce titre : *La Conjuration du comte de Fiesque, traduite de l'italien du seigneur Mascardi, par le sieur de Fontenai Sainte-Geneviève, dédiée à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, avec un Recueil de vers à la louange de son Éminence Ducale.* A Paris, 1639, in-8°. Le volume porte au frontispice les armes du cardinal.

Or, par modestie, ce M. Bouchard n'avoit pas voulu mettre son vrai nom ; mais il se faisoit appeler *Pyrostomo* (*Bouche-ard*) dans les vers à sa louange qu'il avoit mis au-devant de son livre ; c'étoit une véritable *Panglossie*, comme celle de Peyresc (1) ; il y en avoit en toutes langues. C'est de lui que Balzac se moque sous le nom de *Jean-Jacques* dans ses Lettres familières à Chapelain.

Ce pauvre Bouchard marchanda tous les petits évêchés d'Italie l'un après l'autre, et ne fut pourtant jamais prélat. Il eut des coups de bâton pour s'être mêlé de dire quelque chose contre le maréchal d'Estrées, durant sa brouillerie avec le pape Urbain (2), et il mourut un an après. Il étoit en réputation de grand *bugiaron*'.

CCCXLIII

GENS TAILLÉS.

Marsilly, père de l'abbé de Marsilly, dont nous parlerons dans les *Mémoires de la Régence*, avoit la

(1) Nicolas-Claude Fabre de Peyresc, conseiller au parlement de Provence, l'un des hommes qui, au dix-septième siècle, ont fait faire le plus de progrès à la connoissance de l'antiquité et aux sciences naturelles. Il mourut le 24 juin 1637, et sa mort fut pleurée par une foule de savants. Bouchard prononça, à Rome, son éloge en latin, dans l'Académie des *Humoristes*. Cet hommage funèbre, accompagné de vers et de prose en quarante langues, fut imprimé au Vatican en 1638, sous le titre de *Panglossia*.

(2) Cette brouillerie arriva en 1639. (Voyez l'*Histoire de Louis XIII*, par Le Vassor, t. v, p. 649 et suivantes, édition in-4° de 1757.)

pierre (1). Il se résolut à se faire tailler ; mais au lieu de se reposer devant l'opération, il alla tout le matin en grosses bottes, à son ordinaire, solliciter ses procès à cheval ; il étoit naturellement chicaneur. Quand il fut de retour, il trouva qu'on l'attendoit. « Faut-il ôter mes bottes ? dit-il (car il ne » les quittoit jamais). — Pensez que oui, lui répon- » dit-on. — Voilà bien des préparatifs ; à quoi bon » tout cela ? » Il ne vouloit jamais se laisser lier les bras. Quand l'opération fut faite : « Je ne sache, » dit-il, personne qui, par plaisir, se laissât faire » cela. » Le cinquième jour, il se creva de tripes ; la fièvre le prend ; le voilà bien mal. A force de lavements et de saignées, on le sauva. Jamais il ne dit autre raison, sinon : « J'avois envie de manger » des tripes. »

Un vieux gentilhomme de Poitou, nommé le baron de Belet, s'étoit fait tailler, et avoit crié comme un diable. Les chirurgiens, comme il demanda s'il avoit bien crié, lui dirent que non. Il le crut, et manda à M. de Longueville, qui avoit envoyé demander de ses nouvelles, qu'il se portoit bien, et qu'il n'avoit point crié.

Collot (2) avoit taillé un gros moine. Au cinquième jour, la plaie se portant aussi bien qu'il se pouvoit pour le temps, ce frater a avis d'un bénéfice ; il se fit faire un coussinet, qui avoit un trou à l'endroit de la plaie, et, assis comme une femme, il prend la poste, et s'en va à Rome. Le lendemain, Collot, allant pour panser son homme, voit le matelas de son lit sur la fenêtre. « Mon moine seroit-il mort ? » dit-il.

(1) Il étoit l'Argus de madame de Roquelaure. (T.)

(2) Philippe Collot, célèbre lithotomiste, mourut en 1656. Son portrait a été gravé par Édelink.

La garde lui conte l'histoire ; il lève les épaules et dit : « Le pauvre homme sera mort ce soir. » A quatre mois de là, il trouve ce moine sur le Pont-Neuf qui le vint aborder ; lui ne le reconnut point, parce qu'il le croyoit mort. Le moine lui dit qu'il s'étoit pansé tous les soirs, comme il avoit remarqué qu'on le pansoit, et qu'il avoit obtenu le bénéfice. « Ah ! dit Collot, il n'y a qu'un moine qui puisse » échapper d'une telle aventure. »

Le bonhomme Riolan (1), ce célèbre médecin, avoit déjà été taillé une fois, et quoiqu'il fût fort incommodé, il ne vouloit plus se faire tailler. Un jour sa femme fit cacher le chirurgien, et comme le vieillard disoit : « Me voilà mieux ; je pense que » je supporterois bien l'opération ; je crois que je » me ferois tailler si Collot étoit là » (il ne le croyoit » pas si près), Collot sort. « Ah ! je ne veux pas ; » ce sera pour une autre fois ; je ne me suis point » confessé ; je renie chresme, baptême. » Le voilà à jurer. « Tout cela tombera sur nous, dit Collot ; » nous serons damnés pour vous ; mais vous serez » taillé. » Ils le lient et le taillent. Comme il se portoit assez bien, on lui dit : « Confessez-vous à cette » heure, si vous voulez. — Voire, dit-il, je me porte » trop bien pour cela. »

(1) Jean de Riolan, médecin célèbre, dont le père, aussi appelé Jean, avoit eu une grande réputation. On doit au fils la création du jardin des plantes médicinales, qui a pris tant d'accroissement sous le nom de *Jardin du Roi*.

CCCXLIV

GRAND'AMOUR RÉCOMPENSÉE.

Un jeune homme natif de Stockholm prit querelle, à Stockholm même, avec un trompette du prince Charles, aujourd'hui roi de Suède (1), et le tua. Le voilà en prison dans le château ; car, au nord, il y a toujours une prison dans le palais du prince. Il est condamné à mort. Ce garçon étoit accordé avec une jeune veuve ; elle le fut voir durant le terme qu'on donne aux condamnés pour dire adieu à leurs amis. Il lui dit que le seul regret qu'il avoit en mourant, c'étoit de ne l'avoir pas épousée ; mais que s'il pouvoit obtenir de la Reine et d'elle de l'épouser et de consommer le mariage, il mourroit content. Elle y consentit, et sur l'heure il présenta une requête aux juges, qui, après avoir fait faire une consultation par les théologiens, avec le consentement de la Reine, lui permirent de se marier. La Reine eut la curiosité de voir quelle contenance auroient ces deux mariés en une action si extraordinaire, et, par une fenêtre qui répondoit dans la prison, elle se mit à les considérer, et trouva que ce garçon avoit un visage aussi gai que s'il n'eût point dû mourir. Pour lui, il reconnut la Reine à cette fenêtre, et lui fit tous les remerciements dont il put s'aviser, de la bonté qu'elle avoit eue de lui accorder ce qu'il avoit

(1) Charles-Gustave, dixième du nom, monta au trône de Suède, le 16 avril 1654, par l'effet de l'abdication de la reine Christine, sa cousine. Le fait se passoit sous Christine.

demandé. La Reine, touchée de sa constance, lui donne encore quatre jours, par-dessus les huit que la loi donne. Ce garçon consomma le mariage, et le terme de l'exécution approchoit quand des ambassadeurs de Moscovie, étant sur le point d'avoir leur audience de congé, furent priés de demander la grâce de ce jeune homme, ou bien la demandèrent d'eux-mêmes, en remontrant à la Reine que leur prince, qui étoit jeune et galant, seroit ravi d'avoir sauvé la vie à un homme qui savoit si bien aimer; que sans doute il reconnoîtroit cette faveur, et qu'il en témoigneroit ses ressentiments à Sa Majesté. La Reine, qui avoit pitié de ce jeune homme, et qui n'osoit pourtant violer les lois, qui sont fort sévères contre les meurtriers, fut bien aise de pouvoir dire qu'en bonne politique elle ne pouvoit refuser cette faveur aux ambassadeurs de Moscovie. Elle leur accorda donc la grâce de ce jeune homme, et eux l'en remercièrent à genoux, et en touchant du front la terre, qui est la plus grande marque de respect parmi eux.

CCCXLV

VENGEANCE RAFFINÉE.

Deux gentilshommes de Normandie, dont je n'ai pu savoir les noms, étoient ennemis mortels. L'un d'eux tomba malade, et se vit bientôt à l'extrémité; l'autre, comme s'il eût cru qu'il y alloit de son honneur que cet homme mourût autrement que de sa main, se déguise en médecin, entre dans la chambre du malade (les valets crurent que c'étoit un médecin

qu'on avoit mandé, ou qui devoit consulter avec le médecin ordinaire); cet homme donne diverses commissions aux gens du malade, et fait si bien qu'il demeure seul dans la chambre; alors il s'approche du lit, et dit à son ennemi : « Me connois-tu bien ? » — Ah! répondit l'autre, je te prie, laisse-moi » mourir en paix. — Non, répliqua le meurtrier, il » faut mourir de ma main. » Et en disant cela, il lui donne cinq ou six coups de poignard, et le tue; puis il le couvre du drap, descend en bas, dit aux gens qu'ils eussent bien soin de faire ce qu'il avoit ordonné, que leur maître reposoit, qu'on ne lui fît point de bruit, et qu'il se porteroit mieux. « Pour » moi, ajouta-t-il, je repasserai tantôt par ici. » Il monte à cheval et se sauve.

CCCXLVI

SUBTILITÉ,

PRÉSENCE ET ADRESSE DE CORPS ET D'ESPRIT.

Voici un conte que j'ai ouï faire de Rabelais. En retournant de Rome, l'évêque de Paris, de la maison du Bellay, à qui Rabelais étoit, s'avisa de faire une grande malice à ce pauvre homme. C'étoit à Nice de Provence : il fait voler le soir tout l'argent à Rabelais, et à minuit tout le monde part et le laisse là à pied. Rabelais, bien embarrassé, se met à rêver, et trouve une belle invention pour se faire conduire à Paris. Il prend de la cendre, qu'il mêle avec du plâtre, puis en fait un petit paquet; il en mêle d'autre avec du charbon, et d'autre avec du sable

et de la suie ; il en fait trois paquets, met une étiquette à chacun, et les laisse sous le tapis de la table, puis s'en va à la messe. La servante, en faisant la chambre, trouve cela et le montre à son maître. Il y avoit sur ces paquets: *poudre pour empoisonner le Roi ;* puis *poudre pour empoisonner la Reine, poudre pour empoisonner M. le Dauphin,* et à toutes il avoit mis qu'elles tuoient ceux qui les sentoient. L'hôte avertit le magistrat. Nice étoit alors au Roi; on conclut d'envoyer cet homme au Roi. On le prend, on le met sur un cheval ; mais comme il ne se sentoit point coupable, il fit tant de contes par le chemin à ceux qui le conduisoient, qu'ils ne savoient quelle chère lui faire. L'évêque de Paris rendoit compte au Roi de son ambassade, quand ils entendirent une grande huée dans la cour du Louvre : « Voilà maî-» tre François ! voilà maître François ! » L'évêque met la tête à la fenêtre et voit Rabelais. Les députés de Nice présentent maître François, lié, au Roi. Je vous laisse à penser si on rit des bonnes gens de Nice, qui avoient si bien donné dans le panneau. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné (1).

On dit aussi que Rabelais refusa d'approcher du pape, et dit : « Puisqu'il a fait baiser ses pieds à » mon maître, il me feroit baiser son c.l. »

On dit que quelqu'un lui ayant demandé comment il feroit pour purger Pantagruel. « *Darem illi,* répondit-il, *pillulas evangelicas aloes centum libras.*

Il fit l'anagramme de Calvin, *Calvinus, Lucianus;* l'autre fit la sienne, *Rabelesius, Rube-læsus.* Une dame lui disoit qu'il n'honoroit point les saints,

(1) Vieux conte, toujours répété, qu'on doit mettre au rang des fables.

qu'il ne les aimoit point. « J'ai raison, répondit-il, » si vous entendez les *sains*, les gens en santé, je suis » médecin ; si les *saints de paradis*, ils guérissent » les malades, et m'ôtent toute ma pratique. »

Le portrait qu'on voit de Rabelais n'est pas fait sur lui ; on l'a fait à plaisir, à peu près comme on croyoit qu'il étoit.

Le cardinal du Bellay régaloit un jour des gens de robe ; il y avoit musique ; il avoit ordonné à Rabelais de faire des paroles pour cela : il en fit dont la reprise étoit :

Et zeste, zeste aux chicaneurs.

Le duc de Florence écrivit à la feue Reine-mère : « Je vous envoie un excellent homme en son métier, » qui a dit, en partant d'ici, que vous songeassiez » une carte, et que ce seroit le dix de carreau. » Avant que de laisser lire la lettre à la Reine, cet homme, qui en étoit lui-même le porteur, pria la Reine de songer une carte ; elle songea le dix de carreau. Gombauld y étoit, qui me l'a dit.

En même temps vint un jeune homme qui faisoit tenir bien haut, par les deux plus grands hommes de la compagnie, un cercle où à peine pouvoit-il passer, et prenant sa course de loin, il y passoit tout le corps comme une lame, et puis faisoit une capriole.

Un orfévre huguenot, allant à Charenton, rencontra dans la rue Saint-Antoine deux *Corpus-Domini* à la fois. L'un sortoit de Saint-Paul, l'autre y retournoit ; on lui cria qu'il ôtât son chapeau ; il alloit toujours son chemin ; enfin un homme lui vint dire d'un ton furieux : « *Adore ton Créateur*. — Lequel est-ce ? » dit l'orfèvre. Les autres demeurè-

rent si penauds de cette réponse, qu'ils ne lui osèrent plus rien dire.

Un garçon de Paris, dont je n'ai pu savoir le nom, couchoit avec la femme de son voisin, et ayant été obligé d'aller au *lieu d'honneur*, par compagnie, il gagna du mal, et en donna après à cette femme, sans savoir qu'il en eût lui-même, comme cela arrive assez souvent. Elle s'en aperçut de bonne heure, et lui dit qu'il trouvât quelque invention pour en donner à garder au mari. Ce garçon convie quelques-uns de ses amis à dîner chez lui; il invite aussi le mari de cette femme; il y avoit fait trouver des mignonnes, et en avertit une, qui étoit la plus jolie et la plus adroite, de faire toutes les choses imaginables pour obliger cet homme à la voir. Elle en vint à bout. Le soir, sa femme, qui avoit le mot, le caressa si bien qu'il fit le devoir conjugal. Il ne manqua pas de gagner le mal qu'elle avoit. Dès qu'elle s'en fut aperçue, elle lui fit un bruit du diable, et le pauvre mari confessa son délit, et lui demanda humblement pardon.

Un nommé Le Rude, maître d'hôtel du feu premier président Le Jay, Saint-Louis (1) étant ouvert, avertit les *corbeaux* de venir quérir sa femme, qu'il disoit avoir la peste, quoiqu'elle n'eût que la fièvre. On emporte cette femme; mais, contre son espérance, au bout de quelques jours, on la lui rapporta. Le mauvais air ne lui donna point la peste. Il vouloit

(1) L'hôpital Saint-Louis étoit destiné aux maladies épidémiques. Dans les temps ordinaires, il servoit de lieu de convalescence aux malades des autres hôpitaux, et si des maux contagieux venoient à se déclarer, on le consacroit uniquement à recevoir ceux qui en étoient atteints.

s'en défaire pour en épouser une autre qu'il entretenoit, et qui pourtant ne la valoit pas.

Un cordelier, qui avoit appris par cœur un sermon imprimé, fut prêcher dans un village. Le lendemain étoit encore fête; on le pria si instamment de demeurer, qu'il ne put s'en défendre. Cependant il falloit prêcher, et il ne savoit qu'un sermon. Que fait-il? Il dit : « Messieurs, il y a de bien méchantes gens » dans cette paroisse; on a dit qu'il y avoit des hé- » résies dans le sermon que je vous fis hier; il n'y » a rien de plus faux; et, pour vous le montrer, je » m'en vais vous redire mon sermon d'un bout à » l'autre. » Et il le répéta tout au long.

Un coupeur de bourse, comme le feu lieutenant criminel Tardieu (1) l'interrogeoit, ne put s'empêcher de lui voler dix écus que le greffier venoit de lui donner pour ses droits : il prit son temps comme le juge se tournoit pour parler à quelqu'un. On remmène ce voleur. Le lieutenant ne trouve plus son argent; il dit au greffier : « M'avez-vous pas donné » tant? — Oui. — L'avez-vous repris? — Non. — » Qu'est-il donc devenu? » Après avoir bien cherché, on dit, afin de n'avoir rien à se reprocher : « Il faut aller dans le cachot de cet homme, quoi- » qu'il n'y ait aucune apparence. » On y trouva l'argent dans la paille.

Le président de Jamerville étoit un goguenard qui faisoit des malices à tout le monde; il se moquoit de tous ceux à qui on prenoit quelque chose. Pour le lui rendre, on suborna un filou, qui entreprit de lui voler sa propre robe de palais : c'étoit l'été. Ce

(1) Tardieu et sa femme se sont rendus célèbres par leur sordide avarice. (Voyez plus haut, t. v, p. 52 de ces Mémoires.)

drôle feint d'avoir un procès, et se rend insensiblement familier chez le président. Un soir, comme *Monseigneur* revenoit du Palais, il faisoit chaud, il voulut quitter sa robe pour se promener dans le jardin. « Holà! quelqu'un. » Il n'y avoit personne que le filou qui s'offrit à la prendre; le président la lui donna. Lui sort par les écuries et gagne au pied. Le lendemain, à la Tournelle, où il présidoit, faute de robe d'été, il vint avec sa robe d'hiver. « Que veut » dire cela? Vous êtes-vous trouvé mal? Avez-vous » eu froid? » Il fut contraint d'avouer la dette.

D'Ablancourt avoit un petit cheval rétif; on le donna à un petit laquais allemand pour aller chercher quelque chose à la ville (1). Ce cheval n'alloit que quand on le menoit par la bride; l'Allemand monte dessus; le bidet va trois pas, et puis s'arrête. Que fait ce garçon? Il prend une fourche, car il ne vouloit pas aller à pied, et attache les rênes aux deux fourchons, puis il avance la fourche le plus qu'il peut entre les oreilles du cheval. Cette bête croyoit qu'on la menoit par la bride. Ainsi elle s'accoutuma à aller, et l'Allemand au retour en fit tout ce qu'il voulut.

Le président Fayet, père de madame de Barillon (2), étoit président de la première des Enquêtes; il fut prié par un homme de province, à qui il importoit d'être conseiller dans sa ville, de trouver moyen de le faire recevoir, quoiqu'il ne sût point de latin. Le président, qui étoit de ses amis, lui dit: « Laissez-moi faire: apprenez seulement à bien pro- » noncer ce mot latin *quamquam*, et présentez-vous

(1) A Vitry-le-François. (T.)

(2) Bonne Fayet, femme de Jean-Jacques de Barillon, président au parlement de Paris.

» à un tel jour. » Le président dit : « Messieurs, » voilà un récipiendaire, mais nous n'avons pas le » loisir. » Il le remet comme cela exprès cinq ou six fois ; enfin il le fit venir un jour qu'il n'y avoit plus qu'un quart d'heure à demeurer dans la chambre. « Messieurs, c'est ce pauvre récipiendaire qui at- » tend il y a si long-temps. Si vous voulez, nous » l'expédierons. » Cet homme entre, et dit hardiment : *quamquam*. « Allez, allez, dit le président ; » nous savons bien que vous avez appris du latin. » Nous n'avons pas le loisir à cette heure ; mais sa- » vez-vous de la pratique ? » Or, l'autre en savoit assez, et répondit bien ; ainsi il fut reçu.

Un gentilhomme, qui savoit que son rapporteur aimoit les femmes, va prendre une g...., la fait fort bien habiller et la mène solliciter, comme si c'eût été sa femme ; après, elle y retourne seule plus d'une fois, le cavalier faisant le malade ; le rapporteur la cajole, la presse, en a ce qu'il veut, et fait gagner le procès au gentilhomme, qui après lui découvrit la finesse. Cela me fait souvenir d'un conte. Le premier président Le Jay fut sollicité une fois par une jolie personne, qui feignoit que son mari étoit si jaloux, qu'en s'en allant il lui avoit mis un brayer de fer (1) ; cela enflamma le président ; le brayer n'étoit pas si fermé qu'on ne le pût reculer, mais le bon homme y gagna une *vache à lait*. C'étoit une malice qu'on lui faisoit.

Un charretier avoit acheté le fumier de l'académie (2), et il l'alla quérir avec un vieux cheval, mai-

(1) Un *cadenas de jalousie*.

(2) L'académie d'un nommé La Roche. (T.) On appeloit alors *académie* le manége où la jeunesse faisoit son cours d'équitation.

gre, galeux et écorché; en un mot, de la plus pitoyable *figure* du monde. Les jeunes gens de l'académie se mirent à faire des méchancetés à cette pauvre bête. Le charretier dit à l'écuyer : « Je gage » le prix du fumier (c'étoit cinquante livres) que » je ferai faire à mon cheval ce que vous ne sauriez » faire faire à pas un des vôtres. » Voilà la gageure faite. Le drôle fait monter l'escalier à sa bête, et la mène dans le grenier, puis la fait sauter par la fenêtre; le cheval ne valoit pas cent sous. « Eh bien! » dit-il à l'écuyer, faites-en faire autant aux vôtres. » Ainsi il gagna la gageure.

Une demoiselle huguenote (1) étoit chargée d'une fille catholique, à qui elle ne pouvoit trouver de condition; elle s'avisa de dire à cette fille : « Allez-» vous-en à Saint-Sulpice, à une telle heure; mettez-» vous devant le grand autel, et faites bien la dolente; » les dévotes ne manqueront pas de vous dire : Ma » sœur, qu'avez-vous? Vous leur direz que vous » êtes assistée par des huguenots qui tâchent à vous » faire de leur religion, que vous priez Dieu et la » Vierge de vous inspirer, que la religion de ces » gens-là vous semble bien aussi bonne qu'une au-» tre, et qu'ils sont si charitables. » Les dévotes ne » manquèrent pas, et voyant cela, elles lui dirent : » Ah! ma sœur, qu'à cela ne tienne; on vous assis-» tera. » Elles l'habillent et la mettent chez une personne bien riche.

(1) Mademoiselle Justel. (T.)

CCCXLVII

LE PARQUET.

Le Parquet, qu'on appelle à cette heure Potel-*Romain*, à cause qu'il parle fort de Rome, où il a été, est fils d'un M. Potel, greffier du conseil. Il n'avoit plus que sa mère quand il se mit dans le monde. C'étoit un gros garçon, noir et plein de rougeurs, la bouche enfoncée et les yeux de travers; avec cela il venoit de quitter la perruque, et avoit trois ou quatre moustaches postiches (1) de chaque côté, où il y avoit plus de douze aunes de ruban noir : on n'avoit pas encore trouvé les coins de cheveux. Il n'y avoit rien de plus plaisant que de voir des Cures, autre louche, et lui se faire la révérence.

Le Parquet débuta par madame de Ribaudon (2), à qui il donna les violons et la comédie; il lui donna cadeau (3) et à plusieurs autres; et un jour il mena les vingt-quatre violons aux Tuileries. Il n'étoit bruit que de lui; il se fourroit parmi les gens de la cour, et il pouvoit se vanter que la cour et la ville se moquoient de lui en même temps. On en fit un vaudeville assez plaisant :

C'est monsieur du Parquet,
Cet homme si coquet;

(1) Des mèches de faux cheveux.

(2) La femme d'un trésorier de France; elle habitoit le quartier Saint-Paul, et fut courtisée par Gaston. (Voyez l'historiette de *M. d'Orléans*, t. III, p. 84 de ces Mémoires.)

(3) Repas donné à des dames ailleurs que chez soi.

Hé quoi! ne connoissez-vous pas
Le brave du Parquet et ses louches appas?

Les dames dans le Cours
Pour lui font mille tours;
Et tous les princes, de bon cœur,
Lui vont criant; « Parquet, ton serviteur. »

Il est divertissant
Lui seul plus que cinq cents:
Sans ce garçon, le cabinet
Ni les ruelles n'ont rien de parfait.

Et il y en avoit encore un qui disoit :

Il n'est pas jusqu'au perroquet
Qui ne dise : *Bonjour, Parquet.*

Cette chanson, chantée par tous les laquais, le fit déserter, et il alla à Rome, où il fut assez longtemps pour être appelé au retour Potel-*Romain.*

On avertit sa mère que ce garçon se faisoit moquer de lui; mais cette bonne femme dit que c'étoit une chose étrange qu'on portât une telle envie à ce pauvre Parquet; qu'on vouloit l'empêcher de se faire valoir, que jamais garçon n'avoit mieux débuté que lui, que tout le monde l'aimoit à la cour, que M. de Beaufort le voyoit de bon œil (c'étoit au commencement de la Régence); que cela venoit de ses frères; mais qu'ils avoient beau faire, qu'elle ne les aimeroit jamais tant que lui. Enfin cette femme mourut (1). Parquet, un peu revenu, s'en alla voyager; depuis il s'est fort mis dans la crapule et dans les chansons. Il a mis tout *Cyrus* en couplets assez plaisants, sur l'air de *la Duchesse*. Il est mort jeune.

(1) Elle mourut pendant la régence d'Anne d'Autriche. L'é-

CCCXLVIII

FOURBERIES.

Un nommé Audebert de Poitiers et sa femme, pour bien marier une petite fille qui leur venoit de naître (c'étoit leur premier enfant), se résolurent d'être quinze ans sans coucher ensemble, ou du moins sans travailler à la propagation du genre humain. A quinze ans ils la marient comme une fille unique, et dont la mère n'auroit plus d'enfants. Le soir même des noces, Audebert et sa femme se remirent à provigner, et elle conçut dès cette nuit-là. Le gendre fut bien étonné de voir sa belle-mère grosse et les testons (1) de sa femme changés en demi-quarts d'écus.

pître du Ballet des romans, déjà citée, t. VIII, p. 25, fait connoître cette circonstance :

. . . . . Les danseurs du ballet
Dont le nombre n'étoit pas complet,
Car la mort, qui ne fut onc bonne,
Et qui jà n'espargna personne,
Par un rhumatisme quel tel
Enleva madame Potel,
Qui gist sous marbre, plomb, ou bronze.
Sans cette mort ils étoient onze,
Car monsieur son fils y masquet ; (*masquoit*)
Non pas le seigneur du Parquet,
Mais celui que partout on nomme
L'aisné Potel, ce galant homme
Qui croyoit danser en effet,
Car grande dépense avoit fait.....
Car il dansoit dans ces *Romans*,
Un des Aymons, un des amans, etc.
(*Mss. de la Biblioth. de l'éditeur.*)

(1) Le teston, sous Henri IV et sous Louis XIII, valoit quinze

Furetière, ne sachant comment obliger sa mère à lui donner partage, s'avisa d'une plaisante invention, mais qui n'étoit pas autrement selon les bonnes mœurs. Il avoit une sœur assez jolie ; il fait qu'un de ses amis se trouve une ou deux fois en lieu où elle étoit ; cet homme faisoit l'homme de qualité ; il s'éprend, il parle ; la dame charge son fils de s'en informer. Cet homme se disoit d'auprès de Rheims. Furetière apporte des lettres à sa mère, où l'on disoit les plus belles choses du monde de cet homme ; il envoyoit des gens de temps en temps, qui se disoient de Rheims ; la mère aussitôt s'informoit à eux ; ils disoient merveilles, et lui avouoient qu'il falloit que ce gentilhomme fût bien amoureux, car, pour le bien, il auroit trouvé toute autre chose. La mère, en se vantant, disoit à son fils : « Tu as toujours fait le » bel esprit ; trouve donc un parti comme celui-là » pour toi. » La demande se fait : on vient à faire des articles. Le fils consent à tout, pourvu que la mère l'égale ; et quand il eut touché son fait, l'accordé disparut. La fille, quoiqu'il y allât du sien, car il avoit fallu souffrir quelques privautés, dit que le tour lui avoit semblé si plaisant, qu'elle n'en pouvoit vouloir de mal à son frère.

Le maître du *Gros-Chenet*, hôtellerie dans la rue Saint-Martin, avoit le plus furieux nez qu'on ait jamais vu ; c'étoit un maître nez, qui en avoit de petits aux deux côtés. Un gentilhomme avoit accoutumé de loger chez lui ; et comme cet homme étoit bon et facile, il en emprunta à diverses fois de pe-

sous, sauf de légères variations ; ainsi il équivaloit au quart d'écu. (Voyez le *Traité historique des monnoies de France*, par Le Blanc.)

tites sommes; et enfin cela monta jusqu'à huit cents livres, et le gentilhomme lui en fit une promesse. Cet homme ne savoit ni lire ni écrire, et, ne se défiant point du cavalier, il se contenta de faire écrire au dos de cette promesse par son *fillot*, le fils du savetier son voisin, *Promesse de M. un tel de la somme de huit cents livres*, et il la met parmi ses papiers. Au bout de quelque temps, le hobereau ne revenant point, l'hôtelier appelle son fillot : « Prends » une telle promesse; lis : *Je soussigné confesse, etc.* » Et au lieu de seing il y avoit : « Quel chien de nez » vous avez ! » Le petit garçon lit tout, de suite. Son parrain, croyant qu'il se moquoit de lui, lui donne un beau soufflet : voilà l'enfant à pleurer, qui soutient qu'il y avoit ainsi. Il appelle quelqu'un. On dit que l'enfant ne mentoit pas. Il n'y avoit ni date ni nom. Le hobereau pourtant fut condamné quelque temps après, car on trouva des témoins, et on lui confronta son écriture.

Un prêtre, à Auteuil, où est l'aquéduc, pour attraper de l'argent, s'associa avec un pâtissier du village, et lui fit porter au fond de l'aquéduc une manne pleine de tourtières de cuivre. Là, toutes les nuits, il faisoit un bruit enragé avec ses tourtières; le prêtre servit fort à faire accroire que c'étoit le diable, et qu'il gardoit là-dedans de grands trésors, et que si on lui faisoit quelque offrande, on en tireroit bien des richesses. Trois jeunes garçons, persuadés par leurs pères avares, y vont pour lui faire offrande chacun d'une pièce de cinquante-huit sous; ils trouvent un homme avec une grande barbe qui leur dit : « Que voulez-vous ? — Nous venons vous » faire offrande.—Vos pièces ne sont pas de poids,» leur dit-il. Ils y retournent avec des pièces d'un

écu (1), et rapportent chacun un plat d'argent d'un marc. Voilà le monde bien étonné. La femme d'un sergent, dont le mari étoit absent, eut le vent de cela; elle avoit deux mille cinq cents livres en argent; elle parle au prêtre, qui voulut mille écus, à condition qu'au bout d'un mois elle en auroit quarante mille, et ainsi tous les mois, et que quand elle auroit soixante et dix ans le diable feroit d'elle ce qu'il lui plairoit : pour cela elle vendit des meubles, et parfit la somme de mille écus. Le sergent revient, demande ce que sont devenus ses meubles et son argent. « Là, là, dit-elle, ne faites point de bruit » pour si peu de chose. Avant qu'il soit long-temps, » vous verrez tel qui vous méprise, vous venir faire » la cour. » Elle lui conta l'histoire. Le prêtre s'en étoit déjà enfui; mais il fut attrapé. On le condamna aux galères et le pâtissier aussi. Pour la femme du sergent, elle fut condamnée au fouet, pour s'être, autant qu'en elle étoit, donnée au diable (1651).

CCCXLIX

MONDORY,

OU L'HISTOIRE DES PRINCIPAUX COMÉDIENS FRANÇOIS.

Agnan a été le premier qui ait eu de la réputation à Paris. En ce temps-là, les comédiens louoient des habits à la friperie ; ils étoient vêtus infâmement, et ne savoient ce qu'ils faisoient. Depuis vint Valeran (2), qui étoit un grand homme de bonne mine;

(1) C'étoit le louis d'argent que l'on fabriqua sous Louis XIII.
(2) L'abbé de Marolles parle de cet acteur sous l'année 1616 :

il étoit chef de la troupe ; il ne savoit que donner à chacun de ses acteurs, et il recevoit l'argent lui-même à la porte. Il avoit avec lui un nommé Vautray, que Mondory a vu encore, et dont il faisoit grand cas. Il y avoit deux troupes alors à Paris ; c'étoient presque tous filous, et leurs femmes vivoient dans la plus grande licence du monde ; c'étoient des femmes communes, et même aux comédiens de l'autre troupe dont elles n'étoient pas.

Le premier qui commença à vivre un peu plus réglément, ce fut Gaultier-Garguille (1) : il étoit de Caen, et s'appeloit Fleschelles. Scapin, célèbre acteur italien, disoit qu'on ne pouvoit trouver un meilleur comédien. Gaultier étudioit son métier assez

« Lorsque, dit-il, cette fameuse comédienne, appelée La Porte, » montoit encore sur le théâtre, et qu'elle se faisoit admirer de » tout le monde *avec Valeran*, et que Perrine et Gaultier étoient » des originaux qu'on n'a jamais su imiter. » (*Mémoires de Marolles*, 1656, in-fol., p. 31.) Cette La Porte s'appeloit Marie Vernier ; son mari, Mathurin Le Fèvre, avoit pris le nom de La Porte. (*Histoire du Théâtre-François* par les frères Parfaict, III, 579.) Il est question de ces acteurs dans *le Voyage de maître Guillaume en l'autre monde vers Henri Le Grand*. Paris, 1612, p. 62. On y parle de femmes qui babillent « comme personnes » qui se vont désennuyer à l'hôtel de Bourgogne *pour voir jouer* » *les bateleurs de Valeran et de La Porte*. »

(1) Hugues Gueru, dit Flèchelles, dit *Gaultier-Garguille*, débuta dans la troupe du Marais, vers 1598. Sauval en fait une description fort plaisante. (*Antiquités de Paris*, III, 37.) Voyez aussi l'*Histoire du Théâtre-François*, IV, 320. L'abbé de Marolles, dans le passage déjà cité, parle de *Perrine* et de *Gaultier* ; il indique aussi *la Farce de la querelle de Gaultier-Garguille et de Perrine, sa femme, avec la Sentence de séparation entre eux rendue* à Vaugirard, *par a, e, i, o, u, à l'enseigne des Trois-Raves* ; pièce singulière, réimprimée par Caron dans sa Collection de facéties.

souvent, et il est arrivé quelquefois que comme un homme de qualité qui l'affectionnoit l'envoyoit prier à dîner, il répondoit qu'il étudioit.

Belleville, dit Turlupin (1), vint un peu après Gaultier-Garguille, et ils ont long-temps joué ensemble avec la Fleur, dit Gros-Guillaume (2), qui étoit le *fariné;* Gaultier le vieillard, et Turlupin le fourbe. Turlupin, renchérissant sur la modestie de Gaultier-Garguille, meubla une chambre proprement; car tous les autres étoient épars çà et là, et n'avoient ni feu ni lieu. Il ne voulut point que sa femme jouât (elle a joué depuis sa mort, étant remariée avec d'Orgemont dont nous parlerons ensuite), et il lui fit visiter le voisinage; enfin il vivoit en bourgeois.

La comédie pourtant n'a été en honneur que depuis que le cardinal de Richelieu en a pris soin, et avant cela, les honnêtes femmes n'y alloient point. Il trouva Bellerose (3) sur le théâtre de l'Hôtel de

(1) Henri Le Grand s'appeloit Belleville dans le haut comique, et Turlupin dans la farce. On assure qu'il a joué la comédie pendant cinquante-cinq ans. (*Histoire du Théâtre-François*, IV, 240.) Sauval en a dit quelques mots. On a imprimé, à la suite du *Recueil général des OEuvres et Fantaisies de Tabarin*, deux farces qui donnent une idée de la manière de ce comédien. C'étoient des *parades* d'un cynisme excessif.

(2) Robert-Guérin, dit La Fleur, dit Gros-Guillaume, farceur de l'Hôtel de Bourgogne. « Il ne portoit point de masque, mais » se couvroit le visage de farine, et ménageoit cette farine, de » sorte qu'en remuant seulement un peu les lèvres, il blanchis- » soit tout d'un coup ceux qui lui parloient. » (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 38.)

(3) Pierre Le Messier, dit Bellerose, un des meilleurs acteurs de ce temps-là. On croit qu'il a joué le rôle de *Cinna*. (*Histoire du Théâtre-François*, V, 24.) On voit dans la Gazette en vers de

Bourgogne avec sa femme, bonne actrice, la Beaupré (1) et la Valiotte (2), personne aussi bien faite qu'on en pût trouver; elle a eu bien des galants, et, lorsqu'elle ne valoit plus rien, l'abbé d'Armentières, qui devint après l'aîné, par la mort de son frère, la tira du théâtre, et en fit le fou à un point si étrange, qu'après sa mort il eut long-temps le crâne de cette femme dans sa chambre.

Mondory commença à paroître en ce temps-là. Il étoit fils d'un juge ou d'un procureur fiscal de Thiers, en Auvergne (3), où l'on faisoit autrefois toutes les cartes à jouer; pour lui, il se disoit fils de juge. Son père l'envoya à Paris chez un procureur. On dit que ce procureur, qui aimoit assez la comédie, lui conseilla d'y aller les fêtes et les dimanches, et qu'il y dépenseroit et s'y débaucheroit moins que partout ailleurs. Il y prit tant de plaisir qu'il se fit comédien lui-même; et, quoiqu'il n'eût que seize ans, on lui donnoit des principaux personnages, et insensiblement il fut le chef d'une troupe composée de Le Noir et de sa femme, qui avoient été au prince d'Orange. Cette Le Noir étoit une aussi jolie petite personne qu'on pût trouver. Le Noir mourut, et sa femme s'en tira. Le comte de Belin (4), qui avoit Mairet à son commandement, faisoit faire des pièces, à condition qu'elle eût le principal personnage; car il en étoit

Robinet, du 25 janvier 1670, que Bellerose venoit de mourir.

(1) Tallemant a déjà parlé de la Beaupré dans l'historiette de *l'abbé Tallemant, son père*, etc. (Voyez t. VIII, p. 181.)

(2) Ce devoit être mademoiselle Vaillot qui mourut avant 1673. (*Histoire du Théâtre-François*, V, 28 et 89.)

(3) Jusqu'à présent on le croyoit d'Orléans. (*Histoire du Théâtre-François*, V, 96.)

(4) Le comte de Belin avoit été gouverneur de Paris durant la Ligue.

amoureux, et la troupe s'en trouvoit bien. La Villiers (1) y étoit aussi. On dit que Mondory s'en éprit, mais qu'elle le haïssoit ; et que la haine qui fut entre eux fut cause qu'à l'envi l'un de l'autre ils se firent deux si excellentes personnes en leur métier. Le comte de Belin, pour mettre cette troupe en réputation, pria madame de Rambouillet de souffrir qu'ils jouassent chez elle la *Virginie* de Mairet (2). Le cardinal de La Valette y étoit, qui fut si satisfait de Mondory, qu'il lui donna pension. Il en donnoit comme cela aux hommes extraordinaires qui lui plaisoient.

Mondory eut toujours de la reconnoissance pour madame de Rambouillet ; car ce fut de ce jour-là qu'il commença à entrer en quelque crédit. Sa femme n'a jamais pensé à monter sur le théâtre, et lui n'a jamais joué à la farce ; c'est le premier qui s'est avisé de cela : Bellerose y jouoit. Il ne laissa voir sa femme à personne, et il disoit aux gens : « C'est » une innocente qui ne bouge des églises. » Il tiroit part et demie. Il étoit de certaines conversations spirituelles chez Giry (3) et chez du Ryer (4), et faisoit des vers passablement : il ne manquoit point

(1) La femme de Villiers, ou de de Villiers, auteur médiocre et bon acteur ; il jouoit les valets.

(2) En 1631. (T.) — Cette tragi-comédie de Mairet a été imprimée en 1635.

(3) Louis Giry, avocat. Il étoit des assemblées qui se tenoient chez Conrart, mais il s'en étoit retiré ; et le cardinal de Richelieu le fit proposer par Bois-Robert pour être de l'Académie françoise. (*Histoire de l'Académie*, par Pellisson. Paris, 1730, 1, 6 et 208.)

(4) Pierre du Ryer, de l'Académie françoise. On a de lui dix-neuf pièces de théâtre, aussi mauvaises les unes que les autres.

d'esprit, et savoit fort bien son monde. Je me souviens qu'on fit une certaine pièce qu'on appeloit *l'Esprit Fort* (1), où l'on avançoit, en contant les visions de l'Esprit Fort, qu'il disoit que Mondory faisoit mieux que Bellerose (2); et Bellerose, car c'étoit à l'hôtel de Bourgogne et en parlant à lui qu'on disoit cela, faisoit la plus sotte mine du monde à cet endroit-là, au lieu de ne faire pas semblant de l'entendre. Cependant le monde fut bientôt de l'avis de *l'Esprit Fort;* mais le feu Roi, peut-être pour faire dépit au cardinal de Richelieu, qui affectionnoit Mondory, tira Le Noir et sa femme de la troupe du Marais (c'est où jouoit Mondory), et les mit à l'hôtel de Bourgogne (3). Mondory prit Baron, et dans peu sa troupe valoit encore mieux que l'autre; car lui seul valoit mieux que tout le reste : il n'étoit ni grand, ni bien fait; cependant il se mettoit bien, il vouloit sortir de tout à son honneur, et pour faire voir jusqu'où alloit son art, il pria des gens de bon sens, et qui s'y connoissoient, de voir quatre fois de suite la *Marianne* (4). Ils y remarquè-

(1) *L'Esprit Fort*, ou *Angélie*, comédie en cinq actes et en vers de Jean Claveret, avocat, d'Orléans.

(2) Le personnage du poète des *Visionnaires* a bien fait voir ce que c'étoit que Mondory; personne n'en a approché. (T.) — Les *Visionnaires* sont de Desmarets. Cette pièce eut un grand succès; elle n'est pas sans mérite.

(3) Le Noir et sa femme quittèrent, en 1634, la troupe du Marais pour passer à l'Hôtel de Bourgogne. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 95.)

(4) *Marianne*, tragédie de Tristan l'Ermite, jouée en 1636, et imprimée en 1637. Cette pièce s'est soutenue pendant cent ans au théâtre, et elle eut un succès qui sembla balancer celui du *Cid*. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 191.) Tristan nous a laissé de curieux détails sur Mondory; sa reconnoissance pourroit le

rent toujours quelque chose de nouveau ; aussi, pour dire le vrai, c'étoit son chef-d'œuvre, et il étoit plus propre à faire un héros qu'un amoureux. Ce personnage d'Hérode lui coûta bon ; car, comme il avoit l'imagination forte, dans le moment il croyoit quasi être ce qu'il représentoit, et il lui tomba en jouant ce rôle une apoplexie sur la langue qui l'a empêché de jouer depuis (1). Le cardinal de Richelieu l'y obligea une fois ; mais il ne put achever (2).

rendre suspect, s'il n'étoit pas d'accord avec tous ses contemporains. « Cet illustre acteur, dit-il, ne tient point sa gloire du » hasard, ou de l'aveuglement des hommes ; c'est par de mer- » veilleuses qualités qu'il a forcé toute la France de rendre jus- » tice à son mérite, et qu'il auroit obtenu de l'antiquité des » couronnes et des statues. Jamais homme ne parut avec plus » d'honneur sur la scène ; il s'y fait voir tout plein de la grandeur » des passions qu'il représente, et comme il en est préoccupé » lui-même, il imprime fortement dans les esprits tous les sen- » timents qu'il exprime. Les changements de son visage semblent » venir des mouvements de son cœur, et les justes nuances de » sa parole et la bienséance de ses actions forment un concert » admirable qui ravit tous ses spectateurs. C'est de ce miracu- » leux imitateur que j'attendois le coloris de cette peinture, et » c'est celui qui lui devoit donner tout ensemble de la grâce et » de la vigueur. Sans cette espèce d'apoplexie dont il n'est pas » encore guéri parfaitement, il auroit fait valoir Araspe aussi » bien qu'Hérode, etc. » (*Tristan. Avertissement*, en tête de la tragédie de *Panthée*. Paris, Courbé, 1639, in-4°.)

(1) Il fut frappé d'apoplexie en jouant, et il en demeura paralytique, ce qui fit dire au prince de Guémené : *Homo non periit, sed periit artifex*. (*Histoire du Théâtre-François*, t. v, p. 98.)

(2) M. Auguste Soulié a inséré dans la *Revue de Paris*, du 30 décembre 1838, une curieuse notice sur Mondory ; il y a joint deux lettres du célèbre acteur, tirées des Recueils de Conrart. La première a été adressée à Balzac, le 18 janvier 1637 ; elle roule principalement sur les premières représentations du *Cid*, cette *aurore* de Corneille : « Je vous souhaiterois ici, écrit Mon-

Si ce cardinal eût voulu, au moins Mondory en eût-il pu instruire d'autres ; mais, pour cela, il eût fallu lui donner de l'autorité, car il n'y avoit si petit acteur qui ne crût en savoir autant que lui. Ce fut lui qui fit venir Bellemore, dit le *Capitan Matamore* (1), bon acteur. Il quitta le théâtre parce que Desma-

» dory, pour y goûter entre autres plaisirs celui des belles co-
» médies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid*, qui
» a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux
» dames les plus continentes, dont la passion a même plusieurs
» fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps aux bancs
» de ses loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la *chambre*
» *dorée* et sur le siége des fleurs de lys. La foule a été si grande
» à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins
» du théâtre qui servoient les autres fois comme de niches aux
» pages, ont été des places de faveur pour les cordons bleus, et
» la scène y a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de
» l'ordre. » La seconde lettre, adressée à Bois-Robert ; a été écrite le 13 novembre 1637, peu après l'accident qui obligea Mondory à quitter le théâtre. « Il est vrai, dit-il, que mon mal
» a été grand et qu'il m'a laissé d'assez fâcheux restes ; mais il
» est certain que Dieu m'auroit donné un esprit assez fort pour
» le supporter avec patience, s'il ne me privoit de l'honneur de
» servir aux plaisirs de Monseigneur, et ne me laissoit le regret
» de recevoir les bienfaits de Son Éminence sans lui en pouvoir
» témoigner mon ressentiment. La visite que je fis ces jours
» passés au palais de Richelieu me fut si salutaire, que durant
» le moment où je vis Monseigneur je ne crus point être ma-
» lade ; l'ayde que je reçus d'une vue si désirée témoignoit bien
» que je ne souffrois pas, puisque je pleurois de joie ; et si j'eusse
» reçu plus long-temps les influences de cet auguste visage, je
» pourrois, ainsi que le paralytique de l'Écriture, charger mon
» grabat sur mon col et retourner chez moi de mon pied..... »
Faisons des vœux pour que l'on découvre souvent de semblables documents.

(1) Cet acteur n'étoit connu, jusqu'à présent, que par le nom de son rôle. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 350.)

rets lui donna, à la chaude, un coup de canne derrière le théâtre de l'hôtel de Richelieu. Il se fit ensuite commissaire de l'artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarets, à cause du cardinal, qui ne le lui eût pas pardonné.

Le cardinal, après que Mondory eut cessé de monter sur le théâtre, faisoit jouer les deux troupes ensemble chez lui, et il avoit dessein de n'en faire qu'une. Baron et la Villiers, avec son mari, et Jodelet même, allèrent à l'Hôtel de Bourgogne. D'Orgemont et Floridor, avec la Beaupré, soutinrent la troupe du Marais, à laquelle Corneille, par politique, car c'est un grand avare, donnoit ses pièces; car il vouloit qu'il y eût deux troupes.

D'Orgemont, à mon goût, valoit mieux que Bellerose, car Bellerose étoit un comédien fardé, qui regardoit où il jetteroit son chapeau, de peur de gâter ses plumes : ce n'est pas qu'il ne fît bien certains récits et certaines choses tendres, mais il n'entendoit point ce qu'il disoit. Le Baron de même n'avoit pas le sens commun; mais si son personnage étoit celui d'un brutal, il le faisoit admirablement bien. Il est mort d'une étrange façon. Il se piqua au pied, en marchant trop brutalement sur son épée, comme il faisoit le personnage de don Diègue, au *Cid*, et la gangrène s'y mit. Floridor étoit amoureux de la femme de Baron, et une fois qu'il sembla au mari qu'elle avoit parlé trop passionnément à Floridor, au sortir de la scène, il lui donna deux bons soufflets. Elle est encore fort jolie; ce n'est pas une merveilleuse actrice, mais elle est fort bien, et elle réussit admirablement pour la beauté; cependant elle a eu seize enfans(1).

(1) Mademoiselle Baron, mère du célèbre Baron, jouoit les

D'Orgemont mourut bientôt après. Floridor, qui y est aujourd'hui, lui succéda. Il jouoit encore au Marais (1649) avec la Beaupré (1), vieille et laide, quand il arriva une assez plaisante chose. Sur le

rôles tragiques et ceux du haut comique. « Sa beauté surpassoit » encore ses talents pour le théâtre. On rapporte que lorsqu'elle » se présentoit pour avoir l'honneur de paroître à la toilette de » la Reine-mère, Sa Majesté disoit à toutes ses dames : — Mes- » dames, voilà la Baron; » et elles prenoient la fuite. (*Histoire du Théâtre-François*, IX, 155.) Elle mourut au mois de septembre 1662. On lit dans la *Muse historique* de Loret, à la date du 9 septembre :

Cette actrice de grand renom
Dont *la Baronne* étoit le nom,
Cette merveille du théâtre,
Dont Paris étoit idolâtre,
Qui par ses récits enchanteurs
Ravissoit tous ses auditeurs
De sa belle et tendre manière,
Est depuis deux jours dans la bière ;
Et la mort n'a point respecté
Cette singulière beauté,
Faisant périr en sa personne
Une grâce toute mignonne,
Un air charmant, un teint de lis,
Mille et mille agrémens jolis
Qui des yeux étoient les délices,
Bref, une des rares actrices,
Qui, pour notre félicité,
Sur la scène ait jamais monté, etc.
. . . . . .

(1) « La Beaupré, excellente comédienne de ce temps-là, qui » a joué aussi dans les commencements de la grande réputation » de M. Corneille, disoit : — M. Corneille nous a fait un grand » tort; nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois » écus, que l'on nous faisoit en une nuit; on y étoit accoutumé, » et nous gagnions beaucoup; présentement les pièces de » M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu » de chose. » (*Mémoires de Ségrais*. Amsterdam, 1723, p. 213.)

théâtre, elle et une jeune comédienne se dirent leurs vérités. « Eh bien ! dit la Beaupré, je vois bien, ma-
» demoiselle, que vous voulez me voir l'épée à la
» main.» Et en disant cela, c'étoit à la farce, elle va quérir deux épées point épointées. La fille en prit une, croyant badiner. La Beaupré, en colère, la blessa au cou, et l'eût tuée, si on n'y eût couru. Depuis, M. de Beaufort donnant certaine comédie où cette fille étoit nécessaire, il l'alla prier de venir. Elle y alla embéguinée, quoiqu'elle eût juré de ne jouer jamais avec la Beaupré. Plusieurs personnes lui parlèrent d'accommodement; elle dit qu'elle n'en vouloit rien faire, et elle s'en alla dès qu'elle eut fini, car son rôle ne duroit pas jusqu'à la fin de la pièce. Cette Beaupré quitta le théâtre il y a six ans, et présentement elle joue en Hollande.

Floridor, las d'être au Marais avec de méchants comédiens, acheta la place de Bellerose(1) avec ses habits, moyennant vingt mille livres; cela ne s'étoit jamais vu. Le chef ayant part et demie dans la pension que le Roi donne aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, c'est ce qui faisoit donner cet argent. Ce Floridor est fils d'un ministre; il s'appelle Josias. Autrefois, quand il paroissoit, du temps de Mondory, les laquais crioient sans cesse : « *Josias, Josias.* » Ils le faisoient enrager. C'est un médiocre comédien, quoi que le monde en veuille dire; il est toujours pâle; cela vient d'un coup d'épée qu'il a eu autrefois dans le poumon; ainsi point de changement de visage(2). Montfleury(3), s'il n'étoit point

(1) Bellerose s'est fait dévot; mais sa femme n'a point quitté. (T.)

(2) Tallemant a déjà parlé de Floridor. (Voyez t. VIII, p. 141.)

(3) Zacharie-Jacob, dit Montfleury, père de l'auteur comique, après avoir été page du duc de Guise, se donna au théâtre.

si gros, et qu'il n'affectât point trop de montrer sa science, seroit un tout autre homme que lui. Jodelet, pour un *fariné* naïf, est un bon acteur; il n'y a plus de farce qu'au Marais, où il est, et c'est à cause de lui qu'il y en a. Il dit une plaisante chose au *Timocrate* du jeune Corneille (1656), dont la scène est à Argos; on lui avoit dit qu'il y avoit dans cette ville-là une fontaine où Junon, tous les ans, revenoit prendre une nouvelle virginité. Il vint conter cela après que la pièce fut achevée, et dit: « S'il y avoit » une fontaine comme cela au Marais, il faudroit » que le bassin en fût bien grand (1). » Il fait bien un personnage de valet, et Villiers dit *Philippin* (2), mari de la Villiers, ne le fait pas mal aussi, mais n'est pas si bien. Jodelet parle du nez, pour avoir été mal pansé de la v....., et cela lui donne de la grâce. Gros-Guillaume autrefois ne disoit quasi rien; mais il disoit les choses si naïvement, et avoit une figure si plaisante, qu'on ne pouvoit s'empêcher de rire en la voyant; peut-être s'il fût venu du temps de Trivelin, de Scaramouche et de Briguelle (3), qu'il n'auroit pas tant fait rire les gens.

Il faut finir par la Béjard (4). Je ne l'ai jamais vue jouer; mais on dit que c'est la meilleure actrice de toutes. Elle est dans une troupe de campagne (5);

(1) Voyez l'historiette de *Jodelet*, t. IV, p. 227 de ces Mémoires. C'est à la *farce* qu'il fit cette plaisanterie.

(2) Ce nom de *Philippin* étoit celui du valet dans *le Festin de Pierre* de Villiers, tragi-comédie en cinq actes, représentée en 1659.

(3) Trois célèbres acteurs du Théâtre Italien.

(4) Madeleine Béjart, ou *Béjard*, fille de Joseph Béjart, huissier du Roi ès eaux et forêts, et de Marie Hervé, sa femme, baptisée sur la paroisse Saint-Gervais, à Paris, le 8 janvier 1618.

(5) Madeleine Béjart et Jacques Béjart, son frère, se réunirent à Molière, dès 1645, pour former, à Paris, une troupe de comé-

elle a joué à Paris, mais ç'a été dans une troisième troupe qui n'y fut que quelque temps. Son chef-d'œuvre, c'étoit le personnage d'Épicharis, à qui Néron venoit de faire donner la question (1).

Un garçon, nommé Molière, quitta les bancs de la Sorbonne pour la suivre (2); il en fut long-temps amoureux, donnoit des avis à la troupe, et enfin s'en mit et l'épousa (3). Il fait des pièces où il y a de l'esprit; ce n'est pas un merveilleux acteur, si ce n'est pour le ridicule. Il n'y a que sa troupe qui joue ses pièces; elles sont comiques (4). Il y a dans une autre troupe un nommé Filandre qui a aussi de la réputation; mais il ne me semble pas naturel. La Bellerose est la meilleure comédienne de Paris; mais elle est si grosse que c'est une tour (5). La Beauchâteau est aussi bonne comédienne; elle ne manque jamais, et fait bien certaines choses (6).

diens, sous le nom de l'*Illustre théâtre*. Cette troupe parcourut ensuite la province pendant plusieurs années, et revint se fixer à Paris, au mois d'octobre 1658.

(1) On ignore de quel auteur étoit cette tragédie d'*Épicharis*.

(2) Le droit canonique étoit seul enseigné à Paris. L'étude du droit civil, rétablie par Philippe le Bel à Orléans, ne le fut à Paris qu'en 1679. On croit que Molière se fit recevoir avocat à Orléans.

(3) Molière épousa, le 20 février 1662, Armande-Gresinde-Élisabeth Béjart, sœur de Madeleine. (*Dissertation sur J. B. Poquelin Molière, par Beffara*. Paris, 1821, p. 7.)

(4) Molière n'avoit encore donné que deux pièces, *l'Étourdi*, représenté à Lyon en 1653, et *le Dépit amoureux*, joué à Béziers, en 1654. *Les Précieuses ridicules* n'avoient pas été représentées, au moment où Tallemant écrivoit. Il seroit injuste d'exiger de lui qu'il ait pressenti Molière, La Fontaine et Pascal.

(5) On ne sait rien sur la Bellerose; on ignore même quels rôles elle remplissoit. (*Histoire du Théâtre-François*, t. v, p. 28.)

(6) Madeleine Bouget, femme de François Châtelet, dit Beauchâteau, et mère du petit Beauchâteau. (*Ibid.* t. ix, p. 413.)

Le théâtre du Marais n'a pas un seul bon acteur, ni une seule bonne actrice.

Il y a à cette heure une incommodité épouvantable à la comédie, c'est que les deux côtés du théâtre sont tout pleins de jeunes gens assis sur des chaises de paille; cela vient de ce qu'ils ne veulent pas aller au parterre (1), quoiqu'il y ait souvent des soldats à la porte, et que les pages ni les laquais ne portent plus d'épées. Les loges sont fort chères, et il y faut songer de bonne heure. Pour un écu, ou pour un demi-louis (2), on est sur le théâtre; mais cela gâte tout, et il ne faut quelquefois qu'un insolent pour tout troubler. Les pièces ne sont plus guère bonnes.

CCCL

CONTES DE PRÉDICATEURS

ET DE MINISTRES.

M. de Mâcon, ci-devant M. de Sarlat, a eu grande réputation pour la prédication, quand il étoit M. de Lingendes (3). Il prêchoit une fois un carême à Rennes, il étoit alors à Monsieur; il avoit été avant cela au comte de Moret. Un charlatan, qui se disoit aussi à Monsieur, le vint trouver un jour, et lui dit qu'étant à même maître et de même profes-

(1) On restoit debout au parterre. Cet usage a duré jusqu'au commencement du règne de Louis XVI.

(2) L'écu d'or étoit à peu près de la valeur du demi-louis.

(3) Neveu de Lingendes, le poète. (T.) — Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, en 1642, fut promu au siége de Mâcon en 1650. Il prononça, à Saint-Denis, l'oraison funèbre de Louis XIII.

sion (1), il avoit pris la hardiesse de lui venir faire la révérence. « Hé ! qui êtes-vous, monsieur ? — Je » suis, dit-il, cet homme qui monte sur le théâtre » dans cette place ; nous parlons tous deux en pu- » blic. » M. de Rennes arrive là-dessus. « Monsieur, » lui dit M. de Lingendes, je suis ravi d'une chose ; » si par hasard je tombois malade, voilà monsieur » qui achèvera : nous sommes de même *profession*. » Il eût été plus tôt évêque s'il n'eût point été à Monsieur. Son cousin, le père de Lingendes (2), un des meilleurs prédicateurs de la Société, le remit bien avec les Jésuites ; il étoit brouillé avec eux ; il le fit prêcher dans leur église. Ce furent eux qui, par le moyen de M. de Noyers, le firent évêque de Sarlat ; depuis il permuta pour d'autres bénéfices, et enfin il fut évêque de Mâcon, à la régence. Il ne sait que médiocrement ce que c'est qu'éloquence ; il y a quelquefois beaucoup d'esprit dans ses sermons ; il fait quelquefois aussi des prédications de cordelier ; il se pique surtout de bien entendre saint Paul ; cependant, quand il l'explique, on ne l'entend pas autrement. On en a fort médit avec une madame de Marigny, femme d'esprit, qui logeoit sur la Tournelle (3) : il y avoit un vaudeville :

Éloquente de Marigny,
Quel amoureux te baise ?
Je le connois, je l'ai vu dans la chaise.

(1) La femme d'un maréchal-ferrant disoit au maréchal de Biron : « Hé ! monsieur, à cause du métier, faites-moi rendre » mon âne. » (T.)

(2) Claude Lingendes, né en 1591, devint provincial de France, et mourut à Paris, supérieur de la maison professe, le 12 avril 1660.

(3) Sur le rempart, près de la Bastille.

Il passe pour un bon courtisan, et il est toujours prêt à flatter ceux qui donnent les bénéfices. Une fois il dit une chose chez madame Saintot (1), qui n'étoit guère judicieuse. Quelqu'un lui dit : « Je » pense que le sermon d'hier est le meilleur que » vous ayez fait. — Le meilleur que j'aie fait, re- » prit-il, c'est celui d'un tel jour ; il me valut » soixante pistoles. » Une autre fois il étoit encore chez madame Saintot, avec quatre ou cinq autres prélats ou abbés ; pas un ne sut dire quelle fête il étoit.

Un curé, au prône, dit : « Voyons quelle fête il y » a cette semaine : saint Simon saint Judes ; Judas » fêté ! Il ne faudra la chômer que le matin pour saint » Simon, ou plutôt, point du tout, pour apprendre » à saint Simon à hanter mauvaise compagnie. »

Un prédicateur, ne voyant pour tout auditeurs que sept femmes, leur dit : « Je ne laisserai pas de prê- » cher, notre Seigneur prêcha bien pour trois p....., » et vous voilà sept. »

Un ministre gascon, en prêchant sur la parabole de *la vigne*, prêcha si long-temps, qu'un des auditeurs s'en alla en disant qu'il alloit quérir une serpe pour faire un passage à ce pauvre homme ; qu'autrement il ne sortiroit jamais de cette vigne.

A Saint-Pierre-aux-Bœufs (2), les marguilliers et

(1) Celle qui étoit si éprise de Voiture. (Voyez l'historiette de *Voiture*, t. IV, p. 27 de ces Mémoires.)

(2) Saint-Pierre-aux-Bœufs, l'une des douze petites paroisses de la Cité, vient d'être démolie pour ouvrir la rue d'Arcole. Son portail, remarquable par la délicatesse de ses sculptures gothiques, a été conservé. Les pierres qui le composoient, soigneusement numérotées, ont été transportées, et le joli porche du XIIIe siècle décore maintenant la principale entrée de l'église

le curé étant en dispute, avoient nommé deux prédicateurs pour le carême. Il fut conclu, pour les accommoder, que l'un prêcheroit le matin et l'autre l'après-dînée. Le jour de Pâques fleuries, le premier, qui étoit l'archidiacre de Bayeux, dit qu'il laissoit à celui qui prêcheroit après lui à expliquer si c'étoit sur un âne ou sur une ânesse que Notre-Seigneur étoit monté ; que c'étoit un célèbre Cordelier, un grand personnage, qui leur expliqueroit aisément le plus grand mystère qu'il y eût dans l'Évangile du jour. Le Cordelier monte en chaire, et dit : « Puisque » M. l'archidiacre a laissé à expliquer si c'est un » âne ou une ânesse, je vous prie, messieurs, de lui » dire que c'est un âne.»

Un curé, parlant contre les Juifs, disoit : « Vous » étiez bien enragés d'aller faire mourir un pauvre » diable qui ne vous faisoit point de mal !»

Un Italien, qui a traduit l'*Illustre Bassa* (1), pour dire que Soliman donna deux *montres* à son armée, a mis, *due orologi*.

Un Cordelier comparoit Notre-Seigneur à une bécasse, à cause que tout en est bon.

Un prédicateur parlant de l'épée que Denys le tyran avoit fait suspendre à un filet (2), ne se souvint plus de la suite, et il dit hardiment : « Le fil est bon, » il durera bien jusqu'à demain. Demain nous di- »rons le reste.»

Saint-Severin, qui est du même temps. Cette réédification a été faite par les soins de M. Lassus, jeune artiste plein de goût, qui a très-habilement exécuté les restaurations de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

(1) *Ibrahim*, ou *l'Illustre Bassa*, roman de mademoiselle de Scudéry, publié sous le nom de son frère, en 1641.

(2) L'épée de Damoclès.

CCCLI

MADAME DE VIEILLEVIGNE.

Madame de Vieillevigne est Bretonne; elle avoit un frère, nommé Quergroy, gentilhomme fort accommodé, qui étoit un plaisant homme. A toute heure il quittoit la compagnie, pour aller, disoit-il, écrire à M. le cardinal de Richelieu, qui n'avoit jamais ouï parler de lui : il avoit un cheval magnifique, et étoit logé comme un paysan; il mourut jeune et sans enfants, et laissa sa sœur de Vieillevigne héritière. Or le mari de cette femme est un homme riche, mais si stupide, qu'à l'Académie, M. de Benjamin fut contraint de lui faire écrire sur ses bottes : « Jambe » droite et jambe gauche. » Une fois on lui fit accroire qu'il étoit de bois : « Mais je me remue, di- » soit-il. — C'est par ressort, » lui répliquoit-on. Depuis cela on l'appeloit *l'homme de bois*. Sa femme avoit un lévrier le plus beau du monde, et qu'elle aimoit tendrement : on mena ce lévrier à la chasse du sanglier, quasi en dépit d'elle; il y fut tué. On ne savoit comment le lui dire : « Laissez-moi faire, » dit le mari. — Ma mie, lui dit-il, votre lévrier a » été tué; mais consolez-vous, Henri le Grand le fut » bien. »

Elle gouvernoit tout chez cet homme; elle avoit une procuration générale; cependant elle disoit toujours : « M. de Vieillevigne me laisse toute la peine. » Elle ne concluoit rien sans faire semblant de lui en parler; elle lui faisoit troquer des chevaux avec ceux qui le venoient voir, et quand elle est avec lui il n'est pas la moitié si sot que quand elle n'y est pas.

Un jour que le maréchal de La Meilleraye lui envoya un gentilhomme, ce gentilhomme, dans la basse-cour, se mit à faire ses nécessités; il étoit pressé. Il avoit envoyé son laquais au château savoir si monsieur y étoit : ce laquais le trouve dans la cour. Vieillevigne s'avance, et dit à ce garçon : « Va-t'en » boire. » Et quoiqu'il vît cet homme accroupi sur le fumier, il va toujours à lui; l'autre lui crioit : « Monsieur, je suis au désespoir.... — Voire, voire, » achevez, ne vous embarrassez point; donnez, je » tiendrai votre cheval. » Il prend ce cheval tandis que l'autre relevoit ses chausses. Il n'avoit qu'un garçon qui est mort fou. Il fut question de marier leur fille aînée; la mère avoit inclination pour le fils de La Roche-Giffard, qui est son neveu à la mode de Bretagne, et qui a ses terres proche des siennes, mais ni tous ses amis ni le maréchal de La Meilleraye ne l'ont jamais pu persuader au père; il disoit, pour ses raisons, que le père, comme il étoit vrai, l'avoit méprisé, et qu'il étoit mort les armes à la main contre le Roi. Cependant, comme cette femme avoit une procuration générale, et qu'elle s'étoit munie d'un bon avis de parents, elle fit faire des articles et des annonces. On menoit le bon homme un peu tard au prêche, afin qu'il ne les entendît point. Pas un de ses gens, car tout dépend de madame, ne lui en dit mot. On l'amusa à la porte du temple, tandis qu'on marioit sa fille. Sa femme dit que, par ce moyen, elle ne marie point sa fille comme principale héritière, et qu'ainsi elle peut couper pour quatre cent mille livres de bois, et en avantager les cadettes. Le mariage a été approuvé par le parlement de Bretagne. Il est pourtant fâcheux d'avoir ainsi diffamé son mari.

CCCLII

PRONOSTICS.

Je ne m'amuserai point à mettre ici tous les contes qu'on fait de Nostradamus (1) ; je marquerai seulement quelque chose de ses Centuries.

Siècle nouveau, alliance nouvelle,
Un marquisat mis dedans la nacelle.
A qui plus fort des deux l'emportera, etc. (2).

Voilà le second mariage de Henri IV, et la guerre du marquisat de Saluces bien marqués.

Quand de Robin la traitreuse entreprinse
Mettra seigneurs et en peine un grand prince,
Sceu par La Fin, chef on luy tranchera (3).

On voit clairement que *Robin*, c'est *Biron* retourné, car *La Fin* est nommé dans le quatrain, et ce fut *La Fin* qui le découvrit.

Celui de M. de Montmorency est encore plus exprès :

Nove obturée au grand Montmorency,
Hors lieux prouvés, livré à claire peine.

Nove, c'est Castelnaudary, dont on lui ferma les portes ; *lieux prouvés*, c'est-à-dire *lieux publics.*

(1) Michel de Nostredame, en latin *Nostradamus*, né à Saint-Remi, en Provence, le 14 décembre 1503, mourut à Salon, le 2 juillet 1566.

(2) Voyez les *Prédictions de M. Nostradamus pour les ans courants en ce siècle*, n° 1, à la suite des *Vraies Centuries et prophéties de maître Michel Nostradamus*. Amsterdam, chez Jean Janson, etc., 1668, petit in-12, p. 148.

(3) *Ibid.* n° 6.

Il ne fut pas décapité en place publique. *Livré à claire peine*, c'est la façon de prononcer de Toulouse (1).

On y a trouvé :

Sénat de Londre à mort mettra son roi.

Et quand Dom Thadée mourut auprès du Pont-Rouge, on trouva :

A Ponte-Rosse chef Barberin mourra.

Il y a bien des choses qu'on n'entend pas. Depuis on a bien falsifié ces Centuries ; mais, dans ceux qui sont imprimés avant le commencement du siècle, on y voit ce que je viens de marquer.

Il y a ici un maître des requêtes, nommé Villayer, qui dit que son frère étoit fort des amis de Nostradamus, et voici ce qu'il en conte. Un jour Nostradamus lui dit : « Je veux vous dire votre fortune et » celle de vos enfants ; mais je veux que cela soit

(1) Tallemant a déjà rapporté cette prédiction, t. III, p. 97. Depuis l'impression de ce volume, nous avons trouvé un opuscule qui contient une explication tout-à-fait satisfaisante. *Nove-obturée* est l'hôtel de ville de Toulouse, que l'on venoit de rebâtir, et qui servit de prison au duc. Livré à *Claire-peine*, c'est-à-dire que le duc fut livré au bourreau qui s'appeloit *Claire-peine*. C'est ce qu'on voit dans les Mémoires du chevalier de Jant, garde des médailles de Gaston, publiés par M. Motret dans un livret intitulé : *Essai d'explication de deux quatrains de Nostradamus, à l'occasion du livre de M. Bouys.* (Paris, Pichard, 1806, in-8°, p. 24-27.) L'ouvrage de Théodore Bouys venoit de paroître. M. Eugène Bareste, dans un travail très-remarquable, suit aussi cette opinion. Son livre intitulé *Nostradamus*, Paris, Maillet, 1840, contient sur le médecin de Salon les recherches bibliographiques les plus curieuses. On regrettoit que son éditeur n'eût pas veillé davantage à la correction des épreuves, mais dans un second tirage, format in-8°, on a fait disparoître un grand nombre de fautes typographiques.

» passé par-devant notaire, et en présence de six » témoins, afin que vous ne doutiez pas de ma » science. » Cela fut écrit chez un notaire, comme il avoit dit. Entre autres choses il lui prédit qu'il seroit marié deux fois (Villayer n'avoit alors que vingt ans), mais qu'il feroit couper la tête à sa première femme (cela est arrivé, il la lui fit couper pour adultère et pour empoisonnement; en Bretagne l'adultère suffit, et Villayer étoit de ce pays-là, et y demeuroit). Il lui dit qu'il en auroit une fille qui seroit mariée à un tel, dont j'ai oublié le nom; cela arriva encore. Il lui dit après, que de sa seconde femme il auroit trois fils, que deux seroient tués à la guerre et l'un à un siége fameux; ce fut à Cazal, du temps du maréchal de Toiras. Il dit aussi que ses filles mourroient devant lui. Or Villayer en avoit une d'environ trente-deux ans qui étoit mariée, c'étoit une personne fort enjouée, et qui badinoit toujours avec le bon homme. « Tu as beau faire, » lui disoit-il, il faut que tu passes la première. » En effet, il l'enterra.

Un autre maître des requêtes, nommé M. de Refuge, croyoit fort à l'astrologie judiciaire: lui étant né un fils, il fit aussitôt son horoscope. Le chancelier de Sillery, qui savoit comme il s'adonnoit à cette science, lui demanda ce que les astres promettoient à cet enfant. « J'en aurai, répondit-il, beau- » coup de satisfaction, si je le puis sauver un certain » jour qu'il est menacé d'un grand accident (et il » le lui marqua); il doit être tué d'un coup de pied » de cheval. » Ce jour-là étant venu, Refuge s'enferme dans une chambre avec la nourrice et l'enfant, car cela lui devoit arriver avant que d'être sevré. Par malheur, le chancelier de Sillery, qui avoit ou-

blié le jour et la prédiction, ayant à lui recommander une affaire qu'il devoit rapporter le lendemain, l'envoya prier de le venir trouver. Il s'excuse par trois et quatre fois, mais il n'osa lui mander pourquoi il restoit au logis, croyant que le chancelier se moqueroit de lui. Enfin M. de Sillery lui mande que c'étoit pour le service du Roi. Il fallut donc sortir; et au lieu d'emporter sa clef, il la donne à une servante, avec défense d'ouvrir. La nourrice, qui s'ennuyoit dans cette chambre, presse cette servante, deux heures durant, de lui ouvrir : la servante le lui refuse. Enfin, le mari de cette femme, qui étoit de la campagne, arrive à cheval. La nourrice fait de nouveaux efforts, la servante lui ouvre; la nourrice avoit son enfant à son cou. Pour aider à tirer un bissac qui étoit sur ce cheval, elle met son enfant à terre. Ce cheval rue et donne droit dans la tête de l'enfant, qui mourut sur l'heure.

Un gentilhomme anglois, qui s'étoit attaché à Buckingham, eut plusieurs fois des visions la nuit que le duc devoit être assassiné; il n'osoit le lui dire, de peur qu'il ne se moquât de lui; enfin, pourtant, il s'y hasarda. Quelques jours après, un Ecossois, qui avoit eu querelle avec un domestique du duc, et qui croyoit que c'étoit à cause de cela qu'il lui avoit refusé une compagnie de gens de pied, enragé de cela, sort en dessein de tuer ou le duc ou son domestique, le premier qu'il rencontreroit des deux. Il trouva le duc, et le tua.

J'ai vu à Rome un Père Bagnarée, Augustin, homme vénérable. Il s'adonnoit à l'astrologie judiciaire, et ayant trouvé qu'il devoit mourir avec un habit rouge, il conclut qu'il devoit être cardinal. Pour y parvenir, il se mit à faire toutes les fourberies dont

il se put aviser, pour amasser de quoi acheter le chapeau. Il avoit bien vingt-cinq mille écus quand il mourut. Voici une de ses friponneries, ou plutôt un de ses crimes, qui lui valut trois mille livres. Un Juif de Rome avoit un ennemi qui étoit chrétien; ce Juif fut quelques jours sans paroître, et on ne pouvoit découvrir ce qu'il étoit devenu. Les Juifs, en général, firent publier qu'ils donneroient trois mille livres à quiconque révéleroit le meurtrier; car ils ne doutoient pas qu'on ne l'eût tué. Le meurtrier se confesse au Père Bagnarée, et dit qu'il avoit coupé le Juif à morceaux, et l'avoit jeté en tel lieu dans un privé. Le Père fait tomber entre les mains des Juifs une lettre qui portoit: « Mettez les trois mille livres en tel lieu, et vous » trouverez le nom du meurtrier qu'on aura mis en » la place de l'argent. » Cela fut fait. Il trouva aussi dans l'horoscope qu'il avoit faite du pape Urbain, qu'il mourroit un tel jour: persuadé de cela, il offre à je ne sais quelles gens de l'empoisonner pour une certaine somme. Il croyoit gagner cela sans péril, et que les autres penseroient que le pape, qui seroit mort de mort naturelle, seroit mort de poison. La chose se découvre: il se sauve; mais celui qui étoit avec lui le trahit, et lui ayant donné une potion endormante, il l'enlève de Venise, où ils étoient, jusque sur les terres du pape. Là, pour ne pas diffamer l'habit de Saint-Augustin, on le pendit avec un habit de pénitent rouge.

Un garçon, nommé Malvat, fils d'un homme d'affaires, se fit faire son horoscope, et parce qu'il y avoit qu'il mourroit entre six et sept, le 7 du mois d'août 1653, il prit la poste en Foretz, où il se trouvoit, au commencement de ce mois fatal, de peur de

tomber malade à la campagne; il s'échauffa en venant à Paris, prit une bonne pleurésie dont il mourut le 7 d'août, à trois heures du matin.

Du temps de la Reine-mère, il y avoit ici un Écossois, nommé Inglis, dont on conte assez de choses. M. de Sancy, alors homme d'épée, et depuis évêque de Saint-Malo, pour le surprendre, lui envoya sa *nativité* sans se nommer. « Ah! dit Inglis, dès qu'il » se fut mis à faire sa figure, je le connois, le petit » rousseau, il fera le voyage de Constantinople. » Il y fut en ambassade.

Il dit d'un gentilhomme, qui étoit gouverneur de Nesle : « Il me presse par écrit de lui faire sa figure; » mais il a pensé ne m'en presser plus : il a été en » danger de se noyer, il n'y a que quatre jours. » Gombauld, à qui Inglis dit cela, trouva ce gentilhomme sur le Pont-Neuf, qui lui dit : « En venant, » j'ai pensé me noyer. » Il lui marqua le temps justement.

Il demandoit toujours quelque chose, et jamais n'obtenoit rien; il venoit toujours trop tard. Une fois il alla demander à la Reine la charge d'un homme qui se portoit assez bien. « Cette charge ne vaque » pas. — Il est vrai, madame, mais celui qui la pos» sède mourra dans huit jours. » Elle la lui promit. L'homme mourut dans le terme, mais le pauvre Inglis mourut quatre jours devant. Il mourut comme subitement. Il n'avoit garde de le savoir; car ses parents, qui ne vouloient pas qu'il s'adonnât à l'astrologie, lui célèrent toujours sa *nativité*.

Un gentilhomme, nommé Boyer, avoit inventé je ne sais quelle carte sur laquelle il tiroit sa figure, et avec une pirouette il devinoit. Rudavel a appris de lui, et Arnauld de Rudavel. Gombauld, qui logeoit

avec lui, lui dit : « Hier, à minuit, une femme est » venue loger céans. » Il fait sa figure, il fait aller sa pirouette; il trouve qu'il y avoit du meurtre, et que cette femme avoit du jaune à son habit. Effectivement elle avoit une jupe jaune, et il y avoit eu du sang répandu. Ce Boyer fut appelé en duel, et dit avant que de partir : « Ma figure dit que je n'en re- » viendrai pas. » Il y fut assassiné.

CCCLIII

PIERRE PHILOSOPHALE.

L'empereur Rodolphe, dernier du nom, avoit un premier médecin qu'on disoit avoir trouvé la pierre philosophale. Son maître ne permettoit point qu'on l'inquiétât sur cela ; car il lui faisoit, dit-on, de l'or potable (1), et le tint en santé longues années. Ce médecin avoit à son service un François, âgé de treize ans, ou environ; c'étoit un garçon qui s'étoit débauché; il le prit en affection, et lui montra tous ses secrets. Le médecin vient à mourir; ce garçon, nommé Saint-Léger, eut peur qu'on ne l'enfermât, il se sauve. On le cherche partout; point de nouvelles. On avoit son portrait; on en fait faire plusieurs copies qu'on envoie partout. Il vient à Paris, et, pour se cacher, il offre à un homme, qui tenoit

(1) L'or potable a été long-temps regardé comme un remède souverain. Brantôme lui attribue la conservation de la beauté de la duchesse de Valentinois. (*Œuvres de Brantôme*, t. VII, p. 430, édition Foucault, 1823.) Corbinelli, un siècle après, croyoit lui devoir le rétablissement de sa santé. (*Lettre de madame de Sévigné à Bussy*, du 13 octobre 1677.)

des pensionnaires à l'Université, de lui donner tout ce qu'il voudroit pour un trou de chambre, à condition de guérir la femme de cet homme, qui étoit abandonnée des médecins; l'hôte déloge quelqu'un, lui donne un bouge. Or, il y avoit là-dedans, en pension, un petit garçon de Paris, nommé du Pré; c'est de lui que je sais ceci. Saint-Léger se servit de lui à bien des choses, parce qu'il le reconnut discret. Ce M. du Pré-là est un galant homme. Saint-Léger lui envoyoit chercher des drogues ordinaires chez l'apothicaire, dans lesquelles il mettoit d'une certaine poudre, et il guérit l'hôtesse en fort peu de jours. Souvent il donnoit un coffret à ce petit garçon pour porter à un affineur qui en avoit une clef: le coffret étoit pesant; quelquefois on donnoit un écu d'or au petit du Pré. Ce Saint-Léger n'avoit pour tout instrument qu'un petit fourneau portatif. Il falloit qu'il fît sa poudre fort aisément, car du Pré dit qu'en trois ou quatre mois il lui en vit user plus de trente fois plein une poire à porter de la poudre à canon dans la poche. Il fit des cures admirables dans le temps qu'il fut à l'Université. Voici comme il fut découvert. Le garçon de l'apothicaire de l'hôtesse avoit vu ce portrait que Beringhen (1), père de M. le premier, qui étoit curieux de chimie, avoit fait venir d'Allemagne, car son maître le servoit; il en avertit donc Beringhen : voilà un exempt qui vient demander cet homme. Du Pré dit : « Il est » allé à la messe. » Il y étoit allé en effet; mais apparemment il avoit eu le vent de quelque chose, car on ne l'a jamais vu depuis.

(1) Pierre Beringhen, que Henri IV attacha à sa personne pour prendre soin de ses armes. Son fils, favori d'Anne d'Autriche, fut pourvu de la charge de premier écuyer.

CCCLIV

MONCONTOUR.

Moncontour est fils de Bordeaux, receveur-général de Tours, dont Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, qui n'est point son parent, quoiqu'il porte même nom, a épousé la fille. Ce garçon a fait autant de folles dépenses qu'homme de sa sorte. Il étoit ici conseiller au Grand-Conseil. Il a eu des garnitures de poinct de Gênes de six mille livres (*collet, manchettes et canons*). Pour un an, il a pris pour cent pistoles de peignes; les parties du rôtisseur montent à dix mille écus pour le moins pour un an, en chapons de Bruges (1). On le dupoit. Le lieutenant civil conte qu'une nuit qu'il faisoit courir pour attraper des filous, on prit trois jeunes hommes qu'on lui amena : le premier étoit fort propre; il se dit valet de chambre de M. de Moncontour; le second, quasi aussi propre que lui, se dit valet de garde-robe de M. de Moncontour, et le troisième, qui ne leur cédoit guère, se dit chef de sommellerie de M. de Moncontour. Ils alloient, disoient-ils, chercher leur maître, qui étoit chez une dame de qualité. «Et qui » est-elle?—Monsieur, nous n'oserions la nommer.» Or, cette dame de qualité, c'étoit madame de Gaillonnet (2).

(1) Il nous semble qu'on n'avoit pas vanté, jusqu'à présent, les chapons de Bruges; ceux du Mans, déjà célébrés par Belon, se montrent toujours dignes de leur réputation. (*Vie privée des François*, par Le Grand d'Aussy. Paris, 1782, t. Ier, p. 285.)

(2) Voyez plus haut, t. VIII, p. 110, l'historiette de la *Gaillon-*

Il y aura trois ans cet automne que Prunevaux, intendant des finances, maria sa fille avec Moncontour, qu'on croyoit riche. Quelques jours après les noces, ce galant homme de Moncontour va trouver le receveur des consignations, Betaud, qui avoit une tapisserie de dix mille livres à vendre, parce qu'elle étoit trop haute pour les exhaussements de sa maison; ils tombent d'accord du prix; Betaud se contente du billet de Moncontour, payable à volonté. Deux jours après, Betaud demanda, par rencontre, à Prunevaux, si cette tapisserie avoit plu à sa fille; il se trouva qu'il ne savoit ce que c'étoit. Betaud va faire des reproches à Moncontour, qui lui avoue qu'il l'avoit mise en gage pour trois mille livres chez un tapissier; qu'au reste, c'étoit pour une bonne action, et pour délivrer le monde de ce voleur de l'Escluselles; qu'au lieu de dix mille livres, il feroit à Betaud une promesse de trois mille livres, après que la tapisserie auroit été retirée de chez le tapissier; ce qu'il fit; car Betaud aima mieux perdre mille écus que dix mille francs. Voici ce que c'est que ce l'Escluselles: c'étoit un illustre filou, qui avoit eu bien des familiarités avec la Gaillonnet, et même lui avoit prêté quelquefois de l'argent. Un jour il voulut qu'elle lui donnât une obligation, elle le maltraita; il prit son temps, et la vola, elle et Moncontour, au retour de Forges, mais seulement jusqu'à la concurrence de sa dette. Ils le firent prendre, et ce fut pour le faire dépêcher que Moncontour emprunta ces trois mille livres; car le lieutenant criminel, qui disoit qu'il n'étoit pas trop chargé, dès

net; elle justifie le mépris que Tallemant déverse ici sur cette femme.

qu'il vit de l'argent, dit : « C'est un coquin, il en » faut purger le monde. » Effectivement, il fut roué (1).

Au bout de deux ou trois mois, Prunevaux fit séparer sa fille de biens ; il ne lui avoit pas donné grand'chose. Peu de temps après, Bordeaux, père de Moncontour, s'absenta. On accuse Bordeaux, l'intendant des finances, beau-père de sa fille, de lui avoir fait faire une banqueroute frauduleuse. Il en a fait autant autrefois lui-même.

Moncontour reçut assez bien cette calamité ; il disoit à ses confrères du Grand-Conseil : « Remettez un » peu cette buvette sur pied ; car désormais je n'au- » rai plus d'ordinaire que celui-là. » Quelquefois il disoit : « Depuis que mon père a fait *un trou à la* » *nuit*, je me trouve plus à repos que jamais : lui et » mon beau-père ne faisoient que me gronder, ma » femme étoit jalouse, mes valets demandoient sans » cesse ; me voilà délivré de tout cela. »

CCCLV

CONTES, NAIVETÉS, BONS MOTS, ETC.

Le père de feu M. le marquis de Rambouillet avoit une tante, abbesse de Poissy ; en ce temps-là on se divertissoit fort bien dans les religions ; le marquis y avoit une galanterie : sa maîtresse s'appeloit Le May. Un jour qu'il y fut dîner, c'étoit vers la mi-juin, sa tante lui envoya une vieille religieuse, nom-

(1) Cet *honnête* lieutenant-criminel ne pouvoit être que M. Tardieu, si bien stigmatisé par Despréaux. (Voyez plus haut, t. v, p. 51 de ces Mémoires.)

mée Rosmadec, pour l'entretenir pendant qu'il dînoit : cela ne lui plaisoit nullement, et il eût bien voulu que ç'eût été sa maîtresse. Au dessert, on lui présenta des pommes ridées et des cerises nouvelles; au même temps, la jeune religieuse qu'il demandoit entra, et M. de Rambouillet dit en repoussant ses pommes : « Quand Le May vient, qu'on m'ôte Ros-» madec.»

Un vieillard de quatre-vingts ans, étant logé à Montpellier à une extrémité de la ville, s'avisa d'aller loger à l'autre bout, et dit pour raison : « J'ai » toujours tâché de n'être à charge à personne; je » n'ai plus guère à vivre, et si je fusse demeuré où » j'étois, on eût eu beaucoup de peine à me porter » au cimetière; au lieu qu'où je suis, il n'y aura » qu'un pas à faire. »

Un conseiller de Paris jouoit à la paume; on lui vint dire : « Monsieur, madame vient d'accoucher. » — Eh bien! cet enfant ne lui rentrera pas dans » le corps. » A une demi-heure de là, on lui vint dire : « Madame est encore accouchée d'un autre » enfant. — Ah! pardieu! dit-il, je m'en vais. Si je » n'y allois, elle ne feroit qu'accoucher tout aujour-» d'hui. »

Un Allemand, en voyageant, quand le vin étoit bon, écrivoit sur la cheminée de l'hôtellerie : *Est*, et *Est*, *Est*, quand il étoit excellent. A Montefiascone, en Italie, où il y a de fort bon muscat, il écrivit : *Est*, *Est*, *Est*, et en but tant qu'il en creva. Son valet lui fit cette épitaphe :

Est, Est, Est et propter Est, Est, Est
Dominus meus hic est (1).

(1) Coulanges avoit vu cette épitaphe dans l'église de Monte-

M. d'Arpajon (1), voulant faire le bel esprit, s'avisa de traiter Sarrazin et Pellisson; et pour cajoler Sarrazin : « Ah ! monsieur, lui dit-il, que j'aime » votre *Printemps* (2) ! — Je ne l'ai point fait, dit » Sarrazin, c'est une pièce de Montplaisir. — Ah ! » votre *Temple de la Mort* est admirable. — C'est » de Habert (3), le commissaire de l'artillerie. » Enfin, Pellisson, par pitié, trouva moyen de le faire tomber sur le *sonnet d'Ève* (4).

D'Audiguier (5), auteur de *Lysandre et Caliste*, disoit à Théophile qu'il ne tailloit sa plume qu'avec son épée : « Je ne m'étonne donc pas, lui dit Théo- » phile, que vous écriviez si mal. »

Un bourgeois de Châlons avoit son fils au collége des Jésuites à Rheims. Ce fils, par l'avis des Jésuites, lui demanda les *Vies des Saints* : il lui envoya les *Vies des Hommes illustres* de Plutarque, et lui manda que c'étoient les saints des honnêtes gens.

Ce prieur de Bourgueil, que M. de Rheims (6) fit

fiasconc. Le héros de l'anecdote étoit un prélat allemand de la famille des Fugger d'Augsbourg. (*Mémoires de Coulanges*. Paris, 1820, in-8°, p. 294.)

(1) Louis, duc d'Arpajon, mort à Severac, en 1679.

(2) Ce sont des stances, intitulées : *Le Printemps*. Voyez les *Poésies choisies*. (Serey, 1657, première partie, p. 142.)

(3) Cette pièce est de Philippe Habert, frère de l'abbé de Cerisy. Elle a été publiée dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres auteurs de ce temps*. Paris, Chamboudry, 1651, première partie, p. 66.

(4) C'est le sonnet de Sarrasin qui commence par ces vers :

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté,
Faite pour lui d'une main immortelle, etc.

(5) Vital d'Audiguier, mauvais écrivain, auteur des *Amours de Lysandre et de Caliste, histoire tragique de notre temps*. Lyon, 1622, et de plusieurs autres ouvrages médiocres.

(6) Éléonor d'Étampes de Valençay, archevêque de Rheims.

assassiner, fut assez simple pour se laisser persuader, par un nommé Langeys, de coller à son bréviaire une promesse qu'il lui avoit faite, afin de s'en ressouvenir toujours. Quand il la fallut produire, elle se rompit toute.

Dans les chapitres des Chartreux, chaque religieux peut écrire son sentiment au général. Un religieux de Paris écrivit qu'il y avoit beaucoup de choses à louer dans leur ordre; mais qu'il y trouvoit un grand défaut : c'est de n'avoir point de femmes, et qu'au moins il en faudroit une pour deux. « Pour » moi, ajouta-t-il, je me contenterai de la moitié de » la meunière. » La meunière étoit jolie. Le général manda au procureur de Paris : « Un tel religieux » vit-il bien mieux que pas un ? Regardez ce qu'il » m'écrit. » Le procureur fut bien surpris.

Une dame, un peu galante, pour s'accoutumer à ne point rougir, voulut se hasarder de conter une de ses amourettes, sans nommer personne; elle dit donc : « Une dame donne rendez-vous à son galant, » et étant couchés ensemble, on heurta ; le galant » se jette dans un cabinet, et comme il faisoit froid, » il prit un drap pour se couvrir. Jamais, ajouta-» t-elle, je ne fus si déferrée que quand je me vis » sans draps. »

Un Sédanois, nommé Gohard, valet du beau-frère de M. Conrart, se retiroit fort souvent dans un petit cabinet, et il écrivoit, sans qu'on pût savoir ce que c'étoit. Enfin on trouva moyen d'y entrer, et on vit un gros livre, où il y avoit au haut : « Aujourd'hui, » sixième de mai 1645, je commence, moyennant,

On l'accusoit d'avoir par jalousie d'amourettes fait assassiner un moine à coups de marteau, dans une cave. (Voyez son historiette, t. III, p. 183.)

» la grâce de Dieu, à copier, pour la septième fois, » le Nouveau-Testament, que j'achèverai, Dieu ai- » dant, au bout de l'an. »

Le maréchal de Gassion avoit un parent qui partagea un cadet qu'il avoit, et lui donna mille écus pour sa légitime, à condition qu'il en employeroit cinq cents à un drapeau, en Hollande. Ce garçon mangea tout. L'aîné, sans y être obligé, envoya encore cinq cents écus; mais il mit l'argent en main tierce pour faire acheter ce drapeau. Le cadet fit si bien qu'il eut l'argent, et le mangea, et haie-au-bout (1). Ses créanciers lui prêtent de quoi aller en son pays, où il disoit qu'il feroit bien danser son frère, et rapporteroit de quoi tout payer. L'aîné en eut avis, et lui écrivit que sa maison étoit bonne, qu'il avoit des arquebuses à croc (2), et quelques fauconneaux (3), qu'il braqueroit tous contre lui. Ce cadet lui fait réponse, il n'y avoit que cela dans la lettre : *Amourcez, jé pars*.

Un laquais de madame de Rambouillet, et qui plus est, *né natif* de Rambouillet même, comme quelqu'un lui demanda : « Qui est avec Madame? » répondit : « C'est un *verrier* (4). » Il étoit nuit. Les verriers ne vont pas à ces heures. « Oh! dit-il, c'est » un verrier, comme M. de Neufgermain. » C'étoit Ségrais.

(1) *Haie-au-bout*, expression basse et proverbiale, qui signifie *et il fallut s'arrêter*.

(2) Espèce d'arquebuse pesante, dont on se servoit derrière les murailles.

(3) Petits canons très-longs.

(4) C'est-à-dire un gentilhomme verrier. Le noble ne dérogeoit pas en exerçant l'art de la verrerie. Cet usage singulier remontoit à l'empereur Théodose. (Voyez le *Traité de la noblesse* de La Roque.)

François Ier étant chez madame d'Estampes, sut que Brissac, depuis maréchal de France, s'étoit caché sous le lit pour n'avoir pas eu le temps de se sauver. Il demanda des confitures, et en mangeant du cotignac, qu'il trouvoit admirable, il en jeta une boîte sous le lit, et dit : « Tiens, Brissac, il faut que » tout le monde vive (1). »

Le feu comte du Lude, pour se moquer de l'huissier de chez le Roi, qui ne l'avoit pas voulu laisser entrer, à cause qu'il n'étoit pas trop bien vêtu, fit habiller magnifiquement son cocher. L'huissier lui ouvre, et refuse l'entrée au comte. « Si vous ne vou- » lez pas que j'entre, dit le comte, renvoyez-moi » donc mon cocher ; qu'il me ramène. Hé ! maître » Pierre !.. — Monsieur, revenez, revenez. » Tout le monde se moqua du pauvre huissier.

Le même heurta assez fort au cabinet de M. de Schomberg, surintendant des finances ; il étoit son neveu ; un nouveau suivant, qui ne le connoissoit point, dit : « Qui heurte comme cela ? — Ouvre. — » Monsieur, on ne heurte point ainsi céans. » Il entre et va pisser dans la cheminée. « Ne pisse-t-on » point ainsi céans ? » M. de Schomberg n'en fit que rire.

Madame Causse (2), mère de madame du Candal,

(1) On a dit la même chose de Henri IV et du duc de Bellegarde : l'anecdote est cependant différente. Le duc, sur le point d'être surpris par Henri IV, se jeta dans un cabinet dont la clef fut retirée ; le Roi demande des confitures qui étoient dans le cabinet ; il en alloit enfoncer la porte, quand Bellegarde s'échappa en sautant par la fenêtre. Voyez les *Anecdotes des reines et régentes*, de Dreux du Radier, édition in-8° de 1808, t. VI, p. 21.)

(2) Marie Bigot, femme de Jacques Causse. Tallemant a aimé madame du Candal, sa fille, comme on le verra au chapitre des *Amours de l'auteur*.

le feu s'étant pris chez elle, s'enfuit toute nue avec sa fille, qui n'étoit qu'un enfant, dans le devant de sa chemise.

Sarrau, conseiller au Parlement, sa femme étant accouchée subitement auprès du feu, lui qui étoit au lit se lève, met l'enfant dans le devant de sa chemise, et va appeler des femmes. Elles, voyant cet homme en cet état, s'enfuirent.

Un Juif, converti depuis peu, voyant que ses affaires alloient mal, et que tout lui réussissoit de travers, répondit plaisamment à des gens qui lui représentoient que c'étoit que Dieu l'aimoit, et qu'il le visitoit : « Mais que ne visite-t-il le pape et les » cardinaux, qui sont ses anciens amis, au lieu de » moi, qui ne le connois que depuis trois jours ? »

Une fille de quelque âge, qu'on appeloit mademoiselle de Bordeaux, disoit que c'étoit une sottise que de se marier, que les gens d'esprit se jetoient dans l'église, ou demeuroient garçons, et étoient presque toujours de bonne humeur ; et que, pour le reste, on le mettoit au haras, pour empêcher le monde de finir.

A Alençon, il y avoit un M. Fouteau ; pour rire, on appeloit sa femme mademoiselle *Foutelle*. Un homme alla le demander, et dit : « Monsieur Fou- » teau y est-il ? — Non, dit une fille. — Et made- » moiselle *Foutelle ?* — Non, monsieur ; elle mange » son potage. »

A Rome, on dit, quand on voit un vieux cardinal courbé, qu'il cherche les clefs, car dès qu'ils les ont trouvées, ils se portent le mieux du monde.

On demanda une fois quelle sorte de gouvernement c'étoit que La Rochelle : « C'est une *Jobelino-* » *cratie*, » répondit un galant homme.

La des Urlis, comédienne au Marais, pour dire le premier personnage, disoit : « *Le grand emploi.* »

* A la foire Saint-Germain, on exposa une fois un tableau ou le diable en volant chioit des laquais.

*Un jardinier, en plantant des asperges, dit à M. de Rambouillet qui se plaignoit de ce que cela faisoit fort sentir l'urine, qu'il y avoit un remède infaillible à cela. « Eh ! quoi ? — C'est qu'il faut » monter dans votre grenier et p..... par votre fe- » nêtre : je meurs si vous en sentez rien. »

Le vieux Péna, célèbre médecin, fut appelé pour voir un malade à Paris. « De quel pays êtes-vous ? » lui demanda-t-il. — De Saumur. — De Saumur, et » vous êtes malade !... Quel pain mangez-vous ? — » Du pain de la belle Cave (1). — Vous êtes de Sau- » mur, vous mangez du pain de la belle Cave, et » vous êtes malade !... Quelle viande mangez-vous ? » — Du mouton qui paît au Chardonnet. — Vous » êtes de Saumur, vous mangez du pain de la belle » Cave, et du mouton qui paît au Chardonnet, et » vous êtes malade ! ... Quel vin buvez-vous ? — Des » coteaux. — Vous êtes de Saumur, etc., vous buvez » du vin des coteaux, et vous êtes malade !.... Al- » lez, vous vous moquez des gens. » Et il le laissa là. Quand il abandonnoit un malade, il disoit : « Faites-lui ceci et cela, et de temps en temps don- » nez-lui *quauque boutade* de paradis. »

En voici un quasi semblable. Un rousseau alla se confesser : le prêtre lui demanda combien il y avoit qu'il ne s'étoit confessé. « Dix ans, car je n'ai point » péché depuis. — Et de quel métier êtes-vous ? — » Sergent. — Et de quel pays ? — Normand. — Vous

(1) C'est le Gonesse de Saumur. (T.)

» êtes sergent, Normand et rousseau, et vous n'avez » péché il y a dix ans! Allez, dit-il, il en faut avoir » des reliques ; » et avec son couteau il lui coupe un petit bout de l'oreille.

* M. l'évêque de Noyon (*Baradas*), disoit à l'abbé Le Camus, aumônier du Roi (1658) : « Tout est ruiné » à mon évêché, il ne s'est sauvé que mes prez. — » Hé bien ! répondit l'abbé, avec un peu d'avoine, » voilà de quoi vivre. »

Le petit de Chavigny, qui se fait à cette heure appeler M. le marquis de Chavigny (1), à l'âge de treize ans, étoit à une assemblée où madame des Réaux (2) et son frère Sablière étoient. Sablière en buvant après lui, dit : « N'y a-t-il rien à gagner, au moins? — » Non, dit-il, tu n'en aimeras qu'un peu mieux ta » sœur. » Il l'avoit trouvée fort à son goût.

Un marchand de Montauban, tenté de se marier, prioit Dieu sur ce sujet avec beaucoup de ferveur ; et parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de parler haut, il alloit sur le toit de sa maison. Une fois on l'épia, et on ouït qu'il disoit : « Seigneur, qui as fait » le soleil chaud et la lune morfondante, donne-» moi une bonne femme ; tu en penses quelquefois » donner de bonnes, que tu en donnes de bien mau-» vaises. »

Mon père avoit un commis naïf, fort dévot et fort chaste : un jour il ne trouvoit pas son compte, on ouït qu'il prioit Dieu, et disoit : « Seigneur, tu sais » que j'ai mon pucelage, et cependant je ne trouve » point mon compte. »

(1) Gaston-Jean-Baptiste Bouthillier, marquis de Chavigny, mestre-de-camp du régiment de Piémont.

(2) Élisabeth Rambouillet, femme de l'auteur de ces Mémoires.

Feu M. d'Épernon étant chez le feu Roi, le Roi dit à Marais, qui contrefait tout le monde : « Fais » comme fait M. d'Épernon quand il est malade. » — Holà ! aucuns, faites-moi *benir Vlaise* (c'étoit » son bouffon). — Monseigneur, nous ne saurions. » — Comment, à un homme de ma condition... — Il » est mort il y a deux mois. — Faites-le-moi venir » nonobstant toutes choses. » M. d'Épernon rioit du bout des dents. Le Roi sort. Marais lui voulut faire des excuses. « Non, non, lui dit-il, je ne vis » jamais meilleur bouffon que vous. »

Un huguenot, nommé M. de Dangeau, qui a la mine fort niaise, au sortir de l'Académie, alla à la cour ; je ne sais quel éveillé lui vint dire : « Mon- » sieur, pensez que vous avez étudié en philoso- » phie. — Oui, répondit-il naïvement, j'ai fait mon » cours. — Hé bien ! ajouta l'autre, vous répondrez » donc bien à cet argument : Tout homme est ani- » mal, etc. — Voyons si vous répondrez bien à ce- » lui-ci, reprit Dangeau : Tout homme est menteur ; » vous êtes homme, donc vous êtes menteur. » Et lui donne un grand soufflet.

Chavanes, un des Rambouillet, un peu avant que d'aller à Barcelone, où il fut tué, s'amusoit fort à lire les Épîtres de Sénèque, où ce philosophe parle de la mort, et disoit : « On ne fait cela qu'une fois » en sa vie ; je veux apprendre à le faire de bonne » grâce ; car j'aurois grand'honte de le faire aussi » sottement que beaucoup de gens que je vois. »

Il y avoit trois Martin à Paris : Martin *mangé*, un qui s'étoit ruiné à tenir table ; Martin *qu'on mange*, l'oncle de Villemontée, et Martin *qui mange*, celui du cardinal de Richelieu. Ce Martin qu'on mange vit encore, et tient encore table ; il étoit je

ne sais quoi à la grande écurie. Il traita autrefois feu M. de Bellegarde, et toute la pâtisserie et autres choses étoient en figures de mors de bride, même on en fit des pâtés tout pleins (1).

Le duc de Savoie, le bossu, étant amoureux de sa belle-fille, Madame Royale, lui donna une collation où toute la vaisselle d'argent étoit en forme de guitares, à cause qu'elle en jouoit. Elle le contrefaisoit avec Cesy, qu'il chassa ainsi que toutes les autres (2).

Un bourgeois de Thouars appelé au Consistoire, où le ministre Rivet présidoit, on lui fit réprimande de ce qu'il buvoit. « Je bois, dit-il en riant, et il n'y » a personne de vous autres, messieurs, qui ne boive. » — Mais vous battez votre femme. — Et qui voulez-» vous qui la batte ? Si mademoiselle Rivet fait quel-» que chose qui ne soit pas bien, appellerez-vous » vos voisins pour la châtier ?» Et il s'en sauva ainsi en goguenardant.

* Il y avoit un huguenot, soldat de fortune du Dauphiné, qui ne vivoit pas trop bien avec sa femme. Son pasteur l'exhortoit un jour à avoir patience, et après plusieurs exemples chrétiens il lui allégua ce-

(1) Ceci fait souvenir de la plaisanterie de Brusquet, fou de François Ier, qui, ayant invité à dîner le maréchal Strozzi, lui fit servir des pâtés de la plus belle apparence, qui ne contenoient que de vieux mors, des brides, des vieilles sangles, etc. (*Œuvres de Brantôme*. Paris, Foucault, 1823, I, 440.)

(2) Tous les domestiques françois de Madame Royale furent renvoyés vers 1630, quand on eut le soupçon d'une intrigue de cette princesse avec Pommeuse, le fils de Puget, trésorier de l'Épargne. (Voyez plus haut l'historiette des *Pugets*, t. VIII, p. 120, et la *Relation de la cour de Savoie, ou les Amours de Madame Royale*, à la Sphère. Paris, 1668, p. 5.)

lui de Socrate : « Voyez, *monsu*, lui dit le soldat ; il » n'y a guère de *Soucrates*, mais il y a bien des *San-* » *tippes*. »

La Cuisse, chirurgien qui accouche les femmes, dit qu'un jour une personne bien faite et bien vêtue le vint prier chez lui de l'accoucher, le contenta bien, et après le pria de donner l'enfant à un homme fait de telle façon. Quelque temps après, on vint quérir La Cuisse pour une maîtresse des requêtes ; c'étoit elle-même, et elle lui dit tout bas : « Je crie- » rai cette fois pour celle-ci et pour l'autre. »

Le jeune Guénaut, médecin, venoit d'accoucher une fille de bon lieu, et comme il en emportoit l'enfant sous son manteau, un grand laquais de la maison lui vint dire tout bas à l'oreille : « Monsieur, » se porte-t-il bien ? — Quel coquin est-ce là ? dit le » médecin. — Monsieur, répond le laquais, j'y ai » autant d'intérêt qu'un autre, pour le moins; c'est » de mon fait. »

Un conseiller, dans la deuxième des enquêtes, pensant tirer un procès d'un sac, en tira un chapon tout lardé. Voilà un éclat de rire qui prend à tout le monde. « C'est, dit le conseiller, mon coquin de » clerc qui, étant ivre, a pris l'un pour l'autre. »

Feu M. d'Humières étoit rousseau ; sa mère lui fit teindre les cheveux, et un jour, étant chez mademoiselle de Jonquières, qui étoit de ses voisines à la campagne, elle lui dit : « Ne trouvez-vous pas » mon fils bien mieux comme cela ? — Madame, je » l'ai toujours trouvé fort bien. — Mais dites, dites » en conscience. — Madame, je ne l'ai jamais vu » autrement. » Et elle fit toujours semblant de ne s'être point aperçue qu'il eût été rousseau.

Le feu évêque de Rennes étoit homme de bien et

savant; les tailleurs lui allèrent demander un saint pour patron. « Mais nous en voulons un, dirent-ils, » qui sans doute soit en paradis. — J'y rêverai, leur » dit-il, revenez demain. » Ils reviennent. « Mes » amis, leur dit-il, prenez le bon larron ; car, ou No- » tre-Seigneur n'a pas dit vrai, ou il est en paradis. » Vous savez qu'il lui dit : *Tu seras ce soir en paradis avec moi.* » Ils le prirent. Il s'appelle *Dimas* en je ne sais quelle légende.

Il y a cinq ans que, dans l'île Notre-Dame, on voyoit pour de l'argent quatre pièces de tapisseries à l'antique, les plus belles du monde; dans la première, il y avoit un jeune homme avec ces deux vers:

De ce beau jeu d'amours
J'en veux parler toujours;

dans la seconde, un homme de trente ans :

Et moi pareillement
J'en parle bien souvent;

dans la troisième, un homme de quarante-cinq ans avec une dame de trente :

Et moi, tel que je suis,
J'en parle quand je puis;

dans la dernière, un vieillard tout blanc avec une vieille. Il levoit les mains au ciel, et disoit :

O grand Dieu que j'adore!
En parle-t-on encore?

Le duc d'Ossone ayant à juger un cordonnier qui avoit tué un prêtre, lui demanda : « Pourquoi l'as-tu » tué? — Il avoit tué mon père, et pour cela on ne » fit que le suspendre *à divinis* pour six mois.—Hé » bien, dit le duc, je te condamne aussi à ne faire » des souliers de six mois. »

Un neveu de Voiture, nommé l'abbé du Val, jeune homme qui a de l'esprit, mais peu de cervelle, s'est jeté dans la dévotion, et en répondant à des vers que des dames lui avoient envoyés, il mit au haut une croix et ces mots : *In hoc signo vincam :* cette même légende que Constantin avoit mise sur ses étendards.

M. de Bouchu, maître des requêtes, dit que sa femme, sept ou huit jours après leurs noces, voyant que cela diminuoit étrangement, alla trouver sa belle-mère, et lui dit toute en pleurs « qu'elle ne savoit » pas ce qu'elle pouvoit avoir fait à M. de Bouchu, » mais qu'elle voyoit un si grand changement dans » les caresses qu'il lui faisoit, qu'assurément il » étoit mal satisfait d'elle. » La belle-mère se mit à rire, et la désabusa. C'est une grande sottise d'aller se tuer si mal à propos.

Deux cordeliers qui faisoient fort bonne chère à dîner se moquoient de deux minimes, qui ne mangeoient que des carottes, et leur disoient : « Notre » saint François vaut bien le vôtre. » Après le dîner, les minimes montent à cheval, et les cordeliers sur la haquenée des cordeliers ; alors les minimes eurent leur revanche, et leur dirent : « Notre saint » François vaut bien le vôtre ! »

D'Ablancourt avoit un laquais qui lui disoit : « N'allez pas si vite avec votre cheval, car on dira : » Voilà un laquais qui est fou et son maître aussi.»

Berthod *le châtré* (1) voulant mettre son laquais en métier, lui dit : « Regarde de quel métier tu veux » être. Veux-tu être chapelier ? — Non, monsieur ;

(1) Voyez sur ce musicien, l'historiette de Bertaut, t. V, p. 140 de ces Mémoires.

» il n'y a rien au-dessous. — Hé bien ! menuisier ? » — Il n'y a rien au-dessous. — Potier d'étain ? — Il » n'y a rien au-dessous. — Hé quoi donc ? — Tail- » leur, monsieur, ou cordonnier ; car si je ne suis » bon tailleur, je serai ravaudeur ; si je ne suis bon » cordonnier, je serai bon savetier.

M. de Châlons (*Vialart*), voulant instruire les paysans de son diocèse, demanda à ceux d'un village où il y a un château : « Mes amis, que faut-il » pour se sauver ? — Monseigneur, dirent-ils, il » faut se retirer dans le château quand les gen- » darmes *venont*. »

Une femme, en pleurant son mari, disoit : « Hé- » las ! il me disoit toujours : Va-t'en au diable ! » mais il y est bien allé le premier. »

L'avocat du roi de La Rochelle s'appeloit Reveau ; c'étoit un impertinent *Jean de lettres* s'il en fut jamais. Il épousa une veuve ; il disoit e lendemain qu'il avoit trouvé douze plus grands plaisirs en son cabinet que celui-là. Il étoit *puceau*. Depuis, on appela cela le *treizième* de M. Reveau.

L'abbé Ruccellaï (1) et un homme de qualité du Dauphiné étoient une fois chez madame de Rambouillet. On parla de voleurs ; Ruccellaï dit : « *Su-* » *bito che si piglia un ladro in Italia, s'impicca* (2). » Bressieux crut que *ladro* vouloit dire ladre. « Mais » je ne vois point de raison à cela, dit-il. Il faut » donc pendre M. de Rostaing. — *È ladro*, monsu » de Rostaing ? » disoit l'abbé. Enfin, après en avoir bien ri, M. de Rambouillet les mit d'accord.

(1) L'abbé Ruccellaï, florentin, attaché au maréchal d'Ancre, demeura fidèle à Marie de Médicis.

(2) *En Italie, aussitôt qu'un voleur est pris, il est pendu.*

Le laquais de Boileau (1) fut par l'ordre de son maître pour voir si le premier président de Bellièvre étoit si changé qu'on disoit, après sa mort, en son habit de parade. « Voire, dit le laquais, il n'est » changé que par le visage. »

Madame Chaban, femme du commis du comptant de La Bazinière, elle dont Bensserade avoit été le galant, s'avisa, long-temps après les *Uraniens* et les *Jobelins* (2), de dire qu'on lui avoit donné les plus jolies stances du monde, et elle dit par cœur le sonnet de Job. On la berna, on le lui fit redire trois fois, et on lui en fit donner copie.

Madame de Grimault dit aussi une fois à l'hôtel de Rambouillet qu'elle avoit vu la plus belle stance du monde. Elle en rompit tant la tête qu'enfin on lui dit : « Si vous l'avez trouvée si belle, apparem- » ment vous l'aurez retenue; car, au pis aller, il n'y » sauroit avoir que dix vers? — Jésus ! dit-elle, vous » vous moquez; il y en avoit plus de soixante. »

Henri IV, étant à Cîteaux, disoit : « Ah ! que » voici qui est beau ! mon Dieu, le bel endroit !.... » Un gros moine, à toutes les louanges que le Roi donnoit à leur maison, disoit toujours : *Transeuntibus*. Le Roi y prit garde, et lui demanda ce qu'il vouloit dire : « Je veux dire, Sire, que cela est beau » pour les *passans*, et non pas pour ceux qui y de- » meurent toujours. »

Henri IV, à Poissy, demanda à la petite de Mau-

(1) De Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux.

(2) Les *Uraniens* soutenoient que le sonnet de Voiture,

Il faut finir mes jours en l'amour d'*Uranie*, etc.

'emportoit sur le sonnet de Job, de Bensserade. Tous les beaux esprits s'étoient partagés sur cette grave question. Heureux emps !

peou, depuis abbesse de Saint-Jacques-de-Vitry : « Qui est votre père, mignonne? — C'est le bon » Dieu, Sire. — Ventre-saint-gris ! je voudrois bien » être son gendre. » Elle en donna plus d'un au bon Dieu, la bonne dame, et elle juroit familièrement *par les six enfants que j'ai portés !*

Un jour on entendit recommander aux prières un vieux M. Guretin, agent de quelque prince d'Allemagne ; cependant il étoit au prêche lui-même. Tout le monde lui demanda ce que cela vouloit dire. « Je » vous assure, dit-il, qu'un homme de mon âge a » à craindre quand il perd l'appétit. J'avois accou- » tumé tous les jours de manger une perdrix, et » hier je n'en pus manger que la moitié. »

Une femme, qui s'étoit fait recommander aux prières, alla le jour même en visite, disant que les prières de l'Église étoient toujours bonnes.

La Reine-mère demanda un jour, en riant, au passager du port de Nully (*Neuilly*) si sa femme étoit belle. « Ma foi ! ce dit-il, madame, l'on en f.... » de plus laides. »

Un solliciteur de procès de Castres écrivit une lettre d'amour dont on n'a pu retrouver que le commencement ; le voici : « Je n'eusse jamais pensé, » belle Marion, que l'absence eût été une si cruelle » passion, comme à présent j'en fais l'office. Éloigné » de l'orient de votre belle face, toutes choses me » semblent noires au prix de votre belle clarté, qui » remplissoit mon cœur de joie, et n'a mon dit cœur » autre nourriture que de soupirs et de larmes. » Or, il avoit un rival qui eut jalousie de cette lettre, et fit écrire contre par un pédant qui la réfutoit sérieusement. C'est encore une grande perte que d'avoir perdu cela.

Un ministre, en priant Dieu, dit : « Seigneur, tu » nous conserveras, tu nous l'as promis, tu n'es » point Normand. »

D'Ablancourt disoit à sa cousine du Fort, qui s'étoit fait farder dans son portrait : « Voilà comme » tu seras à la résurrection. »

Le laquais de Gombauld, lisant le livre des Rois, disoit : « Si j'eusse été Dieu, je n'eusse point fait de » si sots rois que cela. »

M. Desmarets étant à Nanteuil, chez M. de Schomberg, il y trouva un vieux gentilhomme qui se vantoit de faire bien des vers. Ce pauvre homme envoya toute la nuit quérir son recueil. Deux jours après, il envoya ce quatrain à M. de Schomberg :

Je vous envoie des perdreaux,
Si j'avois meilleur, vous l'auriez ;
Je ne vous envoie point de levrauts,
Car je n'ai pas de levriers.

Le même M. Desmarets trouva une autre fois à la campagne une fille qui faisoit fort le bel esprit. Elle disoit que les *arondelles* voloient sur l'*orifice du chaos*. « Ouais, dit Desmarets, qu'est-ce que » ceci ? » Il se met à l'entretenir en même style, et après lui écrivit une lettre de la même force. Elle n'osa répondre ; mais tandis qu'il fut dans le pays, elle ne vouloit parler qu'à lui. Un bon gentilhomme à qui elle montra cette lettre, dit : « Vraiment, voilà » de beaux vers. » Desmarets dit que cette fille est cause qu'il a fait les stances des visionnaires (1). »

Une vieille madame Mousseaux, mère du grand-audiencier, avoit épousé un jeune homme nommé Saint-André, qui, pour n'être pas avec elle, alloit le plus souvent qu'il pouvoit à la campagne ; elle en

(1) Voyez la scène IV du 3e acte des *Visionnaires*.

enrageoit, et écrivoit sur son almanach : « Un tel » jour *mon cœur* est parti; un tel jour *mon cœur* est » revenu. »

M. Montereul, de l'Académie, celui qui étoit au prince de Conti, comme on lui demandoit s'il disoit son bréviaire dans les courses qu'il faisoit, car il a été dépêché bien des fois, répondit :

Dieu, en courant, ne veut être adoré.

Un laquais ne vouloit point quitter son maître, et disoit : « Où en trouverois-je un qui me fît autant » rire que celui-là ? »

Un moine prêchoit sur la mort à Fontevrault : il y avoit une fort jolie religieuse à un coin de la grille ; elle lui avoit été cruelle. Il disoit : « On dit à la » Mort : Prends cette vieille. — Je ne veux pas, » dit-elle ; je veux cette jeune, je veux cette jeune. » Il trouva moyen de dire dix fois : *je veux cette jeune*.

Colomby, l'académicien (1), étoit le plus vain de tous les hommes. Il demanda un jour à M. de Vardes : « Que tirez-vous bien de la cour ? — Six mille » livres, dit Vardes. — Ah ! siècle ingrat, s'écria » Colomby, je n'en ai que douze, moi ! »

Un gentilhomme du feu comte du Lude étant à l'extrémité, comme on lui parla de se confesser, dit : « Je n'ai jamais rien voulu faire sans le consente- » ment de Monsieur ; il faut savoir s'il le trouve bon. » Le consentement venu, le curé le pressa fort de restituer certain argent. « Mon cher, disoit-il, si je » ne meurs pas, je n'aurai plus rien. » Enfin, il en-

(1) François de Cauvigny, sieur de Colomby, parent et élève de Malherbe. Il se qualifioit d'*orateur du Roi pour les affaires d'État*. (*Histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson, édition de 1730, t. 1er, p. 289. Voyez sur Colomby la note 3, t. 1er, p. 265.)

voie quérir un de ses amis. « Ecoute, un tel, lui » dit-il, rends cet argent qui est dans un coffre » dont voilà la clef; mais garde-toi bien de te trom- » per, viens bien voir si je suis mort avant que de » le rendre. »

Montaigne (1) étant un jour malade, on le pressa tant qu'il souffrit qu'on fît venir un médecin. Il demanda à ce médecin comment il se nommoit : « Les » savants, dit cet homme, me nomment *Egidius*, et » les ignorants m'appellent *Gilles*. » Montaigne le chassa, et oncques plus n'en voulut voir.

Un maire d'Amiens haranguant M. d'Aumale, de la Ligue, qui y faisoit son entrée, lui dit entre autres belles choses : « J'ons veu vo' mère, elle n'est mie si » grande que vous ; mais on dit volontiers que pe- » tite vache fait grand viau. »

Une fermière à qui on disoit : « Vous avez mal à » la rate. — C'est mon, dit-elle, nos pères plaquent » là nos *mères ;* ils s'amusont ben à nous faire des » rates. C'est les gentilshommes qui en ont. — Je » crois, ajoutoit-elle, que le Roi en a une belle et » grosse, car on dit qu'il est ben gentilhomme. »

Un nommé Le Sage se fit catholique, moyennant quoi M. de Montmorency lui donna deux cents pistoles, un cheval et une place de gendarme. M. Le Faucheur lui dit : « Or çà, ne savez-vous pas que » notre religion est la meilleure ? — Aussi, dit cet » homme, ai-je pris du retour. »

Un homme de la province, dont la femme avoit eu un enfant au bout de trois mois de mariage, quand ce vint au carnaval, de peur des railleries, il se mit devant sa porte avec une table et des jetons.

(1) Michel de Montaigne, l'immortel auteur des *Essais*.

« Que faites-vous là? lui demanda-t-on. — Je sup-
» pute combien j'aurai d'enfants, à un tous les trois
» mois, si je suis quarante ans en ménage. »

Patin (1), le médecin, dit que la fièvre continue dans un corps, c'est un Jésuite dans un État.

Une femme de Montpellier, qui vouloit bien parler françois, pour dire la migraine, disoit *la grenade*, à cause que *miougrane*, en languedocien, veut dire *grenade*.

CCCLVI

LES AMOURS DE L'AUTEUR.

J'étois encore en logique, quand Louvigny (2), mon parent, me mena à la campagne voir ses sœurs. Je ne les avois jamais vues chez elles; je songeai, la nuit avant que de partir, que je devenois amoureux de l'aînée. C'étoit une veuve qui, quoique petite et de l'âge de trente ans, ne laissoit pas que d'être fort jolie. Plusieurs personnes avoient soupiré pour elle; mais on n'avoit point dit qu'elle en eût aimé pas un. Mon songe ne fut pas faux; je m'attachai à la veuve dès le premier soir. Il falloit que

(1) Guy-Patin, dont les lettres nous apprennent tant de choses sur son temps. On en attend encore une bonne édition. Les matériaux existent.

(2) Tallemant, après avoir écrit le nom de Louvigny, l'avoit remplacé par *Lisis*. Henri de Louvigny, secrétaire du Roi, en 1626, mourut en 1652. (*Histoire de la Chancellerie de France, par Tessereau.*) Ceci se passoit vers 1636 ; Tallemant avoit dix-sept ans. L'éditeur est parvenu à retrouver sous les ratures plusieurs des noms que Tallemant avoit cherché à faire disparoître.

nous eussions quelque sympathie l'un pour l'autre, car elle me traita toujours avec la plus grande bonté du monde; et quand je lui dis adieu, elle me baisa si fort au milieu de la bouche, que ce baiser me fit une profonde plaie au cœur. Louvigny, qui avoit une belle femme, et qui étoit marié il n'y avoit pas long-temps (1), ne voulut pas demeurer là plus de six jours, et me fit partir par une pluie effroyable. Nous étions à cheval; un écolier n'a pas, pour l'ordinaire, tout ce qu'il lui faut. Je ne sais si c'étoit ma casaque qui étoit trop courte, ou si c'étoient mes bottes, mais jamais je ne les pus faire joindre, et l'eau entroit dans mes jambes tout à son aise. Hélas! le cœur me saigne quand je songe à un pauvre bas de soie vert qui fut tout déteint.

A la Saint-Martin, ma veuve (2) revint à Paris; j'y allai tout aussitôt. J'avois honte de paroître crotté devant elle; alors il n'y avoit ni chaises ni galoches, et de la Place-Maubert, où je logeois, il y avoit bien loin à la rue Montorgueil, où elle logeoit avec sa sœur. Je cherche chez les loueurs; j'y trouve un cheval, qui pouvoit passer pour un cheval bourgeois; je louai une selle honnête et une bride à un sellier; j'avois déjà un laquais. En cet équipage, mon frère aîné (3) me trouve vers

(1) Louvigny avoit épousé la fille aînée de Nicolas Bigot, sieur de La Honville, secrétaire du Roi et secrétaire-général des gabelles. (Voyez l'historiette de *madame de Gondran*, t. VII, p. 185 de ces Mémoires, et ceux de Conrart, t. XLVIII, p. 189 de la 2e série de la *Collection Petitot*.)

(2) Cette jolie veuve étoit une demoiselle Louvigny; son nom de femme n'est pas connu. Elle étoit fille d'un orfèvre qui, après avoir fait fortune, étoit devenu valet de chambre du Roi. (*Mémoires de Conrart*.)

(3) Pierre Tallemant, sieur de Boisneau; il étoit banquier.

Saint-Innocent, (*rue Saint-Denis*). « Où vas-tu, *che-* » *valier?* » me dit-il. On m'appeloit ainsi à cause que j'étois fou de l'*Amadis*. — « Je m'en vais, lui » dis-je, chez M. d'Agamy (1) ; on y doit lire une » comédie. — Je ne te demande pas, me dit-il, ce » que tu y vas faire. » Il sut après que l'on n'y devoit rien lire. En ce commencement je m'excusois toujours, sans qu'on m'accusât, et quand on me trouvoit chez la belle, et qu'on me disoit : « Ah ! vous » voilà, *chevalier*, » je disois toujours, ou : « Je suis » venu jouer aux quilles, » ou : « Je suis venu jouer » au volant. » Le monde se mettoit à rire. Insensiblement je m'enferrai si bien, que je ne songeois plus qu'à cela. Les gens en railloient ; moi, je m'en déferrois. Elle croyoit badiner et se plaisoit à être aimée ; mais cela alla plus loin qu'elle ne pensoit. L'abbé de Cérisy (2), un des plus beaux esprits du siècle, en étoit amoureux il y avoit plus de deux ans ; elle le souffroit, et il y étoit fort familier en ce temps-là ; lui et trois autres frères qu'il avoit, dont l'un a eu une grande réputation pour la poésie (3). Ils étoient dans cette maison tous les jours et à toutes les heures. Deux autres beaux-esprits, Malleville et Gombauld, y venoient souvent l'après-dînée ;

(1) Le nom du beau-frère de la veuve. (T.)—Le nom d'*Agamy*, effacé par Tallemant, a été remplacé par *Tircis*. Agamy avoit aussi épousé une demoiselle Bigot de La Honville. (Voyez plus haut, t. VII, p. 185.)

(2) On lit encore assez distinctement ce nom, que Tallemant a remplacé par *Cérilas*. Ainsi Tallemant avoit pour rival Germain Habert, abbé de *Cérisy*, membre de l'Académie Françoise, auteur de la *Métamorphose des yeux de Philis en astres*.

(3) Philippe Habert, auteur du *Temple de la Mort*. Il étoit aussi membre de l'Académie Françoise.

Rénevilliers (1) n'en bougeoit : on s'y divertissoit assez bien.

L'abbé fut bientôt jaloux de moi; aussi, pour dire le vrai, la veuve ne prenoit guère garde à tout ce qu'elle faisoit ; elle l'appeloit d'un bout de la chambre pour lui demander s'il ne trouvoit pas que le noir me séioit bien. Alors les jeunes gens ne prenoient pas le noir de si bonne heure qu'on fait maintenant. Un jour qu'elle étoit au lit, voyant qu'il n'y avoit plus de place dans la ruelle, elle me fit mettre dessus, et, pour cela, il fallut que le pauvre abbé se rangeât afin de me laisser passer. Le pis de tout, ce fut quand il la trouva, comme elle me mettoit des mouches sur des égratignures que m'avoit faites un impertinent de notre auberge, à qui j'avois donné un soufflet, pour quelque sottise qu'il avoit dite d'un de mes oncles. Un jour on me dit que l'abbé avoit parlé de moi comme d'un écolier; je fis ce couplet sur un air qui couroit alors :

Mon rival, il est vrai, vous avez du mérite;
Contre vous ma force est petite.
Vous en faites peut-être aussi trop peu d'état :
David étoit ainsi méprisé par Goliath.

Et puis, je le chantai à la belle, qui le trouva fort plaisant. Elle écrivit de sa main de méchants rondeaux que j'avois faits pour elle, car c'est l'amour qui m'a fait faire des vers, elle pour qui l'abbé avoit fait tant de belles choses. Elle et sa sœur n'étoient jamais d'accord; elle lui dit une fois familièrement : « Sans moi, vous ne verriez pas une âme. » Il est vrai que sa sœur étoit et est encore fort laide, car le temps n'embellit pas; mais elle ne laissoit pas

(1) Voyez l'historiette de *Rénevilliers*, t. IX, p. 10.

d'être coquette. J'ai eu quelquefois bien du plaisir à voir toutes les façons qu'elle faisoit quand le commissaire d'artillerie (1) étoit auprès d'elle. Ce garçon, peut-être pour servir son frère, lui rendoit quelque complaisance ; mais, par malheur, il fut tué dès la première année de mes amours. Cette sœur a de l'esprit, mais elle vouloit toujours chercher midi à quatorze heures, et il lui échappoit souvent des pointes; à l'autre, il lui échappoit des naïvetés. Elle lui disoit une fois, pour la consoler de ce que ses enfants n'étoient pas jolis : « Ma sœur, que voulez-vous ? *les » souris font des souris.* » Pour la veuve, jamais il n'y eut une femme qui se dorlotât comme elle ; un jour, à la campagne, d'Agamy, Rénevilliers, et autres chasseurs, avoient dîné-déjeûné à dix heures, pour aller à la chasse, et avant que de partir ils avoient déchargé leurs arquebuses. « Jésus ! dit cette femme, » le moyen de dormir céans? on n'a fait que tirer » toute la nuit ! » Elle soutenoit qu'il venoit du vent par une croisée qu'on avoit murée, et que, puisqu'il y avoit eu une fenêtre en cet endroit-là, il ne pouvoit jamais être si bien joint que le reste. Quelquefois elle disoit, car elle étoit assez gaie naturellement : « J'ai pensé dire une bonne chose, mais je » l'ai bien rengaînée ; » et, après, pour peu qu'on la pressât, elle la disoit. Il lui prenoit de temps en temps des accès de dévotion. On conte qu'allant à Bourbon avec Madame de.... (2), elles avoient deux

(1) Philippe Habert, dont il vient d'être parlé, étoit commissaire de l'artillerie ; il fut tué en 1637, à l'âge d'environ trente-deux ans. Une mèche allumée tombant sur un baril de poudre renversa une muraille qui l'écrasa. (*Histoire de l'Académie Françoise*, par Pellisson, 1730, t. 1er, p. 233.)

(2) Ce nom est entièrement effacé dans le manuscrit.

carrosses ; elle s'amusa à la dînée à lire un sermon avec une demoiselle de cette dame ; on met les chevaux ; un carrosse part ; l'autre crut qu'elle et cette demoiselle étoient dedans. On eût été comme cela jusqu'au gîte, si par hasard, dans un chemin fort large, les deux carrosses ne se fussent joints ; quelqu'un du premier carrosse cria : « Mademoiselle Le » G.... (1), parlez un peu. » On répond : « Elle est » avec vous. — Point, c'est avec vous. » On ne la trouve pas ; il fallut retourner la quérir. Elle et cette demoiselle lisoient encore de tout leur cœur. Une fois une de leurs amies disoit : « Il n'y a pas loin » d'ici à notre maison des champs ; j'y vais avec mes » mules en deux heures (2). — Jésus ! dit la veuve, » comment pouvez-vous faire ? Je ne saurois aller » avec les miennes jusqu'au bout de ce jardin sans » me rompre le cou. » On lui faisoit accroire qu'elle avoit dit que son fils étoit mort à cause qu'un ver lui avoit pissé contre le cœur.

Elle eut une fois une plaisante bizarrerie. D'Agamy avoit prié l'abbé (*de Cérisy*) de faire une chanson qui commence :

La commère au cul crotté
Veut toujours qu'on la gratte, etc.

ou plutôt des couplets que chantoit Gaultier-Garguille autrefois, et sur le sens de la chanson qui

(1) On aperçoit encore ces initiales sous les ratures ; elles peuvent servir à faire retrouver le nom de la belle veuve. Tallemant y a substitué *Madame une telle*. On retrouve encore ces initiales à la fin de l'article.

(2) Ces mules servoient à la charrue et au carrosse en un besoin. (T.)

commençoit aussi *La commère au cul crotté* (1). Il les fit et les lui dit : la veuve ne trouva pas bon que son *mourant* eût fait cela pour le mari de sa sœur, et elle lui défendit de la donner; lui, qui n'osoit dire la vérité, disoit : « Cette chanson me pourra nuire » si elle est vue; » et il trouvoit toujours quelque échappatoire. On découvrit enfin ce que c'étoit; et son frère (2), pour l'obliger à ne plus faire le renchéri : « Laissez-le là, dit-il, j'en ferai une plus » belle. » Il en fit cinq ou six couplets; mais ceux de l'abbé étoient plus naturels; car il réussissoit admirablement bien en chansons à danser. L'abbé, voyant qu'on chantoit les couplets de son frère, fut tout glorieux de donner les siens.

Pour revenir à mon amour, j'eus bientôt des bracelets de cheveux, et la pauvre femme en tenoit, quand tout-à-coup je lui fis un tour de jeune homme. J'étois sur le point de sortir du collége, lorsque mon père ayant changé de logis, un samedi que je pensois coucher chez lui, la maison où il alloit n'étant pas encore toute meublée, on m'envoya coucher chez une de nos cousines (3). Le père étoit à la cour; on me mit dans le lit de la fille, qui alla coucher avec sa mère. Cette fille étoit toute jeune et toute belle; je n'y fis que rêver toute la nuit, et le lendemain je trouvai que j'avois une grande disposition à l'aimer; insensiblement je me pris, et un sot camarade que

(1) Cette chanson n'est pas dans le recueil de Gaultier-Garguille.

(2) Philippe Habert.

(3) Tallemant, qui, dans ce chapitre, n'a d'autre but que de dérouter ses lecteurs, a rayé ces derniers mots et les a remplacés par ceux-ci : *chez une de nos voisines.*

j'avois eu au collége, et qui étoit un peu *roman* (1), acheva de me gâter. Nous prenions tous deux la générosité de travers; et, quoique ce parti me fût fort désavantageux, j'eusse fait volontiers une sottise, si on me l'eût laissé faire. Elle aimoit un garçon (2), qui avoit aimé sa sœur aînée, qui étoit morte, disoit-on, d'amour pour lui, mais avec une bonne fluxion sur le poumon, et à cause de laquelle on lui fit faire un voyage en Hollande, où il n'avoit aucune affaire. Pour dire ce que je pense brièvement, je crois que cette fille, se trouvant un parti fort au-dessous de moi, car on parloit de me faire conseiller, ne crut nullement que je fusse pour elle, et qu'elle avoit plus d'espérance d'épouser l'autre. Quoi qu'il en soit, me voilà triste à un point étrange, et plus transi que l'abbé, mon rival. Je tombai dans une telle mélancolie, que mon oncle de La Leu (3), je ne sais si c'est son *esprit* qui lui suggéra cela, s'alla mettre dans la tête que j'avois quelque maladie de garçon. On députe mon frère aîné pour m'en parler : « Qu'à » cela ne tienne, lui dis-je, vous en aurez le cœur » éclairci; » et sur l'heure je lui fis exhibition des pièces. Au bout de trois mois, convaincu que la demoiselle étoit un peu férue de l'autre, je fis un effort pour me délivrer. Je passai une nuit entière sans dormir; mais le lendemain, il n'y avoit pas un chaînon entier à mes chaînes. Le dépit fit ce que la raison n'avoit pu faire. Je trouvai à propos, pour plus

(1) Comme on diroit aujourd'hui *romanesque*.

(2) Tallemant avoit nommé l'amant de sa cousine; mais il est impossible de rien lire sous la rature.

(3) *La Leu* se lit distinctement sous la rature. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 152.)

grande sûreté, de faire un petit voyage en Berry, chez madame d'Harambure (1).

Cependant la veuve, comme j'ai su depuis, avoit pensé enrager. Il y avoit une jeune veuve dans notre rue, qui me témoignoit la meilleure volonté du monde; elle reçut des vers où je disois qu'elle m'aimoit; elle me permit de lui écrire, mais en jeune homme, j'oubliai de lui demander l'adresse; ce qu'il y avoit de bon en cette affaire, c'est qu'elle étoit accordée, et effectivement elle fut mariée à un mois de là. Je pars avec Tallemant (2), frère de madame d'Harambure; il voulut passer par cette maison, où j'étois devenu amoureux de la veuve. Là je me renflammai quasi, car la pauvre femme me vouloit rattraper. En Berry il fut question de voir si je devois écrire à cette autre veuve qui étoit mariée. Tallemant, qui tout le long du chemin m'avoit conté ses bonnes fortunes de Languedoc, et que je prenois pour un héros en galanterie, me fit écrire contre mon avis, et chargea un si habile homme de rendre ma lettre en main propre, que le mari la reçut au lieu de la femme, et toute ma galanterie s'en alla au diable.

Je cajolai un peu la fille d'un gentilhomme, voisin de madame d'Harambure; après nous allâmes voir madame Bigot, à Argent (3), où je m'épris terriblement de mademoiselle de Mouriou (4). Ils me fai-

(1) C'étoit la cousine-germaine de Tallemant. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 148.)

(2) C'étoit Gédéon Tallemant, le maître des requêtes, qui a été intendant en Guyenne, en 1653. Il étoit cousin-germain de notre Tallemant.

(3) Argent, bourg du Berry, sur la route de Bourges.

(4) Fille très-spirituelle, dont Tallemant a déjà parlé dans l'historiette de *Ménage*, t. VII, p. 40.

soient la guerre, qu'en un bal, quand je lui tenois la main, je mettois mon chapeau dessus, de peur qu'on ne s'en aperçût, et qu'une fois je m'endormis quasi sur son épaule. J'étois pourtant bien amoureux, et en revenant je songeai tant à elle, toute la nuit, que je ne fis que parler et que pleurer et me plaindre jusques au jour.

Me voilà revenu à Paris. Je fis des vers sur mon absence; car j'en tins encore un mois durant pour mademoiselle de Mouriou. On me les fit lire chez la veuve, où étoit l'abbé de Cérisy, à qui j'avois donné bien du relâche; il les loua fort. Or, la petite fille que j'avois quittée, et cette autre, à qui Tallemant m'avoit fait écrire si à propos, s'y rencontrèrent; elles étoient parentes de la veuve. La veuve, comme chacune d'elles, croyoit que c'étoit pour elle que j'avois fait ces vers dans mon voyage; car toute femelle aime à être aimée. Cela me servit auprès de ma veuve; elle s'imagina que je ne l'avois pas oubliée; et, un jour, à propos de je ne sais quoi, elle me dit: « Cela n'est » pas si vrai, qu'il est vrai que je suis votre servante. » Nous voilà mieux ensemble que jamais. Ce fut de ce temps-là qu'elle me conta combien l'abbé étoit jaloux : « Il ne me demande qu'un peu d'amitié; et il » lui arrive souvent de pleurer auprès de moi; il ne » parle jamais de vous. » Je m'aperçus bien à son discours que les amants qui prétendent si peu de chose ne sont pas les mieux reçus; d'ailleurs on avoit là-dedans une certaine opinion qu'il avoit toujours la foire; en effet, son teint un peu jaune et pâle étoit le teint d'un foireux. Il avoit beaucoup d'esprit et beaucoup de vivacité; mais il disoit quelquefois des pointes; et, quand il lui sembloit qu'il avoit dit quelque chose de plaisant, il en rioit tout le pre-

mier, et, si quelqu'un ne l'avoit pas entendu, il lui disoit : « Vous ne savez pas, je disois telle chose.» Pour moi, j'étois gai, remuant, sautant, et faisant une fois plus de bruit qu'un autre; car, quoique mon tempérament penchât vers la mélancolie, c'étoit une mélancolie douce, et qui ne m'empêchoit jamais d'être gai quand il le falloit; avec cela, la veuve me trouvoit beaucoup de brillant dans l'esprit : je ne sais pas si les autres étoient de son avis. J'étois de toutes les promenades, de tous les divertissements, et la belle ne pouvoit rien faire sans moi; aussi n'étois-je guère sans elle : j'étudiois tout le matin, et l'après-dînée, je la lui donnois tout entière. Je n'ai jamais mieux passé mon temps, car j'étois bien aimé et bien amoureux : on avoit toute liberté de se parler et de se baiser, car les deux sœurs ne mangeoient point ensemble, et étoient moins unies que jamais. D'Agamy et sa femme voyoient bien que la veuve en tenoit, et cela commençoit à leur déplaire, aussi bien qu'à l'abbé. Dans nos caresses nous avions quelquefois les plus violents transports du monde; nous étions bien épris tous deux. Elle avoit de l'esprit, et faisoit parfois des vers dans sa passion. Un jour je la trouvai pâle au Cours; je lui envoyai le lendemain des vers que j'ai perdus, où je parlois de la frayeur que cette pâleur me donnoit. Elle me répondit par ce quatrain :

Si tu n'as point trouvé les roses
Qui sur mon teint étoient écloses,
Daphnis, ne t'en étonne pas,
C'est qu'elles descendoient plus bas.

Moi qui aime à conclure, je voulus voir si je pourrois mettre l'aventure à fin. Je me hasarde; on me

rebute, on me gronde, on me menace; mais, en sortant on me dit: « Je vous aurois bien plus maltraité, » si je ne craignois de vous perdre encore une fois.» Cela me rassure fort; je recommence; on me repousse, on me déclare que pour tout le reste on me le permettoit, mais que, pour cela, je n'avois que faire d'y prétendre. Désespérant d'en venir à bout, j'entendis bien plus volontiers que je n'eusse fait à un voyage d'Italie que deux de mes frères me proposèrent (1); et puis je n'avois que dix-huit ans, j'étois en âge d'aimer à courir.

Ce voyage ne fut pas plus tôt conclu, que la veuve se met en courroux, et elle le témoignoit si visiblement que tout le monde s'en apercevoit. En jouant aux quilles, elle ne vouloit plus prendre la boule de ma main, et faisoit mille autres choses d'une grande *prudence*. Je l'apaisai pourtant en une visite de quatre heures, où je lui représentai qu'elle me désespéroit; et je l'attendris si bien, que, moitié figue, moitié raisin, j'en eus ce que je demandois il y avoit si long-temps. Je voulus rompre mon voyage, ou du moins je m'en remis entièrement à elle. C'étoit une chose si arrêtée, qu'elle eut assez de sens pour me dire qu'il falloit le faire, et que cela feroit trop parler les gens. Regardez quelle bizarrerie, d'attendre à la veille de mon départ. Elle me laissa encore, en une autre visite, faire tout ce que je voulus; elle me donna son portrait, elle voulut avoir le mien. Elle me chargea de bagues et de bracelets; mais ni elle ni moi ne songeâmes à aucune adresse pour nous écrire. Après je fus dire adieu à mon rival, qui eut la plus grande joie du monde de me voir partir.

(1) Voyez l'article du cardinal de Retz, t. VII, p. 24.

A Lyon, comme si je ne pouvois voyager sans devenir amoureux, je m'épris terriblement de la fille d'un de nos amis chez lequel nous logions. C'étoit une fille bien faite, bien brusque, qui avoit de la voix et de l'esprit. Pour cette fois-là, je n'ai pas tant de tort qu'à l'autre, car, je ne sais par quelle fatalité, cette fille eut d'abord de la bonne volonté pour moi, quoique je ne fusse pas le plus beau des trois; elle fit, dès le premier jour, une alliance avec moi, et m'appela *ma sympathie*. On nous mena promener aux jardins de l'Athénée, qu'on appelle aujourd'hui Ainay (1); nous nous détournâmes un peu, elle et moi; j'étois le plus aise du monde, et il me sembloit que j'étois pour le moins *Périandre* ou *Mérindor* (2). Il fallut partir au bout de trois jours; mais, pour me consoler, j'emportai des bracelets de cheveux, et j'eus permission d'écrire. Tout cela ne m'empêcha pas de me bien divertir en Italie, tant c'est belle chose que jeunesse; à la vérité, j'avois quelquefois de mauvaises heures. La veuve m'écrivit par la voie du petit Guénault, son médecin, qui fit adresser la lettre à Quillet, à Rome. Il n'y avoit rien de particulier. Je lui répondis, et n'en reçus jamais qu'une seule lettre.

De retour en France, nous voilà encore logés à Lyon chez la belle. Je voulois familièrement qu'elle me laissât monter dans sa chambre par une échelle de corde, et je lui proposai de l'aller trouver l'été à la campagne, où elle devoit demeurer trois mois. Elle me dit qu'il y avoit trop de péril à tout cela. Je reçus de ses lettres à Paris pendant quelque

(1) C'est le nom d'un quartier de la ville de Lyon.
(2) Personnages de l'*Amadis*.

temps : elle écrivoit bien ; puis tout-à-coup elle cessa de m'écrire. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi, car elle mourut bientôt après.

Revenons à la veuve. Je croyois qu'elle me recevroit avec la plus grande joie du monde ; mais je fus bien attrapé quand elle me rebuta plus que jamais, et me reprocha la peine où je l'avois mise. Cette peine venoit de ce que, s'étant saisie, à mon départ, ou depuis, en songeant à ce qu'elle venoit de faire pour moi, ce que vous savez s'arrêta aussitôt. Quoique je ne l'eusse pas mise en danger de devenir grosse, elle crut pourtant l'être et se découvrit au jeune Guénault, afin d'y remédier de bonne heure ; ce fut dans cette inquiétude qu'elle m'écrivit (1).

Je la blâmai fort de s'être effrayée si à la légère, et d'avoir tout dit à un tiers. « Hé ! pourquoi ? me » répondit-elle ; il sait bien que c'est à bonne in- » tention, et je lui ai dit que vous m'aviez promis de » m'épouser. » Je crois, mais je ne l'assurerois pas, qu'en badinant, ou peut-être dans l'action même, elle pourroit bien m'avoir dit : « N'est-tu pas mon mari ?» et que lui ayant répondu : « Oui, oui, » elle pourroit avoir pris cela pour argent comptant. Nous voilà brouillés. L'abbé, bien loin de profiter de mon absence, l'avoit trouvée plus chagrine que jamais. Le crucifix prit ce temps-là pour lui donner un coup de pied, et depuis il ne fut amoureux que de la vierge Marie. La pauvre Lyonnaise mourut durant notre divorce, et la veuve, qui passoit déjà pour une capricieuse dans mon esprit, avoit besoin de

(1) Tallemant avoit effacé ce passage, et il avoit mis à la place : Elle se découvrit *à son médecin.*

cela pour me retenir ; car, n'ayant plus personne, je fis bien plus de choses que je n'en eusse fait pour me remettre bien avec elle.

Un peu plus habile que je n'étois, je m'avisai de cajoler une fille qui en avoit bonne envie : elle étoit parente-suivante d'une madame de Mérouville (1), avec laquelle Louvigny demeuroit.

Tout ce monde-là, aussi bien que mon père, ne logeoit pas loin du logis de la veuve, où, à cause du grand jardin qui y étoit, on se divertissoit plus qu'en aucune autre maison. Je badinois avec cette fille à ses yeux ; cela la fit revenir, et je remontai sur ma bête. Cette fille, qui s'appelle.... (2), m'appeloit *mon mari*, et m'aimoit de tout son cœur.

J'ai parlé ailleurs de la maison de La Honville (3) où nous allions souvent, quoique la veuve ne fût pas de ces parties-là. Tout le monde de chez M. de La Honville m'aimoit fort ; j'étois le bel esprit de la troupe, et on m'estimoit terriblement. Une fois, une madame du Candal, veuve d'un conseiller au Parlement, grande femme fort bien faite et fort raisonnable, mais un peu coiffée de la parenté, vint avec nous à La Honville. Elle étoit fille d'une sœur (4) de La Honville qui logeoit avec son frère. De tout temps cette femme m'avoit plu ; aussi a-t-elle un

(1) Le nom de *Mérouville* se laisse apercevoir sous la rature ; Tallemant, qui a biffé ce passage, y a substitué celui-ci : « Elle » étoit parente et suivante d'une *tante de la femme de Lisis* » (Louvigny). » Or, madame de Louvigny, fille aînée de Bigot de La Honville, étoit nièce de madame de Mérouville. (Voyez plus haut l'historiette de *madame de Gondran*, t. VII, p. 186.)

(2) Le nom est en blanc au manuscrit.

(3) Voyez l'historiette de *madame de Gondran*, *ibid.*

(4) Marie Bigot, femme de Jacques Causse, mère de Marie Causse, dame du Candal.

Digitized by Google

agrément que j'ai vu à peu de personnes. Mon humeur, mon emportement, ma gaieté ne lui déplurent pas non plus. En badinant, nous faisons une alliance ; nous voilà aussi mari et femme. Depuis cela, je la visitai plus soigneusement ; mais il n'y avoit aucune liberté chez son beau-père, où elle logeoit. La *première femme* (1), voyant que je me trouvois presque toujours chez La Honville quand l'autre y venoit dîner, entra en quelque jalousie et me fit la mine. Le lendemain, je la vais trouver dans sa chambre, et, après l'avoir bien haranguée, pour l'obliger à me dire ce qu'elle avoit contre moi, elle me prend la main et me baise. « Allez, dit-elle, vous ne le sau-» rez jamais, mais je ne vous en aimerai pas moins.» Voyant cela, je voulus tenter si je ne trouverois point l'heure du berger. « Non, me dit-elle, si j'étois capa-» ble de faire une sottise, ce seroit pour l'amour » de vous ; contentez-vous de cela, et aimez-moi à » cela près, si vous en êtes capable. » Avec elle, j'en suis toujours demeuré là ; elle est encore fille, et nous nous aimons encore de bonne amitié.

La veuve grondoit assez de ces petits voyages à La Honville, mais je lui disois qu'il falloit donc que je rompisse avec mes frères, et ma belle-sœur (2), et toute sa famille. Sa sœur (3) malicieusement ne manquoit pas de lui faire remarquer que je n'étois jamais si ajusté que quand j'allois voir madame du

(1) La parente de madame de Mérouville, qui appeloit Tallemant *son mari*.

(2) Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, frère aîné de Tallemant, avoit épousé Anne Bigot, fille de Nicolas Bigot, sieur de La Honville. (*Quittance du* 29 *mai* 1638, cabinet généalogique à la bibliothèque du Roi.)

(3) Madame d'Agamy.

Candal, qui alors délogea de chez son beau-père, et alla demeurer avec sa mère, vers le Marais. Tout ce qu'elle et son mari disoient contre moi ne servoit qu'à les faire regarder comme des espions. Une fois que nous étions à un divertissement chez une des parentes de la veuve, on se mit à danser aux chansons; elle me tenoit par la main, et sans y penser elle alla chanter :

Guillot est mon ami,
Quoique le monde en raille;
Il n'est point endormi,
Quand il faut qu'il travaille.
Ah! je ris alors qu'il me baise;
Car il meurt de plaisir et moi d'aise.

Ma foi, le monde en railla cette fois-là, et nous fûmes un peu déferrés tous deux.

La veuve, qui de soi déjà étoit assez capricieuse, le devint encore davantage par les soupçons que ses parents lui mirent dans l'esprit. Un jour que je la trouvai seule auprès du feu, elle se glisse dans un cabinet au coin de la cheminée, dont la porte avoit un petit contre-poids qui la faisoit fermer fort aisément. Voilà visage de bois : je presse, je prie ; elle ne veut point ouvrir. Je m'en vais : à la porte de la rue, je me ravise, et me vais cacher de l'autre côté de la cheminée, après être rentré fort doucement, puis je laisse aller l'huis vert (1) de toute ma force, pour lui faire accroire que je m'en allois : cela réussit. Elle sort ; je la happe, *et cætera*. Cette bizarrerie me le fit trouver trois fois meilleur. Comme cette femme n'étoit pas naturellement

(1) L'huis vert paroît signifier ici une porte battante, en drap ou en toile de couleur verte.

Digitized by Google

dévergondée, et que ce n'étoit que la force de la passion qui l'emportoit, elle ne se put jamais résoudre à me donner un rendez-vous : il la falloit toujours culbuter, mais pour l'ordinaire il n'y avoit jamais que la première pinte de chère, et pour une après-dînée elle m'en laissa tant prendre..... que j'en eus la sciatique bien forte, car c'étoit toujours à recommencer. On ne pouvoit pas bien prendre ses mesures, et se cacher de sa femme de chambre comme on eût fait. J'ai assez vu de femmes, mais je n'en ai jamais vu une si désintéressée ; elle ne voulut pas seulement prendre des gants quand je revins d'Italie.

Elle devint insensiblement si jalouse, qu'elle l'étoit de toutes les femmes que je voyois, mais bien plus de madame d'Harambure que de pas une autre : elle a toujours eu plus de jalousie de celles que je n'aimois pas que de celles que j'aimois ; car elle n'en eut pas le quart autant de madame du Candal ni de mademoiselle des Marais, dont nous parlerons ailleurs.

Cependant je m'enflammai pour cette autre veuve (1), car la première me grondoit trop. Chez sa mère, on avoit un peu plus de liberté. Un jour que nous y faisions collation, elle nous donna des abricots, et nous conta que, croyant en avoir fait de bien plus beaux que sa mère, elle mit sur les siens : *Abricots de ma façon.* Par malheur, ses abricots se candirent, et ceux de sa mère se conservèrent fort bien : elle en changea un beau matin toutes les couvertures, et dit : « Regardez comme les » miens se sont bien conservés. » Or, elle avoit une

(1) Madame du Candal.

fille qui n'étoit guère jolie. « Ma foi, ce lui dis-je, » madame, votre bonne maman vous surpasse bien » autant en filles qu'en abricots : vous êtes une belle » ouvrière au prix d'elle ! »

Une fois, je trouvai bien du *crachottis* auprès de son feu. « Jésus ! lui dis-je, qu'est-ce que cela ? — » Hélas ! dit-elle, c'est M. Mestresat qui a fait là le » *lac de Genève* (1). » Je lui donnois fort souvent des vers ; mais, comme elle vit que j'en tenois, elle me fit une petite querelle pour ne m'appeler plus son *mari :* j'entendis bien sa finesse, et fis semblant d'en être un peu alarmé. Comme elle logeoit fort loin, je ne la voyois pas bien à mon aise, et fus ravi quand on parla de la faire loger auprès de M. de La Honville. Toute la difficulté étoit que, pour avoir la maison qu'on vouloit faire prendre à sa mère, il falloit perdre un quartier de celle qu'elle quittoit : la bonne femme ne pouvoit s'y résoudre. J'envoyai un de mes amis, qui loua cette maison sous main pour un quartier, disant qu'une dame de sa connoissance se trouvoit sur le carreau. Je trouvai moyen de le faire savoir à la belle, qui prit cela le mieux du monde, et fit pourtant en sorte qu'elle délogea sans qu'il en coûtât un sou, ni à sa mère, ni à moi, car elle persuada au propriétaire d'y aller loger lui-même. Mais je fus bien attrappé, car ses tantes, ses cousines étoient toujours avec elle, et je lui parlois dix fois moins que je ne faisois auparavant. Enfin elle se résolut, croyant n'avoir point d'enfants, d'épouser M. de Montlouet d'Angennes(2),

(1) Il étoit de Genève, et crachoit beaucoup. (T.) — C'étoit un ministre de Charenton.

(2) Tallemant a soigneusement effacé ce nom dans son manuscrit ; à l'aide d'un acide nous sommes cependant parvenu

parce qu'il n'en avoit point eu avec sa première femme ; elle n'en a eu que tous les ans. Il étoit de mes amis, et m'appeloit son pupille; j'étois même le confident de ses amours, et j'ai quelquefois fait des vers pour lui. Elle fut long-temps cruelle jusqu'au mépris. « Hélas ! disois-je, le pauvre homme ! il ne » fait que blanchir contre. » Il étoit trop vieux pour elle. Dès qu'il l'eut épousée, je résolus de ne plus penser à elle, et un jour je lui dis : « Je gage, ma- » dame, que vous avez brûlé tous les vers que je » vous ai donnés. — Point, dit-elle ; je vous les mon- » trerai encore tous. — Cela n'est plus bon à rien, » lui dis-je; vous êtes devenue la femme de mon ami: » je vous conseille de les brûler, cela pourroit faire » du désordre. » Elle vit pourquoi je le disois, et me répondit en rougissant : « On en fera ce que vous » voudrez. » Je ne sais ce qui en est arrivé depuis, mais nous avons toujours bien de l'estime l'un pour l'autre.

Madame d'Harambure morte, je croyois que la veuve ne seroit plus si folle que par le passé ; mais ce fut encore pis que jamais. Elle étoit si extravagante sur ce chapitre, qu'elle croyoit que je couchois avec toutes les femmes que je voyois. « Le » moyen que les autres vous résistent, disoit-elle, si » je ne vous ai pu résister ! » Enfin elle vint à un tel excès qu'elle m'accusoit de coucher avec ses sœurs ;

à le lire. En effet, Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet et de Lisy-sur-Ourques, se remaria en 1643 avec Marie Causse, fille de Jacques Causse et de Marie Bigot, veuve de Martin du Candal, conseiller au parlement. Le marquis de Montlouet avoit eu six enfants d'Élisabeth de Nettancourt, sa première femme, et il a eu trois filles de son second mariage. (V. le *Père Anselme*, t. II, p. 429.)

elle en avoit deux, toutes deux laides, et qui me haïssoient comme la peste ; elle m'en accusoit aussi avec les mieunes. « Oui, disoit-elle, et je ne voudrois pas » jurer que même vous épargniez vos tantes.—Mais » comment est-ce donc que je fais ? car vous savez que » je vous sers assez bien. — Ah ! répondit-elle, il » n'y a jamais rien eu de si brutal, de si animal que » vous ; vous avez une sensualité infatigable. » Elle me faisoit beaucoup plus d'honneur qu'à moi n'appartenoit.

Voici deux des plus plaisantes visions qu'elle ait eues. Madame Tallemant, la maîtresse des requêtes, se blessa ; elle s'alla mettre dans l'esprit que cette femme étoit grosse de mon fait, et qu'ayant reconnu combien j'étois infidèle, elle avoit mieux aimé se blesser que de mettre au jour l'enfant d'un si méchant homme. L'autre fut que mademoiselle de Mérouville, aujourd'hui la marquise de La Barre-Chivray, ayant eu la petite vérole, au retour d'un petit voyage de La Honville, où j'avois été avec elle, la veuve raisonna ainsi : « Il n'y a rien qui donne tant » la petite vérole que l'émotion. Cette fille lui a tout » accordé, cela l'a émue. » Si la moindre des trois personnes avec lesquelles elle disoit que je concubinois eût voulu me laisser faire, je l'eusse bien plantée là ; car elle ne me faisoit coucher qu'avec Lolo (1), madame du Candal et mademoiselle des

(1) Une fois à La Honville, cette Lolo, car je badinois toujours, avoit les mains embarrassées à je ne sais quoi : je me mis à la baiser : « Eh ! que faites-vous ? me dit-elle. — Je » prend mon temps. » Depuis, quand je la baisois, elle crioit : « Ma sœur, comme il prend son temps, venez vite ; il prend son » temps. » Un jour que je lui baisois la main gauche, finement elle la couvroit de la droite qui étoit nue. « Celle-là, lui dis-je,

Marais, aujourd'hui madame de Launay, sans compter madame de Louvigny et bien d'autres.

La vision qu'elle eut de sa sœur, avec laquelle elle logeoit, vint de ce que cette femme eut un mal de mère si furieux, qu'elle parla un langage articulé que personne n'entendoit, et elle vouloit que cela vînt de ce que je lui avois brouillé la cervelle. Je ne savois plus où j'en étois ; je ne voulois pas pourtant jeter le manche après la cognée, parce que j'avois dessein de faire durer cela jusqu'à ce que je pusse me déclarer pour la petite Rambouillet que j'ai épousée. Elle me fit un jour une proposition : « Met-» tez, disoit-elle, ma conscience en repos. — Eh » bien ! voulez-vous que je vous épouse ? — Non. — » Que voulez-vous donc ? — Trouvez quelque inven-» tion. » Et après, elle me disoit : « Mais n'est-ce pas » assez que vous m'ayez cinq ans durant violée ? » Elle appeloit cela *violer*, parce qu'elle faisoit d'abord quelque résistance ; puis changeant tout-à-coup de discours : « Ah ! si j'étois assurée que vous m'aimas-» siez bien, je ne m'en soucierois pas ; mais vous » avez honte de m'aimer. » Et alors elle me vouloit obliger à faire des extravagances pour lui témoigner que je l'aimois. Tout ce que je pus faire, ce fut de prendre quelque prétexte, comme je fis, pour ne plus voir sa sœur, avec qui elle étoit mal ; car l'autre l'avoit obligée d'assez mauvaise grâce à déloger d'avec elle. * Il fallut, pour lui ôter de la tête que je craignisse d'être obligé de l'épouser, faire tout comme font un mari et une femme. Il n'en arriva point d'accident ; elle n'étoit point féconde et n'a jamais eu qu'un enfant.

» m'est tout aussi bonne que l'autre. » J'ai oublié bien des folies et bien des impromptus, et mille autres bagatelles. (T.)

Il lui prit une nouvelle bizarrerie. Elle avoit je ne sais quelle espèce de demoiselle avec elle qu'elle faisoit tenir toujours dans sa chambre. Un beau jour je l'attrapai plaisamment. Comme elle étoit allée conduire une dame jusqu'à la porte de l'antichambre, je la suivis; sa petite demoiselle demeura auprès du feu. Je prends la veuve et je l'emporte de l'antichambre dans une garde-robe, où je m'enferme avec elle, et je la tins tant que je voulus. Je la fis un peu revenir de ses folies, et le lendemain, l'ayant trouvée au lit, je la tâtai tant; elle avoit le corps admirablement beau, et je la vis en si belle humeur, qu'encore que ses filles fussent en un cabinet qui répondoit sur le lit, elle ne laissa pas, en mettant le rideau par dessus moi, de s'approcher.....

Elle sortit de sa maison parce que l'horloge de l'hôtel d'Épernon (1) sonnoit les demi-heures et les quarts, et que cela lui coupoit, disoit-elle, sa vie en trop de morceaux.

Quand l'abbé de Cérisy, qui étoit de ses amis, eut fait la *Vie du cardinal de Bérulle* (2), il lui en envoya un exemplaire. Elle lui manda gracieusement, quelques jours après, qu'elle n'avoit jamais cru qu'il pût devenir assez idiot pour écrire de si sots miracles. On n'en vendit quasi point. M. de Grasse (*Godeau*) disoit que c'étoit une vie écrite par épigrammes, tant il y avoit de traits. Patru disoit qu'il y avoit cinq ou six cents têtes à cet ouvrage, car il commence à tout bout de champ, comme s'il

(1) L'hôtel d'Épernon est situé rue Vieille-du-Temple, entre la rue Saint-François et la rue Saint-Gervais.

(2) La Vie du cardinal de Bérulle, en 1 volume in-4°, parut en 1646.

étoit à la première ligne. Le libraire s'y pensa ruiner. Le bon abbé avoit plus d'esprit que de jugement.

Nous nous brouillâmes encore bien des fois, et nous raccommodâmes aussi. Enfin, las de ses bizarreries, et ayant été obligé, par des considérations de famille, à faire demander la petite Rambouillet, me voilà accordé sans le lui dire (1). Mon frère l'abbé, par malice, lui alla annoncer cette nouvelle. Elle n'a jamais été si sage que cette fois-là, car elle reçut cela comme une chose indifférente. Je ne laissois pas d'aller chez elle; mais je prenois garde qu'il y eût compagnie. Une fois, par malheur, je la trouvai seule; elle sortit de sa chambre en colère et me donna un grand coup de poing; après je ne m'y frottai plus. La sœur et son mari eurent une joie étrange de voir que je me mariois: nous nous étions remis bien ensemble, il y avoit quelque temps, du consentement de la veuve; elle-même s'étoit réconciliée avec eux. Or, quand M. Rambouillet se voulut remarier, elle y prétendit fort, tant pour être plus magnifique que sa sœur, que peut-être pour me faire enrager à mon tour. Le bonhomme n'y voulut point entendre. Il étoit accordé, il y avoit deux jours, quand une fille que je ne connoissois point me vint dire que M. Le Faucheur, le ministre, qui logeoit en même maison que la veuve, étoit fort mal et demandoit à parler à moi. Je fais mettre les chevaux au carrosse, et cependant je dis à tous ceux que je rencontrai que le pauvre M. Le Faucheur étoit bien

(1) Élisabeth Rambouillet n'avoit que onze ans quand elle fut accordée avec son cousin des Réaux. (Voyez l'article de l'abbé Tallemant, t. VIII, p. 182 de ces Mémoires.)

mal. J'y vais vite; mais je trouve cette même fille au bas de l'escalier qui me dit: « Monsieur, c'est ma- » demoiselle Le G.... (1) qui veut vous parler. » Je monte. Elle commence par des larmes et par des reproches, et me dit enfin qu'il falloit que je l'épousasse, ou que je lui fisse épouser mon beau-père. « Pour moi, lui dis-je, mes articles sont signés il y » a long-temps, et ceux de mon beau-père futur le » furent avant-hier. » Elle se mit à tempêter, que je m'en repentirois, que quelque jour son fils seroit grand, que j'avois beau faire, que la petite Rambouillet ne seroit jamais que ma g...., et que si elle eût su cela, elle l'eût laissée tomber en la présentant au baptême. Elle est sa marraine. Je lui parlai doucement, la remis du mieux que je pus, et me retirai quand je la vis un peu apaisée. Cependant je fus en transes jusque devant l'arche (2), que j'appris qu'elle n'étoit point au prêche; car elle étoit si outrée, que je craignois qu'elle n'allât faire quelque opposition ridicule. Sa sœur a été assez étourdie pour me dire depuis : « Il me semble que vous deviez marier ma » sœur avec votre beau-père; c'étoit le moins que » vous fussiez obligé de faire pour elle.» Cette pauvre femme ne me sauroit encore voir sans surprise. J'ai eu du déplaisir à ne pouvoir l'assister en quelques affaires qu'elle a eues; mais il n'y a jamais eu moyen d'en approcher. Elle hait le cardinal, et dit

(1) Nom de la veuve. On croit lire *Le Goux* ou *Le Geay* sous la rature.

(2) Tallement a effacé les mots *jusques devant l'arche*, et les a remplacés par ceux-ci : *jusques au jour de mes noces*. Sa première leçon, qui est en rapport avec les usages du prêche, nous a semblé préférable.

assez plaisamment que le soleil de mars est *mazarin*, à cause qu'il lui fait mal à la tête.

CCCLVII

MUETS.

J'ai vu mille fois un homme muet et sourd, assez bien fait de sa personne et assez propre. Il plioit le linge admirablement bien en toutes sortes d'animaux (1), et se faisoit entendre aussi bien que per-

(1) Il y avoit alors un art tout particulier de plier le linge de table en toutes sortes de formes. Un ouvrage presque contemporain, la célèbre satire dirigée contre Henri III et ses mignons, contient à cet égard de curieux détails « La nappe estoit » d'un linge fort mignonnement damassé..... elle avoit été ployée » d'une certaine façon, que cela ressembloit fort à quelque ri- » vière ondoyante qu'un petit vent fait doucement souslever; » car parmi plusieurs petits plis on y voyoit force bouillons..... » Les autres serviettes, qui estoient à l'entour de la table, estoient » desguisées en plusieurs sortes de fruits et d'oyseaux. » (*L'Isle des hermaphrodites nouvellement découverte* (1605), in-12, p. 151 et 152.) Cette édition originale étant très-rare, les lecteurs qui aiment à consulter les sources pourront recourir à la *Description de l'Isle des hermaphrodites*, imprimée à la suite du *Journal de Henri III*, édition de Lenglet Dufresnoy, in-8°, 1744, t. IV, p. 130 et 131. Ils regretteront seulement avec nous que l'éditeur ait cru pouvoir se permettre de rajeunir l'orthographe du vieux livre. Les mêmes détails, empruntés évidemment à la même satire, se retrouvent dans un volume plus difficile à rencontrer, intitulé : *le Philaret, divisé en deux parties, erres et ombres, de l'invention de Guillaume de Rebreviettes, sieur d'Escœuvres.* Arras, 1611, in-8°, p. 52. Nous y renverrons encore les amis du vieux temps qui voudroient assister à un grand festin de la fin du XVIe siècle. Rien ne manque à ses cinq services; aucun déta

sonne ait jamais fait. Il alloit à Charenton, et, quand par signes on lui demandoit de quelle religion il étoit, il mettoit son chapeau sur sa tête et son manteau sur ses deux épaules, puis mettoit une table devant lui ; il faisoit des mains comme un ministre en chaire. Avec tout cela, quand il y avoit procession à Saint-Sulpice, sa paroisse, il prenoit une hallebarde, et, marchant devant, il faisoit ranger le monde. Il lui prit envie de se marier, et pour faire entendre sa volonté il se présenta au consistoire. Mestrezat, le ministre, fut le premier qu'on envoya pour tâcher d'entendre ce qu'il vouloit. Le muet lui fit quelques signes, et se touchoit, mettoit les mains l'une dans l'autre, comme ceux qui se donnent la foi ; mais le bonhomme n'y comprit rien. On y envoya ensuite Daillé, aussi ministre, à qui, outre tous les signes précédents, il en fit encore un autre, car faisant un rond de son pouce et du doigt index de la main gauche, il passoit dedans le doigt index de la droite, et mettoit la cheville dans le trou. Daillé dit qu'il croyoit que cet homme vouloit faire du boudin. Enfin on le fait entrer, et lui pour lever toute difficulté tira son *chose* en bon état, et..... ainsi qu'un sonneur de cloches. Alors on le lui permit, voyant qu'il savoit si bien ce qu'il demandoit, et qu'il étoit si bien préparé. Sa femme et lui se mirent à se mêler de maquerellage. Un jour de petits enfants lui avoient fait quelque niche; il prit un pistolet et en suivit un. Un armurier l'arrêta; il tira à cet homme sans le blesser; pourtant voilà de la rumeur : on pilla la maison du muet, et je ne sais ce qu'il devint.

n'y est omis, pas même les propos de table qui égayoient les convives.

Il y avoit sur le chemin de Notre-Dame-de-Liesse (1) un gueux qui faisoit le muet; effectivement, il savoit si bien retirer sa langue qu'on ne la voyoit point du tout. Une dame de mes amies (madame Perreau) se douta qu'il y avoit de la subtilité, et lui promit dix sous s'il lui vouloit dire combien il y avoit qu'il étoit muet. Il fut long-temps à s'y résoudre; enfin, après avoir bien regardé s'il n'y avoit point d'autres gens, il lui dit: «Madame, il y a » quatre ans que je suis muet.» Et il eut son demi-quart d'écu.

Tillet-Saint-Leu, conseiller à la grand'chambre, a un grand fils bien fait, qui est d'église: ce garçon est sourd et muet naturellement. Cependant insensiblement il a appris quelques mots; il parle comme un enfant qui ne sait que quelques façons de parler; il écrit des lettres comme celles que les enfants dictent: cela ne se suit point. Il n'entend que certaines personnes, encore est-ce plutôt au mouvement de leurs lèvres qu'autrement; il est propre, il fait bien des choses de ses doigts; et ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il danse bien et en cadence.

CCCLVIII

CONTES SUR LE MARIAGE.

Mylord Digby, homme de qualité en Angleterre, étoit un homme qui aimoit fort les secrets; il a cherché la pierre philosophale. La peinture étoit une de

(1) Notre-Dame-de-Liesse, lieu célèbre par un pèlerinage, est dans un bourg situé à trois lieues de Laon, dans le département de l'Aisne.

ses passions. Or cet homme avoit une femme qui étoit une des plus belles personnes de l'Angleterre(1); il l'aimoit tendrement, mais il vouloit bien qu'on le sût; et comme il affectoit de passer pour le meilleur mari du monde, et que son esprit se portoit assez de soi-même aux choses extraordinaires, il fit peindre sa femme nue, puis en mettant sa chemise, en habit du matin, habillée, coiffée de nuit, les cheveux épars, se coiffant; bref, de toutes les manières dont il put s'aviser : et, comme elle mourut jeune, il la fit peindre dès le commencement de son mal, puis quand elle fut affoiblie, et ensuite quasi tous les jours jusqu'à sa mort. Ces derniers portraits étoient bien faits, mais ils faisoient peur. Ils étoient tous de la main d'un excellent enlumineur.

Feu M. de Noailles avoit un Suisse qui se marioit en tous les lieux où son maître faisoit d'ordinaire du séjour. Il avoit une femme en Rouergue, une en Limousin, une en Gascogne, et une à Paris.

Un homme qui fut en prison parce qu'il avoit quatre femmes, interrogé à la Tournelle pourquoi il en avoit tant épousé, répondit naïvement qu'il avoit voulu voir s'il en trouveroit une bonne; que la première ne valoit rien du tout, la seconde guère mieux, la troisième n'étoit pas si méchante, la qua-

(1) Le chevalier Kenelm Digby avoit épousé la fille d'Édouard Stanley, nommée Venetia Anastasia, célèbre par sa beauté. Resté fidèle à Charles Ier, Digby se retira en France. Il aimoit les nouveautés, et il contribua à répandre l'usage de la *poudre de sympathie*, rêverie médicale du dix-septième siècle. Madame de Sévigné appeloit cette poudre *la divine sympathie*. (Voyez sa lettre à madame de Grignan, du 28 janvier 1685, et la note que nous y avons jointe, t. VII, p. 224, de notre édition de 1818, ou 1820.)

trième un peu meilleure que la précédente, et qu'il espéroit enfin rencontrer ce qu'il cherchoit. On trouva qu'il disoit cela si bonnement, qu'on se contenta de l'envoyer aux galères, pour punition de la folle entreprise qu'il avoit faite.

A propos de cela, outre la vigne qu'on dit que M. l'archevêque doit donner à celui qui au bout de l'an n'aura point de repentir de s'être marié, on dit qu'il y avoit un curé à Sainte-Opportune qui disoit au prône qu'il donneroit des pois pour le carême à ceux qui n'obéissoient point à leurs femmes. Quand il avoit questionné les maris, pas un n'emportoit de ses pois. Un crocheteur y alla, bien résolu d'en avoir; le curé l'interroge sur la taverne, etc. : il ne le pouvoit attraper. « Prenez donc des pois, » lui dit-il. Comme le crocheteur remplissoit son sac : « Vous deviez, ajouta-t-il, en prendre un plus » grand. — Je le voulois, dit le crocheteur, mais » notre femme n'a pas voulu. — Ah! je vous tiens, » dit le curé : vous n'avez que faire de sac; laissez » mes pois. »

Un procureur disoit à une partie : « Ne vous met- » tez pas en peine pour vos *contredits;* au pis aller, » ma femme les fera. »

CCCLIX

MADAME DE LAUNAY.

Feu Jean Gravé, sieur de Launay, étoit fils d'un riche marchand de Saint-Malo. Le trafic d'Espagne a fait de bonnes maisons dans cette ville-là, et il y a eu des marchands riches de cinq cent mille écus.

Launay fit la marchandise aussi lui-même, et tint quelques fermes du Roi. Il devint plus riche que son père, et quelques envieux l'accusèrent de fausse monnoie, quand Montauron fit un parti de faux monnoyeurs et de rogneurs. On n'a jamais su parfaitement la vérité de cette affaire; car, par l'arrêt qu'il obtint ici, il ne fut pas entièrement déchargé, et cependant quelques-uns des accusateurs furent appliqués à la question, et d'autres bannis. Pour moi, je pense qu'il étoit innocent(1).

Se voyant beaucoup de bien en fonds de terre et en argent, avec une charge de trésorier des États de Bretagne, Launay vint s'établir à Paris, où il se mit dans les affaires du Roi, et il y gagna encore beaucoup. Cet homme n'étoit bon qu'à cela : hors le *numéro*, il n'avoit pas le sens commun. La Grossetière, mon beau-frère, disoit que c'étoit le fils d'un dogue de Saint-Malo. Il parloit comme un paysan. Malleville m'a conté que cet homme, en sa petite jeunesse, fut quelques années à Paris, logé chez son père. En ce temps-là, Malleville avoit fait imprimer certaines lettres des Amours des Déesses qu'il a désavouées depuis : en un endroit, Vénus

(1) Tallemant, dont la famille étoit alliée aux Puget par Tallemant le maître des requêtes, devoit naturellement leur être favorable. Ils furent cependant gravement compromis, car on lit dans un ouvrage du temps qu'un des commissaires, chargés d'instruire le procès de Puget, lui fit cette question : « Je vous prie » de m'enseigner *comment je pourrois, avec deux ou trois mille* » *écus, en acquérir en peu de temps cinq ou six cent mille.* Pa- » roles qui le rendirent muet, dit l'auteur ; il devint pâle, défait » et tremblant de crainte, et possédé des froides appréhensions » de la mort, qui le talonnoient comme s'il eût été condamné. » (*Le Trésor du trésor de France volé à la couronne*, par Jean de Beaufort, parisien. 1615, in-8°, p. 31.)

Digitized by Google

écrivoit à Adonis qu'elle étoit comme prisonnière, et que jamais *la pauvre Io* ne fut gardée si sévèrement. Launay, qui n'avoit jamais entendu parler de la pauvre Io, corrige hardiment, et, au lieu de *la pauvre Io*, met *le pauvre Job ;* puis il dit à Malleville : « Vous avez pris un grand impertinent d'imprimeur ; » regardez quelle faute il avoit faite.» La jeunesse du quartier, à qui je contai cela, car Launay vint loger devant chez mon père, ne l'appeloit plus que *le pauvre Job.* Une fois, il contoit une querelle, et il disoit : « Ils se donnèrent des coups de poing et des *coups* » *de soufflet.*»

Ce *bel-esprit* avoit une petite femme qui n'étoit pas trop mal faite ; mais c'étoit une vraie petite bourgeoise de Saint-Malo, qui pourtant faisoit fort la dame. « Elle a raison, disions-nous, car elle est dame » *née*, et on ne l'appelle jamais *mademoiselle.*» De bourgeoise elle fut *madame.*

Launay avoit une cousine-germaine, mariée en Normandie à un hobereau, ou soi-disant, car je vois des gens qui en doutent. Madame de Launay d'aujourd'hui (1), sa fille, m'a dit, mais elle a de la vanité

(1) Françoise Godet-des-Marais (ou *des-Marests*), seconde femme de Gravé de Launay, étoit fille de Claude Godet-des-Marais et de Jeanne Gravé, cousine de Launay. Il y a grande apparence que Godet-des-Marais, évêque de Chartres, étoit de cette famille. Madame de Launay, protégée par Colbert, étant devenue veuve, en 1655, se remaria, en 1661, avec Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol, et chevalier des ordres du Roi. Elle en eut deux filles, dont l'aînée, un des ornements de la cour en 1685, épousa le marquis de Villequier, en 1690, et devint duchesse d'Aumont. La cadette épousa le chevalier de Châtillon. (*Père Anselme*, IX, 201.) On croyoit généralement que le père de mademoiselle des Marais étoit gentilhomme. Le marquis de Sourches, à l'occasion de son

à revendre, qu'il étoit gouverneur de Honfleur. Peut-être étoit-ce quelque officier. Cette parente étoit veuve et chargée d'un grand garçon et de trois filles. La seconde étoit une fort belle personne : son frère, qui étoit toujours chez Launay, lui proposa d'aller chercher cette fille et de la donner à madame de Launay. Il y va avec un des amis du *pauvre Job*, nommé La Bouvraye. Ce La Bouvraye m'a dit qu'il n'a jamais vu un tel *pouillier* que cette maison : les filles étoient les servantes de leur mère, et elles étoient habillées comme des gueuses. Cette belle avoit des taches de rousseur sur la gorge, faute d'un mouchoir, ou faute de soin. Ils l'amènent chez Launay, et ce pauvre La Bouvraye en devint amoureux en chemin. A peine fut-elle arrivée, que madame de Launay renvoie sa suivante, et cette belle fille l'a peignée bien des fois : il est vrai qu'elle l'appeloit *ma cousine*, et Launay l'appeloit *ma nièce*. En Bretagne, on appelle neveux et nièces ceux sur qui on a le germain ; de là vient qu'on dit *nièces* et *neveux à la mode de Bretagne*.

La première fois que je vis cette belle fille ce fut chez ma mère ; je la trouvai qui se chauffoit dans l'antichambre avec la demoiselle de ma mère ; elle me parut trop bien faite pour être traitée en suivante. « Jésus ! mademoiselle ; eh ! que faites-vous » ici ? Ne voulez-vous pas venir là-dedans ? » En

second mariage, s'exprime en ces termes : « Elle étoit veuve » d'un homme d'affaires, nommé M. de Launay-Gravé, lequel » l'avoit épousée par amour, après la mort de sa première femme, » dont elle étoit damoiselle suivante, mais néanmoins bien da- » moiselle, quoique pauvre. » (*Mémoires de la cour de France, par le marquis de Sourches, publiés par Adolm Bernier*. Paris, 1836, in-8°, t. 1er, p. 320.)

disant cela, je la prends ; elle étoit fort simple, et se laissoit assez conduire (1), et je la fais asseoir en rang dans la chambre de ma mère. Depuis, elle fut assise partout comme une parente. Je donnai les violons ensuite, et je la fis danser des premières. Elle étoit fort mal en habits, et une pauvre jupe de taffetas bleu déteint, qui étoit sa plus belle jupe, avoit plus de cinquante taches. Tout le monde pourtant la trouva fort belle, quoique ses yeux ne fussent pas si doux, à beaucoup près, qu'ils le furent depuis; car la femme de chambre de madame de Launay, croyant faire merveille, lui avoit fait les sourcils. Je lui dis que cette coquetterie-là ne lui étoit pas avantageuse. La pauvre fille crut avoir fait un grand crime, et souffrit beaucoup plus patiemment une assez grande maladie qu'elle eut, parce que durant ce temps-là ses sourcils eurent le loisir de revenir. Nous lui faisions la guerre, que Guénault lui tâtant le ventre, elle lui disoit : « Pas » si bas, M. Guénault, pas si bas. » C'étoit un drôle qui la trouvoit fort à son goût. Le premier jour qu'elle se sentit indisposée, elle mit une cornette. Hélas ! il n'y a jamais eu de cornette si modeste, il n'y avoit pas une dent de rat de dentelles, et, faute d'autre habit, elle avoit une cornette blanche avec sa robe. Madame de Launay ne la traitoit pas trop bien au commencement, et j'enrageois de voir cette petite bourgeoise se faire servir par une fille que tant d'honnêtes gens eussent si volontiers servie. Enfin, comme elle vit que cette fille jouoit bien et heureusement, elle fit un fonds, et la mit de moitié.

(1) Quillet disoit que c'étoit ainsi que Dieu fit notre mère Ève. (T.)

La belle gagna, et de son gain s'habilla passablement. Plusieurs la cajolèrent; mais pas un n'y réussit ; c'étoit une personne timide et persuadée que tous les hommes étoient des trompeurs. Je fus son premier ami, elle avoit quelque confiance en moi ; mais je ne m'en pus tenir à l'amitié. Par vanité autant que par autre raison, j'eusse été ravi d'en être aimé ; car, pour dire le vrai, je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire que par des voies qui n'étoient point les miennes, je veux dire par *le légitime*. Je lui montrois l'italien à un baiser par mois; mais elle ne voulut pas tenir long-temps ce marché-là. Elle l'a appris depuis qu'elle fut mariée. Je fis des vers pour elle, et je fis si bien qu'elle me permit, faute d'autre commodité, de les couler adroitement dans sa robe, qui étoit troussée, et cela en un lieu où il y avoit assez de gens. Elle en laissa tomber quelque chose, car il y avoit plus d'une pièce. Comme elle les portoit sur elle pour les apprendre par cœur, quelques jours après, comme je causois avec madame de Launay et elle, ma belle-sœur Tallemant (1), leur amie, y vint ; elle se mit à me faire la guerre d'un certain sonnet qu'elle avoit trouvé, qui effectivement avoit été fait pour mademoiselle des Marais, et que je lui avois donné, mais que je disois avoir fait pour une autre, dont elle savoit bien que je n'étois point amoureux, et je lui en avois fait confidence. On le lut tout haut, et notre peu fine demoiselle ne put s'empêcher de rougir et de me faire signe. On parla ensuite d'autre chose, et, en sortant, je lui dis qu'elle me faisoit tort de se défier de ma discrétion, et que je n'avois garde de

(1) Anne Bigot, femme du frère aîné de Tallemant.

rien dire. « Ce n'est pas cela, répondit-elle, c'est » que je n'en ai encore rien dit à *madame*. — Com- » ment! lui répliquai-je, seriez-vous assez innocente » pour lui en parler? » Il survint du monde, et je ne lui en pus dire davantage. A quelque temps de là, je me trouvai seul avec elle et madame de Launay; je ne sais comment on vint à demander si une prude pourroit s'empêcher d'ouvrir une lettre qu'elle trouveroit sur sa table, quand elle sauroit que ce seroit une lettre d'amour, pourvu qu'elle fût seule et qu'elle fût assurée qu'on n'en sauroit rien? Mademoiselle des Marais dit « que, pour elle, elle ne » seroit pas assez curieuse pour l'ouvrir. — Là, là, » répondit l'autre, il n'y auroit pas plus de danger » qu'à recevoir des vers d'amour de monsieur que » voilà. » Je vous laisse à penser si je fus surpris; cependant, je tournai tout cela en raillerie, quoique la fille s'en défendît sérieusement et assez mal. Elle me dit des choses après lesquelles une personne raisonnable, si toutefois une personne raisonnable pouvoit faire ce qu'elle fit là, me devoit au moins défendre de mettre le pied chez elle; cependant avant que de sortir nous fûmes les meilleurs amis du monde. La première fois que je pus parler à la belle, je lui fis bien des reproches; mais elle me dit qu'elle étoit bien fâchée d'avoir attendu si tard à le dire à *madame*; elle avoit cru que madame de Launay avoit trouvé les vers qu'elle avoit perdus, et qu'elle n'en avoit voulu rien témoigner, pour voir si la fille continueroit d'en recevoir. Et puis la pauvre mademoiselle des Marais craignoit plus que toutes les choses du monde de retourner chez sa mère. Je me contentai donc, voyant à qui j'avois affaire, de l'aimer de bonne amitié.

Je ne parle point de toutes les folies qu'on faisoit dans le quartier avec *Lolo* (1) et ses sœurs. Nous fûmes plusieurs fois trois et quatre jours à la campagne ensemble, et je m'y divertissois toujours mieux qu'un autre; car j'avois toujours quelque attachement pour la belle, et cela m'occupoit l'esprit agréablement; je n'en étois que de meilleure compagnie. Quand ceux qui étoient de cette société se souviennent de toutes les folies qu'ils m'ont vu faire, ils en rient encore, et *Lolo* m'en a parlé plus de cent fois depuis.

La petite madame de Launay n'étoit pas saine, et la grosse Champré (2), qui logeoit tout contre chez elle, lui faisoit faire des choses qui la tuèrent au bout de trois ans. Elle passoit les nuits à courir les sérénades, et se baignoit avec une fluxion sur les oreilles. Je prédis un jour à mademoiselle des Marais qu'avant qu'il fût deux ans elle coucheroit au grand lit, et je fus prophète. Launay étoit sensuel; il avoit beaucoup de biens; il avoit promis dix mille écus en mariage à cette fille, il les gagnoit en l'épousant. Il la connoissoit, et elle avoit tout le soin de son ménage; car la petite dame se déchargea enfin de tout sur elle. Madame de Launay morte, cette fille se conduisit assez bien; elle étoit devenue plus habile avec le temps. La Bouvraye voulut l'épouser; mais elle n'en voulut pas. Elle fit dire à Launay, par son frère, qu'elle ne pouvoit demeurer avec un homme de son âge, sans faire parler (il n'avoit pas cinquante ans); qu'elle le prioit de trouver bon qu'elle

(1) Madame de Gondran. (Voyez t. VII, p. 185.)

(2) Madame Ménardeau de Champré. (Voyez l'historiette des *Dames de Noyon*, t. VI, p. 209.)

se retirât chez sa mère. Launay répondit : « Je n'ai » pas juré de ne me pas remarier, et j'épouserai » aussi bien votre sœur qu'une autre ; donnez-vous » un peu de patience.» Ma belle-sœur Tallemant fut du conseil où il fut résolu qu'elle ne verroit pas un homme, non pas même moi, qui étois accordé alors. Cette madame Tallemant ne la conseilla pas toujours si bien. On a su depuis que Launay ne fut pas long-temps sans promettre à sa nièce de l'épouser, et qu'aussitôt il songea à faire venir la dispense. La dispense venue, il l'épousa secrètement, et, pour coucher ensemble, elle se plaignoit que la petite de Launay lui donnoit des coups de pied et l'empêchoit de dormir. On mit donc un petit garçon en sa place qui n'étoit pas d'âge à rien remarquer, comme l'autre eût fait. Ce qui l'embarrassoit le plus, c'étoit que son mari ne pouvoit s'empêcher de la caresser devant ses gens, et qu'il l'appeloit quelquefois *ma femme*, au lieu de *ma nièce*. Enfin elle se trouva grosse, car elle a été fort féconde, et il fallut déclarer le mariage au bout de deux mois. « Hé bien ! me dit-elle quand je la » vis, voilà la prophétie accomplie.—Oui, lui dis-je, » mais je n'eusse jamais prédit qu'une prude comme » vous dût coucher deux mois avec un homme sans » en rien dire, et qu'un dévergondé comme moi se » mariât en face de l'Église.» Son mari, dans le contrat de mariage, reconnut avoir reçu vingt mille écus ; mais il lui donna d'abord trois cents louis d'or pour jouer, et, faisant une affaire, il y avoit toujours quelque chose pour elle. Elle a pu épargner beaucoup. Il lui déclara qu'il vouloit la trouver au logis quand il revenoit de ville ; cependant, dès qu'il avoit dit trois mots, il dormoit et en plein jour.

Pour cela, il lui laissa recevoir qui elle voulut, et jouer tout son saoûl. Elle eut bien de la peine à le faire résoudre à laisser mettre de l'argent à ses meubles (1). Jamais femme n'a tant gâté de belles hardes que celle-là.

Madame Tallemant la mit dans la magnificence des habillements, en lui disant : « Qui fera de la dé- » pense que ceux qui sont bien riches ? » Quand je la voyois si magnifique, je disois que je voudrois avoir cette jupe de taffetas bleu pour la lui montrer, comme une reine de la Chine montroit la truelle de son père, qui étoit maçon, au roi son fils, quand il faisoit trop le fier. A la Chine, on cherche la plus belle fille pour le roi, sans regarder à la naissance.

Elle n'en usa pas trop bien ; car, comme si son mari en l'épousant eût eu quelque grand avantage, elle lui fit prendre un plus grand air qu'il n'avoit fait jusque là, et l'obligea à se faire président des comptes à Nantes. Toute sa famille étoit aux dépens de son mari. Des Marais, dans le parti des tailles de Beauce, vola si bien, en commandant les fusiliers (2) de Launay, qu'il se mit bientôt à son aise, et après il épousa la bâtarde du feu marquis de Maulny, frère de M. de Bouillon La Marck. Il avoit fait connoissance, en Beauce, avec cette fille et son frère, qui se fait appeler l'abbé de La Marck. Ils étoient tous deux fils d'une madame de Talsy,

(1) On avoit alors des meubles d'argent massif. Cela dura jusqu'à la guerre de 1689, à l'occasion de laquelle Louis XIV envoya à la Monnoie les belles ciselures de Ballin. (Voyez la lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 18 décembre 1689.)

(2) C'étoient les garnisaires que les receveurs envoyoient aux collecteurs des paroisses pour assurer le recouvrement des tailles.

qui ne fut pourtant jamais épousée ; elle s'appeloit Salviati en son nom : Maulny lui avoit fait ces deux enfants. La cadette de madame de Launay vint demeurer avec elle, et enfin Launay la maria à un gentilhomme de Normandie, nommé Morinville. Elle est belle femme, mais non pas comme sa sœur. Mademoiselle des Marais, de tout temps, nous avoit dit qu'elle avoit une petite sœur qui seroit admirablement belle. Cette fille arrivée, elle la trouva fort changée, et la vouloit renvoyer. « Ah ! disoit-elle, » qu'on se va moquer de moi ! »

Voilà toute la cour chez madame de Launay. Un jour, elle alla jouer chez madame de Nemours, qu'elle avoit vue à Bourbon ; elle ne gagna que dix pistoles, et les jeta pour les cartes assez dédaigneusement. Feu M. de Nemours s'y trouva, qui les prit fort bien, et dit en riant : « Vraiment, cette ma- » dame de Launay est la plus généreuse personne » du monde ; elle sait que nous n'avons pas trop » d'argent, et elle nous rend ce qu'elle nous a ga- » gné. » Elle étoit fort belle alors, et je disois : « Si » j'étois le Roi, je me contenterois de ma *fermière*. » Son mari étoit fermier des entrées. Depuis, les enfants l'ont un peu gâtée. Elle porta son mari à acheter Sablé. Voyez le plaisant homme pour avoir une terre de cette importance ! les gentilshommes qui en relevoient juroient de le jeter dans la rivière. L'affaire ne s'acheva pas (1).

Elle réussissoit admirablement bien au bal, car elle dansoit fort bien, est de belle taille, et ne rougit jamais. Il y avoit bien des femmes qui en enrageoient, et le bruit couroit qu'on cabaloit pour

(1) Quand la terre de Sablé sortit de la maison de Boisdauphin, elle fut achetée par le surintendant Servien.

l'empêcher d'être conviée. Un homme lui envoya une fois un faux billet de bal ; la maîtresse de ce bal-là en avoit donné un, pour la convier, à un valet qui le perdit ; elle y alla donc sur ce faux billet. Le lendemain, cet homme lui avoua la malice; mais elle le gronda fort, car, enviée comme elle étoit, il ne falloit que cela pour lui faire recevoir un affront. Ensuite elle voulut être des assemblées de la haute volée; enfin elle fut chez madame de Chevreuse, mais on ne la mit qu'au deuxième rang, et elle ne dansa point. Roquelaure, en sortant, l'aperçut : « Hélas ! » madame, lui dit-il, je ne vous savois non plus ici » qu'à mille diables. » Un an après, comme elle étoit bien encore d'une autre façon dans le grand monde, il lui arriva bien pis que cela au Louvre. Roquelaure, qu'elle ne vouloit point voir au commencement, étoit devenu son bon ami ; il lui mit dans la tête qu'elle pouvoit aller danser au Louvre, à ces petites assemblées particulières qui se faisoient dans le cabinet de la Reine, et que pour cela il ne falloit qu'aller avec la comtesse du Lude. Elle le croit, se flattant de ce qu'elle est fille d'un hobereau ; car elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire croire que Launay l'avoit épousée pour l'alliance. L'huissier voulut bien laisser entrer la comtesse du Lude, mais point madame de Launay. La comtesse ne la voulut pas abandonner, et elles revinrent toutes deux. Cela se sut. Le lendemain, Roquelaure, qui badine toujours avec Monsieur, lui dit : « Oh ! vraiment, il y aura grand'» presse à vous envoyer des beautés, vous leur fai» tes fermer la porte au nez. » La Reine l'entendit, et dit quelque petite chose qui n'étoit pas trop bon pour la belle. Il lui arriva aussi de faire une incongruité au bal, chez M. le chancelier, où étoit le Roi ;

car, étant allée prendre quelqu'un qui étoit derrière lui, Sa Majesté se leva, et elle dit bonnement que ce n'étoit pas lui qu'elle avoit pris, mais M. de Roquelaure, qui étoit auprès du Roi. Cependant tout cela ne lui nuisit point dans le monde; on admiroit comment elle avoit pu recevoir toute la cour chez elle, et même le roi d'Angleterre, sans qu'on en eût jamais médit. La vérité est qu'elle n'est point encline à l'amour; ce n'est pas qu'elle ne soit coquette, de coquetterie de vanité; mais ses passions dominantes, qui sont le jeu et le grand monde, étant satisfaites, elle ne songeoit pas à l'amour; d'ailleurs, elle avoit toujours le ventre plein. Elle disoit pour ses raisons qu'en jouant elle faisoit des amis à son mari. Je disois : « Il y a un moyen de lui en faire, bien plus sûr « que celui-là. »

Launay mourut neuf ans après l'avoir épousée (1).

(1) Launay-Gravé mourut au mois de juin 1655. Loret, en annonçant sa mort, fait son éloge, avec sa manière bouffonne :

Launay-Gravé, fort honnête homme,
Qui prêtoit mainte grosse somme
Pour subvenir de jour en jour
Aux pressants besoins de la cour,
Fermant pour jamais la paupière,
Mourut la semaine dernière.
Il usoit, dit-on, de son bien
En véritable homme de bien,
Et, comme il avoit l'âme bonne,
Il n'étoit haï de personne,
Nul de luy n'étant opprimé ;
Au contraire, il étoit aimé,
Par sa courtoisie ordinaire
Du marchand et du mercenaire,
Du bourgeois et du courtisan,
Encor qu'il fût grand partisan.
Outre le bien et la richesse
Que cet homme plein de sagesse
Abandonne en quittant ces lieux,

Elle eut le courage de prendre le soin des affaires et y gagna ; d'ailleurs elle a la garde-noble de ses enfants. Voilà aussitôt sa sœur aînée chez elle; c'est une brutale, et qui avec cela s'est éreintée en tombant de cheval à la chasse. Elle lui voulut donner deux mille livres tous les ans, et qu'elle se retirât à la campagne, ou bien qu'elle demeurât dans un monastère, sans être religieuse, si elle le vouloit ; mais cette impertinente vouloit demeurer à Paris. Elle trouva à la marier à je ne sais quel vieux *hidalgo*, et lui donna dix mille écus. Cet homme la devoit venir voir un certain jour; elle s'exerce à aller au-devant de lui jusqu'à la porte, et lui faire la révérence sans bâton ; elle la fit plusieurs fois ; mais, quand ce fut au fait et au prendre, elle tomba si rudement, qu'elle se pensa rompre le cou.

Madame de Launay effectivement est bonne parente ; elle a fait aussi pour les enfants de son frère, qui fut tué au combat de Saint-Antoine, tout ce qu'elle pouvoit faire; mais elle eut une grande mortification. Cette petite de Launay, qu'elle accusoit autrefois de lui donner des coups de pied, lui fit un fort vilain tour : elle se laissa cajoler par Gadagne, beau garçon, mais peu accommodé, et s'y engagea

Il laisse un trésor précieux
De beautés, d'attraits et de charmes,
Une veuve qui, par ses larmes
Regrettant nuit et jour sa mort,
Fait envier son heureux sort :
Car certes c'est bonheur et gloire
Que de revivre en la mémoire
(Quand on a senti le trépas)
D'une moitié pleine d'appas,
Dont l'amitié n'est point cessée.
Ç'a toujours été ma pensée.

(*Muse historique, lettre du* 12 *juin* 1655.)

si bien, qu'enfin il la lui fallut donner. Le grand abord qu'il y avoit là-dedans facilita cette affaire ; la veuve ne prenoit pas garde d'assez près à sa belle-fille ; on lui en donna avis ; elle n'en voulut rien croire, et après il ne fut plus temps d'y mettre remède. Cela fit crier les parents de la première femme. Cette petite madame de Gadagne, au bout de huit jours, disoit : *Nous autres femmes*. Elle a un emportement pour ce mari qui est le plus incommode du monde : elle veut sans cesse badiner avec lui, jusqu'à l'empêcher de boire à table ; enfin il s'en fâcha un jour en compagnie. Elle ne parle que de lui.

Cette femme a des vanités bien ridicules, comme d'avoir un valet de chambre qu'elle appelle toujours *mon valet*. Elle affecte un certain air de personne de qualité ; elle fait fort la précieuse, et vous diriez qu'elle fait honneur aux gens. Toutes ses habitudes sont à la cour ; il n'y a que la seule madame Tallemant qui soit de la ville ; mais l'autre aussi est toujours dans l'adoration. Cela fait dire bien des choses qu'on ne diroit pas, si elle faisoit un peu moins l'entendue. Elle disoit une fois que la Reine d'Angleterre, faute d'une chaise honnête, n'avoit pas fait le jubilé en chaise (1). « Je pensai, ajouta-» t-elle, lui en faire faire une ».

Le grand monde qu'elle a vu lui a ouvert l'esprit ; elle est d'une conversation raisonnable et aisée ; mais elle ne dira jamais des choses fort spirituelles. La plus grande faute de jugement qu'elle

(1) Ainsi la veuve de Charles Ier n'avoit pas pu aller en chaise à porteur aux stations du jubilé, pendant la Fronde. Henriette de France manquoit souvent du nécessaire, et dans l'hiver de 1649, le cardinal de Retz fut obligé de lui envoyer du bois. (*Collection Petitot*, 2e série, XLIV, 320.)

ait faite en sa conduite, depuis qu'elle est veuve, c'est d'avoir prétendu à M. de Lesdiguières. L'année passée, il la vit quelque part, elle lui plut, et comme c'est un homme fort coquet, et puis c'est tout, il se mit à lui en conter et à la voir fort souvent. Elle, sous prétexte de jouer au mail, le matin, car sa maison a une porte qui rend dans le Palais-Royal, souffroit qu'il vînt chez elle à huit heures du matin. Elle s'étoit mise depuis la mort de son mari à jouer au mail et à courir à cheval avec la comtesse du Lude (1). Elle avoit des bonnets de plumes et des justaucorps. Elle fit pis, car un jour que cet homme étoit chez elle, la grosse madame Tallemant dit : « Allons-nous promener ? Qu'on mette donc les » chevaux au carrosse. » Je ne sais si l'ordre fut bien ou mal donné, mais quand on descendit, il n'y avoit que le carrosse du duc. Voilà madame Tallemant dedans, qui l'y fit mettre aussi. A la promenade le long de l'eau, quelqu'un voit un laquais de madame de Launay derrière avec ceux de M. de Lesdiguières ; il l'appelle : « Hé, laquais, est-ce que » M. de Lesdiguières a épousé madame de Lau- » nay ? » Le duc, apercevant cela, fait venir ce laquais, et lui demande ce que c'étoit ; le laquais le dit naïvement. Voilà les dames à éclater, comme s'il y eût bien eu de quoi rire. Les amies de madame de Launay, si amies se peuvent dire, madame de Brancas et mademoiselle de Beaumont, se déchaînèrent un jour en présence de madame de Bonnelle contre l'étourderie de madame de Launay. Elle le sut, et sa sœur de Mérinville, qui est ici six mois de

(1) La comtesse du Lude avoit des habitudes très-cavalières. (Voyez l'Historiette de *Roquelaure*, t. VIII, p. 137.)

l'année chez elle, l'alla quereller de ce qu'elle n'avoit pas querellé les autres, et qu'elle vouloit bien qu'on sût que, quand on étoit demoiselle, on pouvoit prétendre à tout. Par là, il est clair que madame de Launay a donné dans le panneau. Madame de Villeroy et toutes les parentes du duc, qui n'est pas un grand personnage, en furent un peu alarmées. Il n'y avoit pourtant pas de quoi excuser une folie; car il s'en faut bien qu'elle soit si belle qu'autrefois, et ç'eût été une extravagance à l'un et à l'autre; mais le tabouret est une belle chose. Madame de Villeroy en dit par où elle en savoit, elle soutint que cette femme n'étoit point demoiselle, et alla rechercher tout ce que nous avons écrit touchant son *avénement* à Paris. Le duc se mit après à en cajoler d'autres, et on se moqua de la pauvre madame de Launay. C'est un homme qui a beaucoup de train : on disoit que c'étoit la maison de Paris où, à proportion, il se dépensoit le plus en vin. « Jésus! dis-je, il eût donc bien fait d'épouser » madame de Launay; il eût beaucoup épargné sur » les entrées. » Elle y étoit intéressée. Pour faire la femme de grande qualité en toutes choses, elle va à la messe aux Quinze-Vingts (1), en justaucorps; elle y étoit une fois avec un justaucorps de velours noir tout couvert de rubans couleur de feu; et ce qu'il y a de meilleur, c'est que, pour être plus à la cavalière, elle ne met jamais qu'un genou en terre. Je sais que madame de Montausier s'en est fort raillée. Avec tout cela elle est dévote, et me disoit une fois qu'elle voudroit en être quitte pour cent mille

(1) Les Quinze-Vingts étoient alors près du Louvre, sur l'emplacement de la rue de Chartres et de la rue Saint-Nicaise.

ans de purgatoire. « Par ma foi ! lui dis-je, vous » seriez bien *grésillée*, quand vous sortiriez de là. » Ce carnaval, le Roi l'ayant trouvée chez madame la Comtesse (1), où elle joue presque tous les jours, la mit d'une mascarade à l'improviste, et dernièrement il devoit aller jouer au Palais-Royal avec elle ; cela l'achèvera (2). Je voudrois donc qu'il lui donnât après cela son pucelage (3).

(1) Olympe Mancini, comtesse de Soissons.

(2) Ce fut Colbert qui introduisit à la cour madame de Launay. Nous empruntons de curieux détails sur la singulière destinée de cette femme à un ouvrage rare que peu de lecteurs pourroient consulter : « Quoique Colbert déférât beaucoup à sa » femme, il ne laissa pas de donner quelque chose à sa propre » inclination. Il se laissa toucher aux charmes de Françoise de » Godet, veuve de Jean Gravé, sieur de Launay. Cette dame » avoit la taille avantageuse, le port majestueux, le visage rond, » le teint blanc et vif, les cheveux blonds et les yeux bleus, » l'esprit doux et insinuant... Launay-Gravé, riche partisan, l'a- » voit épousée après la mort de sa première femme, au service » de qui elle avoit été..... Colbert ayant pris de l'affection pour » elle, l'introduisit chez la Reine et chez le cardinal Mazarin, » avec qui il la faisoit jouer souvent ; il est vrai qu'elle ne lui » étoit pas inutile, parce qu'ayant beaucoup de pénétration, elle » l'avertissoit de tout ce qu'elle entendoit dire où il pouvoit » prendre quelque part. Il n'en fut pas ingrat ; il lui donna » moyen par ses intrigues d'épouser Antoine de Brouilly, mar- » quis de Piennes, chevalier des ordres et gouverneur de Pigne- » rol. » (*Vie de J. B. Colbert, ministre d'État*. Cologne, chez *Pierre Le Vray*, 1696, petit in-12, p. 8.)

(3) On a prétendu que ce fut la vieille madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine-mère, qui eut les prémices de Louis XIV. (Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Paris, 1829 t. 1er, p. 124.)

CCCLX

TOURS, MALICES. — TOURS DE BOHÊMES.

Un secrétaire du Roi, nommé Renouard (1), qui avoit grand crédit à la chancellerie, pour faire enrager Lugoli, grand prévôt de l'hôtel, du temps de Henri IV, dressa des lettres d'abolition de tous les crimes imaginables, les fit sceller et puis les envoya à Lugoli. On conte de ce Lugoli, qu'ayant pris un gentilhomme qui, étant du parti de la Ligue, avoit bien fait des méchancetés, et se doutant que madame de Guise le réclameroit, il le fit pendre brusquement. Madame de Guise n'y manqua pas ; le Roi lui en accorde la grâce. Lugoli dit qu'il étoit dépêché. Voilà madame de Guise à pester. « Ah! ma» dame, lui dit-il, si vous saviez combien il est mort » bon catholique, vous ne le plaindriez pas. »

Il y avoit un éveillé de cordonnier à la rue Saint-Antoine, à l'enseigne du *Pantalon*, qui, quand il voyoit passer un arracheur de dents, faisoit semblant d'avoir une dent gâtée, puis le mordoit bien serré, et crioit après : « *Au renard!* » Un arracheur de dents, qui savoit cela, cacha un petit pélican (2) dans sa main, et lui arracha la première dent qu'il put attraper, puis il se mit à crier : « *Au renard!* »

La Grossetière (3), qui en toutes choses est un

(1) Michel Renouard, reçu secrétaire du Roi, le 26 mars 1596, résigna sa charge à son fils, le 29 mai 1599. (*Histoire de la Chancellerie, par Tessereau*, I, 252 et 264.)

(2) Le *pélican* est une pince à l'usage des dentistes.

(3) La Grossetière, beau-frère de Tallemant des Réaux, étoit

homme tout de soufre, eut une grande patience en pareille occasion : Dupont, l'opérateur, lui arracha une bonne dent pour une mauvaise; il ne dit rien, sinon : « Arrachez donc cette fois-là celle qui me fait » mal. »

Le prince de Tingry, père de madame de Luxembourg, étoit un ridicule de corps et d'esprit, et pardessus tout cela fort glorieux. Le feu comte de Tonnerre, qui étoit un faiseur de malices, l'attrapa bien une fois. C'étoit à Tonnerre, où il y avoit un fort bel hôpital, contigu au château : il fit retrancher et tapisser une salle de cet hôpital avec des tapisseries magnifiques, mais il n'y avoit qu'un dais de natte et une citrouille creusée pour cadenas, s'excusant sur ce que *cadenas* et *dais* n'étant pas à son usage, il n'en avoit pu trouver d'autres. Lorsque le prince fut couché, il fit défaire la tapisserie, et le lendemain ce bon seigneur se trouva en même salle que les pauvres. Il s'en plaignit, mais tout le monde n'en fit que rire.

Saint-Gelais, pour se moquer de je ne sais quel grand *Halbreda* (1), qui étoit lecteur aux Jeux Floraux de Rouen, y envoya une ballade dont le refrain étoit :

Un grand pendard tel que je pourrois être.

Tout le monde se crevoit de rire de voir cet homme lire cela sérieusement.

Un jeune gentilhomme normand, nommé Maromme, qui avoit bien de l'esprit, en dînant avec un

de la famille d'Angennes. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 20.)

(1) *Halbreda*, ou plutôt *hallebreda*, se dit par mépris d'une grande femme mal bâtie, d'une espèce de harengère. Tallemant emploie ce mot au masculin. Voiture l'avoit fait avant lui.

autre, trouva certaines olives fort à son goût, et, pour empêcher l'autre d'en manger. «Ami, lui dit-il, » tu contes telle chose d'une façon dont tout le » monde ne tombe pas d'accord — Ah ! dit l'autre, » c'est pourtant la vérité. — Redis-la-moi donc. » Cet homme se met à conter, et lui à manger des olives. Quand il n'y en eut plus : « Mon cher, lui dit-il, » en voilà assez ; toutes les olives sont mangées. »

Le père de Clinchamp, dont nous avons parlé (1) ailleurs, s'avisa, pour se divertir un jour de mardi-gras, de faire entre-convier à faux, pour souper, sept ou huit familles des plus considérables de Caen, et qui pour l'ordinaire se divertissoient le mieux au carnaval. Chacun croyoit souper chez son voisin, et comme cela on n'apprêta à souper chez personne, et on jeûna dès la veille du jour des Cendres. Lui, pour se moquer d'eux, se tint en lieu où il les vit tous sortir de leurs maisons pour aller les uns chez les autres : ce ne furent que gronderies jusqu'à ce qu'on eût su la vérité.

Camusat, le libraire de l'Académie, avoit acheté des livres de mathématiques. Il y en avoit un de perspective fort commun, mais avec lequel on avoit relié un petit traité fort rare, intitulé : *Alæ et scalæ mathematicæ*. Quelques gens lui avoient voulu donner une pistole de tout ensemble. Le Pailleur et deux autres mathématiciens se mirent en tête d'attraper ce libraire ; ils envoyèrent un d'entre eux demander là-dedans les livres de perspective. Camusat lui montra celui-là. « Ah ! le bon livre ! dit cet homme. » Si je ne l'avois point, je vous en donnerois trois

(1) Voyez l'historiette de *Clinchamp*, t. VIII de ces Mémoires, p. 48. Il est parlé du père dans l'article du fils.

» pistoles; mais qu'est-ce qu'il y a au bout? *Alæ*, etc. » Qu'est-ce que cela? Je ne connois point ce traité-» là!..... » Il le méprisa tant que le libraire le lui donna pour dix sols. Les autres y vont ensuite, et ayant vu le livre, « Que faites-vous de cela? lui di-» rent-ils. — Ce que j'en fais! Vous ne l'auriez pas » pour deux pistoles. — Je vous en fournirai à vingt » sous pièce, dit Le Pailleur; mais qu'y avoit-il là » au bout? — *Alæ*, etc., dit Camusat. — Et qu'avez-» vous vendu cela? — Dix sols. — Dix sols! je vous » en aurois donné dix livres.» Il pensa crever, car il étoit glorieux.

Le marquis de Resnel acheta un fief qui relevoit d'un autre fie appartenant à un riche apothicaire de Paris. Ce sire lui fit dire qu'il lui devoit foi et hommage, et cela assez incivilement. Le marquis, résolu de s'en venger, vient à Paris, se met au lit, et le soir envoie commander un lavement, chez cet apothicaire, pour un grand seigneur qui logeoit en tel lieu : le maître y voulut aller lui-même, et prit même ses habits des dimanches. Le feint malade ne se laissa point voir au nez; l'apothicaire lui donne le lavement, et, avant qu'il se fût retiré, le marquis lui lâche tout au visage en lui disant: «Voilà comme » je vous fais foi et hommage, monsieur l'apothi-» caire.» Grand procès pour cela; mais les juges rirent tant qu'il fallut que l'apothicaire s'accommodât.

Un jeune garçon, natif de Palestrine, en Italie, servoit à Rome madame de Pisani, mère de madame de Rambouillet. Il étoit naturellement enclin à la bouffonnerie; il se débauche et se met avec des comédiens, et devient un si excellent homme en son métier, qu'il faisoit également bien toutes sortes de

personnages; on le surnomma le *docteur de Palestrine*, parce qu'il faisoit plus souvent le rôle de docteur. Il voyagea par toute l'Europe, et étoit caressé de tout le monde. Il revenoit de temps en temps revoir son ancienne maîtresse, à Paris, et logeoit chez elle. Elle, pour divertir Henri IV, et depuis la Reine-mère, le prioit de jouer avec les comédiens italiens qui étoient ici. Une fois, étant à Rome, il s'avisa de faire *una burla* à Paul Jordan, duc de Bracciane, chef de la maison des Ursins (1). Ce seigneur étoit fort humain et fort populaire; il faisoit belle dépense et avoit toujours une assez belle cour. En allant à la messe à pied, assez proche de chez lui, il étoit toujours accompagné de beaucoup de gens de qualité, et parloit tantôt à l'un et tantôt à l'autre. Le docteur loue des gueux qu'il fit bien habiller à la *juiverie;* il avoit choisi ceux qui ressembloient le mieux aux courtisans du duc, et leur donna à chacun le nom de ces courtisans qui leur convenoit le mieux. Pour représenter je ne sais quel gros homme, il prit un gueux qui contrefaisoit l'hydropique, en demandant l'aumône. Pour lui, il s'étoit habillé le plus approchant qu'il avoit pu du duc de Bracciane. En cet équipage, il attend que Paul Jordan sortît de chez lui, se met à sa suite de l'autre côté de la rue, le contrefait en toute chose jusqu'à l'église, et y entre; l'un se met à droite, l'autre à gauche; il continue à l'imiter, et l'accompagne jusque chez lui en le contrefaisant. Paul Jordan se tenoit les côtes de rire.

Un soldat de fortune, nommé Maffécourt, qui est présentement major de Vitry-le-François, sa patrie,

(1) Paul Jourdain, duc de Bracciano, prince du Saint-Empire, mourut en 1645.

a fait bien des tours en sa vie. Il avoit un frère curé de Saint-Denis en France. Notre homme, qui étoit alors chevau-léger de la garde, y alla pour tâcher de l'escroquer. En arrivant, il dit qu'il alloit à l'armée et qu'il lui venoit dire adieu. « Ah ! dit le curé, qui » craignoit le coup d'estocade, vous me voyez bien » en colère, je n'ai pas un sol. — Ah ! mon frère, » dit Maffécourt, j'ai vingt pistoles à votre service. » Cela attendrit le prêtre, qui lui en donna soixante. Après avoir servi long-temps, il obtint des lettres de noblesse, et les faisoit enregistrer à Vitry. L'assesseur, nommé L'abbé, qui en enrageoit, lui dit: « M. de Maffécourt, il y a bien plus de plaisir à se » faire *nobilis* qu'à apprendre le métier de chausse- » tier, devant le Palais (1). — Hé ! répondit-il, il fait » bien meilleur être le premier noble de sa race que » de voir mourir son père dans l'hôpital (2). » Ce monsieur le major, quoique marié, aime les fillettes, et pour cela il cache toujours son argent. Sa femme, qui est adroite, quand elle savoit qu'il en avoit, se levoit la nuit pour fouiller partout. Tout le jour il portoit son argent sur lui; et dès que sa femme étoit endormie, il le mettoit dans la pochette de sa jupe de dessus. Elle n'avoit garde de l'aller chercher là.

Jean-Charles, fameux capitaine de Bohêmes, fit une fois un plaisant tour à un curé. Ils étoient logés dans un village dont le curé étoit riche et avare et fort haï de ses paroissiens; il ne bougeoit de chez lui, et les Bohêmes ne lui pouvoient rien attraper. Que firent-ils ? Ils feignent qu'un d'entre eux a fait un crime, et le condamnent à être pendu à un quart

(1) Il y avoit été en apprentissage. (T.)
(2) Le père de l'assesseur y étoit mort. (T.)

Digitized by Google

de lieue du village, où ils se rendent avec tout leur attirail. Cet homme, à la potence, demande un confesseur; on va quérir le curé. Il n'y vouloit point aller; ses paroissiens l'y obligent. Des Bohémiennes ce pendant entrent chez lui, lui prennent cinq cents écus, et vont vite joindre la troupe. Dès que le pendard les vit, il dit qu'il en appeloit au roi de la Petite-Égypte; aussitôt le capitaine crie : « Ah ! le » traître ! je me doutois bien qu'il en appelleroit. » Incontinent il trousse bagage. Ils étoient bien loin avant que le curé fût chez lui. Ce Jean-Charles-là mena quatre cents hommes à Henri IV, qui lui rendirent de bons services.

Un Bohême vola un mouton auprès de Roye, en Picardie, il n'y a que deux ans; il le voulut vendre cent sous à un boucher; le boucher n'en voulut donner que quatre livres. Le boucher s'en va; le Bohême tire le mouton d'un sac où il l'avoit mis, et y met au lieu un de leurs petits garçons, puis il court après le boucher, et lui dit : « Donnez-en cinq livres, » et vous aurez le sac par-dessus. » Le boucher paie et s'en va. Quand il fut chez lui, il ouvre son sac; il fut bien étonné quand il en vit sortir un petit garçon qui, ne perdant point de temps, prend le sac et s'enfuit avec. Jamais pauvre homme n'a été tant raillé que ce boucher.

Jean-Charles a dit au Pailleur qu'un petit cochon ne crioit point quand on le tenoit par la queue, et que leur plus sûre invention pour ouvrir les portes, c'étoit d'avoir grand nombre de clefs; qu'il s'en trouvoit toujours quelqu'une propre pour la serrure.

La Melson (1), belle fille, femme de conscience de

(1) Charlotte Melson, fille d'un secrétaire interprète des lan-

Camus, surnommé *Gambade*, fils de Camus *le riche*, s'avisa un jour de faire sécher de la plus fine pour la mettre en poudre, et après elle s'en alla en carrosse chez les apothicaires demander de cette poudre. Quelques-uns, après l'avoir goûtée, se contentèrent de dire qu'ils n'en avoient point et qu'ils ne devinoient point ce que ce pouvoit être ; qu'il n'y avoit rien de plus mauvais goût. Un plus délicat dit que c'étoit de la merde, et excita une si bonne garde contre eux qu'ils eurent de la peine à se sauver.

Il y avoit à Paris un maître des Comptes, nommé Belot, qui avoit une jolie femme. Elle fut la première qui prit un justaucorps, avec un bonnet de plumes, et qui alla à cheval. Elle apprit à tirer en volant, et souvent, avec sa robe de velours, il lui est arrivé d'aller tirer aux hirondelles, au Pré aux Clercs. Le mari étoit jaloux, et se tenoit fort souvent dans la chambre de sa femme, et, selon que les gens lui déplaisoient, il les conduisoit plus ou moins loin. Une fois, il dit à Saucour, qui lui faisoit compliment : « Si je me croyois, je vous accompagnerois jusques » au bout de la rue. » C'étoit à dire *n'y revenez plus*. En Brie, chez une madame de Passy, on lui fit une terrible méchanceté à la chasse; on monta bien tout

gues étrangères, épousa André-Girard Le Camus, conseiller d'état. Il en a déjà été parlé dans l'historiette de *Bois-Robert* (T. III, p. 163 de ces Mémoires.) Elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. Le Père Bouhours a inséré sa pièce *à Uranie* dans le *Recueil des vers choisis*. (Paris, 1693, p. 151.) On trouve son portrait, par elle-même, dans la *Galerie des peintures*, ou *Recueil des portraits et éloges en vers et en prose, dédié à Mademoiselle*. (Paris, Charles de Sercy, 1663, in-12, p. 433.) Titon du Tillet a donné place à madame Le Camus de Melson dans le *Parnasse françois*. Elle mourut le 22 juin 1702.

le monde, et on ne lui donna qu'un bidet. Il demeura derrière, et voyoit sa femme courir belle allure avec des galants. Il pensa enrager. Au bout de quelque temps, par le moyen de la *frérie*, elle le réduisit; il aimoit la tourte de pigeonneaux. A un certain banquet, un homme apporta chez lui le dessert, et il oublia du sucre; on mangea le fruit sans sucre; jamais Belot ne voulut qu'on en donnât. Il lui prenoit quelquefois des visions de vouloir retenir les gens à coucher. On dit qu'il étoit réduit quand il mourut, et que sa femme en fut affligée, quoiqu'il fût gros comme un tonneau.

La princesse de Savoie (1), qui épousa son oncle le cardinal, n'avoit alors que quatorze ans et étoit assez enjouée. Un jour elle s'avisa de faire mettre une traînée de poudre à canon sous les siéges qu'elle avoit fait ranger dans sa chambre pour recevoir des dames, et quand la compagnie fut assise, elle y fit mettre le feu.

CCCLXI

LA MARQUISE DE BROSSES ET MAUCROIX (2).

C'étoit la fille de cette madame de Joyeuse dont

(1) Louise-Marie-Christine de Savoie, née en 1629, épousa vers 1642, Maurice de Savoie, son oncle, qui, pour se marier, avoit remis au pape son chapeau de cardinal.

(2) François de Maucroix, né en 1619, est mort en 1708. Ses poésies, jusque là éparses dans les recueils, ont été publiées en 1825 par notre honorable confrère M. Walkenaer. Il en existe un manuscrit beaucoup plus complet à la bibliothèque de Reims. M. Walkenaer a placé à la tête des poésies une vie de Maucroix; il en a emprunté les traits principaux aux Mémoires de Tallement, alors inédits.

nous avons parlé dans l'historiette de M. de Guise (1). Elle avoit de l'esprit, chantoit joliment, étoit de la plus fine taille qu'on pût voir, avoit les yeux admirablement beaux; avec tout cela, ce n'étoit pas une grande beauté, mais, à tout prendre, on ne pouvoit guère trouver une plus aimable personne. Elle n'avoit que quatre ans quand Maucroix, alors jeune avocat, suivant ou voulant suivre le barreau, sentit qu'il avoit de l'inclination pour elle. Le père de ce garcon avoit été intendant d'un parent de M. de Joyeuse, homme de bonne maison, nommé M. de Cany; cela avoit fait la connoissance. Comme ce garçon est bien fait, a beaucoup de douceur et beaucoup d'esprit, et fait aussi bien des vers et des lettres que personne, à quinze ans elle eut de l'inclination pour lui. Il étoit fort familier dans la maison, et le père et la mère n'étoient pas des gens trop réguliers. Le père avoit je ne sais quelle petite demoiselle qu'on appeloit Toussine, avec laquelle il couchoit entre deux draps, et disoit qu'il n'offensoit point Dieu, parce qu'il ne lui faisoit rien (2). Un jour,

(1) Voyez plus haut t. VII, p. 111.

(2) Voyez au lieu cité. M. Louis Paris, archiviste de la ville de Reims, vient de nous communiquer une pièce inédite de Maucroix, adressée à madame de Joyeuse. Il y est parlé de cette petite Toussine, que M. de Joyeuse entretenoit publiquement, sans aucun respect pour sa femme. Voici cette jolie bluette :

Le chapitre depuis deux jours
A fait sonner ses gros tambours,
Ses tambours, ou ses grosses cloches,
Instruments à rompre caboches,
Le tout par un pieux dessein
De faire honneur à la Toussaint;
A la Toussaint, non à *Toussine*.
Là, là! ne faites point la mine;

il jeta sa fille, en présence de sa femme, sur un lit, disant qu'il vouloit savoir comment Charlotte étoit faite, * et la tâta effectivement. Il vouloit bien pis...

La mère étoit la meilleure femme du monde et la plus douce; à la vérité, un peu encline à la luxure. Son propre père un jour lui dit, en présence de l'évêque de Mende, frère de madame de Joyeuse : «Oui, » ma fille, votre mari est si impertinent, que c'est » offenser Dieu que de ne le pas faire cocu. » Elle rioit comme une folle, et le Père en Dieu en sourioit. Fabry lui vouloit donner cinquante mille écus pour coucher avec elle ; et, pour lui montrer combien il l'aimoit, il avala un jour tout le pissat de son pot de chambre. Un jour Maucroix trouva sa confession par écrit, où il y avoit que « quand elle regardoit » attentivement le crucifix, elle avoit des pensées de » blasphème..... »

Pour revenir à leur fille, un jour, à Rheims, elle feignit de se trouver mal, afin de laisser sortir sa mère, et de demeurer seule avec Maucroix. Quelque temps après, elle fut accordée avec Lenoncourt, qui fut tué à Thionville, quand M. le Prince la prit. Entre deux, le jeune homme, qui avoit été obligé de venir à Paris, devint amoureux d'une jolie fille, et l'aînée de cette fille devint amoureuse de lui. Il n'aimoit que la cadette, et étoit aimé de l'une et de l'autre; mais cela n'alla qu'à quelques baisers, et à quelques autres privautés. Cependant on maria mademoiselle de

C'est une injure qu'il vous fait ;
Mais le prendrez-vous au collet ?
Il n'aima pas... Grande merveille !
Et puis changement de corbeille,
Ainsi que le proverbe dit,
Fait appétit de pain bénit.

(*Poésies de Maucroix*. Manuscrit de la biblioth. de Rheims, p. 172.)

Joyeuse au marquis de Brosses, de la maison de Thiercelin (1). C'est un homme fort brutal, peu brave, roux, et qui avoit été fort débauché; en effet, il gâta sa femme, et fut enfin cause de sa mort; car, comme elle étoit plutôt maigre que grasse, les remèdes desséchants la rendirent enfin pulmonique.

Notre avocat étant devenu chanoine de Rheims, la belle, qui l'aimoit toujours, le renflamma bien aisément. Le mari ne se doutoit de rien; car le galant avoit eu l'adresse de se mettre admirablement bien avec lui. La première faveur qu'il en eut, ce fut de lui baiser la main; et quand elle vit qu'il ne demandoit que cela, car il lui portoit beaucoup de respect : « Ah! lui dit-elle, de tout mon cœur.» Une autre fois, comme elle étoit dans le lit, il la voulut baiser; en cet instant quelqu'un parut. « Ah! lui dit-elle, quand vous n'aurez que cela à » me dire, il n'est point nécessaire d'approcher de » si près.» Elle avoit l'esprit présent. Quand on jouoit au reversi, elle ne manquoit jamais de se mettre auprès de lui, et tenoit toujours un des pieds du chanoine entre les siens; puis, quand elle avoit le *talon*, qu'on appelle le *pied* en Champagne, elle crioit en riant : « J'ai le *pied*, j'ai le *pied!* » On fit je ne sais quelle promenade sur la frontière, chez le comte de Grandpré (2), son parent, qui étoit aussi

(1) Henriette-Charlotte de Joyeuse épousa Adrien-Pierre de Thiercelin, marquis de Brosses. (*Père Anselme*, III, 842.)

(2) Il est Joyeuse. Un jour, comme c'est un homme naïf, après avoir monté devant elle un cheval d'Espagne fort bien dressé, il s'en vint lui dire : « Ah! qu'il est bon, ma cousine! » vous plaît-il pas le monter un peu? » (T.) — Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, étoit gouverneur de Mouzon, ville forte située sur la frontière, démantelée en 1671. Son

Digitized by Google

un peu amoureux d'elle; il y en avoit bien d'autres. Ce comte leur fit une malice, car, en chemin, il leur fit donner une fausse alarme. Voilà tous les hommes à cheval; le mari d'y aller mal envi. Elle ne songea point à lui; mais elle se mit à crier : « Monsieur » de Maucroix, gardez-vous bien d'y aller. » Une des dames de la compagnie disoit naïvement au cocher, qui avoit le mot : « Hé ! mon pauvre cocher, » romps-nous le cou, si tu veux, pourvu que tu » ailles à toute bride. »

Elle contoit à Maucroix toutes les folies de ses autres amants; il y en eut qui lui présentèrent un poignard pour avoir l'honneur de mourir de sa main, et d'autres firent d'autres extravagances. Fabry, à qui la mère avoit tant coûté, étoit bien disposé à faire encore plus de dépense pour la fille, si elle eût voulu; mais elle le traita toujours fièrement. Enfin un jour qu'elle avoua à Maucroix qu'elle l'aimoit plus que sa vie, elle se mit à chanter ces paroles qu'on chantoit alors :

Tircis, que dois-je faire ?
Tout m'est contraire.
Pour te guérir,
Je voudrois bien te secourir;
Mais, quand mon cœur le veut,
L'honneur me dit que cela ne se peut,
Et qu'il vaut mieux mourir.

Les confesseurs l'intimidoient et lui disoient que ce seroit un sacrilége. Quand elle avoit été à confesse, elle disoit à son amant : « Ils m'ont dit que c'étoit » un sacrilége; » et, ce jour-là, elle ne le baisoit

père, Antoine-François de Joyeuse, étoit devenu comte de Grandpré par son mariage avec Marguerite de Joyeuse, sa cousine. (*Père Anselme*, III, 841 et 843.)

qu'aux yeux. Elle lui avoit de l'obligation. Comme elle étoit une fois à Paris, Fabry, enragé de ce qu'elle avoit été à Saint-Cloud, à un cadeau du comte du Roule, parent de madame de Canaples, avec laquelle et trois ou quatre autres dames elle étoit allée, écrivit, ou plutôt fit écrire d'une main inconnue une lettre au mari, comme s'il y eût eu une galanterie liée avec le comte, et que tout le monde en fût scandalisé. Le mari, en colère, ordonne à sa femme de le venir trouver en Champagne, et lui mit quelques mots de Saint-Cloud dans la lettre. La pauvrette part, et alloit comme à la mort. De Brosses envoie aussitôt un gentilhomme à M. de Joyeuse lui déclarer qu'il lui vouloit renvoyer sa fille, etc. Le gentilhomme étoit à peine parti, que le chanoine, qui étoit fort bien avec le marquis, se met à lui faire des remontrances, et le ramène si bien, qu'il envoie un autre gentilhomme pour faire revenir cet envoyé, dont la marquise lui rendit très-humbles grâces. Cependant son mari la maltraita fort, sans la soupçonner pourtant d'aucune galanterie; mais il étoit mal satisfait du père, qui ne lui donnoit point ce qu'il lui avoit promis. Le père, s'étant aperçu de l'attachement du chanoine, en écrit à sa fille, et il lui représentoit qu'après avoir résisté au favori d'un roi (c'étoit M. le Grand qui en avoit été un peu épris en un voyage de Champagne), il lui seroit honteux, etc. Elle en avertit Maucroix, et lui dit: « Mon père enverra tout dire » à mon mari. » Le chanoine prend les devants, et déclare au marquis que, pour ne pas les brouiller davantage, M. de Joyeuse et lui, il se vouloit retirer, et ne plus le voir qu'en lieu tiers. « Comment! dit » le mari, M. de Joyeuse prétend me tyranniser! »

Il lui écrivit en colère, et, depuis, le bonhomme n'eut plus lieu de parler contre le chanoine. Une fois qu'elle étoit au lit et qu'ils étoient seuls, elle se mit à trembler, et lui dit : « Tenez, voyez comme » j'ai les mains froides, j'ai le frisson; je vous prie, » allez-vous-en. — Ah! madame, répondit Mau- » croix, vous défiez-vous de mon respect? » Il se contint, et jamais il ne lui a mis le marché au poing. « Ah! dit-elle, je l'avoue, ce respect mérite quel- » que récompense. » Elle se laissa baiser, elle se laissa tâter, et lui avoua qu'après cela elle ne pouvoit plus répondre de rien. En effet, il n'y en avoit pas pour quatre jours quand la marquise de Mirepoix (1), qui étoit amoureuse d'elle, la vint enlever. La belle, qui étoit coquette, mais point p....., n'en fut point fâchée; car elle voyoit bien le péril. Le chanoine dit que c'étoit une plaisante chose que de voir ces deux femmes ensemble; celle-ci, toute jeune, toute belle qu'elle étoit, aimoit l'autre quasi comme elle en étoit aimée, et disoit : « De quoi est-ce que » je m'avise d'aimer une personne qui n'est ni jeune » ni belle? » Il y avoit mille querelles et mille réconciliations. On conte une bonne vision de cette madame de Mirepoix. Quand il la faut saigner, on est trois heures à la prêcher, et quand on la va piquer, tout le domestique qu'on fait venir exprès jette de grands cris, et cela, dit-elle, l'empêche de sentir si fort la piqûre. Mademoiselle de Roquelaure, sa sœur, est quasi de même, et le chevalier fit saigner, il y a quelque temps, son valet pour lui, et juroit que jamais saignée ne lui avoit tant fait de

(1) Aînée de Roquelaure. (T.) — Louise de Roquelaure épousa Alexandre de Levis, marquis de Mirepoix. Elle mourut en 1674.

bien. Voici une chose plus étrange d'un maître des comptes de Montpellier, nommé Clauzel, homme d'honneur et de bon sens. Pour le saigner, il faut faire sonner des trompettes, ou battre des tambours, et son sang s'arrête dès qu'on cesse de sonner ou de battre; il faut qu'il s'imagine dans ce temps-là être à la guerre. Je le sais de gens qui l'ont vu plus d'une fois.

Or, avant que de retourner à Rheims, la marquise de Brosses vint à Paris, et se laissa cajoler par bien des gens. Vardes fut celui qui lui plut davantage; il est vrai qu'elle a avoué depuis au chanoine que, dès qu'elle l'entendoit parler, elle le méprisoit, et qu'elle n'avoit jamais vu des sentiments moins d'honnête homme que les siens.

Au retour, notre chanoine trouva la belle bien changée; le voilà dans une jalousie effroyable; il souffroit plus qu'une âme damnée. Je le persuade de venir à Paris. Il n'y est pas plus tôt qu'elle y arrive; il disoit : « Je la fuis, et elle me suit. » Mais la vérité est qu'il n'y étoit venu qu'à cause qu'il espéroit qu'elle y viendroit. Elle y accoucha, et cette couche la changea extrêmement; avec cela, son mal commençoit à la presser. Il eut une petite consolation, en ce qu'il lui donna un peu de jalousie à son tour. On dit à la dame que le chanoine logeoit chez un de ses amis, qui avoit une fort belle femme. En effet, on ne mentoit pas, et c'est une des plus belles et des mieux dansantes de Paris (1). Un jour donc, elle lui en parla et lui dit en sortant : « Adieu, et n'oubliez » pas les gens, encore qu'ils ne soient plus beaux. »

(1) C'est de sa femme que Tallemant parle ici. Il étoit très-naturel que Maucroix descendît chez son ami des Réaux quand il venoit à Paris.

Le mari se mit en ce temps-là à la maltraiter; apparemment il s'étoit aperçu des privautés que le chanoine avoit eues avec elle. La coquetterie de Vardes et d'autres l'avoit choqué; il n'étoit pas satisfait de son beau-père; il disoit que sa femme étoit fière; tout cela ensemble fit qu'elle fut doublement affligée. L'état pitoyable où elle étoit donnoit de la compassion au chanoine, et lui faisoit quasi oublier le méchant tour qu'elle lui avoit fait. Enfin le mari la laissa en Champagne, sans un sou et malade, et lui s'en alla en Touraine, où est son bien. Le chanoine l'assiste, et la reçoit chez lui. Il a un frère aîné, qui est aussi chanoine de Rheims (1), et qui, de plus, a un bénéfice dont il avoit, je pense, quelque obligation à M. de Joyeuse. La mère, étant malade, s'étoit fait porter dans leur logis, à Rheims, et elle y étoit morte; la fille en fit de même. Là, elle avoua au chanoine que tout ce qu'elle avoit vu à la cour ne l'avoit jamais pu guérir; qu'elle l'aimoit encore, mais qu'elle le prioit d'oublier toutes les folies qu'ils avoient faites ensemble. Elle souffrit long-temps; il souffroit assurément plus qu'elle. Je n'ai jamais vu un homme si affligé, et, à cause de lui, je me suis réjoui de la mort de cette belle, parce qu'il étoit en un tel état que je ne savois ce qui en seroit arrivé. Il a été plus de quatre ans à s'en consoler, et il n'y a eu qu'une nouvelle amour qui l'ait pu guérir; aussi est-ce une chose bien cruelle que la fortune lui amène, s'il faut ainsi dire, dans son propre lit, la

(1) Louis de Maucroix, chanoine de Rheims. Son frère François ne l'aimoit pas; c'est contre lui qu'il a dirigé l'épigramme qui commence par ce vers :

Oh! oh! monsieur le porte-crosse, etc.

(*Poésies de Maucroix*, édit. Walkenaer, p. 314.)

personne qu'il aime, en un état languissant, afin qu'il ait le déplaisir de la voir mourir.

Vandy, aujourd'hui gouverneur de Montmédy (1), étoit un des amoureux de la marquise; il m'a dit qu'avec un billet que M. de Joyeuse lui avoit donné, il alla, bien accompagné, attendre à sept lieues d'ici le marquis de Brosses, qui menoit sa femme à la campagne, et la lui ôta, après lui avoir lu le billet qui contenoit que le père l'avoit prié de ramener sa fille à Paris, où il l'attendoit. Le mari, enragé de cet écorne (2), disoit qu'il se vouloit battre contre Vandy. Vandy lui dit que, pour le lendemain, tant qu'il voudroit. La colère du marquis se passa sans qu'il y eût de sang répandu. Vandy eut bien de la jalousie à son tour. Vardes est parent du mari; cela lui donna un grand accès auprès de la belle; il en eut une bague qui venoit de Vandy. La marquise, lorsque Vandy se plaignit à elle de cette faveur faite à son rival (c'étoit en présence de la marquise de Mirepoix), lui dit: « Ne vous jouez pas à penser la lui ôter; car, outre » qu'il ne le souffriroit pas autrement, vous m'obli- » geriez à lui faire telle faveur que personne ne la » lui pourroit ôter. — Ah! ma cousine, ajouta-t-elle » en jetant ses bras au cou de la marquise de Mire- » poix, que je viens de dire une grande sottise!

(1) Jaloux du marquis de Vandy, Maucroix adressa cette petite pièce à madame de Brosses :

C'en est fait, il me faut mourir,
Rien que le désespoir ne me peut secourir:
Mais puisqu'à vos bontés je ne dois plus prétendre,
Accordez du moins à ma foy
Le souhait du grand Alexandre :
Que jamais conquérant n'aille si loin que moi !

(*Poésies de Maucroix*. Manuscrit de la Bibliothèque de Rheims, p. 175.)

(2) Écorne, *affront, injure*.

» Mais aussi pourquoi me met-on en colère?» L'amant jaloux proposa à Vardes de porter cette bague au Marché-aux-Chevaux, à sept heures du matin, pour voir qui méritoit le mieux de l'avoir. Il jure que Vardes ne fit pas semblant de l'entendre. Il n'en demeura pas là; il envoya un brave, son domestique, pour parler à la marquise. Saint-Thomas, sa suivante, lui dit qu'on ne la voyoit point. «Par la sang-» Dieu!... — Tu es donc venu pour faire un appel » à madame? — Je suis venu pour lui déclarer que » M. de Vandy est guéri, qu'il ne sera jamais son » serviteur, et qu'il lui fera du déplaisir partout où » il pourra.»

Quant au comte de Grand-Pré, il est toujours fait comme un Cravate (1). Il avoit épousé, n'ayant pu avoir la marquise, une madame Couci, belle personne, qu'il avoit faite à sa mode; elle chassoit avec lui, et même elle alloit presque en parti; elle étoit demi-guerrière. Quatre fois le jour il se couchoit avec elle, et quelquefois au milieu d'un bois; il est de grand'vie: cependant Givry, son lieutenant de roi à Mouzon, méchant arbalétrier, le faisoit cocu. On croit même qu'il le savoit; cela n'empêchoit pas que le galant ne fût son meilleur ami.

CCCLXII

CONTES DE BÊTES.

Il y avoit chez M. de Morangis une biche et un singe; le singe tourmentoit fort la biche, et étoit

(1) On disoit *Cravate* pour *Croate*. — Le comte de Grandpré mourut en 1680; il avoit épousé en premières noces Charlotte de Couci.

toujours sur son dos. Cette bête un jour s'en va sur le Pont-Neuf, ayant ce singe sur la croupe (M. de Morangis logeoit à la rue Dauphine); et de là elle se jette dans la rivière. Elle se sauva, et le singe fut noyé.

Un petit chien de M. de Vence (*Godeau*), dès qu'on prononçoit le nom d'un gros chien dont il avoit été mordu, aboyoit et tiroit la soutane de son maître, comme pour lui demander vengeance; à Paris, deux ans après, il faisoit la même chose, quoiqu'il eût été mordu en Provence.

Le comte de Saint-Paul, père du duc de Fronsac, qui fut tué à Montpellier, avoit un dogue, du temps qu'il étoit gouverneur d'Orléans, qui alloit et venoit chargé de lettres à son cou. On le connoissoit dans les hôtelleries, où son maître logeoit avec lui; on lui faisoit bonne chère, et personne n'eût osé lui ôter son paquet.

A un voyage de la cour, un chariot embourbé arrêtoit tous les équipages; un cocher, las d'attendre, alla pour voir à quoi il tenoit; il reconnut à ce chariot un cheval qu'il avoit mené autrefois, et avec lequel il avoit fait une fort tendre amitié: le cheval le reconnut aussi, et se mit à hennir. « Hé quoi! » *Gros-Jean* (c'étoit le nom de l'animal), nous » veux-tu faire coucher ici?» Ce cheval, à ces mots, fit un tel effort, qu'il tira le chariot du bourbier.

Feu M. de Guise, étant à Florence, avoit un grand coursier fort vite; on le voulut faire courir pour le prix à la Saint-Jean, car à Florence on a gardé cela des anciens, et même de faire aller des chariots autour de deux pyramides, comme dans le cirque; or, c'est dans une rue qui n'est pas droite que les chevaux courent. Ce coursier fit un effort pour gagner

un tournant qu'il y avoit au tiers ou au milieu de la carrière, et, quand il l'eût gagné, la rue étant plus étroite, à coups de pied il faisoit tenir derrière tous les autres chevaux, qui étoient beaucoup plus petits que lui, et il s'en alla gravement au petit pas jusqu'au bout de la carrière.

A propos de chevaux, je ne saurois que je ne mette ici la pitoyable aventure des chevaux de Chambonnière (1), cet excellent joueur de clavecin. Il avoit un carrosse, mais, faute de nourriture, il envoyoit paître ses chevaux sur le rempart du Marais (2). Je vous laisse à penser en quel état ils étoient. Des écorcheurs les prirent pour des chevaux condamnés, et un beau matin ils les écorchèrent tous les deux.

Une femme de ma connoissance (mademoiselle Guedon) avoit une petite épagneule qu'elle laissa en Poitou, en venant s'établir à Paris; à dix ans de là, elle envoya des hardes à celle qui avoit la chienne; elle les avoit arrangées elle-même dans le coffre. Cette petite chienne se mit à baiser ces hardes, à les lécher, et à faire cent sauts à l'entour.

Il peut y avoir quatorze ans, qu'un capitaine françois mourut à Nancy, et fut enterré aux Pères Piquepuces; cet homme avoit un chien qui ne l'avoit jamais quitté; ce pauvre animal se met sur la tombe de son maître, et n'en sortoit que pour aller chercher à manger. Il fit cette vie quatre ou cinq ans, et il y est mort. Tout le monde le connoissoit, et on l'appeloit *le chien du capitaine*.

(1) Chambonnière, célèbre compositeur, avoit la charge de clavecin de la chambre du Roi. Il mourut vers l'an 1670. (*Titon du Tillet, Parnasse françois*, p. 402.)

(2) C'est aujourd'hui le boulevard Saint-Antoine.

Un pâtissier de Vitry, nommé Jacquemard, a un barbet qui, sans qu'on y prît garde, se mit dans un bateau de blé, que son maître conduisoit à Paris. Le pâtissier s'en aperçoit à Châlons; il le donne à garder à une femme chez qui il logeoit, car il avoit peur de le perdre à Paris; le chien s'échappe, et ne sentant plus son maître, il se met à suivre le chemin qu'avoit fait le bateau de Vitry à Châlons et remonte la rivière vingt lieues durant; elle étoit en bien des lieux débordée; il la passa et repassa cent fois. Il arriva à Vitry au bout de trois jours et demi; mais il n'en pouvoit plus.

Une dame, à qui je me fie, a vu une ânesse, à Surênes, tourner avec sa bouche une grosse clef d'écurie, et ouvrir la porte pour aller trouver son petit.

Cette femme-là a un chat qui a autant d'esprit que le fameux chat de Mondory, dont parle La Chambre (1), car ayant remarqué que la chatte descend quand on sonne une clochette pour dîner, il la sonne quand il a envie qu'elle vienne, et elle vient. Il l'a vue cent fois nettoyer ses pattes avant que de sauter sur le lit de sa maîtresse.

Un nommé Néron avoit attelé des cerfs à un chariot; après il enchaîna des puces à un chariot aussi. Il avoit appris à une chèvre à marcher sur la corde, ou plutôt sur deux cordes; il avoit un petit chathuant qu'il tenoit dans une cage; il lui avoit plumé les moignons des ailes, avoit attaché à l'une une rondache, et à l'autre une épée; il l'avoit habillé en cavalier. Il disoit qu'il n'y avoit point d'animal, hors une poule, à qui il n'eût appris quelque chose.

(1) Cureau de La Chambre, l'auteur des *Caractères des passions.*

Digitized by Google

Il est parlé dans les lettres de Voiture (1) du singe de mademoiselle Coinet; c'étoit une chanteuse qui avoit appris à un singe à jouer de la guitare; il y jouoit effectivement une sarabande, mais il manquoit toujours en un endroit.

CCCLXIII

CONTES DE MOURANTS.

Un soldat espagnol, comme on étoit près de faire naufrage, se mit à manger un petit morceau de pain, en disant : *Menester comer un poquito para beber tanto* (2).

* A La Rochelle un matelot qu'on pendoit cria *bon voyage*, comme on le jetoit.

A Toulouse, un jeune homme de dix-huit ans dit, en riant, au bourreau, qu'il connoissoit : « Compère, » tu devois mettre un peu de coton, à cause de la » connoissance. »

Quand M. de Bouillon commandoit en Italie, un peu avant la prise de M. le Grand, deux soldats furent condamnés à être passés par les armes; après, on s'avisa, à cause que l'armée diminuoit, de se contenter d'un, et, à faute de bulletins, on les fit jouer aux dés : l'un vouloit jouer à la chance « Je ne la sais pas, dit l'autre. — Bien donc, à la » rafle. » Il jette le dé et amène dix-sept; l'autre joue, mais sans espérance, et amène trois as. Le

(1) Voyez la lettre soixante-unième de Voiture, adressée à mademoiselle de Rambouillet. Mademoiselle Coinet n'y est pas nommée.

(2) Pour boire tant, il faut manger un peu.

premier dit sans s'étonner : « Voilà mourir à beau » jeu. » Les officiers, surpris de cette résolution, firent dessein de le sauver; mais ils voulurent voir auparavant jusqu'où iroit sa constance. On lui demande s'il vouloit être bandé. « Non, » dit-il. Il choisit ses parrains, et tirant dix écus qu'il avoit, il dit à l'un d'eux : « Tiens, prends cinq écus pour » boire, et des cinq autres fais-en prier Dieu pour moi. » On l'attache, il ferme les yeux. On tire, mais les officiers avoient fait ôter les balles; aussitôt on le délie. « Allez vous faire saigner, lui dit-on. — Je » n'en ai pas besoin, répondit-il. Camarade, rends-» moi mes dix écus, et allons les boire. »

Un vieux conseiller de Bordeaux, nommé d'Andrault, avoit eu toute sa vie une telle passion pour les nouvelles, qu'à l'article de la mort il envoya chercher un Portugais, grand nouvelliste, pour savoir de lui ce qu'il avoit appris par le dernier ordinaire, et il ajouta : « Je suis bien fâché de ne » pouvoir attendre l'autre courrier; mais il faut » que je parte. » Et il mourut un moment après.

Un vieux reître de Gascon, nommé Calverac, qui avoit bien des iniquités sur le corps, étant à l'extrémité, avoit grand'peur du diable. Les ministres de Bordeaux lui promettoient assez le paradis; il n'en étoit pas bien persuadé. « Mais me le promettez-» vous? leur disoit-il. — Oui. — Touchez donc là. » Il leur touche dans la main, et aux anciens (1) aussi; après il leur dit encore : « Mais le promettez-vous » bien? — Oui. — Touchez donc là encore une » fois. »

(1) Les membres du Consistoire. (Voyez plus haut, t. VIII, p. 233.)

On disoit à une vieille paysanne fort incommodée : « Vous seriez bien heureuse d'être délivrée de » tous vos maux.— Je vous entends, dit-elle ; mais » on est si long-temps mort. »

Un vieux libertin, nommé Bourleroy, étant à l'article de la mort, madame de Nogent-Bautru, car il étoit des amis de son mari, lui envoya un confesseur. « Voilà, lui dit-on, un confesseur que madame de Nogent vous envoie. — Hé ! la bonne » dame, dit-il, tout est bien venu de sa part ; si » elle m'envoyoit le turban, je le prendrois. » Le confesseur vit bien qu'il n'y avoit rien à faire.

Au siége de La Rochelle, le comte de Jonzac, de la maison de Sainte-Maure, avoit un régiment d'infanterie. En une sortie, les Rochellois le mirent en fuite avec son régiment. Le lendemain ils sortirent encore ; mais on les repoussa en leur criant : « Tu » n'as pas trouvé ton *Jonzac*. » Lui-même, un jour ou deux après, voyant deux soldats qui se battoient, courut pour les séparer : « Qu'y a-t-il ? leur » cria-t-il. Contez-moi votre différend. — Mon» sieur, dit l'un, il dit que je suis du régiment de » Jonzac. » Je vous laisse à penser si M. le comte se vanta d'en être le mestre-de-camp.

Quand Urbain VIII fit ôter les portes de bronze du Panthéon, pour en faire un autel à Saint-Pierre, on fit ce pasquin :

Quod non fecêre barbari, fecêre Barberini.

Le pape Sixte-Quint, ayant fait sa sœur, qui avoit été lavandière, duchesse de Camerino, on mit à Pasquin une chemise fort sale avec ce mot : « *De» puis qu'on fait les lavandières duchesses, il n'y a » pas moyen de se faire blanchir.* »

Petitpuis-Lebœuf, à Saumur, étoit un débauché qui dansant un jour au bal avec la sénéchale de Saumur, du Rosay, un emplâtre tomba de ses chausses; elle, qui croyoit le déferrer, lui dit : « Mon-» sieur, ramassez votre emplâtre. » Il ne se déferre point, met la main dans ses chausses, et, en ayant tiré un autre emplâtre : « Madame, lui répondit-il, » voilà le mien; il faut que ce soit le vôtre. » Il se trouva qu'il avoit deux p..... à la fois (1).

CCCLXIV

CHARPY, SIEUR DE SAINTE-CROIX.

Charpy est de Brest; il étoit avocat à Lyon quand M. le Grand (*Cinq-Mars*) le prit. Ce n'a jamais été un homme fort judicieux : il s'amusoit à s'habiller comme son maître; il est vrai qu'alors on ne portoit ni dentelles ni argent, et, dès que M. le Grand avoit un habit, le lendemain son secrétaire en faisoit faire un de même. Le feu Roi, pour rire, en frappant un jour sur l'épaule à M. le Grand, qui étoit tourné, dit : « Charpy, écoutez. » M. le Grand fut surpris de cela. « Je pensois, dit le Roi, que ce fût Charpy; » car il est toujours habillé comme vous. » Ce galant homme faisoit d'assez méchants vers. Il en fit une fois quatorze cents sur le mariage de madame de Montausier. On disoit en badinant que ce n'étoit que de la *charpie*. Ce fut lui qui fit ce sonnet pour mademoiselle de Bouteville, aujourd'hui madame

(1) Tallemant a déjà attribué cette impertinente anecdote à Vandy. (Voyez l'historiette de *Vandy*, t. VIII, p. 214.)

de Châtillon, où il lui dit qu'elle ne ressemble guère à son père :

Car il donnoit la vie et vous donnez la mort.

Charpy fut ici quelques années, au commencement de la Régence, à donner des violons, à donner cadeau à quelques femmes de son quartier. Il avoit des tableaux ; il avoit un carrosse. Cela venoit des arrêts du Conseil qu'il contrefaisoit avec un homme d'Église. Il fallut s'enfuir. Il fut pendu en effigie. Depuis quelque temps il est revenu, et s'est fait appeler Sainte-Croix. Il s'est mis la dévotion dans la tête, et a fait un livre où il prétend prouver, par quelques passages de la sainte Écriture, qu'il viendra un véritable vicaire de Jésus-Christ en terre, qui remettra le monde, comme autrefois, en l'état d'innocence, sous la loi du christianisme ; pourtant il trouve des choses dans l'Apocalypse que personne n'a jamais vues que lui. Il s'est fait peindre nu en chemise avec ce livre à la main : vous diriez qu'il va faire l'amende honorable ainsi en chemise. Or, un jour qu'il étoit dans l'église des Quinze-Vingts, madame Hansse, veuve de l'apothicaire de la Reine, y vint ; elle loge dans les Quinze-Vingts mêmes. Il l'accosta et lui parla de dévotion avec tant d'emportement, qu'il charma cette femme, qui est dévote. Elle le loge chez elle. Lui, qui est si charitable qu'il aime son prochain comme lui-même, s'est mis à aimer la petite madame Patrocle, la fille de madame Hansse : elle est femme de chambre de la Reine, et son mari est aussi à elle (1). Charpy se

(1) On rencontre le nom de *Patrocle* dans les Mémoires du temps, et particulièrement dans le *Journal du cardinal de Richelieu.*

met si bien dans l'esprit du mari et s'impatronise tellement de lui et de sa femme, qu'il en a chassé tout le monde, et elle ne va en aucun lieu qu'il n'y soit, ou bien le mari. Madame Hansse, qui a enfin ouvert les yeux, en a averti son gendre ; il a répondu que c'étoient des railleries, et prend Charpy pour le meilleur ami qu'il ait au monde. Souvent les maris font leurs héros de ceux qui les font cocus. Cependant la Sorbonne a refusé de donner l'approbation à son livre. Il les traite tous d'ignorants. Madame Hansse, enfin, n'a plus voulu qu'ils logeassent avec elle. Charpy n'est plus en même logis que la dame, mais il la voit toujours de même. Quand il prie Dieu, il dit : « Seigneur, je me résigne à ta » volonté : si tu m'envoies des bénéfices, je serai » ecclésiastique ; si tu ne m'en envoies point, je me » résoudrai à la retraite. » Par ces façons de faire, il a attrapé le prieuré de..... (1) sans le demander ; même le cardinal l'a prié de le prendre en attendant mieux. Il prétend avoir donné de bons avis à Son Éminence.

CCCLXV

NAIVETÉS, BONS MOTS, RÉPARTIES,

CONTES DIVERS.

M. de Saintes, fils naturel du maréchal de Bassompierre, dit qu'une nuit il fut réveillé par un coup de pistolet qu'on tira dans sa chambre. « Qu'est-» ce que cela ? — C'est, monsieur, que j'avois peur

(1) Le nom est resté en blanc dans le manuscrit.

» qu'une souris ne vous réveillât, et je l'ai tuée. »

Saint-Luc, père du maréchal, se trouva à la porte du cabinet, avec M. de Luxembourg, qui, croyant que l'autre lui vouloit mettre le pied devant, lui dit : « Me le disputerez-vous, à moi qui ai eu quatre em- » pereurs de ma maison ?— Ma foi, lui dit Saint-Luc, » je me trompe fort, si vous êtes jamais le cin- » quième. »

Un gentilhomme de Poitou, pour avoir des œufs de pigeon, qui étoient dans un trou à une muraille d'une ferme, prit une grande échelle, à laquelle il attacha son cheval; il chassa de ce trou la femelle qui couvoit : le cheval eut peur et entraîna l'échelle. Le bon *nobilis* se rompit la tête; mais, en montrant son chapeau plein d'œufs : « Bon, bon, dit-il, ils ne » sont pas cassés. »

Madame Des Hagens (1), du temps du maréchal d'Ancre, oyant dire que la seigneurie de Venise étoit bien riche, dit : « Qu'il la falloit marier avec » Monsieur quand il seroit grand. » Elle prit *seigneurie* pour *signora*.

Un jour qu'on parloit de successions, un gentilhomme, qui pourtant étoit à son aise, dit : « Pour » moi, je crois que si le diable mouroit, je n'héri- » terois pas de ses cornes. — Là, là, mon ami, dit » naïvement sa femme, de quoi vous fâchez-vous ? » n'en avez-vous pas assez ? »

On avoit à faire pendre un pauvre diable à Autun; le bourreau étoit malade; on en fit venir un du lieu le plus proche. Quand il fut arrivé, on le fit venir à

(1) C'étoit la femme de *Déageant* de Saint-Marcellin, secrétaire d'État sous le ministère du connétable de Luynes. (Voyez l'historiette de *Lisette*, t. 1er, p. 196 de ces Mémoires.)

l'hôtel-de-ville, car le crime regardoit la communauté; il demanda combien il y avoit à gagner. « Dix livres, lui dit-on. — Messieurs, répondit-il, il » n'y a pas moyen de s'y sauver. Si c'étoit quelqu'un » de vous autres messieurs qui avez de bons habits, » très-volontiers; mais ce misérable en a un qui ne » vaut pas trois sols. »

Un vieux gentilhomme d'auprès de Rheims, nommé Louversy, comme le feu Roi passoit par là, lui demanda son chauffage dans une forêt. Le Roi le lui accorda : « Mais, Sire, lui dit-il, je serai cent » ans à faire faire ce qu'il faut pour cela; je vous » prie, donnez-le-moi de votre main. — Mais, ré- » pondit le Roi, cela ne se fait point, et vous n'avez » ni papier ni encre. — J'en ai, Sire, et une table » aussi. » Il tend son dos, et son affaire fut faite.

Un jeune garçon d'Auvergne voulut être reçu avocat à Paris; il part, et prend si bien ses mesures, que, quand il pria Bataille de le présenter, il n'y avoit plus qu'un jeudi d'audience jusqu'à la fin du parlement. Bataille lui dit : « Trouvez-vous à » sept heures, demain matin, au Palais, et apportez » vos licences (1). » Bataille y va, mais il ne trouve pas son provincial; en attendant, il va dire au parquet qu'il avoit des licences pour présenter un avocat, mais que, par hasard, il les avoit oubliées chez lui. On prend cela pour argent comptant; on ouvre. Son homme ne vint qu'à neuf heures. « Et où vous » êtes-vous amusé? — Monsieur, dit-il, excusez-moi; » en venant, j'ai rencontré un gros moineau vert » qui parle; je m'y suis arrêté jusqu'à cette heure. »

(1) Ses lettres de licencié en droit.

Pensez qu'il faisoit beau voir un animal en robe de Palais entendre jaser si long-temps un perroquet! Il fallut qu'il s'en retournât en son pays sans rien faire.

François Ier étoit à table, quand on lui présenta une épigramme qui lui plut fort, et en mangeant il disoit sans cesse: « Ah! la bonne épigramme!.....» Un bon gentilhomme qui ouït cela, dit après au maître-d'hôtel : « Que vouloit dire le Roi? Oh! la » bonne épigramme! oh! la bonne épigramme! » disoit-il à tout bout de champ. Est-ce quelque » viande nouvelle? Hé! je vous prie, faites-nous- » en goûter.»

Un homme de Rheims fit une comédie pour le collége: c'étoit l'Élection de Nicolas, patriarche d'Antioche. Or les douze qui le devoient élire étoient tombés d'accord que le premier qui entreroit dans l'église seroit élu. Un hermite de sainte vie fut le premier; il dit son nom: c'étoit Nicolas. Les douze répétoient ce mot de *Nicolas* l'un après l'autre, et cela en trois beaux vers alexandrins. Ce même homme dédia cette belle pièce à trois frères de la ville de Rheims, qu'il appeloit *Geryon rhémois.*

M. d'Elbœuf, père du dernier mort, aimoit le bon vin. Un jour, à la campagne, après avoir communié, le curé lui donna du vin dans un verre. Il le goûta et le trouva bon. « Monsieur le curé, lui dit-il » tout bas, où l'avez-vous pris? — A la corne, mon- » sieur. — Venez-vous-en dîner avec moi, et en ap- » portez trois bouteilles. »

Un Espagnol du royaume de Murcie, pays fort chaud, venu en France l'hiver, comme il passoit par un village, les chiens aboyèrent après lui; il voulut prendre une pierre, il trouva qu'elle tenoit, à cause

de la gelée. « Peste du pays! dit-il; on y attache les » pierres, et on y lâche les chiens (1). »

Le feu Roi trouva un paysan naïf dans je ne sais quel village, vers Saint-Germain; il s'en voulut divertir et le fit approcher. « Hé bien! Monsieur, lui » dit cet homme, les blés sont-ils aussi beaux vers » chez vous qu'ils sont vers chez nous? » Il se nommoit Jean Doucet. Le Roi le prit en affection, et le mena à Saint-Germain. Là il se mit à jouer *à la pierrette* avec lui, et lui gagna dix sols, ce dont l'autre pensa enrager. Le Roi en étoit si aise qu'il porta ces dix sols à Ruel, pour les montrer au cardinal. Un jour le Roi lui donna vingt écus d'or; il les prit, et, frappant sur son gousset, il disoit : « *I vous re-* » *vanront, Sire, i vous revanront; vous mettez tant* » *de ces tailles, de ces diébleries sur les pauvres gens!* » On lui fit faire une *innocente* (2) d'écarlate avec de l'or, et on le renvoya à son village, d'où il venoit

(1) Sénecé a fait un conte en vers sur ce sujet, dans lequel on trouve la facilité, la grâce. mais aussi la diffusion qui caractérisent ce poète. La pièce est inédite; l'éditeur l'a recueillie avec beaucoup d'autres poésies de cet auteur, dont on pourroit former un volume. Ce conte, intitulé : *Le Poète donné aux chiens, nouvelle persane tirée du Gulistan de Saadi*, se termine par ces vers :

D'un gros cailloux, cimenté par la glace,
Pour se défendre il s'étoit emparé;
Mais n'ayant pu l'arracher de sa place,
Il s'écria d'un ton désesperé :
« Le ciel sur vous lance tous ses tonnerres,
» O musulmans plus maudits que payens!
» Les scélérats! Ils attachent les pierres
» En même temps qu'ils détachent les chiens! »

(2) Une *innocente* étoit une espèce de robe de chambre à usage de femme. (*Dict. de Trévoux.*)

voir le Roi deux fois la semaine. Une fois il vint sans *innocente*, et dit pour raison qu'il étoit fête, et que quand il alloit à la messe, on ne faisoit que regarder son clinquant, et on ne prioit point Dieu. La famille de cet homme eut quelque petite gratification du Roi ; je pense qu'il mourut en même temps que son maître. Ses neveux, qu'on appelle les *Jean Doucet*, ont voulu prendre sa place, mais ce sont de méchants bouffons (1).

* Au Pays-Bas, des moines et des religieuses représentoient la Passion. Un gros moine étoit en croix, et une belle religieuse à ses pieds, qui faisoit la Madeleine. Elle avoit des tétons qui tentoient le drôle. Comme il sentit que le linge qui étoit devant *son honneur* commençoit à se soulever: «Otez, dit-il, » cette Madeleine; elle gâte tout le jeu.»

* Un marguillier avoit retenu un prédicateur pour prêcher le saint de la paroisse. A quelques jours de là cependant, le même prédicateur, prêchant le panégyrique d'un autre saint, où ce marguillier se trouva, il dit tant de merveilles de ce saint, que le marguillier ne put se tenir, et, se levant, lui dit: « *El nostrò san Padrone sara dunque un coglione.*»

(1) On a fait sur les *Jean Doucet* des pièces patoises fort naïves. (Voyez *la Conférence de Janot et de Piarot Doucet, de Villenoce, et de Jaco Paquet, de Pantin, sur les merveilles qu'il a veues dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot lui raconte ce qu'il a veu au* Te Deum *et au feu d'artifice.* Paris, 1660, in-4°.) Madame de Sévigné leur compare Racine et Boileau, lorsque ces poètes suivoient le Roi à l'armée, en qualité d'historiographes. « Ils font leur cour par l'étonnement qu'ils témoignent de ces » légions si nombreuses, et des fatigues qui ne sont que trop » vraies; il me semble qu'ils ont assez l'air des deux *Jean Dou-* » *cet.* » (*Lettre à Bussy-Rabutin*, du 18 mars 1678.)

A une procession, un drôle, qui étoit *Jésus*, fut fouetté un peu trop fort par celui qui faisoit le bourreau : « Ah ! lui dit-il, si jamais tu es *Dieu*, je t'é- » trillerai en diable. »

Une bonne femme dit à une Reine de France qui alloit en pélerinage à Chartres, pour avoir des enfants : « Vous n'avez qu'à vous en retourner, celui » qui les faisoit est mort. »

Il y a à Montmartre un tableau de Notre-Seigneur et de la Madeleine, de la bouche de laquelle sort un écriteau où il y a *Raboni*. Les bonnes femmes en ont fait un saint Rabonny qui *rabonnit* les maris, et on y fait des neuvaines pour cela.

Une pauvre femme faisoit reproche à une autre d'avoir épousé un gueux de ces rues. « Dites un » gueux, dit l'autre, qui ne demande qu'aux car- » rosses, et qui gagne quarante sols par jour. »

Un nommé du Mousset, trésorier de France à Châlons, reçut un soufflet sur l'œil en jouant ; sa femme s'écria : « Ah ! mon Dieu, *mon cœur* est bor- » gne. » Une autre, racontant la maladie de son mari, disoit : « Je lui disois quelquefois : « *Mon cœur*, » tirez la langue. »

Maillet (1) signa ainsi une lettre d'amour : « *Celui* » *qui ne peut commencer de vous espérer, ni finir de* » *vous désirer*. »

Ce pauvre poète alla trouver une femme qui chantoit sur le Pont-Neuf ; il lui demanda combien elle

(1) Maillet, poète satirique et licencieux. On a de lui des épigrammes, dédiées au duc de Luynes. Paris, 1620, in-8°. Ce poète, à la lettre, mouroit de faim. Saint-Amant l'a berné dans *le Poète crotté*. Il en est parlé dans l'historiette de *mademoiselle de Gournay*, t. III, p. 120.

donnoit de la plus belle chanson. « Un écu; mais » si elle étoit si belle, si belle, on iroit jusqu'à » quatre livres. » Il lui promit qu'elle seroit admirable. La voilà imprimée. Ce n'étoient qu'*astres*, que *soleils*, etc. On n'en vendit pas une. La chanteuse le mit en procès. Il va trouver Gombauld, lui conte l'affaire; Gombauld rendit l'écu qu'il avoit reçu, et le procès fut terminé.

Un homme avoit gagné six quarts d'écu au curé de Brie-sur-Marne; le curé ne le paya point. Le lendemain à l'offrande, au lieu de cracher au bassin, il dit : « Reste à cinq, monsieur le curé. »

Le grand-prieur de La Porte disoit : « Je ne suis » pas plus à mon aise que quand je n'avois que » vingt-cinq mille livres de rentes; cela ne me sert » qu'à avoir plus de voleurs autour de moi. Mon » sommelier dit que le vin lui appartient dès qu'il » est à la barre, et n'a point d'autre raison à m'al- » léguer, sinon qu'on en use ainsi chez M. le cardi- » nal; le piqueur prétend que le lard est à lui dès » qu'il en a levé deux tranches; le cuisinier n'est » pas plus homme de bien qu'eux, ni l'écuyer, ni » les cochers; sans parler du maître-d'hôtel, qui est » le voleur *major;* mais ce qui me chicane le plus, » c'est que mes valets de chambre me disent : « Mon- » sieur, vous portez trop long-temps cet habit; il » nous appartient. »

Autrefois on portoit un chaperon à l'enterrement de ses plus proches parents. Un gentilhomme des voisins de M. de Racan, ayant perdu sa femme, lui demanda comment il falloit qu'il fût pour l'enterrement. « Il y en a encore, dit Racan, qui prennent » une robe et un chaperon. » Le bon *nobilis* prit » une robe d'avocat et un chaperon de vieille, qui

étoit large d'un demi-pied, et se le mit sur la tête.

Housset, l'intendant, une nuit, fit semblant d'avoir la colique; sa femme le suit. Au lieu d'aller au privé, il alla coucher avec la suivante; elle les surprit. Depuis, on appela cela *la colique-Housset.*

Feu M. de Guise disoit à un honnête homme de Paris, qui avoit une maison proche de Meudon, sur le même coteau : « J'ai plus belle vue que vous. — » Vous me pardonnerez, monsieur, car de ma mai- » son je vois votre château, et de votre château vous » voyez ma maison, qui n'est qu'une petite chau- » mière. »

Une grosse madame disoit à une simple femme : « Pour moi, j'aimerois mieux n'aller point en para- » dis que de n'y être au-dessus de vous. — Hé! ma- » dame, dit l'autre, quand vous serez au-dessus de » nous, ne nous pissez pas au moins sur la tête. »

Un gentilhomme fit appeler un autre en duel parce qu'il l'avoit loué de grande mémoire. Il avoit ouï dire que c'étoit marque de peu de jugement; et, après, quoiqu'il fût fort brave, il ne se trouva pas au rendez-vous, de peur de passer pour avoir de la *mémoire* s'il s'en étoit ressouvenu.

L'hôtesse du Lion-d'Or, à Saumur, étoit fort jolie, et avoit un gros brutal de mari. Un Gascon, voyant cela, lui dit : « Madame, jé né comprends point » comment on vous a donnée à *este* homme; il fal- » loit que vous eussiez fait *quauque* gaillardise de » fille. »

Un Provençal vouloit avoir le bénéfice d'un homme, et, ne l'ayant pu persuader de le lui résigner, il l'enlève et le met en prison dans une cave; là, le poignard sur la gorge, il le presse de lui résigner son bénéfice; l'autre, qui n'avoit que cela pour tout

bien, dit qu'il aimoit autant mourir. Le galant homme, le voyant si résolu, s'en va à Avignon trouver le vice-légat, lui expose qu'un tel étoit mort, et qu'il lui venoit demander son bénéfice. « Vous » êtes venu trop tard, répond le vice-légat, je l'ai » donné ce matin. — Mais, monsieur, répond froi- » dement cet homme, quel fondement a eu celui » qui vous l'a demandé ? — Il m'a dit que cet homme » ne paroissoit plus, et qu'on le tenoit pour mort. » — Il n'est point mort, répliqua-t-il ; et il n'en » mourra pas. » Il avoit dessein de le tuer, s'il obtenoit le bénéfice.

Un de mes oncles avoit un cocher, nommé Nicolas Volant; un de ses camarades lui emprunta vingt écus. « J'en veux avoir une promesse. » C'étoit dans l'écurie; il n'y avoit ni papier ni encre : « Écris-la » sur la muraille avec ton couteau. » Il écrit : « Je » soussigné, reconnois devoir la somme de soixante » livres, que je promets payer au porteur de la » présente. »

Un homme, qui avoit un valet fort sot, lui mit par écrit tout ce qu'il avoit à faire avec lui. Allant à la campagne, le maître tombe dans un fossé; il appelle ce garçon, qui, au lieu de courir, lui crie : « Attendez, que je voie si cela est sur mon mé- » moire. »

Un de mes frères a un cocher qui prioit Dieu pour tout ce qu'il aimoit en la manière suivante : « Je prie » Dieu pour moi, pour ma femme, pour monsieur » et pour madame, pour mes chevaux et pour les » enfants du logis. »

Deux cochers se disputoient une fois, et l'un disoit : « Je ne sais pourquoi vous niez cela ; vous me » l'avez dit en présence de vos chevaux. »

Quand les ennemis étoient à Fismes (en 1650), Renaudot, le gazetier, disoit, en parlant de Château-Thierry : « Notre bourgeoisie se rassure plus que » jamais, surtout depuis l'arrivée du vicomte d'Es- » paux, qui s'est jeté dedans cette ville avec une » bonne partie de la noblesse du pays. » Apparemment quelqu'un lui avoit écrit cela pour se moquer de lui ; car le vicomte n'y mena que des vaches, des moutons et des cochons, pour les mettre en lieu sûr. Celui qui commandoit dans le château s'appelle Després ; c'est un fort gros homme ; son cocher disoit : « Mon maître a juré de *crever* sur le rempart. »

Une paysanne, comme on portoit en procession le chef de saint Marc, le jour de sa fête, par les vignes, qui avoient été gelées pendant la nuit, dit naïvement : « Haussez, haussez-le bien haut, qu'il » voie le beau ménage qu'il a fait. »

Une vieille femme n'alloit jamais à l'enterrement, et disoit : « Pourquoi y irois-je ? ils ne viendront » pas au mien. »

Les capucins de Grasse prirent un garçon qui voloit leurs fruits ; ils firent venir le père, qui lui dit : « Hé bien ! si tu ne veux rien valoir, fais-toi au » moins capucin. »

M. de Nevers, gouverneur de Champagne, étant logé dans l'hôtel-de-ville, à Vitry, vit je ne sais quel gaillard de bourgeois, dans la place, qui alla donner un coup de genou dans le derrière à un autre ; il demanda à un officier qui l'entretenoit : « Qui est » cet homme ? — Monseigneur, lui dit-il gravement, » c'est *M. le Prince* ; » car nous appelons *Rois* et *Princes* ceux qui sont un peu fous.

Un Italien appela un homme, *cavallo di Christo*, pour dire un âne.

Furetière demanda de l'argent à son père pour acheter un livre : « Et sais-tu, lui dit-il, tout ce qui » est dans celui que tu achetas l'autre jour ? » C'étoit un dictionnaire. Quillet dit qu'il a vu un garçon qui vouloit traduire *Calepin* en françois (1).

Ma mère me dit un jour : « Pourquoi acheter des » livres ? n'avez-vous pas fait toutes vos études ? »

Un François, nommé La Fosse, qui est au service du grand-duc, traduit Tacite en *Octaves*.

Le Pailleur avoit un frère curé, vers Dreux, confins de Normandie. Quand il prenoit quelque vicaire, il lui demandoit : « D'où êtes-vous ? — D'un » tel lieu. — Auprès de quelle ville, de quel dio- » cèse ? — De Séez, par exemple. — Vous êtes donc » Normand ? — Et *verè* ; mais je n'y ai pas été » nourri. »

Madame de Ville-Savin, qu'on appelle la *très-humble servante du genre humain*, ayant trouvé mademoiselle Véron qui sortoit d'une maison où elle entroit, se mit à l'embrasser. « Ah ! ma chère, re- » montez ; quoi, je vous verrois si peu ! » Elle la fit remonter, et après elle demanda qui elle étoit : « Car, » ajouta-t-elle, j'ai si mauvaise mémoire !...—C'est » mademoiselle Véron, lui dit quelqu'un. — Jésus ! » reprit-elle, avoir oublié le nom de la meilleure de » mes amies !... » Elle ne l'avoit jamais vue.

Le jardinier de madame de L'Estang, ma belle-sœur, en lui écrivant de Beauce, mettoit pour adresse, *devant la maison fondue*, parce qu'il y avoit trois ans qu'une maison fondit devant notre porte.

(1) Le grand Dictionnaire latin de Calepin. Son Dictionnaire a été augmenté par Passerat et par d'autres savants du seizième siècle.

Un Gascon, m'entendant appeler *Gédéon* chez mon père (c'est mon nom de baptême), m'appeloit M. de Gédéon.

M. de Vendôme, bâtard de Henri IV, passant à Noyon, logea aux *Trois-Rois*. Le fils du maître de la maison, nouvellement reçu avocat, crut que sa nouvelle dignité l'autorisoit à aller faire la révérence à M. de Vendôme; il y va. M. de Vendôme lui demande qui il étoit. « Monsieur, je suis le fils » des *Trois-Rois*. — Le fils de trois Rois..... Mon- » sieur, je ne suis le fils que d'un; vous prendrez le » fauteuil : je vous dois tout honneur et tout res- » pect. »

Un ivrogne pissoit dans sa cour; il pleuvoit et une gouttière alloit. Il demeuroit trop long-temps; sa femme l'appelle. Il croyoit que c'étoit en pissant qu'il faisoit le bruit que faisoit l'eau dans la gouttière, et il lui répondit : « Va, va, je pisserai tant » qu'il plaira à Dieu. »

Un Écossois qui n'avoit pu vendre son hareng à propos, s'alla promener, aux fêtes de Pâques, à Bordeaux, dans les allées du cardinal de Sourdis; le rossignol chantoit déjà. « Ah ! petit l'oiseau, dit-il, » toi n'avoir point d'hareng à vendre. »

Une madame Goile, femme d'un vendeur de marée, en titre d'office (1), personne bien faite, comme on lui demanda chez madame d'Agamy si elle n'avoit jamais eu la vérole : « Je n'ai eu, dit-elle, ni la » grosse ni la petite. »

Un avocat au Conseil, nommé Chapuiseau, fit un cachet où un chat puisoit de l'eau. Il composa un livre qu'il appeloit *le Devoir de l'homme*. Il promit

(1) Ces offices valent cinquante mille livres. (T.)

à un conseiller, nommé Champdent, de le lui montrer le manuscrit; il fut chez ce conseiller, et, n'ayant trouvé que madame, il lui voulut laisser son livre (c'étoit un gros rouleau qu'il avoit fourré dans ses chausses, et qui paroissoit). Il y met la main pour le tirer. « Jésus! monsieur Chapuiseau, que faites-» vous? — Madame, dit-il naïvement, *c'est le De-» voir de l'homme.* »

Un chancelier voulant expliquer au Roi une lettre du Roi Jacques, où il y avoit: *Mitto tibi quinque molossos* (1), dit: *Cinq mulets.* « Voire, dit le Roi, » des *mulets.* » Quelqu'un dit: « Ce sont des *do-» gues.* — Je croyois, dit le chancelier, qu'il y eût » *muletos.* »

Une dame huguenote, à qui on demandoit de quel canton étoit son suisse, dit: « Il est du canton de » Villiers-le-Bel (2); il y a beaucoup de huguenots » en ce lieu-là. » Elle croyoit que l'habit faisoit le suisse. Un autre disoit: *Du poinct de Gènes de Vil-» liers-le-Bel.* » On y fait de la dentelle; mais elle n'est point belle.

Une blanchisseuse, pour bien louer ma mère, après avoir dit cent fois: « Oh! la brave femme que » c'est! » ajouta: « Et qui a bien soin du linge! »

Le Nostre (3), jardinier des Tuileries, mais qui

(1) Je vous envoie cinq dogues.

(2) Bourg à peu de distance de Saint-Denis. (T.) — A deux lieues au-delà, près d'Écouen.

(3) André Le Nostre remplaça son père dans les fonctions de jardinier, ou plutôt d'intendant des Tuileries. Le Roi le fit contrôleur-général de ses bâtiments et dessinateur de ses jardins. C'est lui qui avoit planté le parc de Versailles, les Tuileries et le Luxembourg. Il a fait la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, qu'on admire malgré sa monotonie; et avant que le mesquin eût

est très-habile en son métier, et qui gagne bien plus avec les gens qui ont de belles maisons qu'avec le Roi, a fait des armes sur lesquelles, au lieu de casque, il a mis un gros chou-cabus dont les premières feuilles pendent des deux côtés, comme des plumes. Le Nostre est curieux et a de fort beaux tableaux. Il laisse la clef de son cabinet en un certain endroit que tous les honnêtes gens savent ; et, quoiqu'il y ait de fort petites pièces et même des livres, il n'a jamais rien perdu.

Madame de la Brène, femme d'un Luxembourgeois, alla pour voir la mer ; là elle demanda où étoit donc ce flux et reflux dont elle avoit tant ouï parler. On le lui montra du mieux qu'on put. « Voire, dit-» elle, cela, le flux et reflux ! Eh ! ce n'est que de » l'eau verte ! »

Une fille qui avoit été élevée comme orpheline par l'église de Charenton s'en alla un jour au consistoire et leur dit : « Messieurs, j'ai lu dans saint Paul qu'il » vaut mieux se marier que de brûler ; s'il vous plaît » de me donner un mari, car je sens que j'en ai be-» soin ? » Elle dit cela avec la plus grande naïveté du monde : les voilà tout déferrés ; ils lui dirent qu'elle sortît. Ils ne se purent regarder sans rire. Ils la marièrent du mieux qu'ils purent (1).

Menour, intendant des jardins du Roi, étoit logé aux Tuileries ; il avoit un valet qui, quand il venoit des gens demander si ce n'étoit pas là qu'on voyoit les bêtes, leur disoit que oui ; puis les menoit dans

envahi nos jardins, on rencontroit encore quelques-uns de ces nobles parcs françois, marqués au coin de la grandeur, tels que les avoit conçus le génie de Le Nostre.

(1) C'est le pendant de l'anecdote du Sourd-et-Muet, p. 114 de ce volume.

une salle, et les faisoit passer devant un grand miroir; après il leur disoit : « Vous les avez vues. » Et, s'ils étoient assez bons pour payer par avance, il se moquoit d'eux.

Un paysan de Colombe portoit la croix à une procession qu'on faisoit de nuit dans les vignes, de peur qu'elles ne gelassent; en passant dans la sienne, il tâta le bourgeon, et l'ayant trouvé gelé, il jeta la croix, en disant : « La portera qui voudra ! je n'ai » plus que faire à la procession. »

Feu Melson, grand goguenard, étoit secrétaire interprète des langues étrangères, et n'en savoit pas une. Des ambassadeurs suisses regardoient dîner la Reine, et parloient entre eux tout haut. Elle fait appeler Melson et lui dit : « Faites votre charge; que » disent ces messieurs ? — Ils disent que vous êtes » belle, madame, ou s'ils ne le disent pas, ils le de- » vroient dire. »

La fille aînée de ce Melson, qui est une personne assez plaisante, dit que son père ne faisoit point carême, et qu'une fois qu'on lui avoit servi une longe de veau, il n'y toucha pas, et se contenta de son potage. Charlotte (1), c'est le nom de cette fille, suivit cette longe de veau en bas, et ne put s'empêcher d'en prendre un lardon ; une de ses sœurs arrive, qui la défie en riant d'en manger : elle en mange ; sa sœur se laisse tenter. Les deux autres, car elles étoient quatre, surviennent : la longe de veau fut expédiée. Le lendemain, le père demande sa longe de veau. On lui dit l'histoire ; il ne gronda point autrement, mais il dit qu'il vouloit qu'elles s'en con-

(1) Celle qui, ayant épousé André Girard Le Camus, a acquis quelque célébrité. (Voyez la note de la page 141 de ce volume.)

fessassent. Pâques venu, les trois cadettes dirent à leur sœur : « Au moins, nous n'avons rien dit de la » longe de veau, et c'est à vous à vous en confesser » pour toutes ; c'est vous qui nous avez induites en » tentation. — Ma foi, leur dit-elle, je n'en ai pas dit » un mot.» Elle retourne au confesseur, qui étoit bien empêché, et lui dit : « Mon père, telle et telle chose » est. — Allez, dit-il, dites deux *Ave* davantage. » Elle retourne. » Hé bien ! ma sœur ? — Dame ! dit-elle, » je n'ai pas parlé de vous.» La seconde va donc. Elle eut assez de peine à aborder le père. « Qu'y a-t-il » encore ? lui dit-il. — C'est que... — Voilà bien de » quoi me rompre la tête ; dites deux *Ave* de plus » comme votre sœur. » La troisième fend la presse, et lui voulut parler encore de cela. Il se fâcha, et se levant de son confessionnaire : « Que tous ceux, » dit-il, qui ont mangé de la longe de veau disent » deux *Ave*, et qu'on ne m'en parle plus. »

Un paysan se sentant un peu ivre, au lieu de passer sur une poutre qui étoit sur un ruisseau, se mettoit dans l'eau, et tenoit la poutre : « Je ne saurois » que me mouiller, disoit-il, au lieu que si je tom- » bois, je me blesserois peut-être bien fort. »

Un procureur du Châtelet disoit que pour dix ans il avoit tourné le dos à Dieu, afin de faire sa fortune.

Un cordonnier dit à un médecin : « Monsieur, je » vous trouve toujours étudiant ; n'êtes-vous pas » passé maître ? Pour moi, je faisois tout aussi bien » des souliers le jour que je fus reçu que j'en sau- » rois faire à cette heure. »

On alloit pendre un Picard ; une femme de sa connoissance le rencontra. « Hé ! un tel, comment te » portes-tu ? — Je me porte assez bien, répondit-il ; » mais cette *penderie* me déplaît. »

Une voleuse cacha une montre sonnante où vous savez. On la dépouille ; on ne trouve rien ; mais, par malheur, la montre sonna.

La femme d'un commis de M. Rambouillet, nommé Paris, craignoit extrêmement le tonnerre. Il tonne un coup ; elle prend de l'eau bénite, et fait le signe de la croix ; il tonne encore, elle en fait apporter davantage et s'en frotte des deux paumes des mains; le tonnerre se renforce, elle en fait venir un plein bassin. Voici un assez grand coup, elle s'en frotte tout le visage ; en ce moment il fait un coup furieux, elle se jette tout le bassin sur la tête.

Madame Nolet avoit un laquais qui portoit *Amadis* à l'église : à cause que ce livre commence par ces mots : *Un peu après la mort et passion de Notre Seigneur*, il le prenoit pour un livre de dévotion.

Le laquais de l'abbé Favre dit à une dame qui vouloit qu'il allât dire à son maître qu'il se dépêchât de s'habiller, et qu'elle paieroit sa messe : « Pour qui le prenez-vous, madame ? Je veux bien » que vous sachiez que mon maître ne dit point la » messe pour de l'argent ; il la dit pour son plai- » sir. »

Un maquignon à Rouen, voulant bien louer son cheval, dit : « Il a la bouche admirable, et a, pour » tout dire, une bouche de *Coquerel ;* » c'étoit un avocat célèbre en Normandie. En faisant aller son cheval, il disoit : « Ah ! *bouche de Coquerel !* »

Des fous d'amoureux, en buvant à la santé de leurs maîtresses, se passèrent dans la *forcele* de l'estomac des rubans qu'ils en avoient eus. Un d'eux en mourut, la gangrène s'y étant mise ; un autre en fut fort malade, car il eut un apostume épouvantable ; et si le chirurgien, en le soignant, n'eût

aperçu un bout de ruban, on n'eût point su d'où venoit sa fièvre; car il vouloit que ce ruban y demeurât, et cachoit son apostume. Le chirurgien tira le ruban, sans en rien dire : le pus vint, et ce maître fou fut guéri.

Un libraire de Saumur, nommé Lerpinière, tenoit des étrangers en pension. Un jour qu'il y avoit un lièvre à dîner, il voulut faire le goguenard; et, sur ce qu'un d'eux lui avoit demandé comment on prenoit les lièvres en France, il lui dit qu'on semoit des fèves dures en certains endroits, et que, comme le lièvre vouloit les casser, il fermoit les yeux, et qu'en cet instant on le happoit. En disant cela, il les ferma; l'étranger, qui vit qu'il se moquoit de lui, lui donna un beau soufflet qui fit bien ouvrir les yeux au libraire.

Un conseiller d'État, en mourant, défendit qu'on mit la qualité de conseiller du Roi dans son billet d'enterrement. « Il est si mal conseillé, dit-il, que » j'aurois peur qu'on ne m'en demandât compte en » l'autre monde. »

Les gueux qui demandoient sur le chemin de Charenton ne demandoient jamais qu'au nom de Dieu et de Notre-Seigneur; jamais au nom de la Vierge ni des Saints.

Un paysan me disoit, parlant d'un de ses voisins qui étoit mort : « Il y faudra bien tous venir. » Mais ardez, monsieur, il y fera aussi bon dans » cent ans qu'à cette heure. »

Carlincas, languedocien, qui a fait de si jolies épigrammes, et qui est mort capitaine en Hollande, vint à Paris sans un sou, trouver son aîné qui étoit soldat aux gardes. « Hé! lui dit l'aîné, que viens- » tu faire ici? j'ai bien de la peine à vivre, je tire le

» diable par la queue, et tu me viens encore tomber » sur les bras. — Est-il possible, dit Carlincas en » pleurant, qu'un garçon qui n'a que dix-huit ans, » et qui a dix-huit pouces..., ne trouve pas à gagner » sa vie dans une ville comme Paris ?... »

Bauyn, conseiller au parlement, voyant que lui et Perrot de la Malmaison étoient entrés en même jour à la grand'chambre, se mit à lui en faire compliment. « Je me réjouis, dit-il, qu'après avoir fait » nos classes ensemble, soutenu ensemble un acte, » étudié en droit, été reçus conseillers (1), et ma- » riés en même temps, nous soyons encore montés » ensemble à la grand'chambre ; on peut dire de » nous : *Arcades ambo.* — Bon pour vous et pour » votre mulet, » lui répondit l'autre. Ce Perrot n'étoit pas pourtant un grand personnage, mais il rencontra bien cette fois-là. Il avoit un clerc à qui il demandoit : « Un tel, suis-je prêt pour ce procès ?» Ce clerc s'appelle Bessin. On disoit : « Ce n'est pas » un conseiller-clerc, mais c'est un clerc-conseiller » que Bessin. »

Le curé de Pantin, à une lieue de Paris, pria les marguilliers de sa paroisse de lui laisser faire l'inscription d'une verrière qu'ils avoient fait mettre à l'église, et, après y avoir rêvé long-temps, il fit ces deux vers :

Les marguilliers de Sainte-Marguerite (2)
Ont fait bouter cette verrière icyte.

(1) Jean Bauyn avoit été reçu conseiller au parlement, le 13 décembre 1597, et Christophe Perrot l'étoit depuis le mois d'août de la même année. (Voyez le *Catalogue de tous les conseillers du parlement de Paris*, par François Blanchard, à la suite des *Présidents au mortier*. Paris, 1647, in-folio, p. 111.)

(2) L'église est dédiée à cette sainte. (T.)

Une fois qu'il y avoit des comédiens espagnols à la cour, une dame pria sérieusement mademoiselle de Neufvic de l'avertir quand il faudroit rire.

Le cardinal Baronius empêcha qu'on ne fît pape le cardinal Tosco, en disant : « A Dieu ne plaise que » je donne ma voix à un homme qui a toujours à la » bouche le mot de *cazzo!* » Ce Tosco disoit après : « *Questi furfanti non han voluto far mi papa Cazzo,* » *ed han fatto un papa coglione.* » Son cocher, au sortir de là, lui ayant demandé où il vouloit aller : « *Al Fiume,* » répondit-il. On l'eût appelé *Cazzo primo.* Il dit à Paul V, qui le vouloit faire son vicaire : « *Santissimo Padre, non ho potuto esser vicario di* » *Pietro, non voglio esser vicario di Paolo.* »

Un ministre gascon, nommé Tourton, prêchant ici contre le purgatoire, dit « que c'étoit une *rôtis-* » *serie d'âmes.* » Un autre, nommé d'Huisseau, disoit : « Or, comme le cerveau est la partie la plus » éloignée des *feces.* » Il vouloit dire *fæces* (1), en latin. Le peuple entendoit les *fesses*, et des femmes me disoient : « Voilà un vilain homme, de parler du » c.l en chaire. »

On appeloit Méreau et Briquet, l'un beau-frère, l'autre gendre de M. Bignon : *les martyrs de M. Bignon;* car il leur fit prendre des charges d'avocat-général au Grand-Conseil et au parlement, dont ils n'étoient point capables, et ils crevèrent tous deux à force de se tourmenter à étudier et à travailler.

Un valet maltais, qui étoit à un chevalier de la suite de l'abbé de Retz, comme nous étions au palais Farnèse (2), à Rome, voyant qu'on nous disoit qu'un

(1) Ordures, souillures.

(2) Tallemant avoit fait, en 1638, le voyage d'Italie avec deux

certain marmouset avoit été adoré par les païens, y alla dévotement faire toucher son chapelet.

Madame Sanguin, femme du maître-d'hôtel ordinaire de Louis XIV, le feu s'étant pris à sa chambre, jeta un grand miroir par la fenêtre, de peur qu'il ne fût brûlé.

On alloit pendre un Gascon et un Picard; le Picard pleuroit, le Gascon lui en faisoit honte. « Cela » est bon, dit le Picard, pour vous autres Gascons » qui avez accoutumé d'être pendus.»

Un Allemand, à la paume, demanda à boire; on lui donna de la bière; il en souffla l'écume, en disant que cela faisoit venir la gravelle.

Le fermier de madame de L'Estang (1) (en 1652) lui écrivoit : « Je n'ai pu tenir contre l'armée des » Princes; car il y a une brèche à votre cour, comme » vous savez. » Notez que c'est une maison plate.

Madame d'Usez (2), seconde femme de feu M. d'Usez, alla voir la Reine un peu après ses noces; la Reine lui dit : «Eh bien! madame d'Usez, M. d'Usez » vous a-t-il donné de beaux habits? — Non, dit-elle, » madame, il ne m'a pas encore *accoutrée*.»

En un village d'Espagne, on condamna un tailleur à être pendu; les habitants allèrent trouver le juge, et lui dirent: « Cela nous incommodera bien, car il » n'y a que ce tailleur. Laissez-le-nous, et, si c'est

de ses frères, et l'abbé, depuis cardinal de Retz. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 22.)

(1) Belle-sœur de Tallemant des Réaux.

(2) Marguerite de Flageac, veuve de Christophe d'Apchier, mariée au duc d'Usez, par contrat du 24 février 1632. Elle arrivoit du fond de la Gascogne et n'avoit point l'usage de la cour. Tallemant écrivoit en 1659 cette partie de ses Mémoires, et le duc d'Usez étoit mort très-âgé le 19 juillet 1657.

» que vous vouliez pendre quelqu'un, nous avons » deux charrons, prenez lequel il vous plaira : ce » sera assez d'un de reste. »

La veuve d'un chandelier avoit un garçon qui lui demanda en grâce qu'elle le laissât coucher au coin de son feu; après il lui demanda permission de se mettre au pied du lit; enfin, il se met dedans, et là vous m'entendez bien. Elle faisoit semblant de dormir, puis quand elle sentit que c'étoit fait, elle dit: « Ah! méchant garçon. — Maîtresse, lui dit-il, ne » vous hobez; ceu qui y est, y est; Dieu y boute » l'âme! »

Un bourreau vouloit quitter la ville d'Angers parce qu'on n'y faisoit point *d'œuvre délicate*, qu'on n'y faisoit que pendre.

Loyauté, avocat, disoit aux conseillers qu'il faisoit une compilation d'arrêts *impertinents;* mais qu'il étoit accablé, qu'il en avoit déjà six volumes in-folio (1).

Une femme, ayant été mise à la Bastille, crut que les prisonniers pouvoient épargner sur ce que le Roi payoit pour eux à M. Du Tremblay (2), et qu'ils ne payoient que selon qu'ils mangeoient; elle ne demandoit quasi que des œufs, et en sortant elle dit qu'elle vouloit parler à madame la geôlière pour compter avec elle.

Une huguenote ayant à passer une grande cour au grand soleil, dit: « Il faut passer ce torrent de

(1) N'eusse pas été un livre curieux que le *Recueil des Arrêts impertinents*, par *Loyauté?*

(2) Le Clerc du Tremblay, gouverneur de la Bastille sous Louis XIII. (Voyez *la Bastille dévoilée*. Paris, 1789, 3e livraison, p. 148.)

» Cédron.» Une autre disoit : « Cette *zautaride* du » Pont-Neuf, » pour cette *zone torride.*

On demandoit à un Saintongeois : « Est-ce toi ou » ton frère qui est mort?—Ce n'est pas moi, dit-il; » mais j'ai bien été plus malade que lui. »

Il y avoit un impertinent à Chinon, qui avoit fait des harangues pour tous les accidents de la vie, et même pour la potence.

Bautru sauva je ne sais quel homme de la corde. « Monsieur, lui dit-il, je vous remercie. Ce n'est pas » que le monde ne soit composé de gens qui sont » pendus et de gens qui ne le sont pas. »

Du Haillan (1) demanda un jour un bénéfice à Henri IV, et lui dit : « Sire, vous faites du bien à des » traîtres, et n'en faites pas à vos véritables servi- » teurs. — Pardieu ! dit le Roi en colère, je fais du » bien à qui il me plaît. — Il est vrai, Sire, répli- » qua du Haillan ; mais il vous doit plaire d'en faire » à des gens comme moi. »

Philippe III dit au marquis de Sainte-Croix, à une promenade : « *Cubrios, marquez di Santa-Cruz* (2). » Le marquis lui fait une grande révérence comme pour le remercier, quand le Roi ajouta : « *Porque il* » *sol no le haga mal* (3). »

(1) Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, naquit à Bordeaux vers l'année 1535. Il est mort à Paris en 1610. Il est le premier qui ait publié une Histoire de France dans notre langue. C'étoit un homme très-laborieux, ses écrits sont pleins de recherches, mais il étoit loin d'être modeste ; il parle toujours de lui, et dans ses épîtres dédicatoires il appelle les récompenses. (Voyez dans Bayle un article excellent sur du Haillan.)

(2) *Couvrez-vous, marquis de Sainte-Croix.*

(3) *Pour que le soleil ne vous fasse pas de mal.* Les grands d'Espagne se couvrent devant le Roi. Le marquis avoit pensé qu'en

Ceux de Saint-Maixent, en Poitou, quand le feu Roi y passa, mirent une belle chemise blanche à un pendu qui étoit à leurs *justices*, à cause que c'étoit sur le chemin.

Un maire de La Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse étoit à l'épreuve, fut si sot que de se la mettre sur le corps, et de se faire tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur, la cuirasse se trouva bonne; mais le coup le porta par terre, tout hors de lui.

Une mademoiselle Massane, fort jolie fille, un jour qu'on lui avoit dit qu'elle ordonnât à dîner, fit mettre un lapin au pot, et ma femme (1), à l'âge de treize ans, ordonna qu'on apportât un demi-bœuf de la boucherie.

Le baron de Ville enlevoit avec quarante chevaux mademoiselle de Longueval (2), qui avoit pour toute défense sa tante, une suivante et un petit laquais : elle étoit en carrosse. Un des braves qui assistoient le baron lui vint demander avec grand empressement : « Monsieur, tuerons-nous d'abord ? » Depuis on a pensé en faire enrager ce pauvre *nobilis*.

lui disant de se couvrir le Roi le faisoit grand d'Espagne.

(1) Élisabeth Rambouillet n'avoit que treize ans quand elle épousa Tallemant des Réaux.

(2) Madeleine, fille de Charles de Monchy, seigneur de Longueval, épousa Gabriel de Roque, seigneur *de Ville*, près Noyon. (*Père Anselme*, VII, 565.) Il ne faut pas confondre cette demoiselle de Longueval avec Angélique de Longueval enlevée par La Corbinière, en 1632. Les éditeurs de la *Revue rétrospective* ont publié des Mémoires curieux de cette demoiselle *Angélique*, dont le père, M. de Longueval d'Haraucourt, gouverneur de Clermont, possédoit dans le Beauvaisis les châteaux de La Neuville-en-Hez, de Saint-Rimault, Verneuil, etc. (Voyez le Recueil indiqué, tome V de la première série, p. 321.)

Un sot de Paris, nommé Mortfontaine-Hotteman, jouoit à un petit jeu où il faut dire la pensée de toute la compagnie, et n'ayant pas bien dit à sa fantaisie, s'écria : « Ah ! je suis un sot !... — Vous l'a-» vez trouvé cette fois-là ; vous avez dit la pensée » de toute la compagnie. »

Un homme que je n'avois jamais vu, en voyant marier des gens à Charenton, me dit : « Je serois » bien fâché d'être en leur place. — Haïssez-vous » tant le mariage? lui dis-je.—C'est, répliqua-t-il, » que ma femme seroit morte.»

Une bourgeoise, qui avoit un fils au collége des jésuites, lui disoit : « Seras-tu toujours dans ces » *écuries?* » Elle vouloit dire *décuries.*

Le feu Roi d'Angleterre (*Charles Ier*) aimoit fort M. de Bellièvre, depuis premier président. Un jour il le mena promener, et voulut que tous ceux qui l'avoient accompagné en fussent, jusqu'à un valet de chambre. M. de Bellièvre, voyant que le Roi le vouloit absolument, ne lui dit point qui étoit cet homme. On alla quasi au galop, car les carrosses vont fort vite en ce pays-là. « Or çà, monsieur » l'ambassadeur, dit le Roi, combien croyez-vous » que nous ayons fait de chemin ? — Trois milles, » Sire. » Après, le Roi demanda à tout le monde, jusqu'à ce valet de chambre, qui dit : « Ah ! Sire, » nous sommes bien à dix milles d'ici. »

Mario Frangipani, cadet et héritier de Pompeo, son frère, haïssoit toujours le pape et les cardinaux. Quelqu'un lui disoit : « Mais pourquoi haïssez-vous » les cardinaux ? — Je les hais si peu, dit-il, que » je voudrois qu'ils fussent tous papes. »

Madame Cornuel faisoit un jour des réprimandes à une gueuse qui traînoit deux ou trois petits en-

fants, de ce qu'elle ne se contenoit point, n'ayant pas de quoi se nourrir elle seule. « Que voulez-» vous? lui répondit la pauvre femme, quand le » pain nous manque, nous nous ruons sur la chair.»

Rotrou (1), le poète comique, ou tragique, ou tragi-comique, comme il vous plaira, cajoloit une fille à Dreux, sa patrie. Elle le recevoit assez mal. On lui dit : «Vous maltraitez bien cet homme : savez-» vous bien qu'il vous immortalisera?—Lui? dit-elle, » Ah! qu'il y vienne pour voir.»

Un laquais qu'on envoyoit dans la rue Dauphine, comme on lui demandoit s'il reviendroit bientôt : « C'est, répondit-il, selon les chansons qu'on chan-» tera sur le Pont-Neuf. »

Un laquais qu'on avoit envoyé d'une campagne, à trois lieues de Paris, pour savoir à la ville des nouvelles de quelqu'un, fut deux ou trois jours en son voyage, et, en arrivant, comme on se réjouissoit à table, dès la porte, il se mit à crier : « *All' a dit* » *comme cela : Il se porte un peu mieux.*» Il entendoit parler de la femme du malade.

Des porteurs de chaises disoient : « Regardez quel » embarras depuis qu'on joue le *Camard.* » Ils vouloient dire *Camma* (2) qu'on jouoit à l'Hôtel de Bourgogne.

(1) Jean de Rotrou, né à Dreux en 1609, y mourut en 1650. Il a la gloire d'avoir approché de Corneille dans *Venceslas.*

(2) *Camma, reine de Galatie,* tragédie de Thomas Corneille, représentée en 1661. Cette pièce eut un grand succès. Voici ce qu'en dit Loret :

Un curieux assuré m'a
Qu'hier la pièce de *Camma,*
Sujet tiré des opuscules
De Plutarque, auteur sans macules,
Fut représentée à l'Hôtel,

Un intendant de Languedoc, dont la femme étoit morte dans Béziers, vouloit que la province la fît enterrer à ses dépens. Un député qu'on lui envoya lui dit que cela tireroit à conséquence. « Si c'étoit vous, » Monsieur, on le feroit volontiers. »

Un Languedocien, qui croyoit qu'on voloit à toutes heures sur le Pont-Neuf, y passant, se mit à courir de toute sa force, en tenant son chapeau à deux mains. Il trouva un homme du pays qui lui dit: « Qu'y a-t-il? — J'ai passé, dit-il, et j'ai encore » mon chapeau. » Un autre laissa sa montre à un de ses amis à Orléans, de peur qu'on ne la lui volât ici.

Boisset, le musicien, fut prié par Gombauld d'assister à la lecture d'une pièce de théâtre; il s'y ennuyoit terriblement, et quand un acte fut lu, il demanda à L'Estoile (1) : « Monsieur, y a-t-il bien » des actes à une pièce? — Selon, dit L'Estoile, » quelquefois douze, quelquefois vingt-quatre. » Cela l'épouvanta. Il donna un *tour de pilier* (2), sans attendre davantage.

Un cocher, après avoir donné l'avoine à ses che-

Avec un ravissement tel,
Des judicieux qui la virent,
Qui mille et mille biens en dirent,
Qu'on n'avoit vu depuis long-temps
Tant de rares esprits contents.....
Tout de bon le cadet Corneille,
Quoiqu'il ait fait mainte merveille
Et maint ouvrage bien sensé,
En celuy-cy s'est surpassé, etc.

(*Muse historique, lettre du* 29 *janvier* 1661.)

(1) Claude de L'Estoile, poète dramatique, membre de l'Académie françoise, mourut en 1652.

(2) Expression empruntée du manége ; il fit une *volte* et s'en alla.

vaux, ôtoit son chapeau, et disoit *Benedicite* tout du long.

En Hollande, on fait payer la qualité et le bruit; ils demandent assez plaisamment quand il y a deux ou trois François : « Quel régiment est logé céans? » Une fois, M. de Vendôme, étant à cheval, s'arrêta sous la porte de l'hôtellerie, pour laisser passer une ondée. Il fallut payer le couvert et l'ordure que ses chevaux avoient faite sous la porte.

Morin, le fleuriste (c'est le jeune), est une espèce de philosophe; une fois qu'il étoit bien malade, son curé lui disoit : « Ramassez toutes vos peines et les » offrez à Dieu. — Je lui ferois là, dit-il, un beau » présent! »

Furetière soupoit dans une compagnie où il y avoit un chirurgien qui, voulant faire réchauffer un plat, le fit fondre, de façon qu'on eût dit d'un bassin de barbier. « Je me doutois bien, dit Furetière, » que vous nous voudriez donner un plat de votre » métier. »

On disoit de madame d'Herbelay, femme d'un maître des requêtes, qu'elle faisoit bien d'être grande et forte, car elle portoit trente procureurs à son cou. Le premier président Le Jay lui avoit donné un collier dont les perles coûtoient mille livres pièce; c'étoit la finance des offices de procureur qu'il avoit eue.

Il y a au carrosse du premier président Pontac, à Bordeaux, quatre P entrelacés. On disoit que cela vouloit dire : « *Pauvres plaideurs, prenez patience.* »

Un fou nommé Cyrano (1) fit une pièce de théâtre

(1) Nicolas-Savinien Cyrano de Bergerac, né vers 1620, mourut en 1655. Il a composé divers ouvrages singuliers, où l'au-

intitulée : *la Mort d'Agrippine*, où Séjanus disoit des choses horribles contre les dieux. La pièce étoit un pur galimatias. Sercy, qui l'imprima, dit à Bois-Robert qu'il avoit vendu l'impression en moins de rien. « Je m'en étonne, dit Bois-Robert. — Ah ! Monsieur, » reprit le libraire, il y a de *belles* impiétés. »

CCCLXVI

MADAME DE LANGEY.

Le marquis de Courtaumer (1), qui fut tué à l'expédition du colonel Gassion, depuis maréchal de France, contre les Pieds-nuds, à Avranches, ne laissa qu'une fille, qui fut mariée fort jeune au fils unique d'un M. de Maimbray, homme de qualité du pays du Maine. Ce garçon s'appeloit Langey (2), du nom d'une terre. Il y avoit de grands procès dans la maison de cette héritière, à cause qu'elle avoit un oncle, cadet de feu son père, à qui la mère avoit fait tout l'avantage qu'elle avoit pu. Langey et l'oncle eurent donc bien des choses à démêler. Au bout de trois ans, comme ils étoient à Rouen, sur le point de s'accommoder, il arriva du désordre entre le mari et la femme. Il l'accusoit d'être pour

dace des pensées est voilée sous des formes facétieuses. Son *Histoire comique des États et Empires de la lune*, l'*Histoire comique des États et Empires du soleil*, son *Pédant joué*, ses *Lettres*, etc., etc., n'ont été imprimés qu'avec de grands retranchements. L'éditeur possède un manuscrit des *États de la lune* et du *Pédant joué* qui contient des passages inédits assez piquants.

(1) Leur nom est Saint-Simon ; ils sont de Normandie. (T.)

(3) René de Courdouan, marquis de Langey, ou *Langeais*.

son oncle; cela venoit de ce qu'il ne vouloit point qu'elle eût trop de communication avec ses parents, pour les raisons qu'on verra ensuite. Cela fit du bruit. Elle en écrivit à madame Le Cocq, veuve d'un conseiller huguenot, sœur aînée de feue sa mère, et à M. Magdelaine, son grand-père maternel, afin qu'ils fissent tous leurs efforts pour la délivrer de la misère où elle étoit. Déjà le bonhomme et la tante s'étoient aperçus de la mauvaise humeur du cavalier.

Durant deux misérables campagnes qu'il fit, il n'avoit jamais voulu permettre à sa femme d'aller chez madame la marquise de La Caze, sa mère (1); au contraire, il l'avoit donnée en garde à madame de Maimbray. On avoit reconnu qu'il avoit mille bizarreries, et en une occasion, la jeune femme avoit lâché quelques paroles qui donnoient lieu de soupçonner qu'il étoit impuissant. Avec cela, il étoit horriblement jaloux; car ces sortes de gens-là savent bien que leurs femmes ne sauroient trouver pires qu'eux. Il la vouloit jeter dans la dévotion; il lui lisoit et lui faisoit lire sans cesse la Sainte-Écriture. On a vu de ses lettres; je ne crois pas qu'il y ait rien de si impertinent. Il ne fait que coudre des passages de la Bible, qu'il prend de travers, et il y en a une où il compare Courtaumer, l'oncle de sa femme, à Julien l'Apostat. Ecrivant à son homme d'affaires, il mettoit au bas de la lettre : « Retenez bien » toutes les questions que je vous fais sur ces pas- » sages, et ayez bien soin de mes affaires. » Il vouloit persuader à sa femme qu'une honnête femme devoit avoir les mêmes goûts que son mari, et ne devoit manger que de ce qu'il mangeoit. Un jour il

(1) Remariée au marquis de La Caze, de la maison de Pons. (T.)

lui proposa de se renfermer dans un appartement de Courtaumer, et là faire faire un tour, par lequel on leur donneroit les choses nécessaires, afin de ne se plus quitter du tout.

Cela me fait souvenir d'un receveur des tailles du Mans, nommé Saint-Fucien, qui rendoit des lavements dans son lit, étant couché avec sa femme, et disoit que si elle l'aimoit bien, elle ne trouveroit point que cela sentît mauvais. Il étoit aussi impuissant, et quand un de ses juges lui demanda pourquoi il s'étoit marié, étant en cet état-là : « Mon» sieur, répondit-il naïvement, le jubilé étoit proche, » et je croyois qu'à force de prier Dieu, cela revien» droit.» Il fut pourtant démarié.

En un voyage que Langey fit ensuite à la campagne chez le bonhomme Magdelaine, ancien conseiller huguenot (1), on fit avouer à sa femme qu'il n'avoit point consommé, et on prit ses mesures pour la faire venir à Paris sans lui.

Pour cela, sous prétexte qu'il n'étoit pas trop bien avec le bonhomme, et que pourtant ses affaires requéroient qu'il vînt à Paris, madame Le Cocq lui proposa d'y envoyer sa femme; il y consentit. Elle parut bien dissimulée en cette rencontre; car, après avoir bien fait des façons pour le quitter, comme elle étoit déjà en carrosse, elle remonte, va encore l'embrasser, et lui dire qu'elle ne pouvoit se résoudre à le laisser, etc. Depuis, jusqu'au jour où il reçut l'exploit, elle lui écrivit les lettres les plus tendres

(1) Jacques Magdelaine, reçu conseiller au parlement, le 23 janvier 1615. (Voyez Blanchard, *Catalogue des conseillers du parlement de Paris*, p. 118, à la suite des *Présidents au mortier*. Paris, Besongne. 1647. in-4o.)

du monde, et ici sa tante la mena au Cours et aux noces. Peut-être eût-on mieux fait de ne point faire tout cela. L'exploit le surprit, comme vous pouvez le penser ; il vient à Paris, demande à la voir ; on le lui refuse. Il y envoie M. du Mans (*Lavardin*), son parent, qui dit tout ce qu'il y avoit à dire là-dessus, et offrit le congrès (1) en particulier, mais en vain ; le ministre Gasches offre la même chose, on passe outre.

M. Magdelaine, qui n'est habile homme que par routine, ne daigne pas s'informer comment il y falloit agir ; il se fie à ce que sa petite-fille lui dit que Langey n'est point son mari, et il oublie d'exposer dans la requête qu'en quatre ans que cet homme a été avec elle, il n'a eu que trop de temps pour la mettre en état, soit avec les doigts, ou autrement, de ne passer plus pour fille. Après elle offre de se laisser visiter, et on fit pour elle un *factum* si sale, que depuis on a trouvé à propos de le désavouer.

Après bien des procédures, on en vient à la visite chez le lieutenant civil, à cause que les parties étoient de la religion. Madame Le Cocq, pour s'excuser, dit qu'elle avoit vu le procès-verbal de la visite de mademoiselle de Soubise (2), aussi huguenote,

(1) C'est peut-être la première fois qu'on trouve la mention d'un *congrès* extrajudiciaire.

(2) Catherine de Parthenay, demoiselle de Soubise, âgée de douze ou treize ans, épousa, le 20 juin 1568, Charles de Quellenec, baron du Pont. (Voyez la *Relation de ce qui s'est passé au sujet de Charles de Quellenec*, etc., à la suite du *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. Luxembourg, 1735, in-8°. Ouvrage anonyme du président Bouhier.) Le procès-verbal dont argueit madame Le Cocq ne s'y trouve pas. La nullité du mariage fut prononcée, et le procès étoit pendant sur l'appel,

et qu'il y avoit douze experts, au lieu qu'à l'ordinaire il n'y en a que quatre, tout au plus. « Mais » n'en nommer que deux de chaque côté, disoit-elle, » ce petit nombre se peut corrompre aisément ; il » en faut quatre, puis la cour en nomme d'office. » Il y en eut donc douze, entre lesquels il y avoit deux matrones.

Langey est bien fait et de bonne mine. Madame de Franquetot-Carcabu, en le voyant au Cours, dit : « Hélas ! à qui se fiera-t-on désormais ? » Cela donnoit de mauvaises impressions contre la demoiselle. Je ne sais combien de harengères et autres femmes étoient à la porte du lieutenant civil, et dirent en voyant Langey : « Hélas ! plût à Dieu que j'eusse un » mari fait comme cela ! » Pour elle, elles lui chantèrent pouilles. La visite lui fut fort désavantageuse, car on ne la trouva point entière. Renevilliers-Galand, alors conseiller au Châtelet, disoit : « On ne » pourra pas dire que Langey, durant ces quatre » ans, n'a pas fait œuvre de ses dix doigts. » D'avoir été tâtée, regardée de tous les côtés, par tant de gens et si long-temps, car cela dura deux heures, donna une si grande indignation à tout le sexe, que, depuis ce temps-là jusqu'au congrès, toutes les femmes furent pour Langey ; d'ailleurs, il ne disoit rien contre elle. Il se mit en ce temps-là beaucoup plus dans le monde qu'il n'avoit jamais fait, et on disoit que cette affaire lui avoit fait venir de l'esprit. S'il en eût eu, il lui étoit bien aisé de garder sa femme toute sa vie ; il n'avoit qu'à avouer, voyant la visite si désavantageuse pour elle, qu'il s'étoit

quand le baron du Pont fut assassiné à la Saint-Barthélemy. On lira avec curiosité l'article *Quellenec* dans le dictionnaire de Bayle.

effilé par les excès qu'il avoit faits en la servant. Au lieu de cela, il demanda le congrès. Tout le monde pourtant s'étonnoit de son audace, car il n'y avoit qui que ce fût qui pût dire : « Je l'ai vu en » état. » On doutoit fort de sa vigueur. Le seul ministre Gache et le médecin L'Aimonon, qui est à M. de Longueville, soutenoient qu'il étoit comme il falloit; l'un se fioit à ce qu'il étoit trop craignant Dieu pour mentir, et l'autre disoit qu'il étoit de trop bonne race du côté de père et de mère. Menjot, le médecin, disoit plaisamment qu'ils étoient les deux c..... de Langey : M. L'Aimonon le droit, et M. Gache le gauche.

Madame de Lavardin et madame de Sévigny (1), amies du lieutenant civil (2), étoient en carrosse à deux portes de là, où il les alla trouver après; on les entendoit rire du bout de la rue. On prétendit que le lieutenant civil avoit été favorable à Langey à cause de madame de Lavardin.

Il y eut bien des procédures pour cela, qui firent durer la chose près de deux ans; on ne parloit que de cela partout Paris. Je me souviens que, sur le rapport des experts, des femmes disoient : «Jésus! » on disoit qu'elle étoit si bien faite! Regardez ce » qu'en disent ces gens-là. Elle est bien faite pour- » tant!» Les femmes s'accoutumèrent insensiblement à ce mot de *congrès*, et on disoit des ordures dans toutes les ruelles. Une parente de la dame dit un jour de visite, parlant de Langey : «On a trouvé la » partie bien formée, mais point *animée*. » Madame

(1) Marie de Rabutin de Chantal, marquise de Sévigny, ou *Sévigné*.

(2) M. Le Camus.

Le Cocq, au lieu d'ôter sa fille, la laissa coucher avec madame de Langey. Je pense qu'elle y aura appris de belles choses. Il est vrai qu'elle l'ôta quand on en vint au congrès; mais il étoit bien temps. On en fit des vers, méchants à la vérité, mais qui disoient bien des saletés. Les vaudevilles ne chantoient autre chose, et madame Le Cocq alloit débitant tout ce qu'elle savoit là-dessus, car c'est la plus grande parleuse de France; les paroles sortent de sa bouche comme les gens sortent du sermon (1). On l'appeloit, lui, *le marquis de Congrès*. Il avoit le portrait de sa femme, et montroit partout de ses lettres. Un jour qu'il disoit à madame de Gondran : «Madame, j'ai la plus grande ardeur du » monde pour elle. — Hé! monsieur, gardez-la pour » un certain jour, cette grande ardeur.» Madame de Sévigny lui dit un peu gaillardement : « Pour » vous, votre procès est dans vos chausses.» Madame d'Olonne un jour disoit : « J'aimerois autant » être condamnée au congrès.»

C'est une plaisante rencontre que madame de Langey logeât dans la rue de Seine, du même côté de l'hôtel de Liancourt et du logis de madame de Guébriant, et en égale distance de l'un et de l'autre ; elles étoient toutes trois sur une ligne (2). Madame la marquise de Rambouillet disoit à propos de cela : « Je ne désespère pas que cette madame » de Langey ne soit un jour dame d'honneur de » quelque reine, puisque madame de Guébriant la » doit être de la Reine à venir.»

(1) Confusément et en foule.

(2) Madame de Liancourt avoit contracté avec le comte de Brissac un premier mariage, qu'elle parvint à faire déclarer nul,

Cette madame de Langey ne témoigna pas beaucoup de cœur, car, dans une rencontre qui eût mis une autre personne au désespoir, elle jouoit aux épingles avec sa cousine Le Cocq, et n'a pas paru extrêmement touchée de toutes les indignités qu'on lui a fait souffrir. Les juges de l'édit étoient assez mal satisfaits d'elle, et si Langey n'eût point été si sot que de demander le congrès, elle eût été bien empêchée. Il ne tint qu'à lui de s'accommoder assez avantageusement. Pour peu qu'il y eût eu de galanterie du côté de madame de Langey, elle étoit perdue, car on ne trouva pas bon qu'elle fût allée en cachette, chez un des parents de sa tante, voir un feu d'artifice sur l'eau ; il est vrai que c'étoit au sortir de chez le rapporteur, où Langey avoit permission de lui parler durant trois jours. Le père et la mère de Langey vinrent ici exprès pour le faire résoudre à s'accommoder ; ils n'en purent jamais venir à bout. On n'a jamais vu un tel esprit d'étourdissement.

Cependant sa maison est ruinée de cette belle affaire, car il n'est pas la moitié si riche qu'on le faisoit, et le bonhomme Magdelaine et madame Le Cocq se fièrent sottement à un Normand, leur voisin, nommé de Vicques, qui les trompa, ou du moins fut trompé aussi lui-même en les trompant.

Le jour qu'on ordonna le congrès, Langey crioit victoire ; vous eussiez dit qu'il étoit déjà *dedans :* on n'a jamais vu tant de fanfaronnades. Mais il y eut

sous prétexte d'impuissance. (Voyez l'historiette de *madame de Liancourt*, t. VI, p. 24 de ces Mémoires.) Quant à madame de Guébriant, elle avoit aussi été *démariée* d'avec un homme de qualité, nommé Des Spy ou Chepy. (Historiette du *maréchal de Guébriant*, t. V, p. 142.)

bien des mystères avant que d'en venir là. Il fit ordonner qu'on la baigneroit auparavant; c'étoit pour rendre inutiles les restringents, et qu'elle auroit les cheveux épars, de peur de quelque *caractère* (1) dans sa coiffure. Faute d'autre lieu, on prit la maison d'un baigneur au faubourg Saint-Antoine.

La veille, lui et elle furent encore visités par quinze personnes, et, le jour, je pense qu'il avoit aposté de la canaille, la plupart des femmes, au coin de la rue de Seine, qui dirent quelques injures à la patiente. Plusieurs fois, il en a fait dire à madame Le Cocq, au Palais. Elle y alla bien accompagnée, et les laquais disoient à ceux qui demandoient qui c'étoit : « C'est *M. le duc de Congrès.* » Elle étoit fort résolue en y allant, et dit à sa tante, qui demeura : « Soyez assurée que je reviendrai victorieuse; » je sais bien à qui j'ai affaire. » Là, il lui tint toute la rigueur, jusqu'à ne vouloir pas souffrir, quand on la coucha, qu'on la coiffât d'une cornette que deux femmes des parentes de son grand-père avoient apportée; il en fallut prendre une de celles de la femme du baigneur. En s'allant mettre au lit, il dit : « Apportez-moi deux œufs frais, que je lui fasse un » garçon tout du premier coup. » Mais il n'eut pas la moindre *émotion* où il falloit; il sua pourtant à changer deux fois de chemise : les drogues qu'il avoit prises l'échauffoient (2). De rage, il se mit à prier. « Vous n'êtes pas ici pour cela, » lui dit-elle; et elle lui fit reproche de la dureté qu'il avoit eue pour elle, lui qui savoit bien qu'il n'étoit point capable du mariage. Or il y avoit là, entre les ma-

(1) Quelques caractères magiques, de prétendus talismans.
(2) On croit que les ch... p.... qu'il a eues l'ont effilé. (T.)

trones, une vieille madame Pezé, âgée de quatre-vingts ans, nommée d'office, qui fit cent folies; elle alloit de temps en temps voir en quel état il étoit, et revenoit dire aux experts : « C'est grand'pitié ; il » ne *nature* point. » Enfin le temps expiré, on le fit sortir du lit : « Je suis ruiné, » s'écria-t-il en se levant. Ses gens n'osoient lever les yeux, et la plupart s'en allèrent. Au retour de là, un laquais contoit naïvement à un autre : « Il n'a jamais pu se » mettre *en humeur*. Pour mademoiselle de Cour- » taumer, elle étoit *en chaleur;* il n'a pas tenu à » elle. »

L'hiver suivant, il arriva une chose quasi semblable à Rheims : la femme, par grâce, accorda au mari toute une nuit. Les experts étoient auprès du feu; ce pauvre homme se crevoit de noix confites. A tout bout de champ, il disoit : « Venez, venez ; » mais on trouvoit toujours *blanque* (1). La femelle rioit et disoit : « Ne vous hâtez pas tant, je le connois bien. » Ces experts disent qu'ils n'ont jamais tant ri ni moins dormi que cette nuit-là.

Le lendemain, qui étoit la cène de septembre à Charenton, on ne fit que parler de l'aventure de Langey. Jamais on n'a dit tant d'ordures le jour du mardi gras. Le ministre Gache étoit si confus, que vous eussiez dit que c'étoit à lui que cela étoit arrivé. Jusque là, quand il marioit quelqu'un, il se tournoit vers le bonhomme Magdelaine, à l'endroit où il y a : *Donc, ce que Dieu a joint, que l'homme ne le sépare point*, et crioit à haute voix. Depuis, il a

(1) *Trouver blanque*, c'est ne pas trouver ce qu'on cherche. Cette expression est empruntée de la loterie, où tirer un billet blanc, c'est ne rien gagner.

lu cela comme le reste. Les femmes qui avoient été pour Langey étoient déferrées : « C'est un vilain, » disoient-elles, n'en parlons plus. »

Dès le lundi, une infinité de gens allèrent se réjouir chez madame Le Cocq ; elle leur dit une bonne chose : « Excusez ma nièce, leur disoit-elle ; elle est » si fatiguée qu'elle n'a pu descendre. » Langey ne laissa pas de présenter encore requête, disant qu'il avoit été ensorcelé, qu'on l'avoit bassiné d'une autre eau qu'elle. Cela fut cause qu'on ne put avoir arrêt à ce parlement-là. On fit un couplet de chanson à l'imitation de celle de *maréchal Lampon*, où il y avoit :

Monsieur Daillé (1), ouvrez-moi votre porte ;
Je n'en puis plus, la douleur me transporte ;
Je suis Langey, qui viens faire retraite ;
Je suis Langey,
Qui reviens du Congrès.

Depuis la Saint-Martin jusqu'à ce qu'il y eût eu arrêt, il alla partout à son ordinaire, et tout le monde en étoit embarrassé. Il y eut arrêt au commencement de février (2), par lequel il fut condamné à restituer tous les fruits, et, pour dépens, dommages et intérêts, à ne rien demander pour la pension de la demoiselle qui avoit été quatre ans avec lui. Il s'avisa de dire qu'il avoit gagné et qu'il étoit délivré d'une vilaine. Il n'eut pourtant plus de carrosse ; car je crois qu'il ne trouve plus d'argent. Ce procès lui coûte étrangement. Après cela, il eut l'effronterie d'aller au bal ; on le pria par malice à danser ; ce fut une huée étrange. Il ne sentit point tout cela, et il dansa en-

(1) Un ministre. (T.)
(2) L'arrêt est du 8 février 1659.

core une autre fois qu'on le reprit (1). Il vouloit même donner les violons à La Motte-Argencourt (2), si la mère l'eût voulu souffrir. On dit qu'il en est amoureux. Durant son procès, il le fut un peu de mademoiselle de Marivaux, et Cauvisson (3), qui veut épouser cette fille, en eut de la jalousie. Il n'y a pas long-temps que le bruit courut qu'il épousoit mademoiselle d'Aumale (4), puis on le dit bien davantage de mademoiselle d'Haucourt (5), sa sœur, et on faisoit dire à ce fat : « Au moins, sage et dévote » comme elle est, quand elle aura des enfants, on » ne dira pas que ce sera d'un autre que de moi. » Voici d'où est venu ce bruit-là : quand M. de Lillebonne épousa feue mademoiselle d'Estrées (6), qui étoit *précieuse*, on dit de lui comme de Grignan,

(1) La danseuse choisissoit son cavalier, comme on l'a déjà vu plusieurs fois dans ces Mémoires.

(2) Louis XIV adressa quelques hommages à mademoiselle de La Motte-Argencourt. Mais il ne peut être ici question d'elle, car, n'ayant pu conserver son royal amant, elle se retira aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot, où elle est morte. Peut-être Tallemant a-t-il voulu parler de mademoiselle de La Motte-Houdancourt, qu'on a souvent confondue avec mademoiselle de La Motte-Argencourt.

(3) Jean-Louis de Louet, marquis de Calvisson, épousa en effet, le 17 février 1661, Anne-Madeleine de Lisle, fille du marquis de Marivaux.

(4) Suzanne d'Aumale, fille de Daniel d'Aumale, seigneur d'Haucourt, épousa depuis le maréchal de Schomberg. Son nom de *précieuse* étoit *Dorinice* : « Dorinice est une précieuse de grand » esprit et de grande naissance ; cette fille voit le grand monde » et écrit fort bien en vers et en prose. » (*Grand Dictionnaire des précieuses* et sa *Clef*, par le sieur de Somaise. Paris, 1661, t. 1er, p. 140.)

(5) Sœur aînée de mademoiselle d'Aumale.

(6) Christine d'Estrées, fille du maréchal, avoit épousé, le 3

quand il épousa mademoiselle de Rambouillet, un des originaux des *Précieuses* (1), qu'il avoit fait de grands exploits la nuit de leurs noces. Madame de Montausier écrivit à sa sœur, en Provence : « On » fait des médisances de madame de Lillebonne » comme de vous. » Madame de Grignan répondit que, pour remettre les *précieuses* en réputation, elle ne savoit plus qu'un moyen, c'étoit que mademoiselle d'Aumale épousât Langey. Cela se répandit par la ville, et à tel point, qu'un conseiller des amis de l'aînée (car, comme on trouva cela plus sortable, on le dit bien plus affirmativement) alla trouver cette dernière, et lui dit que pour l'amour d'elle, si elle le vouloit, il feroit ôter de l'arrêt la défense de se marier. Madame de Courcelles-Marguenat, comme on disoit qu'il devoit épouser une veuve, dit : « Eh ! » il y a tant de filles qui naissent veuves ! » Deux ou trois mois après son arrêt, madame de Langey s'en alla en Normandie.

Or, depuis cela, quelque folâtre s'avisa de faire un almanach, où il y avoit une espèce de forgeron grotesquement habillé, qui tenoit avec des tenailles une tête de femme, et la redressoit avec son marteau. Son nom étoit *L'eusses-tu-cru*, et sa qualité, *médecin céphalique*, voulant dire que c'est une chose qu'on ne croyoit pas qui pût jamais arriver que de redresser la tête d'une femme. Pour ornement, il y a un âne chargé de têtes de femmes, mené par un singe ; il en

septembre 1658, François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne. Elle mourut le 18 décembre suivant.

(1) Le comte de Grignan, qui fut depuis le gendre de madame de Sévigné, avoit épousé, le 27 avril 1658, mademoiselle de Rambouillet (Voyez plus haut, t. II, p 362 de ces Mémoires).

arrive par eau et par terre, de tous côtés (1). Cela a fait faire des farces, des ballets et mille folies. On dit qu'il falloit faire un autre almanach, où seroient Vardes, Riberpré et Langey, et au bas *L'eusses-tu-cru?* Ce sont deux hommes mariés, aussi bien faits qu'il y en ait à la cour, mais qui ne passent pas pour trop bons compagnons; quant au deuxième, on dit que c'est d'un coup de pique en une de ses parties *nobles* d'en bas. Pour le premier, nous en parlerons ailleurs, et de sa femme aussi.

Au bout d'un an et demi, Langey prit des lettres en forme de requête civile, pour faire ôter de l'arrêt

(1) On fit alors une multitude de caricatures sur *Lustucru*. Celle que Tallemant a décrite est au cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi, au volume 2133, p. 58. Elle est répétée dans le *Recueil des plus illustres proverbes*, n° 2239 du même cabinet. On lit au bas : « *Céans M. Lustucru a un secret admirable qu'il a apporté de Madagascar, pour reforger et repolir, sans faire mal ni douleur, les testes des femmes acariastres, bigeardes, criardes, diablesses, enragées, fantasques, glorieuses, hargneuses, insupportables, lunatiques, meschantes, noiseuses, obstinées, piegrièches, revesches, sottes, testues, volontaires, et qui ont d'autres incommodités, le tout à prix raisonnable, aux riches pour de l'argent, et aux pauvres gratis.* On voit à la page 24 du volume 2133, *l'Illustre Lustucru en son tribunal;* des maris viennent de toutes les parties du monde le remercier et lui offrir des présents, en reconnoissance des services qu'il leur a rendus. Au *Recueil des plus illustres proverbes*, n° 69, est représenté *le massacre de Lustucru par les femmes.* Ces dernières ne se contentèrent pas de cette vengeance, car on trouve au volume 2133, page 83, *l'invention des femmes qui font ôter la méchanceté de la tête de leurs maris.* Somaise fait allusion à ces caricatures dans la comédie des *Véritables prétieuses.* (Paris, Jean Ribou, 1660, in-12.) Il y introduit un poète qui récite le commencement d'une tragédie intitulée *La mort de Lustucru lapidé par les femmes.* (Voyez page 57 de ce rare opuscule.)

la défense de se marier ; mais M. le chancelier le rebuta, en disant : «A-t-il *recouvré de nouvelles » pièces ?»*

Depuis la mort de sa grand'mère de Téligny, il se fait appeler *le marquis de Téligny;* mais il ne laisse pas d'être *Langey* pour cela.

Au bout de quelques mois pourtant, Langey ne laissa pas de trouver qui le voulut; il épousa une fille de trente ans, huguenote, nommée mademoiselle de Saint-Geniez, sœur de M. le duc de Navailles. Il a pris là une étrange poulette. Voici ce que j'en ai ouï dire à Tallemant, maître des requêtes. Comme il étoit intendant en Guienne, la goutte et la fièvre le prirent à Saint-Sever, en Limousin. On n'entroit point dans sa chambre, lorsqu'un prêtre essoufflé vint prier madame Tallemant de le faire parler à M. l'intendant, et qu'il y alloit de la vie de deux hommes; elle le fait entrer. C'étoit qu'une vieille mademoiselle de Navailles, tante du duc, ne pouvant avoir sa légitime, s'étoit emparée d'un château, où mademoiselle de Saint-Geniez, l'ayant forcée, l'avoit mise en prison dans une chambre, où il n'y avoit que les quatre murs, sans pain ni eau, et avoit enfermé deux gentilshommes de son parti dans une armoire qui étoit dans le mur, où l'on a accoutumé en ce pays de mettre du salé ; et ces trois personnes, depuis deux fois vingt-quatre heures, n'avoient ni bu ni mangé. L'intendant les envoya délivrer. Il y a apparence qu'elle *salera* Langey.

Pour mademoiselle de Courtaumer, voici comme la chose s'est passée. Courtaumer, son oncle, comme très-proche parent de Boesse, arrière-petit-fils du feu duc de La Force, et que la duché regarde, jeta les yeux sur ce jeune homme, ou plutôt sur ce jeune sot»

et en dit quelque chose à sa nièce. En passant, elle s'étoit retirée chez lui en Normandie. Elle, sans lui répondre, trouve moyen d'écrire à Boesse, et l'engage à la venir voir chez son oncle. Il y alla avec vingt-deux, tant chevaux que mulets, et y fut un mois, de quoi le Normand enrageoit. Il se déclara à l'oncle, qui en parla à la fille. Elle l'accepta. Il s'en retourna et revint avec des instructions que son grand-père Castelnau et ceux de sa cabale lui avoient données; pour M. de La Force, M. et madame de.... (1), ils n'y ont point consenti. Dans ces instructions il y avoit un article fort désavantageux pour l'oncle et pour la nièce; Courtaumer ne le voulut point passer. Elle, voyant cela, sort de chez lui de fort mauvaise grâce, et, sans lui rien reconnoître pour sa nourriture, elle alla se marier chez madame de Beuseville, dont la fille étoit sa confidente. Elle se ruinera.

Madame de Langey a déjà eu un enfant, le mari en a triomphé à la province et ici; beaucoup de gens doutent qu'il lui appartienne. Il faut donc qu'il soit supposé, ou qu'un-je-ne-sais-qui en soit le père, car la dame est maigre, vieille et noire. Présentement, elle et son mari sont à Paris : elle est encore grosse, et dit que, pour la première fois, elle en a été bien aise, mais que, pour celle-ci, elle s'en seroit bien passée, et madame de Boesse ne devient point grosse.

J'ai vu Langey à Charenton faire baptiser son second enfant; car il a fils et fille; jamais homme ne fut si aise, il triomphoit. D'autre côté, on dit que sa première femme a aussi fait un enfant; on ne médit point de sa seconde, et elle n'est brin jolie. Le

(1) Nom illisible au manuscrit.

temps découvrira peut-être tous ces mystères. J'espère qu'un de ces matins le cavalier présentera requête pour faire défense à l'avenir d'appeler les impuissants *Langeys*. On dit que mademoiselle des Jardins (1), pour s'éclaircir de la vérité, lui offrit le *congrès*. Elle est fille à cela; elle en a bien fait pis ensuite.

Madame de Boesse est morte fort jeune, elle n'avoit que trente ans; elle a laissé trois filles. Son mari l'estimoit; ce n'étoit nullement une coquette.

Quand Langey eut des enfants, il s'en vantoit sans cesse. Un jour qu'il les montroit, Bensserade lui dit : « Moi, monsieur, je n'ai jamais douté que » mademoiselle de Navailles ne fût capable d'en- » gendrer (2). »

CCCLXVII

* MADAME D'ESPAGNET,

MADAME DE MORANGIS, GENS D'ÉGLISE, ETC. (3).

Madame d'Espagnet, personne bien faite et spi-

(1) Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu. (Voyez ci-après son historiette.)

(2) Venette, dans le *Tableau de l'Amour-conjugal*. (Parme, sans date, in-12, p. 465), assure que le marquis de Langey eut sept enfants de sa seconde femme. Ce fut un des motifs qui déterminèrent la grand'chambre du parlement de Paris à rendre l'arrêt du 18 février 1677, par lequel il fut *fait défenses à tous juges, même à ceux des officialités, d'ordonner à l'avenir dans les causes de mariage la preuve du congrès*. (*Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. Luxembourg, 1735, in-8°, p. 120.) On préféra des malheurs particuliers à des scandales publics, et on recula devant l'incertitude des épreuves.

(3) Ce chapitre paroît pour la première fois. Il auroit dû être

rituelle, femme du plus grand frondeur du parlement de Bordeaux (1), passoit pour une dévote,

placé dans le tome huitième, à la suite de l'*historiette du président Amelot*. Nous l'imprimons avec répugnance. Il offre en effet, un affligeant tableau des désordres introduits au XVIIe siècle dans quelques cloîtres et parmi des membres du clergé séculier. Après de mûres réflexions, nous avons pensé qu'un éditeur doit seulement retrancher des matériaux historiques, mis à sa disposition, ceux que repousse la pudeur publique. Un savant et pieux ecclésiastique, notre honorable ami, dont nous déplorons la perte anticipée, M. l'abbé de la Bouderie, n'a-t-il pas donné au public une lettre singulièrement curieuse de Saint-Vincent de Paul, adressée le 25 octobre 1652 au cardinal de La Rochefoucauld (*Paris, Moutardier*, 1827, 23 *pages in*-8°), dans laquelle le vénérable réformateur du clergé gallican peint le relâchement et les désordres qui s'étoient introduits dans l'abbaye de Longchamps? Les Mémoires de Scipion Ricci, évêque de Pistoie (Bruxelles, Tarlier, 1825, 3 vol. in-8°), n'ont-ils pas révélé des dépravations conventuelles qu'on voudroit pouvoir révoquer en doute? Il faut publier tous les documents, faire tout connoître, et la conclusion sera, pour les gens de bonne foi, que les hommes ont gâté les meilleures choses; qu'ils ont tout souillé de leurs vices, et surtout de leur hypocrisie. Les hommes passent, les institutions s'épurent, et la religion chrétienne sort de ces luttes triomphante et pure comme la Vérité.

(1) Le conseiller d'Espagnet étoit de ce qu'on appeloit à Bordeaux *la grande Fronde*, et l'un des quatre conseillers chargés d'assister aux conseils de guerre. (*Histoire de la ville de Bordeaux, par Dom de Vienne*. Bordeaux, 1771, in-4°, livre VIII, p. 383.) Il fut un des promoteurs de l'arrêt du parlement qui ordonna la prise des armes. « Ce conseiller, dit Lenet, étoit » d'une fermeté héroïque et d'une vertu incorruptible; il se pi- » quoit de bravoure, et en avoit, à la vérité, autant que s'il eût » passé toute sa vie dans les emplois de la guerre. Il avoit aidé » à assiéger et prendre le château Trompette. Il étoit toujours » des vigoureux avis dans sa compagnie et des premiers à les » exécuter. Il étoit savant et bon juge.»(*Mémoires de Lenet. Collection Petitot*, t. LIII, p. 348.) On voit que madame d'Espa-

mais on découvrit ses intrigues par ce moyen. Une femme veuve, de qui elle se servoit, et chez laquelle étoient ses rendez-vous, fit un jour une confession générale, et elle dit toute la petite vie de la dame. Le confesseur trouva à propos, pour retirer madame d'Espagnet du vice, de lui en faire parler par son curé. Le Père Bonnet, curé de Sainte-Eulalie (1), qui étoit un assez galant homme, dit qu'il n'en croyoit rien. La veuve offre de la lui faire voir, dans le déduit, avec un minime, nommé le Père Romain. On l'enferma dans un cabinet, et il vit plus qu'il n'en voulut voir, car le bon curé croyoit être le seul qui jouît des embrassements de la dame, avec laquelle il étoit fort bien, il y avoit long-temps. Ce Père Bonnet sut ensuite toute l'histoire, et la conta à Darbo, de qui je la tiens. Le minime, ne gagnant rien auprès de madame d'Espagnet, s'adressa enfin à la confidente, et moyennant cent pistoles, quoique la dame dît qu'il sentoit trop l'huile, il en vint à bout. Elle les voulut compter l'une après l'autre, le moine les ayant apportées dans une bourse de velours vert; après ils firent *la chosette*. Leur commerce dura quelques jours; enfin le moine, qui avoit eu bien de la peine à amasser ces cent pistoles, et qui les eût bien voulu ravoir, à cette heure qu'il n'étoit plus si affamé, s'avisa de lui dire qu'il les avoit empruntées. Elle se moqua de lui. Le

gnet, dont les torts ne sauroient être atténués, avoit de sérieux motifs de redouter la sévérité de son mari.

(1) Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, a publié une *Relation* de la reprise de l'île Saint-George. « Cette relation, dit dom de » Vienne, porte toute l'empreinte d'un fanatisme qui ne pouvoit » qu'indisposer de plus en plus la cour.» (*Histoire de Bordeaux*, déjà citée, page 384.)

moine enragé résolut de s'en venger. Il ne fait semblant de rien et lui donne un rendez-vous; mais avant que d'y aller, il passe chez une veuve dévote, où il s'en donne à cœur-joie, de peur d'être tenté par la dame qu'il avoit envie de châtier. Il la va trouver, pourvu d'une bonne discipline. Son *bini* disoit à la confidente : « Je ne sais comment le Père » Romain l'entend, mais avant de venir ici il en a » pris honnêtement. » Quand le moine la tint sur le lit, il tire sa discipline, la trousse, et lui en donne à tour de bras, en lui disant : « Hé! vous ne me ren- » drez pas mes cent pistoles! Hé! vous ne me ren- » drez pas mes cent pistoles! » Elle n'osa jamais crier, et il fallut souffrir patiemment la fustigation; car le paillard étoit fort, et il la tenoit, sous son bras gauche, si ferme qu'elle ne pouvoit remuer. On dit qu'elle avoit toujours quelque moine, à cause qu'ils sont obligés au silence, et que son mari eût été homme à la poignarder s'il eût eu quelque soupçon. On l'accuse aussi de s'être servie du précepteur de ses enfants, par la même raison. Ce Père Bonnet passoit pour un saint. On l'a pensé béatifier.

Voici comme on a découvert que madame de Morangis avoit quelque commerce un peu gaillard avec un jacobin nommé le Père Louvet, qui est le tout-puissant chez elle. C'est celui-là même qui a remarié le maréchal de L'Hospital, et que madame de Villesavin (1) appelle *Papa-Louvet*. Nau, ci-devant procureur, aujourd'hui intendant de Marseille, avoit une bâtarde qui fut entretenue par Perrault (2), de M. le Prince. Feue madame la Princesse, par dé-

(1) Celle qui faisoit des compliments à tout le monde et qu'on appeloit la servante très-humble du genre humain. (T.)

(2) Perrault, président de la chambre des comptes, avoit été

Digitized by Google

votion, la fit mettre dans un couvent; après il la maria à je ne sais quel faquin, et la tenoit quelquefois des trois mois entiers, où elle ne voyoit pas le jour. Le mari se lassa de cela et l'emmena en Angleterre. Or, durant qu'elle étoit en religion, le Père Louvet et elle devinrent amoureux l'un de l'autre. En Angleterre, un cousin de Fairfax l'entretint, mais il mourut bientôt. Elle revient brusquement. Elle n'est pas plus tôt ici, que Fairfax (1) lui écrit, la presse de retourner, lui déclare qu'il a toujours été amoureux d'elle, mais que le respect qu'il avoit pour son parent l'avoit empêché de le témoigner. Elle n'étoit pas fort belle, mais elle avoit un embonpoint admirable; elle étoit spirituelle et de l'humeur du monde la plus enjouée. Elle repasse en Angleterre. Les personnes à qui elle envoyoit ses lettres, en trouvant une qui s'adressoit au moine, eurent curiosité de voir ce qu'il y avoit; ils trouvèrent ces mots : «Jusqu'à ce que vous m'ayez remis entre les » mains le portrait de madame de Morangis, je ne » croirai point que vous m'aimez.»

Feu Hobier (2), docteur de Sorbonne, passoit pour un saint; cependant nous avons su d'un homme d'honneur qu'une petite mignonne que Hobier en-

secrétaire des commandements du prince de Condé, père du grand Condé.

(1) Thomas Fairfax, général des troupes du parlement, né en 1611, mourut en 1671. C'étoit l'un des plus ardents promoteurs de la rébellion contre Charles Ier, et le bras droit de Cromwell. On a des *Mémoires de Fairfax* dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*. Paris, 1827, t. v.

(2) On a de lui une traduction de *la Vie d'Agricola*, dont Balzac fait l'éloge. Il a aussi traduit le *Traité de la Patience* de Tertullien, et celui de *l'Oraison*.

tretenoit secrètement disoit qu'il n'y a jamais eu un homme plus lascif..... Elle étoit au désespoir de sa mort, car il la payoit bien. On pensa couper des morceaux de ses habits pour en faire des reliques.

Un moine, dont je n'ai pu savoir le nom, causant un jour avec une dame, se tourna tout d'un coup vers un coin de la chambre, et disoit à demi-haut : « Tout à cette heure ; tout à cette heure ; je m'en » vais, je m'en vais. — Que dites-vous-là, mon père? » dit la dame. — Madame, répondit-il, c'est que » mon bon ange m'avertit que je suis en grand » danger. »

CCCLXVIII

MARIGNY-MALENOE.

C'est un gentilhomme de Bretagne, qui épousa la sœur de M. de La Feuillée du Belay, belle fille, dont il devint amoureux. Au bout de quelque temps, la jalousie le prit, à ce qu'on dit, avec quelque fondement. Un beau matin, il dit à sa femme : « Vous » n'êtes point bonne cavalière ; il faudroit que vous » vous accoutumassiez à aller à cheval. Venez-vous-» en avec moi visiter de nos amis et de nos pa-» rents. » Ils montent tous deux à cheval ; alors les carrosses n'étoient pas si communs qu'à cette heure. Il la mène assez loin, puis lui dit : « Écoutez, mon » dessein est d'aller jusqu'à Rome, et de vous y » mener. — J'irai partout où vous voudrez, » répondit-elle. Quand ils furent en Italie, Marigny lui déclare froidement que son intention étoit de la faire

Digitized by Google

mourir. Cette femme, quoiqu'elle n'eût que vingt-deux ans, lui répondit froidement : « J'aime autant » mourir ici qu'en France, et autant dans huit jours » que dans cinquante ans. » (Car on n'a jamais vu un couple de gens si extraordinaires). — « Bien, lui » dit-il ; voyez de quel genre de mort vous voulez » mourir. » Ils furent quelques jours à en parler aussi froidement que si c'eût été simplement pour s'entretenir. Enfin elle choisit le poison. Il lui en apprête, et le lui présente dans une coupe. Elle le prend délibérément ; et, comme elle l'alloit avaler, il lui retint le bras. « Allez, lui dit-il, je vous donne » la vie ; vous méritez de vivre, puisque vous aviez » le courage de mourir si constamment. Désormais, » je vous veux donner liberté toute entière ; vous » ferez tout ce que vous voudrez de votre côté, et » moi du mien. » Ils se le promirent réciproquement, et revinrent les meilleurs amis du monde ensemble. Depuis, il ne s'est point tourmenté de ce qu'elle faisoit, et elle, quand elle savoit qu'il avoit quelque amourette, elle l'y servoit. Ils n'ont eu qu'une fille, qui, voyant qu'ils ne songeoient point à la marier, et qu'on la vouloit tenir toute sa vie en religion, en sortit, et se maria à l'âge de trente-quatre ans sans leur consentement. Le gendre, car la coutume de Bretagne rend le mariage d'une fille responsable des dettes de la famille, même contractées depuis, voulut les faire interdire. Ils firent évoquer à Paris sur parentés, et ici ils gagnèrent leur procès. De peur d'accident, ils vendirent Marigny et Malenoe, dont ils firent cinquante mille écus, toutes dettes payées. Il en donna la moitié à sa femme, et garda l'autre pour lui. Il est souvent en Bretagne, où il a le gouvernement du Port-Louis. Elle ne fait

que jouer à Paris, où elle demeure toujours depuis quelques années. Elle eut une grande maladie l'hiver passé; elle fut abandonnée des médecins ; cependant sa chambre étoit pleine de monde à l'ordinaire ; elle étoit aussi tranquille que si elle eût été en parfaite santé; seulement, de temps en temps, elle disoit : « Faites-moi venir M. de La Milletière ; » il parle de Dieu si gentiment ! » Elle en est revenue.

Son mari avoit, il y a quelques mois, une petite fillette assez jolie ; il la laissa ici, et alla faire un tour en Bretagne. Girardin fit connoissance avec elle, et la mit en chambre. Il en eut avis ; il le fut trouver, et lui dit : « Si dans quatre jours vous ne » me la rendez , je vous irai poignarder. » L'autre nia : « Prenez-y garde ! » Deux jours après , il lui dit : « Monsieur, je vous viens avertir que, des qua- » tre jours, il n'en reste plus que trois. Prenez » garde à vous ; informez-vous quel homme je suis. » Ma foi ! Girardin eut peur, car déjà il avoit des gens à ses trousses ; il lui alla dire un matin qu'il la lui cédoit de bon cœur. « Ah ! lui dit-il, vous » voilà réduit ; je ne voulois que cela. Je vous la » rends : une autre fois, usez-en plus civilement. » Après, ils firent amitié ensemble. C'est une espèce de philosophe cynique ; il ne joue point.

CCCLXIX

* MADEMOISELLE POLLALION (1).

Madame de Liancourt est gaie naturellement et

(1) Marie de Lumagne, étoit veuve de François Pollalion, résident

malgré sa dévotion, car son mari et elle sont grands jansénistes, elle ne laissa pas, depuis la mort de son fils, un jour que mademoiselle Pollalion, illustre dévote, étoit allée à Liancourt, de lui montrer madame de La Rochefoucauld, la douairière (1), sœur de M. de Liancourt, qui, assez simplement vêtue, s'amusoit à peindre dans un cabinet, car elle peint assez bien. « Mademoiselle, lui dit madame de Liancourt, voilà une pauvre femme qui sait peindre, » il faudroit tâcher de faire quelque chose pour » elle. » — « Vraiment, dit la dévote, voilà qui n'est » pas mal peint, je vous promets que j'y ferai mon » possible (2). »

de France à Raguse. Elle devint veuve après avoir été très-peu de temps mariée, et elle fut choisie par la duchesse d'Orléans pour être gouvernante de ses enfants. Après avoir marié sa fille unique à un sieur Châtelain, elle fonda, en 1630, l'Institut des filles de la Providence, dont le nombre fut fixé à trente-trois. Anne d'Autriche prit cet institut sous sa protection, et lui donna une maison au faubourg Saint-Victor. Madame de Pollalion mourut le 4 septembre 1657. Sa vie a été écrite plusieurs fois.

(1) Gabrielle du Plessis-Liancourt. Le duc de La Rochefoucauld, son mari, étoit mort, le 8 février 1650. C'est la mère de l'auteur des *Maximes*. Elle est morte en 1672. « M. de La Rochefoucauld a perdu sa vraie mère, dont il est véritablement » affligé ; je l'en ai vu pleurer avec une tendresse qui me le faisoit adorer ; c'étoit une femme d'un extrême mérite. Et enfin, » dit-il, c'étoit la seule qui n'a jamais cessé de m'aimer. » *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, du 4 mai 1672, t. II, p. 417 de notre édition.)

(2) Ce fragment se trouve à la marge de la page 414 du manuscrit, dans l'historiette de *madame de Liancourt*. (Voyez t. VI, p. 24.) On répare un oubli en le plaçant ici.

* CCCLXX

AVOCATS (SUITE) (1).

Joubert, qui a eu de la réputation, et qui en effet plaidoit bien pour le fond quand on lui avoit donné tout le temps qu'il lui falloit pour lécher son ours, disoit de grandes sottises quand il se mettoit sur le bien dire. En parlant des évêques, et expliquant leurs devoirs, il cita un vers d'Homère où il y a *episcopos* (2), et il dit qu'Hector avoit été *le premier évêque de Troyes.*

Quand il présenta M. le duc de La Force, entre autres belles choses noblement dites, il dit qu'il avoit levé une compagnie, *à ses propres coûts et dépens.*

Feu Galant, le père, en une pareille rencontre, dit que M. de Puylaurens étoit un de ces *immortels* qui passèrent dans l'île de Ré. Il citoit toujours saint Jean Chrysostome. Une fois que la partie adverse avoit dit quelque chose de fort pressant, le président de Harlay dit : « Gallant, que dit à cela saint » Jean Chrysostome ? »

Après avoir divisé son plaidoyer, il commençoit toujours par ce vers :

Has meus ad metas currat oportet equus (3).

(1) Ces anecdotes relatives aux avocats du dix-septième siècle sont au chapitre des *Avocats* dans le manuscrit de Tallemant. (Voyez t. II, p. 107 de ces *Mémoires.*) La copie s'en étoit égarée au moment de l'impression.

(2) Ce mot exprime en grec celui qui *a la vue sur une chose*, qui exerce une *surveillance.*

(3) Il faut que mon cheval parvienne à ce but.

Son fils en faisoit de même. Je m'étonne que quelqu'un ne leur ait pas dit que leur *cheval* n'étoit qu'une *bête*.

Un vieil avocat, nommé Humbelot, étoit accusé de boire d'autant, et son nez rouge le faisoit croire assez aisément. Un jour, dans les écritures, ne se souvenant pas bien d'une loi, il mit L... §... ff... (*en blanc*), et après il oublia de remplir. Le clerc qui copia les écritures savoit du latin; il mit *lege, vinum ; paragrapho, multùm bibit; digestis, de naso rubro.* Les écritures furent signifiées, Humbelot les vit; il crut que Chapellier, avocat de la partie adverse, avoit voulu se moquer de lui; il s'en plaignit au bâtonnier, et vouloit s'en plaindre au parquet; mais on l'en empêcha et on sut la vérité.

Un sieur Baussan, de procureur trouva moyen de se faire avocat, quoiqu'il ne sût point de latin. C'étoit un homme qui avoit de la cervelle et qui disoit quelquefois de plaisantes choses. Un jour qu'il étoit chargé d'une requête civile, le président de Harlay dit : «Baussan, voilà bien des requêtes civiles.» —« Ce sont vos arrêts, monsieur, qui en sont cause.» Une autre fois il en plaidoit encore une, M. de Harlay lui dit : « Mais c'est un arrêt en robes rouges.» — « Monsieur, dit-il, la couleur n'y fait rien. » Il dit un jour à M. Servin, avocat-général, qui faisoit le goguenard en plaidant : « Hé! monsieur, vous » devriez être un exemple de modestie. »

Un jeune avocat ayant à plaider contre un nommé Desfitas, bon praticien et pas autre chose, s'avisa de prendre l'exorde de l'oraison de Cicéron pour Quintius, où l'orateur dit qu'il a contre lui les deux choses qui dans la cité exercent le plus d'influence, le crédit de la partie et l'éloquence de l'avocat,

summa gratia et eloquentia. Desfitas prit aussitôt la parole et dit : « Messieurs, l'avocat de la partie ad-
» verse ne se tiendra pas pour interrompu ; je ne
» me pique pas d'éloquence, et ma partie est un sa-
» vetier. »

CCCLXXI

PETIT-PUIS.

Petit-Puis est fils d'un boulanger de Chinon ; il épousa une fille de la ville qui avoit un peu plus de bien que lui, et, avec treize mille écus que fit toute leur chevance, il acheta la charge de prévôt de l'Ile-de-France, de la moitié de laquelle il n'y a que deux ans que Gourville lui donnoit cent mille livres. Aujourd'hui (1660), comme toutes les charges sont enchéries, il en auroit davantage. C'est un original que cet homme. Après quelques années de son mariage, il devint amoureux de la fille d'un éperonnier de Chinon ; il la prit chez lui, chassa sa femme, dont il n'avoit point d'enfants, et éleva ceux de celle-ci comme s'ils eussent été légitimes. Ils sont grands à cette heure ; il y a une fille mariée à un homme de condition en Saintonge. Sa véritable femme de temps en temps le poursuit ; mais quand on lui représente qu'elle fera pendre son mari, elle se retient. L'autre a tant d'empire sur son esprit, qu'il ne fait que ce qu'elle veut : or il va quelquefois à Chinon. La dernière fois qu'il y a été, il faisoit fort l'entendu ; il avoit amené de certains pêcheurs qui prenoient tout le poisson. Un jour qu'il vouloit les faire plonger dans certaines fosses où le poisson

se retire, quelques gens de la ville y firent plonger auparavant, et y firent mettre de grands éperons au lieu de poisson. Voilà ses pêcheurs qui plongent, et qui, au lieu du poisson, reviennent avec de grands éperons à leurs mains; car en plongeant, quand on voit quelque chose de noir, on met la main dessus, et l'on n'a pas le loisir de discerner ce que c'est. Il en fut si déferré qu'il partit dès le jour même.

CCCLXXII

* PELLOT.

C'étoit un intendant de M. de Metz, aujourd'hui le duc de Verneuil (1). Ce garçon avoit du bien et de l'esprit; j'ai vu d'assez bons vers de sa façon. Il tomba dans une mélancolie qui lui fit haïr la vie. Il envoie quérir son médecin et lui demande sérieusement quel genre de mort lui sembleroit le plus doux; que, pour lui, il avoit dessein de sortir de la vie, et qu'il avoit pensé à se couper la gorge avec un rasoir. « Ne faites pas cela, dit le médecin; quelque-» fois on ne se coupe pas la gorge qu'on croit se » l'être coupée; on guérit, mais on souffre beau-» coup. — Si je me jetois d'un troisième étage sur le » pavé? — J'en ai vu qui se sont estropiés seule-

(1) Henri, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil, né en 1601, fut pourvu de l'évêché de Metz par bulles de l'an 1608. Il s'en démit, fut reçu duc et pair, en 1663, sous le titre de duc de Verneuil, et mourut en 1682. Il avoit épousé en 1668 Charlotte Seguier, veuve du duc de Sully, fille du chancelier Seguier. Elle mourut en 1704, au couvent de Sainte-Élisabeth, dont elle étoit la bienfaitrice.

» ment. Mais voici le plus sûr : je vous purgerai » plusieurs fois, car il est aisé de feindre une mala- » die, et après, sous prétexte d'insomnie, je vous » donnerai de l'opium ; vous mourrez en dormant. » L'intention de ce bon docteur étoit de le délivrer tout doucement de cette humeur mélancolique. Il le purge trois ou quatre fois avec succès ; le malade devenoit plus gai et ne se plaignoit plus que de ne point dormir ; notre médecin lui donna de l'opium, croyant seulement lui donner du repos. Il le va voir, on lui dit : « Il dort. » Il y retourne. « Il dort encore. — » Loué soit Dieu ! » A la troisième, trouvant qu'il avoit assez dormi, il voulut le réveiller, mais il n'étoit plus temps ; ce bon homme, sans y penser, tint mieux parole à son malade qu'il n'avoit cru (1).

(1) Pellot mourut un peu brusquement, à la vérité ; mais ce fut pour avoir fait quelque excès de bouche. Il avoit trop mangé de melon, et il étoit vieux et incommodé. (T.)

Ici se termine le manuscrit autographe des HISTORIETTES OU MÉMOIRES DE TALLEMANT DES RÉAUX, *acquis par M. le marquis de Châteaugiron à la vente de M. Trudaine, en* 1803.

Les historiettes suivantes sont tirées des portefeuilles de Tallemant des Réaux, décrits dans la notice préliminaire (t. 1er, p. 66). *Les manuscrits en sont autographes.*

CCCLXXIII

MADEMOISELLE DES JARDINS,

L'ABBÉ D'AUBIGNAC ET PIERRE CORNEILLE.

Mademoiselle des Jardins (1) est fille d'une femme qui a été à feue madame de Montbazon, et d'un homme d'Alençon, qui, je pense, est officier : c'est une personne qui, toute petite, a eu beaucoup de feu ; elle parloit sans cesse. Voiture, qui logeoit en même logis que la mère, prédit que cette petite fille auroit beaucoup d'esprit, mais qu'elle seroit folle. La petite vérole n'a pas contribué à la faire belle ; hors la taille, elle n'a rien d'agréable, et à tout prendre, elle est laide ; d'ailleurs, à sa mine, vous ne jugeriez jamais qu'elle fût bien sage (2).

(1) Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu, née en 1632, mourut en 1683.

(2) C'étoit alors la mode des *portraits* ; mademoiselle des Jardins fit aussi le sien ; elle s'y rapproche de ce que dit Tallemant avec autant de franchise qu'une femme puisse en montrer sur quelques points toujours délicats. Voici quelques traits du tableau : « J'ai la physionomie heureuse et spirituelle, les yeux noirs » et petits, mais pleins de feu ; la bouche grande, mais les dents » belles pour ne rendre pas son ouverture désagréable ; le teint » aussi beau que peut l'être un reste de petite vérole maligne ; » le tour du visage ovale ; les cheveux châtains, approchant » plutôt du noir que du clair, et la gorge et les mains disposées » à être belles, quand j'aurai l'embonpoint que jusques ici mon » âge et la grandeur de ma taille m'ont empêché d'avoir. De tout » cela il en résulte que je ne suis pas une fort belle fille, mais » qu'aussi je ne fais pas peur, et j'ose dire que j'aurois bien » plus d'avantage de montrer mon âme que mon corps, et mon

Il y a trois ans ou environ qu'elle est à Paris, car elle a fait un long séjour à la province; mais, quoiqu'elle y soit sous sa bonne foi, elle ne laisse

» esprit que mon visage, car, sans vanité, je n'ai jamais eu d'in-
» clination déréglée. La passion dominante de mon sexe ne me
» touche point. J'aime mieux la chasse que le cours... J'aime fort
» Paris, et passe pourtant assez bien mon temps seule à la cam-
» pagne, pour y demeurer toute ma vie sans chagrin..... Mon
» âme n'est agitée ni par l'ambition ni par l'envie, et sa tran-
» quillité n'est jamais troublée que par la tendresse que j'ai pour
» mes amis..... J'ai plus de douleur des maux qui leur arri-
» vent qu'ils n'en ressentent eux-mêmes; j'ai plus de joie des
» biens qu'ils reçoivent que s'ils m'étoient envoyés, et vu la
» manière dont j'agis, on peut dire que j'ai trouvé le milieu
» entre l'amour et l'amitié..... Pour qu'un homme soit digne
» d'être mon ami, il faut qu'il soit le plus discret homme de son
» siècle. Ce n'est pas que je donne grande matière de discrétion,
» car j'ai de la vertu, et de cette vertu qui est également éloignée
» du scrupule et de l'emportement, dont la simplicité fait la
» force et la nudité le plus grand ornement; mais enfin, quand
» je ne dirois à un ami que ce qui seroit affiché, si je le lui disois
» à l'oreille, je prétendrois que rien ne le pourroit dispenser de
» me garder le secret..... J'ai une fort grande fierté, mais
» comme elle ne sied bien qu'aux belles, et que je ne suis pas de
» ce nombre, je tâche de mettre en sa place une douceur qui
» ne m'est pas si naturelle, mais qui m'est plus convenable.
» J'aime fort à railler, et ne me fâche jamais qu'on me raille.
» pourvu que je sois présente, car je ne puis souffrir qu'on poi-
» gnarde des gens endormis..... Pour mon esprit, je puis
» dire qu'il est assez agréable..... Je sais un peu le monde et
» me tire assez bien d'une conversation. J'ai de l'inclination
» pour la poésie, et quand il m'est arrivé de faire des vers, j'y
» ai passablement réussi; mais je ne m'en veux pas prévaloir,
» car ce qui s'acquiert sans peine ne mérite pas beaucoup de
» louanges..... Une des choses que je trouve plus blâmable en
» moi, c'est une certaine inégalité à laquelle je ne puis remé-
» dier, car je n'en sais pas la cause; elle ne me rend pas abso-
» lument bizarre, mais elle fait que ce qui me divertit un jour
» m'ennuye un autre, sans que j'en puisse donner d'autre raison

pas de voir toute sorte de gens, et de les recevoir dans une chambre garnie (1).

Madame de Chevreuse et mademoiselle de Montbazon s'en divertissent. Elle a une facilité étrange à produire ; les choses ne lui coûtent rien, et quelquefois elle rencontre heureusement. Tous les gens emportés y ont donné tête baissée, et d'abord ils l'ont mise au-dessus de mademoiselle de Scudéry et de tout le reste des *femelles*.

Une des premières choses qu'on ait vues d'elle, au moins des choses imprimées, ç'a été un *Récit* de la farce des *Précieuses*, qu'elle dit avoir fait sur le rapport d'un autre. Il en courut des copies, cela fut imprimé avec bien des fautes, et elle fut obligée de le donner au libraire, afin qu'on le vît au moins correct (2). C'est pour madame de Morangis, à ce qu'elle a dit ; j'use de ce terme, parce que le sonnet de jouissance qui est ensuite fut fait aussi, à ce

» que celle de mon tempérament..... etc. » (*Portrait de mademoiselle des Jardins, fait par elle-même*, dans *la Galerie des peintures, ou Recueil des portraits en vers et en prose, dédié à Son Altesse Royale* MADEMOISELLE. Paris, Charles de Sercy, 1663, in-8°, *seconde partie*, p. 472.) Le portrait de mademoiselle des Jardins a paru pour la première fois dans l'édition de 1663. Il ne se trouve pas dans l'édition de 1659, in-4°, publiée à très-petit nombre, ni dans la réimpression de 1659, en deux volumes in-8°, qui est sous nos yeux.

(1) Cette historiette porte la date de 1660.

(2) Le *Récit en prose et en vers des Précieuses*, 1660, in-12, a été à tort attribué à Somaize par l'auteur de la Bibliothèque du Théâtre-Français. Dresde, 1768, III, 59. Il est très-rare ; nous ne le connoissons que par une copie incomplète qui existe dans les manuscrits de Conrart (*Bibliothèque de l'Arsenal*, 902, in-f°, IX, 1017). Les commentateurs de Molière auroient bien fait de ne pas négliger cette pièce. En voici un fragment :

« Imaginez-vous, madame, que vous voyez un vieillard (*Gor-*

qu'elle a dit, à la prière de madame de Morangis.

» *gibus*) vêtu comme les paladins françois, loyal comme un Ama-
» dis, et poli comme un habitant de la Gaule celtique,

Qui, d'un air d'orateur breton,
Demande à la jeune soubrette,
De deux filles de grand renom :
Que font vos maîtresses, fillette ?

» Cette petite créature (*Marotte*), qui sait bien comme se pra-
» tique la civilité, fait une profonde révérence au bon homme et
» lui répond avec un rengorgement sur le tour de l'épaule :

Elles sont là-haut, dans leur chambre,
Qui font des mouches et du fard,
Des parfums de civette et d'ambre,
Et de la pommade de lard.

» A ces mots, qui ne sont point agréables à l'ancien Gaulois, qui
» se souvient que du temps de la Ligue on ne s'occupoit point à
» de semblables choses, il allègue le siècle où les femmes por-
» toient des *escofions* au lieu de perruques, et des sandales au
» lieu de patins,

Où les parfums étoient de fine marjolaine,
Le fard de claire eau de fontaine,
Où le talc et le pied de veau
N'aprochoient jamais du museau,
Où la pommade de la belle
Étoit du pur suif de chandelle.

» Enfin que ne dit-on point ? et avec quel empressement fait-il
» appeler ses filles pour leur apprendre comme elles doivent vivre !
« Venez, *Madelon* et *Margot* (*Cathos*), leur dit-il. » Ces deux
» filles, fort étonnées de ces termes, font trois pas en arrière, et
» la plus savante des deux répond avec une mine dédaigneuse :

Bons Dieux ! ces terribles paroles
Gâteroient le plus beau roman !
Que vous parlez vulgairement,
Mon père ! hantez les écoles,
Et vous apprendrez en ces lieux
Que nous voulons des noms qui soient plus *précieux*.
Pour moi je m'appelle Climène,
Et ma cousine Philomène. »

Conrart ne nous a conservé que ce fragment ; l'imprimé ne

Cela ne convenoit guère à une dévote ; aussi s'en fâcha-t-elle terriblement (1). Depuis, la demoiselle s'est avisée de dire que ç'avoit été par gageure, et que des gens le lui avoient escroqué. Pour moi, quand je vois tous les autres vers qu'elle a faits, et qui sont même imprimés avec ce gaillard sonnet (2) dans un recueil du Palais, je ne sais que penser de tout cela; d'ailleurs elle fait tant de contorsions quand elle récite ses vers, ce qu'elle fait devant cent personnes toutes les fois qu'on l'en prie, d'un ton si languissant et avec des yeux si mourants, que s'il y a encore quelque chose à lui apprendre en cette matière-là, ma foi! il n'y en a guère. Je n'ai jamais rien vu de moins modeste; elle m'a fait baisser les yeux plus de cent fois.

Conviée à un bal, elle emprunta un collet; il lui étoit trop court : « Voilà bien de quoi s'embarras-» ser, dit-elle, ne sais-je pas allonger des vers? j'al-» longerai bien ce collet. » Elle y mit du ruban noir

peut manquer de se retrouver; la recherche n'en sera pas inutile. On voit dans ce récit quelque chose du jeu des acteurs, et même il paroîtroit qu'en livrant ses pièces à l'impression, Molière y retranchoit des passages qu'il avoit improvisés à la représentation.

(1) Sur la dévotion de madame de Morangis, voyez plus haut, p. 210.

(2) Tallemant a conservé ce sonnet dans ses *portefeuilles*. Il commence par ce vers :

Aujourd'hui dans tes bras j'ai demeuré pâmée, etc.

Tallemant nous apprend dans une note qui l'accompagne que ce sonnet a été fait à Dampierre, où madame de Chevreuse et mademoiselle de Montbazon reprochoient à mademoiselle des Jardins qu'on ne savoit plus ce que son *Tendre* étoit devenu, depuis deux mois qu'elle étoit à la campagne.

tout autour. Cela étoit épouvantable. Ma sœur de Ruvigny dit : « Voilà un ajustement bien *poétique !* »

Pour faire voir sa cervelle, il ne faut que ce madrigal. J'en dirai auparavant le sujet. L'abbé Parfait, conseiller au Parlement, étoit allé chez elle pour la première fois ; elle avoit été saignée. Justement, comme il entroit, elle eut une foiblesse, et pensa tomber ; il la soutint. Le lendemain, elle lui envoya ce madrigal au Palais, dans sa chambre, afin que plus de monde le vît :

MADRIGAL.

Quoi ! Tircis, bien loin de m'abattre,
Vous m'empêchez de succomber !
Quoi ! vous me relevez lorsque je veux tomber,
Et vous prêtez des bras pour vous combattre !
Après cette belle action,
On verra votre nom au Temple de Mémoire,
Et l'on vous nommera le héros de ma gloire,
Mais aussi le bourreau de votre passion (1).

(1) On comprend facilement le motif qui a empêché d'admettre cet impertinent madrigal dans les *Œuvres de mademoiselle des Jardins*. Les premières éditions de 1662 et 1664, etc., sont recherchées à cause de leur rareté. Les bibliographes doivent aussi rechercher un volume intitulé : *Recueil de quelques Lettres et Relations galantes par mademoiselle des Jardins*. (Paris, Claude Barbin, 1668, in-12.) La dédicace lui donne de la curiosité. Il est adressé par Barbin à mademoiselle de Sévigny, qui, l'année suivante, épousa M. de Grignan ; Barbin la prie de protéger ces opuscules d'une personne qu'elle estime. « Vous êtes toute pro-» pre, lui dit-il, à ranger la cour du parti que vous soutiendrez, » et le suffrage de madame votre mère est une autorité pour » tout ce qu'il y a d'esprits délicats dans notre siècle, dont au-» cun ne s'est dispensé jusques ici. Comme c'est cette considé-» ration qui m'a inspiré la liberté que je prends, c'est par elle » que je prétends l'excuser, etc. » Nous saisissons cette occasion de déposer ici ce témoignage oublié d'une sorte de notoriété publique, en faveur du goût fin et délicat de madame de Sévigné.

Il n'y a pas une plus grande menteuse au monde, ni une plus grande étourdie : elle a fait, dit-elle, un roman, même elle en a traité avec je ne sais quel libraire. On lui demande : « Où est le plan de votre » roman? — Je ne sais s'il y en a, répondit-elle, » mais, s'il y en a un, il faut qu'il soit dans ma » tête. »

Ce roman commence par l'histoire de madame de Rohan, de Ruvigny et de Chabot. Madame de Rohan, sachant cela, pria Langey, qui connoît la demoiselle, de lui faire voir ce livre avant qu'on l'imprimât. Elle lut son histoire et pria de changer quelque chose. La fille, au lieu de lui faire voir le manuscrit corrigé, le donne au libraire, en disant qu'elle avoit fait ce qu'on avoit souhaité. Langey alla ensuite chez elle, et il fit tant qu'elle envoya sa sœur dire à l'imprimeur qu'on sursît jusqu'à nouvel ordre. Cette sœur en arrivant trouve un huissier, mené par un laquais de Langey, qui vient saisir les exemplaires. Cela fâcha fort la faiseuse de romans, et elle veut y mettre toute l'histoire du congrès. Cependant elle fut à M. le chancelier, qui dit : « Je » veux voir l'histoire : qu'on m'apporte les exem- » plaires. » Il l'a lue, et, n'y trouvant rien d'offensant pour madame de Rohan, il donna la main-levée. J'ai lu l'ouvrage; il n'y a pas grand'chose, et madame de Rohan est bien au-dessous en toute chose de celle sous le nom de laquelle on a mis quelques endroits de son histoire. Ce livre est meilleur qu'on n'avoit lieu de l'espérer d'une telle cervelle ; il n'y a encore qu'un volume.

Mais voici une belle histoire de la demoiselle : L'hiver de 1660, à un bal où elle étoit, il y avoit un garçon appelé La Villedieu ; il porte l'épée. Ce

garçon sortit du bal, et puis revint en disant qu'on n'avoit jamais voulu lui ouvrir la porte chez lui, et qu'il ne savoit où aller coucher. Notre rimeuse lui offrit son lit, et tout en riant, il va avec elle et demeure à coucher. La mère, je pense, ou le père étoit ici ; elle alla coucher avec sa sœur. Ce garçon tombe malade cette nuit-là, et si malade, qu'il fut six semaines avant que de pouvoir être transporté. Elle eut tant de soin de lui durant son grand mal, que, ne croyant pas en réchapper, il pensa être obligé à lui dire qu'il l'épouseroit, s'il en revenoit. Il en revint, il coucha avec elle trois mois durant assez publiquement ; en voici une preuve : Un jour, entre une et deux, l'été dernier, qu'il faisoit assez chaud,elle et lui étoient encore au lit, et sans chemise : une demoiselle de qui je le tiens y alla pour la voir. La Villedieu ne vouloit point qu'on la laissât entrer ; elle le voulut, et tout ce que La Villedieu put faire, ce fut de reprendre une chemise. Il prit celle de la demoiselle au lieu de la sienne, et comme il la mettoit, cette femme entre, qui remarque quelque chose au-devant, marque infaillible que ce n'étoit point la chemise du cavalier, et elle prit celle de son amant.

Or, La Villedieu s'en est lassé ; elle dit que c'est son mari ; lui dit que non ; elle ne s'en tourmente que médiocrement, et dit : « Pourquoi le contrain- » dre ? s'il ne le veut pas être, qu'il ne le soit pas ? » C'est sur cela qu'elle a fait l'élégie qui suit :

Enfin, chez Clidamis, l'amour vous importune ;
Vous suivez le parti de l'aveugle Fortune.
L'exemple des mortels qu'elle a précipités
Du suprême degré de leurs prospérités,
Des trônes renversés, des nations éteintes,

Qui troublent l'univers par leurs trop justes plaintes,
La foule des héros qu'elle traîne au cercueil
N'ont pu vous garantir de ce superbe écueil.
Pour elle vous quittez une innocente vie
Qui de tant de douceurs avoit été suivie;
Pour elle vous quittez ce paisible séjour,
Où règnent pour jamais l'innocence et l'amour.
Le désir des grandeurs étouffe votre flamme;
La cour et ses appas me chassent de votre âme :
Ma cabane n'est plus digne de vous loger,
Vous êtes courtisan et n'êtes plus berger.
Hé bien! cher Clidamis, suivez votre génie,
Acquérez s'il se peut une gloire infinie;
J'y consens, j'y consens; mes amoureux soupirs
Ne troubleront jamais vos fastueux plaisirs.
Qu'un éternel oubli soit le prix de mes peines;
Renoncez à mon cœur pour des chimères vaines;
A de lâches devoirs sacrifiez des jours
Dont les mains de l'amour devoient filer le cours.
Malgré tant de serments, soyez traître et parjure,
Je souffrirai mes maux sans plainte et sans murmure;
C'est un foible secours que des emportements,
Et vous serez puni par vos propres tourments.
Pour moi, de mon désert, à couvert du naufrage,
Je vous contemplerai dans le fort de l'orage,
Et peut-être qu'un jour de ce tranquille port
Je vous verrai l'objet des caprices du sort.
L'aveugle déité dont vous suivez le char
Sème indifféremment ses faveurs au hasard;
Son inconstante humeur ne peut être arrêtée :
Je la connois, berger, pour vous je l'ai quittée;
Je sais trop de quels biens elle peut vous combler,
Et que c'est dans ses bras qu'on doit le plus trembler.
Quand des siècles entiers de tourments et de peines
Vous auront rebuté de vos poursuites vaines,
Et que vous trouverez que des malheurs nouveaux
Seront l'unique fruit de tous ces longs travaux,
Peut-être, Climadis, que mon simple ermitage
Ne vous paroîtra plus un si mauvais partage;
Vous connoîtrez alors que nos prés et nos bois

Sont un plus doux séjour que le palais des rois,
Et rappelant enfin dedans votre mémoire
De nos tendres plaisirs la bienheureuse histoire,
Vous direz, mais trop tard, qu'ils sont plus précieux
Que l'éclat décevant qui s'étale à vos yeux.
Tous les soins sont bannis des demeures champêtres,
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maîtres.
C'est le lieu des vertus qu'on chasse de la cour,
C'est le lieu, Clidamis, du véritable amour,
Et ce Dieu, qui chérit l'ombre et la solitude,
Vous abandonnera parmi la multitude.
Ne le cherchez jamais sous des lambris dorés,
La fortune et l'amour ont leurs droits séparés;
Où l'une veut régner il faut que l'autre cède;
Hé! quel est donc, hélas! l'ardeur qui vous possède?
Pourquoi vouloir quitter un maître si charmant,
Qui vous rendit heureux, dès qu'il vous fit amant?
Ah! revenez à moi; songez que je vous aime,
Ou plutôt, Climadis, revenez à vous-même;
De votre propre cœur écoutez mieux la voix,
Consultez-le, berger, pour la dernière fois.
Cet aimable captif avoit trop de tendresse
Pour céder aux appas d'une aveugle déesse;
Il est né pour avoir un plus illustre appui,
Et le sort n'eut jamais d'esclaves comme lui (1).

(1) Cette pièce, qualifiée d'*élégie* par Tallemant, est imprimée dans le *Recueil des Poésies de mademoiselle des Jardins*. C'est la première des cinq *églogues* adressées à Clidamis. Le texte, conservé par Tallemant, offre quelques variantes heureuses. Il est, au reste, fort douteux que toutes ces douleurs amoureuses fussent causées par l'infidélité de Villedieu. Clidamis paroît avoir été destiné à faire oublier à mademoiselle des Jardins une première passion. On lit en effet dans l'une des élégies :

J'eus beau représenter à ma foible raison
De mon premier amour la noire trahison;
J'eus beau solliciter dans mes tristes pensées
Tant de divinités qu'il avoit offensées.....
Clidamis et l'Amour sont plus forts que les dieux...

Nous nous arrêtons ici; nos lecteurs seroient peu tentés de

Cette fille fit imprimer tout ce qu'elle avoit fait, où il y a un carrousel de M. le Dauphin qui est joli (1). Cette fantaisie lui vint à cause d'un petit carrousel que fit le Roi en 1662 (2). Après, elle fit une pièce de théâtre qu'on appela *Manlius*, où Manlius Torquatus ne fait point couper la tête à son fils (3). Quoi qu'en dise l'abbé d'Aubignac (4), son précepteur, je ne crois pas que cela se puisse soutenir. Cette pièce réussit médiocrement. Une autre, appelée *Nitétis*, réussit encore moins (5). Or Corneille dit quelque chose contre *Manlius*, qui choqua cet abbé, qui prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il critique aussitôt les ouvrages de Corneille;

nous suivre. Il suffit d'avoir mis sous leurs yeux des fragments qui les mettent à portée de se former une idée du talent poétique d'une femme qui seroit moins oubliée si, dans ses *OEuvres*, quelques vers heureux n'étoient pas noyés parmi une multitude de romans médiocres et de nouvelles dénuées d'intérêt. En proie à la mauvaise fortune, madame de Villedieu travailloit pour ses libraires; plaignons-la, plaignons aussi ses lecteurs, si l'habitant désœuvré d'un château solitaire ouvre encore quelquefois ses *OEuvres*.

(1) C'est une petite pièce en prose et en vers, imprimée à part en 1662.

(2) Le carrousel de 1662 est celui qui a donné son nom à la *place du Carrousel*, devant le château des Tuileries. Toutes ses magnificences ont été gravées dans un admirable volume, imprimé en 1670. Fléchier l'a chanté en vers latins.

(3) *Manlius, tragi-comédie, par mademoiselle des Jardins.* Paris, Gabriel Quinet, 1662, in-12. Cette pièce est dédiée à Mademoiselle.

(4) François Hédelin, abbé d'Aubignac, né en 1592, mourut en 1673. Le plus connu de ses ouvrages est la *Pratique du théâtre*.

(5) *Nitétis, tragédie, par mademoiselle des Jardins*, dédiée au duc de Saint-Aignan. Paris, Gabriel Quinet, 1664, in-12.

on imprime de part et d'autre ; pour sa critique, patience, car il en sait plus que personne ; mais le diable le poussa de mettre au jour son roman allégorique de la philosophie des Stoïciens. Il est intitulé : *Macarise, reine des îles Fortunées* (1).

Patru lui conseilla de mettre son allégorie à la fin du livre, ou tout au plus succinctement à la marge. L'abbé ne le voulut pas croire, et, persuadé qu'un libraire deviendroit trop riche s'il imprimoit un si précieux ouvrage, il le fit imprimer à ses dépens, c'est-à-dire le premier tome. Or, comme il a en tête de faire une académie, qu'en riant on appelle *l'Académie des allégories* (2), il obligea tous les jouvenceaux qui lui faisoient la cour à lui donner des vers pour mettre au-devant de son livre. Il passa plus outre ; Ogier, le prédicateur, ne se put dispenser de lui faire des vers latins ; le bonhomme Giry se vit forcé de lui faire un éloge en prose, et Patru aussi, quoi qu'il pût faire pour s'en exempter. La moitié du premier volume est donc employée à ces éloges, et à cette allégorie, qui rebute tout le monde ; et, ce qui est de pire, le roman est mal écrit, et la galanterie en est pitoyable. Je sais que, sans les avis de Patru, ce seroit bien peu de chose.

L'abbé d'Aubignac a fait mettre son portrait au-devant du livre, avec ces quatre vers, qui apparemment sont de son frère. Il a l'honneur d'en faire aussi mal qu'un autre pour le moins :

Il a mille vertus, il connoît les beaux-arts,
Il étouffe l'Envie à ses pieds abattue,

(1) Cet ouvrage parut en 1664, en 2 vol. in-8°.

(2) On l'appeloit plutôt l'*Académie des allégoriques*. (Voyez les *Mémoires de Sallengre*. Paris, 1715, t. 1er, p. 315.) On y trouve une lettre curieuse d'un sieur Boscheron, sur l'abbé d'Aubignac.

Et Rome à son mérite, au siècle des Césars,
Au lieu de cette image eût dressé sa statue (1).

Corneille, ou quelque *Corneillien*, a fait cet autre quatrain pour mettre à la place du premier :

Il a mille vertus, ce pitoyable auteur,
Et deux mille secrets pour apprendre à déplaire;
Quiconque veut s'instruire au grand art de mal faire
N'a qu'à prendre leçon d'un si rare docteur.

Corneille fit encore le madrigal qui suit :

ÉPIGRAMME.

Cette foule d'approbateurs,
Qui met à si haut prix ta docte allégorie,
Comme elle a ton œuvre enchérie,
Épouvante les acheteurs.
Tu crois que le papier et l'encre qu'il t'en coûte
De l'immortalité t'ouvrent la grande route,
Et que tant de grands noms (2) feront vivre ton nom,
Mais, n'en déplaise à ta doctrine,
Plus on étaie une maison,
Plus elle est près de sa ruine.

Celle-ci est de Cottin :

Ce roman sans exemple en nos mains est tombé,
Mais j'en trouve l'auteur difficile à connoître;
Si j'en crois ses amis, c'est un savant abbé;
Si j'en crois ses écrits, ce n'est qu'un pauvre prêtre.

(1) Il y a au bas du quatrain *Acheman* ; c'est quelque nom retourné. (T.) Tallemant a corrigé le dernier vers : on lit au bas du portrait : *Au lieu de cette image eût fait une statue.*

(2) Ogier, Giry et Patru. On ne connoît pas les autres. (T.)— Despréaux avoit aussi fait des vers sur la *Macarise*; il dit dans sa lettre à Brossette, du 9 avril 1702, qu'il les porta trop tard à l'abbé d'Aubignac. Il les a insérés dans l'édition de 1701, et depuis ils ont toujours été compris dans ses œuvres. (Voyez le Boileau de M. de Saint-Surin, t. II, p. 496.)

Cependant son livre ne se vend point; quand il seroit moins désagréable, il auroit de la peine à en avoir le débit, car les libraires ne sont pas pour lui. Ils disent une plaisante chose : Corneille, dans un in-folio qu'il a fait imprimer depuis cette querelle, s'est fait mettre en taille douce, foulant l'Envie sous ses pieds. Ils disent que cette Envie a le visage de l'abbé d'Aubignac (1). Cependant Corneille, d'assez bonne foi, reconnoît, dans de certains discours au devant de ses pièces, les fautes qu'il a faites; mais j'aimerois mieux qu'il eût tâché de faire disparoître celles qui étoient les plus aisées à corriger. En vérité, il a plus d'avarice que d'ambition, et pourvu qu'il en tire bien de l'argent, il ne se tourmente guère du reste. L'abbé s'opiniâtre, et est si fou que de faire imprimer les autres volumes, à ses dépens s'entend, car, quand il le voudroit, je ne crois pas que personne les imprimât pour rien. On dit qu'il pourroit bien apprendre aux fous un nouveau moyen de se ruiner; car il y a plusieurs volumes, et cela coûtera bon. Il fit et fit faire quantité d'épigrammes contre Corneille, qui toutes ne valoient rien; on n'a pas daigné en prendre copie.

Corneille a lu par tout Paris une pièce qu'il n'a pas encore fait jouer. C'est le couronnement d'Othon. Il n'a pris ce sujet que pour faire continuer les gratifications du Roi en son endroit; car il ne fait

(1) Voyez le *Théâtre de Corneille*, en deux parties in-folio. Paris, chez Louis Billaine, au Palais, 1664. On voit au frontispice le buste de Corneille couronné de lauriers par Melpomène et Thalie. La muse de la tragédie foule aux pieds l'Envie, à laquelle le graveur a donné des traits masculins. Une renommée, qui sonne à la fois de deux trompettes, est placée au-dessus du buste du poète, dont elle proclame la gloire.

préferer Othon à Pison par les conjurés qu'à cause, disent-ils, que Othon gouvernera lui-même, et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne lui-même le timon (1); d'ailleurs ce dévot y coule quelques vers pour excuser l'amour du Roi. Il vous va mettre sur le théâtre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les déclamations de Lucain. Corneille a trouvé moyen d'avoir une chambre à l'hôtel de Guise. C'est dommage que cet homme n'est moins avare ; il auroit étudié la langue et les autres choses où il pèche. Je lui trouve plus de génie que de jugement.

Voici la seule supportable d'entre ces volumes d'épigrammes que l'abbé d'Aubignac et son *Académie des allégories* ont composées contre Corneille :

Pauvre ignorant, que tu t'abuses,
Quand tu nous dis si hardiment
Que toujours le poète normand
Avecque lui mène les Muses !
Il en seroit un foible appui
S'il falloit qu'il les eût portées,
Et s'il les traînoit après lui,
Hélas ! qu'elles seroient crottées !

(1) *Othon* fut représenté en 1665. Louis XIV avoit pris la direction des affaires en 1661, à la mort du cardinal Mazarin, et il put considérer comme une allusion au commencement de son règne ces vers placés dans la bouche d'un courtisan avide du pouvoir :

Sous un tel souverain nous sommes peu de chose ;
Son soin jamais sur nous tout-à-fait ne repose ;
Sa main seule départ ses libéralités ;
Son choix seul distribue états et dignités.
Au timon qu'il embrasse il se fait le seul guide,
Consulte et résout seul, écoute et seul décide ;
Et quoique nos emplois puissent faire de bruit,
Sitôt qu'il nous veut perdre, un coup d'œil nous détruit.
(Othon, *acte 2e, scène 4e.*)

Quelqu'un des *Corneilliens* a fait celle-ci :

Qu'ils étoient fous ces vieux stoïques,
De se piquer d'être apathiques !
Ils manquoient bien de sens commun.
Ceux-ci sont d'une autre nature,
Et comme pourceaux d'Épicure,
Tous grondent quand on en touche un (1).

Les épigrammes qui suivent sont de Richelet :

Hédelin, c'est à tort que tu te plains de moi ;
N'ai-je pas loué ton ouvrage ?
Pouvois-je plus faire pour toi,
Que de rendre un faux témoignage (2) ?

Je me voulois venger de l'aveugle cynique (3)
Qui toujours égratigne et pique,
Et mord comme un chien enragé;
Mais il n'est pas besoin que je le satyrise,
Il fait imprimer *Macarise*,
Ne suis-je pas assez vengé ?

Du critique Hédelin le savoir est extrême ;
C'est un rare génie, un merveilleux esprit !
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier (4) l'a mille fois escrit.

D'une autre façon.

Le célèbre Hédelin est un homme d'esprit ;
Il fait de bons romans, on les lit, on les aime;
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier l'a mille fois escrit.

(1) Le roman de l'abbé d'Aubignac est de la philosophie des stoïciens. (T.)

(2) Richelet est un des approbateurs de l'ouvrage de l'abbé. (T.) — Ces quatre vers de Richelet se trouvent partout.

(3) Il ne voit quasi goutte. (T.)

(4) Pierre du Pelletier, éternel faiseur de mauvais sonnets ; il

Pour revenir à mademoiselle des Jardins, au temps de l'entreprise de Gigery (en 1664), sachant que Villedieu devoit passer à Avignon pour y aller, elle se fit donner trente pistoles par avance sur une troisième pièce de théâtre, appelée *le Favori, ou la Coquette*, qu'elle avoit donnée à la troupe de Molière. Avec cette somme elle s'en va en poste à Avignon. Je crois qu'elle y a fait bien des gaillardises dont je n'ai aucune connoissance.

Elle revint ici vers Pâques; il fut question de faire jouer sa pièce : une comédienne et elle se pensèrent décoiffer; elle querella Molière de ce qu'il mettoit dans ses affiches, *le Favori de mademoiselle des Jardins*, et qu'elle étoit bien *madame* pour lui, qu'elle s'appeloit *madame de Villedieu*, car elle a bien changé d'avis sur cela. Molière lui répondit doucement qu'il avoit annoncé sa pièce sous le nom de mademoiselle des Jardins; que de l'annoncer sous le nom de madame de Villedieu, cela feroit du galimatias; qu'il la prioit pour cette fois de trouver bon qu'il l'appelât madame de Villedieu partout, hormis sur le théâtre et dans ses affiches (1).

en portoit à tous ceux qui faisoient imprimer quelque ouvrage. Il est l'un des mauvais poètes dont le nom s'est le plus souvent rencontré sous la plume de Despréaux.

(1) *Le Favori*, tragi-comédie de mademoiselle des Jardins, fut représenté sur le théâtre du Palais-Royal, au commencement du mois de juin 1665, et le 13 du même mois cette pièce fut jouée à Versailles. C'est ce qu'on voit dans une lettre de Robinet, continuateur de Loret :

Dessus la scène du milieu,
La troupe plaisante et comique,
Qu'on peut nommer *Molièrique*,
Dont le théâtre est si chéri,

Un jour qu'il la fut voir dans sa chambre garnie, une femme, qui étoit encore au lit, dit d'un ton assez haut : « Est-il possible que M. de Molière ne me re- » connoisse point? » Il s'approche entre les rideaux : « Il seroit difficile, madame, que je vous recon- » nusse, » répondit-il. Elle les fait tous lever et ouvrir toutes les fenêtres ; il la reconnoissoit encore moins : « Sans doute, ajouta-t-il, c'est la coiffure de » nuit qui en est cause. — Allez, lui dit-elle, vous » êtes un ingrat; quand vous jouiez à Narbonne, on » n'alloit à votre théâtre que pour me voir (1). »

CCCLXXIV

*MARIGNY (2) ET L'ABBÉ DE ROQUETTE (3).

Marigny, qui n'avoit fait de *Pasquin* il y avoit

Représente *le Favori*,
Pièce divertissante et belle,
D'une fameuse demoiselle
Que l'on met au rang des neuf sœurs,
Pour ses poétiques douceurs, etc.
(*Histoire du Théâtre-François*, t. IX, p. 358.)

Madame de Villedieu adressa au duc de Saint-Aignan une description en vers de la fête de Versailles ; elle y rend justice à Molière :

Ce Térence du temps que l'univers admire,
Dont la fine morale instruit en faisant rire, etc.
(*Œuvres de madame de Villedieu*, t. Ier, p. 409.)

(1) C'étoit apparemment comme spectatrice, car il n'est pas vraisemblable que madame de Villedieu soit jamais montée sur le théâtre, et qu'elle ait fait partie de la troupe de Molière.

(2) Jacques Carpentier de Marigny, l'un des chansonniers de la Fronde. (Voyez l'historiette de *Cérisante et de Marigny*, t. VII, p. 178 de ces Mémoires.)

(3) Gabriel de Roquette, depuis évêque d'Autun. Il passe pour

long-temps, s'avisa de faire une plaisanterie de l'abbé de Roquette, qui prononça une oraison funèbre pour la Reine-mère au Val-de-Grâce. Cet abbé est accusé de longue main de se faire faire ses pièces (1). On disoit que le P. Hercule (2) lui avoit fait l'oraison funèbre de M. de Candale (3), et on disoit : « Voilà un bel ouvrage, c'est un des travaux » *d'Hercule.*» Marigny donc dit par tout Paris qu'il se trouva auprès d'un homme dans une chapelle, qui en se rongeant les ongles s'écrioit à demi-haut : « Racine ! Racine ! — Que voulez-vous dire? lui dit-» il. — C'est, répondit cet homme, que je conçois

l'original du *Tartufe*. Aussi madame de Sévigné dit-elle dans sa lettre à sa fille, du 3 septembre 1677: « Il a fallu aller dîner chez » M. d'Autun, *le pauvre homme !* » Lenet peint les commencements de cet abbé. Il promettoit ce qu'il a tenu. « Je demeurai » deux jours à Chantilly (en 1650), pendant lesquels, j'eus di-» verses conférences avec la princesse douairière (*de Condé*). » Il y avoit auprès d'elle un nommé l'abbé Roquette, assez jeune, » qui ne manquoit pas d'esprit. Il s'étoit introduit dans les bonnes » grâces de la princesse par une dévotion affectée, de laquelle il » masquoit les desseins que son ambition lui faisoit naître. Il » couvroit du même masque les intentions que la tendresse » qu'il avoit pour quelques-unes de sa cour lui faisoit concevoir, » et qu'on a vue depuis éclater avec scandale. » (*Mémoires de Lenet. Collection Petitot*, 2e série, LIII, 110.)

(1) Tout le monde connoît l'épigramme contre l'abbé Roquette, attribuée à tort à Despréaux ; elle est dans la manière de d'Aceilly :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui ;
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

(2) Général des Pères de la doctrine chrétienne. (T.)

(3) Louis-Charles Gaston de Nogaret, de La Valette, dit *le duc de Candale*, mourut à Lyon le 28 janvier 1658.

» bien à cette heure que Racine a raison d'enrager » quand les comédiens représentent mal ses pièces ; » je ne pouvois pas donner la mienne à un homme » qui la jouât si mal que cet abbé *Perroquet* que voilà » en chaire.» Non content de cela, Marigny prit l'occasion de ce qu'on avoit mis, faute d'autres places à Notre-Dame, les filles de Madame dans la chaire de M. de Paris, vis-à-vis de celle du prédicateur, qui étoit M. de Rouen (1), pour faire le dialogue qui suit, dont le Roi a pensé mourir de rire :

MADAME DE LUDRES (2).

Dites-moi, ma chère compagne,
Que venons-nous faire en ce lieu ?

LA GOUVERNANTE.

Nous y venons tous prier Dieu
Pour la Reine (3), l'honneur et de France et d'Espagne.

MADEMOISELLE DE FIENNE.

Pour témoigner notre douleur,
Dedans un temple si célèbre
Nous devrions lui faire une oraison funèbre.

MADAME DE LUDRES.

Ah ! si je le pouvois, ce seroit de bon cœur.

MADEMOISELLE DE FIENNE.

Pour moi, je ferois mieux une oraison *coquette*.

LA GOUVERNANTE.

Ce n'est pas ce qu'il faut en cette occasion.

(1) François de Harlay de Champvalon, archevêque de Rouen, nommé en 1671 à l'archevêché de Paris, mourut en 1695.

(2) Marie-Élisabeth de Ludres, chanoinesse de Poussay, fille d'honneur de Madame (*Henriette d'Angleterre*). Elle passa ensuite chez la Reine, et revint auprès de la seconde Madame. Elle a été maîtresse du Roi pendant environ deux ans.

(3) Anne d'Autriche étoit morte le 20 janvier 1666.

MADEMOISELLE DE FIENNE.

Allons donc où l'abbé Roquette
Va chercher sa *provision*.

CCCLXXV

* BOILEAU-DESPRÉAUX (1).

SONNET IMPROMPTU.

On ne connoissoit jusqu'à présent que les six derniers vers de ce sonnet, publiés par Cizeron-Rival. M. Berriat Saint-Prix est le premier éditeur qui les ait réunis aux œuvres du grand satirique. Tallemant des Réaux a conservé dans ses recueils ce sonnet entier, ainsi que celui de Gilles Boileau qui a donné lieu à l'impromptu.

Le récit de Cizeron-Rival servira d'introduction.

« Un jour, disoit Despréaux, j'étois à souper chez » M. Félix, premier chirurgien du Roi, avec MM. Ra- » cine, de La Fontaine et quelques autres. L'un d'eux » fit voir un sonnet imprimé, qui avoit été fait depuis peu » par mon frère, l'académicien, à la louange de M. Col- » bert. La Fontaine trouva le sonnet bon, et, malgré les » fautes qu'on y fit remarquer, il soutint toujours son » premier avis. — Quoique je ne me pique pas d'im- » promptu, dis-je alors, échauffé par la dispute, je gage » que je m'en vais faire sur-le-champ, et sur le même » sujet, un sonnet qui sera meilleur que celui-là ; et afin » que vous ne croyiez pas que j'aie un sonnet tout fait,

(1) Nicolas Boileau-Despréaux, né à Paris en 1636, mourut à Paris le 13 mars 1711.

» donnez-moi la première rime. — On me donna le mot » de *monde*, et, m'étant mis à l'écart un moment, je fis » un sonnet qui fut préféré à celui de mon frère par la » compagnie, et par M. de La Fontaine lui-même. Il fi- » nissoit ainsi :

» En vain mille jaloux qu'offense ta vertu,
» Et dont on voit l'orgueil à tes pieds abattu,
» De tes sages exploits veulent souiller la gloire,

» L'univers, qui les sait, n'a qu'à les publier;
» Contre tes ennemis laisse parler l'histoire ;
» C'est au ciel qui te guide à te justifier (1). »

Voici les deux sonnets, tels que Tallemant les a conservés.

SONNET DE BOILEAU, LE PAYEUR DES RENTES (2).

Par quel art merveilleux sais-tu dans l'opulence,
Et jusque dans la cour (3) du plus puissant des rois,
De l'austère vertu soutenir tous les droits,
Et du faste insolent réprimer l'insolence (4)?

Mais par quel coup heureux (5), par quel trait de prudence,

(1) *Récréations littéraires, ou anecdotes et remarques sur différents sujets, recueillies par M. C. R.* (Cizeron-Rival.) Paris, Dessaint, 1765, in 12, p. 132. L'anecdote rapportée par Cizeron-Rival paroît avoir été recueillie par Brossette de la bouche même de Despréaux. Les *Récréations littéraires* contiennent un grand nombre de notes que Brossette avoit négligées dans son édition des *Œuvres de Boileau-Despréaux*. Genève, 1716, 2 vol. in-4° ou 4 vol. in-12.

(2) Despréaux s'est bien gardé d'insérer ce sonnet dans les *Œuvres* de Gilles Boileau. Il y a cependant mis un sonnet de Gilles adressé à Colbert. (*Œuvres posthumes de défunt M. B.* Paris, Barbin, 1671, in-12.)

(3) Despréaux dit : Encore s'il y avoit *au milieu de la cour!* (T.)

(4) Belle phrase! *réprimer l'insolence des insolents.* (T.)

(5) Ce *coup* n'est pas trop *heureux* pour l'auteur. Cela sent l'ami de Chapelain. (T.)

As-tu pu sans effort forcer tout à la fois
Et la robe et l'épée à fléchir sous tes lois,
Et chercher leur salut dans leur obéissance (1)?

Ah! qu'il est beau (2), Colbert, quand on est en ton rang,
De graver dans les cœurs, sans répandre de sang,
Du pouvoir les redoutables marques,

Et que l'unique fruit d'un si noble projet
Soit de rendre Louis le plus grand des monarques,
Et toi de ses sujets le plus humble sujet (3)!

Sur-le-champ, en une débauche, Despréaux gagea de faire, sur le même sujet, un sonnet meilleur que celui de son frère, et il gagna.

SONNET IMPROMPTU DE DESPRÉAUX (4).

Ministre sans pareil du plus grand roi du monde,
Qui sans cesse veillant au repos des François,
Fais régner les vertus et refleurir les lois,
Et qui rends en beaux-arts la France (5) si féconde;

Le commerce établi sur la terre et sur l'onde,
Le Batave à l'abri des fureurs de l'Anglois,
Et Bysance tremblant au bruit de nos exploits,
Prouvent de tes conseils la force sans seconde.

En vain mille envieux qu'offense ta vertu
En voyant à tes pieds leur orgueil abattu,
De tes fameux projets veulent souiller la gloire;

L'univers, qui les sait, n'a qu'à les publier;
Contre tes ennemis laisse parler l'histoire:
C'est au ciel qui te guide à te justifier.

(1) Voilà qui est de beau style et pour la versification et pour la morale! (T.)
(2) Il n'est pourtant pas plus beau qu'un autre. (T.)
(3) Je m'en rapporte aux mariages. (T.)
(4) On ne l'a point donné, j'ai voulu l'avoir pour l'histoire. (T.)
(5) Tallemant, à la marge, propose *la Gaule*, pour éviter une répétition contraire au goût et aux règles du sonnet.

CCCLXXVI

FRAGMENTS ÉPARS (1).

M. Mazarin, pour obliger les habitants de ses paroisses à contribuer pour les pauvres, commençoit par leur mettre entre les mains ce qu'il vouloit donner. Chacun alors disoit : « Je donnerai tant, et » moi tant. » Il se contentoit de cela ; puis quand il avoit le dos tourné, ils lui envoyoient ce qu'il leur avoit donné entre eux.

Dans le commerce que le maréchal de la Meilleraye, son père, établit en Madagascar (2), un des fils d'un des princes du pays fut cajolé par les François, et vint à Paris, où il fut baptisé. Il a de

(1) Ces fragments sont tirés du portefeuille de des Réaux. Il reste encore quelques anecdotes qu'il ne nous a pas été possible de déchiffrer.

(2) Une compagnie des Indes Orientales fut formée en 1642, mais elle ne réussit point. Le maréchal de La Meilleraye soutint seul l'entreprise en envoyant de temps à autre quelques vaisseaux et des munitions à Madagascar. Le duc de Mazarin céda ses droits à la nouvelle compagnie, fondée par une déclaration du Roi, enregistrée au parlement le 1er septembre 1664. Il y avoit pris un intérêt de 100,000 francs, et s'étoit seulement réservé le matériel existant dans les forts et autres établissements. (Voyez la *Relation de l'établissement de la compagnie des Indes Orientales*, par Charpentier. Paris, Cramoisy, 1666, in-4°, p. 48.) Cette entreprise n'eut aucun succès ; en 1675, la compagnie se vit dans la nécessité de remettre au roi l'île de Madagascar, et deux ans après tous les François restés dans cette île furent massacrés par les naturels du pays. (Voyez l'*Histoire philosophique* de Raynal. Genève, 1780, t. II, p. 307.)

l'esprit, mais le Mazarin veut qu'il soit dans une grande dévotion, à quoi l'autre n'a nulle pente : il l'a relégué en divers endroits, et toujours ce garçon a trouvé moyen de s'y divertir. Enfin il l'a fait revenir auprès de lui, où il le fait enrager (1).

Sévigny obligea Chastellet(2), qui étoit plus homme de lettres que d'épée, à se battre contre lui. Chastelet, l'ayant désarmé, lui rendit son espée, mais lui ôta son manteau, qui valoit mieux, et en fit le conte partout.

Madame de Coulanges (3) (écrivoit) à l'abbé

(1) Armand-Charles de La Meilleraye, duc de Mazarin, à cause de son mariage avec Hortense Mancini, nièce du cardinal, n'a eu d'autre célébrité que celle de ses pieuses extravagances. La série en seroit longue. (Voyez la note de notre édition de *Sévigné*, tome 1er, page 266.)

(2) Paul Hay, sieur du Chastelet, maître des requêtes et conseiller d'état, membre de l'Académie Françoise, auteur de divers ouvrages politiques, composés dans l'intérêt du cardinal de Richelieu, mourut en 1636. Ainsi ce fait auroit précédé de huit années le mariage du marquis de Sévigné avec Marie de Rabutin-Chantal.

(3) Marie-Angélique du Gué-Bagnols, femme de Philippe-Emmanuel de Coulanges, et l'une des plus spirituelles de son temps; son mari étoit cousin-germain de madame de Sévigné. Née en 1641, madame de Coulanges est morte dans son hôtel, rue des Tournelles, le 3 août 1723, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; elle a été inhumée sous la chapelle des Coulanges, à l'église des Filles-de-Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. (*Notes manuscrites à la suite* d'une copie des *Mémoires de Coulanges*, reliée aux armes d'Ormesson. *Bibliothèque de l'éditeur.*) La date du jour a été recueillie, en 1834, sur le cercueil même de madame de Coulanges, par M. Godde, architecte de la ville; des réparations avoient rendu l'ouverture du caveau nécessaire. M. Godde et M. Gauthier de Claubry, le savant chimiste, ont bien voulu nous communiquer les notes très-curieuses qu'ils ont recueillies dans cet asile de la mort.

Testu (1) : « J'ai trouvé votre femelle, ou *fumelle.* » C'étoit mademoiselle de Crenan (2), qui alors étoit aussi maigre que lui.

Sachet, curé de Saint-Gervais, exhortant madame de Coulanges à offrir en sacrifice à Dieu tous ses maux, dit entre autres choses : « Offrez-lui ce petit » cul escorché » (*elle avoit fait une chute*). Elle eut bien de la peine à s'empêcher de rire, et dès qu'il fut parti, elle en fit le conte à son mari, et en rit tellement qu'elle se porta toujours de mieux en mieux. M. de La Trousse le sut et en parla au Roi ; cela a fort mortifié le curé. Elle jouit de dix-huit mille livres de rente, a un carrosse, et son mari est toujours à pied, chansonnant sans cesse. Il a donné son recueil de chansons à Mademoiselle (3), et elle lui a donné son portrait, chose rare pour ces per-

(1) Jacques Testu, abbé de Belval, prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre, membre de l'Académie Françoise, mourut en 1706. Homme à *vapeur*, il étoit bizarre et capricieux. On lui fit cette épitaphe :

Cy gît un abbé froid et sec,
Dont la vigueur fut endormie
Dans le dernier temps de sa vie ;
Il ne lui restoit que le bec
Dont il becquetoit son amie.

(2) Élisabeth de Perrien, demoiselle de Crenan, fille d'honneur de la Reine, mourut en 1700.

(3) L'exemplaire autographe du recueil des chansons de Coulanges, présenté à mademoiselle de Montpensier, est à la Bibliothèque du Roi. Il est précédé d'une dédicace en chanson. Une belle reliure moderne, en maroquin vert, a remplacé l'ancienne. Ce recueil contient des poésies inédites qui donnent des éclaircissements sur quelques passages des lettres de madame de Sévigné.

sonnes. Il a un cabinet de portraits dont on parle assez (1).

C'est chose certaine que M. de Lauzun a aimé sa femme avant qu'elle fût mariée, et comme en ce temps il étoit peu spirituel, elle le traita de sot, et il s'en est toujours souvenu depuis.

La Feuillade dit que le maréchal de Bellefonds c'est Dieu, le Roi M. Colbert et M. de Louvois.

La Vallière (2), dès l'âge de quatre ans, avoit une estampe du Roi, et disoit qu'elle vouloit être sa maîtresse. Ce fut elle qui eut l'adresse de se faire faire fille de Madame.

La Fare, étant devenu un des capitaines des gardes de Monsieur, épousa la fille unique de Ventelet (3), écuyer de la grande écurie, mari de la du Plessis, suivante de mademoiselle de La Vallière. Le père et la mère gardèrent toujours le petit trou de logis, à petite porte carrée, qui est dehors de la grande écurie, mais qui en dépend. Madame de La Fare y loge aussi et le train est là auprès. Il y a un suisse qui est plus près que la maison ; c'est le sujet de la plaisanterie qui suit :

(1) Madame de Sévigné écrivoit à sa fille : « Le cabinet de » M. de Coulanges est trois fois plus beau qu'il n'étoit : vos pe- » tits tableaux sont dans leur lustre, et sont placés dignement. » (*Lettre du* 13 *novembre* 1673.)

(2) Louise-Françoise de La Baume Le Blanc de La Vallière, encore plus célèbre par son repentir que par ses fautes.

(3) Charles-Auguste, marquis de La Fare, né en 1644, capitaine des gardes-du-corps de Monsieur, frère de Louis XIV, épousa, au mois de novembre 1684, Louise-Jeanne de Lux de Ventelet. Il la perdit le 28 décembre 1691. On a de La Fare des Mémoires estimés et des poésies faciles. Ses mémoires ont été insérés dans la Collection Petitot, 2e série, t. LXV, p. 121.

Harangue du député des treize cantons à madame de Ventelet.

Mon tame, moy fiens devers toy
Pour à toy faire de pon foy
  Mon très humble rimontrance,
  Et aussi mon rivirance
  De li part d'essi cantons.

Mon tame, nous ti supplions
Faire grantir ton petit porte,
Autrement, le diaple m'emporte!
Tu ty moques de mon nation
Aveque ton cheti maison,
De l'y mettre mon camarate
Armé de son grand halibarte;
L'estre plus gros que ton hostel;
Tous lé passants si ri de sti pauvre Michel,
Sur le sueil de ton maisonnettes,
Propre pour li marionnettes.
Il est dimache que sti garçon,
Qui pour toy a trop bon façon,
Soit comme in saint dedans son niche.
Toy faut i pente in pié de piche
Avec in petit cloche au bout;
Car toy l'intendre bien partout;
Et si toy veut d'in Suisse li figure
Party! toy peux l'y poutter en peinture.

FIN.

ADDITIONS.

Une publication de Mémoires comme ceux de Tallemant des Réaux laissera toujours beaucoup à désirer. L'éditeur a mis tous ses soins à rapprocher du texte ce qui pouvoit l'éclaircir ou le développer ; mais il ne peut se dissimuler que son travail est encore bien imparfait. Des matériaux ont été mis à sa disposition, durant le cours de l'impression, quand il n'étoit plus possible de leur donner place. Désirant cependant de ne rien négliger de ce qui peut faire mieux connoître Tallemant et le temps où il a vécu, il fera ici un petit nombre d'additions aux notes répandues dans l'ouvrage.

M. VIÈTE (t. II, page 88).

M. Feuillet, notre confrère, dans la Société des Bibliophiles François, nous a communiqué un fragment relatif à ce savant mathématicien. Il est emprunté aux Mémoires du médecin Hugues de Salins, né à Beaune en 1632, et mort en 1710.

« M. Viète, maître des requêtes, natif de Fontenay » en Poitou, mourut à Paris l'an 1603. Il étoit fort » savant en mathématiques. Étant très-malade, la prési- » dente Dolet le pria de se confesser à un prêtre et de » se servir d'un médecin. Il dit qu'il n'avoit que faire » de l'un ni de l'autre. Elle lui remontra que, s'il mou- » roit ainsi, sa fille ne trouveroit pas de parti, comme » fille d'un athée ; ce qui le fit résoudre à se confesser. » Pour un médecin, il dit qu'il n'en vouloit point, si ce

» n'étoit M. Duret, à la charge qu'en ses visites il l'en-
» tretiendroit de mathématiques, esquelles on disoit qu'il
» étoit savant. Il appela un jour Joseph Scaliger *maître-*
» *ez-arts*, qui lui répondit qu'il étoit gentilhomme de
» bon lieu, et qu'il n'avoit appris les bonnes lettres que
» pour ornement de sa noblesse. M. Viète étoit quelque-
» fois trois jours et trois nuits sans boire, manger, ni
» dormir, méditant quelque point difficile des mathéma-
» tiques. M. Viète avoit pour familier et pour domesti-
» que, et qui faisoit la plupart de ses affaires, un nommé
» Aleaume, qui devint aussi par ce moyen grand mathé-
» maticien, et eut presque tous les livres de M. Viète
» après sa mort. » (*Mémoires manuscrits et autographes de Hugues de Salins*. Bibliothèque de M. Feuillet.)

HISTORIETTE DE MADAME DE MONTAUSIER

(t. III, p. 233).

Nous devons à M. Louis Paris, de Rheims, la communication d'une lettre en vers envoyée par M. le Prince à madame de Montausier, à la naissance de son fils. Le temps nous apprendra sans doute le nom du poète qui a servi de *secrétaire* au grand Condé. En attendant, nous déposons ici ces vers de société, dont les Mémoires de Tallemant donnent la clef. Ils se sont trouvés dans les manuscrits du chanoine Favart.

ÉPITRE DE M. LE PRINCE A MADAME DE MONTAUSIER.

Bien soit venu l'enfant nouveau,
Si frais, si gaillard et si beau!
Bien soit à sa mèr' délivrée,

Après tant de peine endurée!
Et bien soit à son père aussi,
Car sans père il ne fut ici.
Telle est du ciel la loi sévère,
Qu'il faut qu'un enfant ait un père;
On dit même quelquefois
Tel enfant en a jusqu'à trois;
Et qui n'en voudroit rien rabattre
En pourroit conter jusqu'à quatre.
Mais venons à l'enfant nouveau
Si frais, si gaillard et si beau.
En est-il un dessus la terre
Qui fût né si près d'Angleterre,
Si Paris étoit à Calais,
Ou qu'il en fût encor plus près (1)?
Je connois dans ses destinées
Qu'il vivra plus de cent années,
Et qu'il aimera le bon vin,
Les jeux, la danse et Peloquin (2)!
De ses ayeux, dans notre histoire,
Il ternira toute la gloire;
Il sera l'appui de nos rois,
Et le protecteur de nos loix.
Tel enfant ne se pouvoit faire
Que par son père et par sa mère,
Si ce n'étoit que par hazard
La grand-mère (3) y pût avoir part,

(1) Madame de Montausier eut un fils qui ne vécut pas. Il paroît qu'elle accoucha à Calais.

(2) Demoiselle de compagnie que madame de Montausier maria avec Lagrange, lieutenant de roi de la ville et citadelle de Saintes. (Voir les historiettes, t. III, p. 254.)

(3) La marquise de Rambouillet. (Voyez les historiettes, t. III, p. 211.)

Car elle est du sang des Vivonne
Et de plus très-belle et très-bonne,
Et, du temps qu'elle s'en mêloit,
Très-beaux et très-bons les faisoit,
Car elle est du sang de Savelle,
Et, de plus, très-bonne et très-belle.
Pour sa mère, l'on n'en dit rien ;
Son entretien fait notre bien ;
Mais ce qui fait qu'il faut s'en taire,
C'est que l'on ne l'entretient guère,
Car qui pourroit l'entretenir,
Jamais il ne voudroit finir :
On diroit qu'elle vaut sa mère,
Même presque autant que son père,
Et que son esprit et ses yeux
Sont un vrai chef-d'œuvre des cieux.
C'est ce qui fait que La Moussaye,
Jour et nuit en son cœur essaye
De trouver la raison pourquoi
Elle a contre lui tant d'esmoi (1) ;
Car il est serviteur fidèle
De son fils, de sa fille et d'elle,
Et pour le papa Montausier
Il iroit jusqu'à Saint-Dizier.
Pour Arnauld (2), qui sent que l'on l'aime,
Au diable s'il feroit de même ;
Il n'iroit pas jusqu'à Conflans,
Ni pour papa ni pour maman ;
Mais pour eux monseigneur le prince

(1) Tallemant en fait connoître le motif. (Voyez t. III, p. 248.)

(2) Arnauld de Corbeville, l'un des poètes de la Guirlande de Julie, étoit le très-bien venu à l'hôtel de Rambouillet. (Voyez son historiette, t. IV, p. 53.)

Quitteroit bien cette province,
Et quoique son pauvre *dada*
Demeure court à Lérida (1),
Après avoir repris haleine,
Avec un picotin d'aveine,
Il iroit jusqu'à Carthagène
Pour servir la maison d'Angenne.

HISTORIETTE DE MADAME PILOU

(t. VI, page 60).

On lit dans les manuscrits de Favart, chanoine de Rheims, conservés à la bibliothèque de cette ville, une épître en vers du poète Perrin, l'auteur de la *première comédie françoise, en musique, représentée en France*. La pièce doit être inédite, car on ne la trouve pas dans les deux éditions de ses *œuvres* (2). Nous devons à M. Louis Paris, de Rheims, la communication d'un fragment de cette épître, relatif à la barbe *vénérable* de la bonne madame Pilou. Perrin s'y permet un peu de médisance. A l'entendre, la vieille dame auroit plus d'une fois colporté des billets doux, mais il n'auroit pas osé le lui dire en face. Les lecteurs trouveront sa réponse

(1) Le duc d'Enghien fut obligé de lever le siége à Lérida, le 17 juin 1646. Ce mot donne la date de l'épître.

(2) *Recueil de poésies de M. Perrin*, Paris, Jean Henault; 1655, in-12; *les Œuvres de poésies de M. Perrin*, Paris, Etienne Loyson, 1661, in-12. Perrin avoit publié précédemment *Divers insectes, pièces de poésies*. Paris, Jean Duval, 1645, petit in-12. Il ne s'est pas nommé dans cette première édition de ses *insectes*.

dans l'historiette que Tallemant lui a consacrée. Voici le passage :

O vous, barbe à triple étage,
Qui savez le tripotage
Du poulet et du message
Mieux que monsieur de Ménage
Ne sait le fin du langage,
N'est-il pas vrai, la Pilou ?
Parmi le sexe volage,
Le plus sage est le plus fou !

MADAME DE GONDRAN (t. VII, p. 196).

Gondran paroissoit être jaloux d'un gentilhomme, nommé La Vespière, et il en querelloit sa femme : « C'étoit, dit Tallemant, un bon gros *dada* qu'elle » n'aimoit point. »

Ce M. de la Vespière étoit un gentilhomme des environs de Rheims, qui avoit une femme fort avare. Maucroix le peint très-plaisamment dans une petite comédie composée pour le divertissement de l'abbesse de Saint-Étienne, fille de la marquise de Rambouillet. Cette pièce n'a jamais été imprimée. En voici le prologue :

Nous prétendons jouer monsieur de La Vespière ;
C'est un noble bâti de gentille manière ;
Ses discours, ses exploits, les traits de son esprit,
Serviront de sujet à ce digne récit. . . . .
Mais figurez-vous bien un noble de campagne
Reclus dans sa chaumière avecque sa compagne,
Chaste, prude, fort laide, au teint jaune et hâlé,
Et tirant quelque peu sur le cochon brûlé.

Sa dure et sèche main, depuis son mariage,
N'a pu souffrir des gants le fâcheux esclavage ;
Mais cette noble main, nourrice de dindons,
A versé mille fois le lait clair aux cochons.
Quant à monsieur leur fils, leur unique espérance,
C'est un aimable enfant ; il garnit bien sa panse,
Et toujours dans la main il tient quelque morceau
De flan ou de pâté, de tarte ou de gâteau.
Il a sur son jupon cent taches bien écrites,
Et son petit minois crasseux de pommes cuites.
Monsieur de La Vespière, au reste, est un seigneur
Délicat, tête-bleu ! dessus le point d'honneur ;
Dans la Flandre autrefois il a bien fait des siennes, etc.

(*Poésies de Maucroix*. Manuscrit de Rheims, 2e part., p. 1re.)

MADAME DE VERVINS (t. VIII, p. 79).

L'éditeur s'est aperçu, depuis l'impression, qu'il avoit négligé de rapprocher du texte de Tallemant une autorité, légère en apparence, mais qui vient encore prouver combien Tallemant est exact dans ses récits.

On voit dans l'historiette de madame de Vervins que sa cruelle manie étoit de fustiger servantes, laquais et pages, et qu'elle mit un jour dehors une fille qu'elle avoit fait étriller de telle sorte que la malheureuse en mourut. Le fait se passa en effet au mois d'août 1651. Loret en rend compte dans sa gazette en vers, et il nous apprend, en outre, que dans son indignation la populace pilla l'hôtel de la méchante maîtresse. Son récit vient à l'appui de celui de Tallemant. La gazette de Loret étant devenue rare, nous en reproduirons ici le passage :

« On m'a dit, pour chose assurée
» Et qui n'est que trop avérée,
» Qu'une dame qui rime à *Vins*,
» Étant peut-être entre deux vins,
» Avoit, d'une façon cruelle,
» Sur le cul d'une demoiselle,
» Qu'on tient un peu maigre et flouet,
» Appliqué tant de coups de fouet,
» Que la pauvrette dans la rue,
» Toute sanglante et toute nue,
» Par les fenêtres se sauva,
» Ce qui le peuple souleva.
» Maint bourgeois prend la hallebarde,
» Tel assaut, tel se met en garde.
» Les soudrilles, dont le destin
» Est d'aimer à faire butin,
» Accouroient pour faire pillage,
» Mais on en fit quelque carnage,
» Et tant de coups furent rués,
» Que plusieurs en furent tués.
» La rumeur devenant plus forte,
» On brisa vitre, on rompit porte;
» Canailles, filoux et pendarts
» Abordoient là de toutes parts :
» Bref, si fort s'accrut le tumulte,
» Que de peur d'un plus grand insulte,
» Cette dame s'enfuit exprès
» Et se sauva par les marets.
» Pour la demoiselle fouettée,
» Qui de tous étoit écoutée
» Aveque grande attention,
» Et même avec compassion,
» Elle dépeignoit sa maîtresse
» Plus barbare qu'une tigresse,

» Qui se plaît, tant son cœur est dur,
» De fouetter jusqu'au sang tout pur ;
» Que ses malheureux domestiques
» Passent très-souvent par les piques,
» Et qu'elle n'a de plaisir tel,
» Que quand, par un courroux mortel,
» De sa propre main elle étrille
» Quelque page, laquais, ou fille,
» Exerçant ce métier abjet
» Ordinairement sans sujet (1).»

Dans la lettre suivante, Loret fait une plaisante énumération des objets divertis dans le pillage, que de bonnes âmes auroient fidèlement rapportés à M. de Vervins, et ici il nomme la dame.

« La plupart de ceux qui, mutins,
» Pillèrent monsieur de Vervins,
» Ont restitué quelques hardes :
» Premièrement deux hallebardes,
» Quatre fourreaux de pistolets,
» Deux morions, trois gantelets,
» Un tabouret, un pot de chambre,
» Un bracelet de couleur d'ambre.
» Un peigne, un pourpoint, un chausson,
» Un gros diamant d'Alençon,
» Un ruby de la vieille roche,
» Un verre, un godet, une broche,
» Des tableaux qu'on avoit percez,

(1) Loret, *Muse historique,* lettre du 13 août 1651. On remarquera l'expression *sans sujet :* c'étoit alors l'usage de fouetter, pour les moindres fautes, les pages et les laquais.

» Des pots que l'on avoit cassez,
» Un couple de tambours de basques,
» Deux couettes, deux gants et deux masques,
» Une image de Cupidon,
» Un échiquier, un guéridon,
» Le premier livre de Cassandre,
» Le troisième de Polexandre,
» Un beau traité du Paradis,
» Quatorze tomes d'Amadis,
» Un almanac de six cent trente,
» Un contrat de cent sols de rente,
» Douze robes, sept cotillons,
» Sans compter tout plein de haillons,
» Tant de serge que d'étamine ;
» Des devants de toile très-fine,
» Pour mettre à l'entour des tétins ;
» Je ne sais combien de patins ;
» De la graisse pour le visage,
» Deux ou trois lopins de fromage,
» Et mille autres meubles menus,
» Lesquels sont enfin revenus :
» Mais pour les pistoles d'Espagne,
» Les beaux cabinets d'Allemagne,
» Du linge en grande quantité,
» Des tapis d'hiver et d'été,
» Et cent autres choses fort belles,
» On n'en a ny vent ny nouvelles. »

(Loret, *Muse historique*. Lettre du 20 août 1651.)

EXTRAVAGANTS, VISIONNAIRES, ETC.

SUR L'ABBÉ MICHEL DE SAINT-MARTIN (t. IX, p. 195).

On lit dans le Ménagiana :

« Quand cet abbé de Saint-Martin vint au monde, il » avoit si peu la figure d'un homme, qu'il ressembloit » plutôt à un monstre. On fut quelque temps à délibérer » si on le baptiseroit. Cependant il fut baptisé, et on le » déclara homme par provision. Il étoit si disgracié de la » nature, qu'on l'a appelé toute sa vie l'*abbé Malotru*. » Il étoit de Caen. (*Menagiana*, t. II, p. 95, édit. de » 1715.)

L'éditeur a trouvé de curieux détails sur cet abbé dans un recueil manuscrit du temps. Le passage étoit trop étendu pour être placé en note. Voici ce qu'on lit dans ce *Recueil :*

« Il est parlé dans le *Ménagiana* de l'abbé de Saint- » Martin, de Caen, autrement l'*abbé Malotru*. Au retour » de M. le chevalier de Chaumont de son ambassade de » Siam (1), quelques personnes voulurent s'en divertir à » Caen. Il y en eut trois qui se firent faire des habits de » mandarins. Ils furent trouver l'abbé, ainsi habillés, avec » un truchement, pour lui dire que le roi, leur maî- » tre, ayant entendu parler de ses belles et très-rares

(1) Le chevalier de Saint-Chaumont arriva à Brest le 18 juin 1686. (Voyez la *Relation* de son ambassade.—Amsterdam, Pierre Mortier, 1686, in-12, p. 148, et le *Journal du Voyage de Siam, par l'abbé de Choisy*, Paris, Cramoisy, 1687, in-12, page 651.)

» qualités, avoit fait demander au Roi la permission de » l'emmener avec eux, s'il y vouloit bien venir, pour » convertir à la foi chrétienne tout le royaume de Siam; » que Sa Majesté Siamoise avoit conçu une si haute idée » de sa personne sur son portrait, qu'Elle en vouloit » faire son premier mandarin. L'abbé fit son compli- » ment à un honneur si extraordinaire, et donna ordre à » ses affaires pour partir incessamment; mais quand on » s'en fut bien diverti, on supposa un ordre d'en haut.

» L'*abbé Malotru* disoit un jour la messe aux Cor- » deliers de Caen, à un autel, où il y avoit un tableau de » la Cène du Seigneur, où il s'étoit fait peindre pour un » des douze apôtres; c'étoit Judas, à ce que disoit M. de » Lasson (1). Au premier *Dominus vobiscum*, l'abbé s'ap- » perçut que ce même M. de Lasson rioit avec un de ses » amis; il se douta, avec raison, que c'étoit de lui, ne dit » mot et acheva sa messe; après quoi il envoya chercher » un sergent pour faire assigner Lasson en réparation » d'honneur, pour avoir ri de lui pendant qu'il célé- » broit. M. de Lasson dessinoit parfaitement bien; il en » fit le portrait tel qu'il étoit pendant qu'il disoit la messe. » L'affaire fut portée au bailliage, où tout Caen se

(1) Nicolas de Croismare, sieur de Lasson, cultivoit avec une égale ardeur les lettres, les arts et les sciences. Il écrivoit avec facilité en prose et en vers; il étudioit la physique et la chimie, mais en cachette. La chimie sentoit alors la cabale; on comptoit plus de chercheurs de la pierre philosophale que de simples chimistes. Aussi, cette science, poursuivie comme une branche de la magie, s'entouroit du plus grand mystère. M. de Lasson aimoit passionnément la peinture, et il la cultivoit avec succès. Cette grande diversité de connoissances, comme il arrive presque toujours, l'empêcha d'en approfondir aucune. Il mourut à Caen, le deux juin 1680, à l'âge de cinquante et un ans. (*Origines de Caen* (par Huet), Rouen, 1706, in-8, p. 429.)

» trouva pour entendre les plaidoyers de ces deux célè-
» bres personnages, l'un par sa folie, et l'autre par son
» esprit. Après que l'abbé eut fait son plaidoyer, qu'il
» commença dès la création du monde, Lasson, déployant
» son portrait : — Messieurs, dit-il, il est vrai que je ne
» me suis pu empêcher de rire en voyant la figure de
» l'abbé de Saint-Martin, et je l'apporte ici, persuadé
» que je suis que, tout *Catons* que vous êtes, vous ne
» pouvez vous dispenser d'en faire de même, et je de-
» mande que cette figure soit mise au greffe et paraphée
» *ne varietur*, comme la meilleure pièce de mon sac. —
» Les juges, qui ne purent s'abstenir d'éclater de rire en
» voyant une si burlesque figure, se levèrent de leur
» siége, et renvoyèrent les parties hors de cour et de
» procès, dépens compensés.

» Si le portrait de l'abbé étoit si risible, c'est parce que
» l'original étoit fort laid, et qu'il avoit toujours neuf
» calottes sur la tête pour se garantir du froid, avec une
» perruque par-dessus, qui étoit toujours de travers et
» mal peignée; de manière que sa figure n'étoit jamais
» dans une situation naturelle. Il avoit neuf paires de
» bas l'une sur l'autre, comme neuf calottes. Son lit étoit
» de brique, sous lequel il avoit un fourneau, où il faisoit
» faire du feu, pour se donner tant et si peu de degrés de
» chaleur qu'il en souhaitoit. Ce lit n'avoit qu'une fort
» petite ouverture par où il se couchoit, comme ceux
» de bois des Espagnols (1).

(1) L'abbé *Malotru* suivoit rigoureusement les préceptes de Jean-Charles de Lorme, premier médecin de trois de nos rois, et il n'en faut pas être surpris, car l'abbé de Saint-Martin a publié toutes ces singularités dans un petit livre intitulé : *Moyens faciles et éprouvés dont Monsieur de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois, et ambassadeur à Clèves pour le duc de Nevers, s'est servi pour vivre près de cent ans, par Michel*

» Il est l'inventeur de ces petites chaises qu'un homme » tire, et qu'on nomme à Paris *vinaigrettes*. Il en avoit » une où il se faisoit traîner dans les rues de Caen.

» Il aimoit la gloire ; c'est ce qui lui a fait faire la dé- » pense d'embellir la ville de beaucoup de statues qu'il » a fait élever dans les places publiques. Il avoit fait » graver sur sa porte : *Non nobis, sed reipublicæ, nati* » *sumus*. Il a aussi dépensé tout son bien pour le public, » et il est fondateur d'une chaire de théologie et de plu- » sieurs prix destinés pour la récompense des bons poètes » et des habiles musiciens. » (*Recueil de pièces manuscrites du XVIIe siècle*, in-4°, bibliothèque de l'éditeur.)

de Saint-Martin, escuier, seigneur de La Mare du Désert, prêtre docteur de théologie de l'université de Rome, et protonotaire du Saint-Siége. Seconde édition, à Caen, chez Marin Yvon, 1683. Ce livret est un trésor de bizarrerie. Il n'y parle pas seulement du docteur de Lorme, il y passe en revue tous les empiriques du temps, tels que le chevalier Talbot, Ammonio, le prieur de Cabrières, les capucins du Louvre, etc., etc. Il dit qu'à l'exemple de de Lorme, il couche dans un lit de brique avec des bottines de cuir bouilli ; et même il donne l'adresse de l'ouvrier qui les lui fabriquoit.

FIN DES ADDITIONS.

DERNIERES OBSERVATIONS

DE L'ÉDITEUR.

Nous regrettons d'avoir été obligé de livrer à l'impression dès le mois de mars dernier la notice sur Tallemant des Réaux; il auroit mieux valu, sans doute, n'y mettre la dernière main qu'après avoir terminé la publication et obtenu les documents nouveaux que nous faisoient espérer les recherches que nous n'avons cessé de faire, aidé de quelques-uns de nos amis; mais on ne pouvoit publier les *Historiettes* sans les faire précéder des notions jusqu'à présent obtenues sur leur auteur.

Les preuves que nous avons rassemblées de l'existence personnelle et littéraire de Tallemant des Reaux, les témoignages honorables de plusieurs contemporains, dont nous avons eu soin de l'environner, l'existence matérielle de ses manuscrits autographes, déposés entre nos mains, ou faisant partie de notre cabinet, et surtout l'originalité franche et naïve de l'écrivain, ont facilement convaincu le plus grand nombre de l'authenticité des Mémoires de des Réaux. Il s'est cependant rencontré quelques personnes plus difficiles à satisfaire, qui, taxant nos preuves d'insuffisance, et peut-être portées à la contradiction et au paradoxe, ont mis les historiettes au rang des créations fantastiques, et les ont considérées comme un de ces pastiches attribués à un mort, dont la famille éteinte ne peut plus réclamer. On a donc été jusqu'à assigner aux récits de Tallemant une origine semblable à celle de Mémoires mo-

dernes, que chacun nommera facilement, qui récréent le lecteur, lui font désirer d'être trompé, et dont le spirituel auteur n'a jamais sérieusement cherché à établir la légitime filiation.

Dans cette position particulière, on ne pouvoit, pour la seconde fois, lancer Tallemant dans le monde, comme un enfant perdu, sans le munir des titres qu'il avoit à inspirer de la confiance. Ne falloit-il pas que, tombé aux mains d'un lecteur défiant, Tallemant, livré à une publicité qu'il paroît avoir toujours redoutée, pût répondre aux questions qu'on n'auroit pas manqué de lui adresser ; qu'il pût dire qui il étoit, d'où il venoit, où il avoit dormi pendant un siècle et demi, et pourquoi, à l'exemple de Conrart, qu'il n'aimoit pas, il avoit gardé un *silence* si obstiné? Il a donc été indispensable de mettre en tête du livre une notice historique et littéraire, et de se contenter, de ce que nous savions alors sur notre écrivain.

Cependant, l'inconvénient que nous avions prévu est *heureusement* arrivé. Au moment où nous écrivions la notice, une grande obscurité régnoit encore sur plusieurs points de la vie de Tallemant. Ainsi, nous pensions avec raison que des Réaux, converti par le Père Rapin, étoit rentré dans le giron de l'église; mais ce fait important restoit au rang des présomptions, et l'époque de cette conversion étoit ignorée. Le jour de la mort de Tallemant n'avoit pu être indiqué que par une vague approximation.

Une découverte toute récente, due au zèle infatigable de M. Louis Paris, archiviste de Rheims, et l'un des conservateurs de la bibliothèque de cette ville, est venu fixer des dates et dissiper plusieurs incertitudes.

En parcourant des recueils manuscrits, rarement consultés, M. Louis Paris a trouvé un extrait, tiré de Mémoires plus étendus, composés par François Maucroix, chanoine de Rheims, ainsi qu'un petit volume manuscrit, contenant les poésies de Maucroix, et un assez grand nombre de lettres écrites à différentes personnes. Ce dernier manuscrit est de la main du chanoine Favart, ami de Maucroix, et qui demeuroit dans sa maison.

Parmi ces poésies, sont deux épîtres adressées à des Réaux. Dans l'une, Maucroix appelle ce dernier du nom d'*Astibel*, l'un des enchanteurs du roman de l'Amadis. En donnant ce nom à des Réaux, Maucroix caressoit une des chimères de l'imagination de son ami; on sait que Tallemant, dans sa jeunesse, étoit *fou d'Amadis*, et que ses frères lui donnoient en riant le titre de *chevalier* (1). L'épître commence par ces vers :

Cher Astibel, c'est fait de moi;
L'archiduc est près de Rocroi,
Qui jette partout l'épouvante, etc. (2).

A la marge de cette pièce, on lit dans le manuscrit cette note de Maucroix :

« Astibel, sage enchanteur, favorable à Amadis, c'est » des Réaux, qui abjura, le 17 juillet 1685, entre les » mains du R. P. Rapin. L'abbé Tallemant, dit *le père*, » est frère de des Réaux ; le jeune, qu'on appelle *le fils*,

(1) Historiette des *Amours de l'auteur*, page 90 de ce volume.

(2) Cette épître a été imprimée dans l'édition donnée par M. Walkenaer (*Poésies de La Sablière et de Maucroix*, page 282, vers 15); mais elle y est confondue avec une autre épître adressée à Cassandre. La seconde épître sera placée à la suite de ces *Observations*.

» est fils d'un maître des requêtes. La mère de des » Réaux est Monnerot, et la mère de l'autre est made- » moiselle Bigot. Des Réaux est fils de partisan, que » M. Colbert a ruiné. Il est glorieux, les louanges le ren- » droient fou. Il dit qu'il est en esprit ce que madame » de Montbazon est en beauté. Il n'a que deux filles.»

Cette curieuse mention nous apprend des faits ignorés ou mal connus ; mais en même temps elle contient des erreurs qu'il faut relever. La mère de Tallemant ne s'appeloit pas Monnerot ; elle étoit sœur de Rambouillet, le financier, dont Tallemant épousa la fille. Paul Tallemant n'étoit pas le fils de mademoiselle Bigot ; son père, le maître des requêtes, avoit épousé Marie de Montauron, fille naturelle de Puget de Montauron. Maucroix a confondu la femme du maître des requêtes avec mademoiselle Bigot de la Honville, qui avoit épousé Pierre Tallemant, le banquier, frère aîné de des Réaux.

Il résulte de la note de Maucroix, que des Réaux a fait son abjuration, le 17 juillet 1685, entre les mains du Père Rapin. On y apprend aussi qu'il est né deux filles du mariage de Tallemant.

L'extrait des Mémoires de Maucroix fait positivement connoître l'époque de la mort de des Réaux.

On y lit cette mention :

« Le dix novembre 1692, mourut à Paris, dans sa » maison, près la porte de Richelieu, mon cher ami » M. des Réaux. C'étoit un des plus hommes d'honneur » et de la plus grande probité que j'aye à jamais connu. » Outre les grandes qualités de son esprit, il avoit la mé- » moire admirable, écrivoit bien en vers et en prose et » avec une merveilleuse facilité. Si la composition lui

» eût donné plus de peine, elle auroit pu être plus correcte.
» Il se contentoit peut-être un peu trop de ses premières
» pensées, car du reste il avoit l'esprit beau et fécond,
» et peu de gens en ont autant que lui. Jamais homme
» ne fut plus exact ; il parloit en bons termes et facile-
» ment, et racontoit aussi bien qu'homme de France.»

Le jour de la mort de Tallemant étant ainsi révélé, nous nous sommes empressés de recourir aux registres de la paroisse Saint-Eustache, et nous y avons trouvé inscrit l'acte dont nous donnons ici la copie exacte :

Extrait du registre des décès de la paroisse Saint-Eustache de Paris, pour l'année 1692.

« Du dit jour, mardi, onzième novembre, défunt mes-
» sire Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, demeurant
» rue Neuve-Saint-Augustin, décédé du dix du présent
» mois, a été inhumé au cimetière de Saint-Joseph.
» *Signé* l'abbé Tallemant, avec paraphe, Tallemant.»

Ces signatures sont celles de l'abbé Tallemant, frère germain de des Réaux, et de Paul Tallemant, fils du maître des requêtes. Il est probable que c'étoient les deux seuls Tallemant qui existassent au moment de la mort de des Réaux.

L'acte n'est signé ni du curé ni d'un vicaire ; cette irrégularité lui est commune avec la plupart des actes de décès qui le précèdent et le suivent.

L'inscription de cet acte sur un registre de paroisse établiroit à elle seule que Tallemant avoit embrassé la religion catholique. Les protestants, depuis la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, n'avoient point d'état civil en France.

Les renseignements donnés par Maucroix ne nous

font rien connoître de nouveau sur sa famille, si ce n'est qu'il a eu deux filles. Ses Mémoires ne nous avoient fait soupçonner l'existence que d'une seule (1); ces deux filles lui ont-elles survécu? se sont-elles mariées? il y a peu de vraisemblance, quand on voit Renée-Madeleine Rambouillet, petite-nièce de des Réaux, épouser, en 1701, M. Trudaine de Montigny, lui apporter plusieurs terres de sa famille, et même les manuscrits et les papiers de des Réaux, compris, en 1803, dans la vente du dernier des Trudaines (2).

La connoissance de l'époque précise de la mort de Tallemant nous a fait apercevoir d'une erreur dans laquelle nous sommes involontairement tombés. Nous nous empressons de reconnoître que nous avons été trompés par une assez grande ressemblance d'écriture, et que le manuscrit acquis par nous à la vente de M. Boulard, en 1833, n'est pas de des Réaux. Nous avons emprunté à ce volume deux chapitres d'anecdotes, tout-à-fait dans le genre de Tallemant, mais ils ne peuvent lui appartenir (3).

L'union de Tallemant et d'Élisabeth Rambouillet, sa femme, n'a pas été toujours heureuse; des nuages s'élevèrent entre eux; pour quelle cause? à quelle époque? nous l'ignorons; mais on ne peut en douter, après avoir lu une lettre de madame Tallemant que M. Paul Lacroix possédoit dans sa collection d'autographes. Les deux époux vivoient séparés, et ma-

(1) *Notice historique*, t. 1er page 42.

(2) *Notice historique*, page 64 et 68.

(3) Voyez les chapitres intitulés *Suite des bons mots et naïvetés*, et *Reparties de madame Cornuel*, t. IX, pages 36 à 57. Plusieurs des anecdotes de ce dernier chapitre se réfèrent à une date postérieure à la mort de Tallemant.

dame des Réaux, retirée au couvent de Bellechasse, demandoit une audience à un ministre chez lequel elle s'étoit inutilement présentée plusieurs fois. « Une » femme, dit-elle, qui est mal avec toute sa famille, » et qui doit répondre de sa conduite à tant de gens, » ne peut sortir d'un monastère sans donner quel- » que prise sur elle. » Cette lettre est datée du couvent de Bellechasse, un 14 août (1). On n'en sait pas davantage; le temps amènera peut-être quelque autre découverte.

Les remarques de Maucroix sur des Réaux le peignent sous les mêmes traits qu'il s'est lui-même dessiné dans ses Mémoires. Elles montrent aussi en lui l'*homme d'honneur et de probité*. Si Tallemant, en effet, a raconté tant de désordres, s'il a même quelquefois sali sa plume, il n'a fait nulle part l'apologie du vice; au contraire, partout il le poursuit de son fouet satirique, et lui arrache son masque d'hypocrisie. Il prêche à sa manière.

Un écrivain, Michault de Dijon, en parlant de Maucroix, met aussi Tallemant au nombre de ses principaux amis (2).

Les lettres de Maucroix, celles de ses poésies qui peuvent subir l'épreuve de l'impression, et l'extrait de ses Mémoires, seront bientôt publiés par M. Louis Paris.

(1) *Catalogue analytique des autographes provenant de la bibliothèque du bibliophile Jacob* (Paul Lacroix). Paris, Techener, 1840, in-8°, page 40.

(2) « Ses plus fameux amis étoient d'Ablancourt, Conrart, des Réaux-Tallemant, Patru, La Fontaine. » (*Particularités de la vie des auteurs françois qui ont écrit des lettres* (par Michault de Dijon), dans le recueil intitulé : *Les plus belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets, par P. Richelet.* Amsterdam, J. Westein et G. Smith, 1737, in-12, t. 1er, page 104.

Le principal intérêt de sa publication s'attachera aux lettres de Maucroix et à ses poésies. Les lettres, écrites avec un grand charme de style, contiennent de précieux détails sur la société du dix-septième siècle, et des allusions littéraires qui leur donnent encore plus de prix. Les poésies ont été déjà en partie réunies par notre honorable confrère, M. le baron Walkenaer, d'après un recueil manuscrit de la Bibliothèque Royale (1). Le manuscrit de Rheims est beaucoup plus complet, et plus exact ; il offre pour les pièces connues de très-bonnes variantes, et il en contient beaucoup d'inédites. Ces poésies ne seroient pas toutes susceptibles d'être publiées ; le chanoine paroît s'être souvent oublié ; dans ces moments il laissoit aller son imagination et sa plume avec une liberté, auprès de laquelle la naïve crudité de Tallemant des Réaux seroit de la retenue. Maucroix se montre fréquemment l'imitateur et l'émule de Marigny, de Blot et de tous ces chansonniers licencieux dont les couplets salissent les recueils manuscrits de pièces satiriques. On regarderoit ces productions de Maucroix comme des emportements de sa jeunesse, si dans quelques-unes il ne gémissoit pas sur la triste caducité qu'amènent les années. En écartant ces élans d'une muse en délire, il restera de Maucroix des poésies spirituelles, pleines de sensibilité, d'harmonie et de grâce, des vers d'un naturel exquis, des épigrammes finement aiguisées de malice. Il n'y est méchant que pour son frère aîné (2), comme déjà nous l'avons indiqué.

(1) *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet de la Sablière et de François Maucroix*, etc. Paris, Nepveu, 1825, in-8°.

(2) *Poésies de Maucroix*, édition de M. Walkenaer, p. 314.

Ami de La Fontaine, leurs génies ont entre eux un air de parenté. Leurs goûts, leurs manières, nous dirons même leur style, tout les rapprochoit ; c'étoit une véritable fraternité.

Les Mémoires de Maucroix offrent moins d'intérêt que ses lettres et ses poésies. Le chanoine s'y montre un peu trop occupé des difficultés qui s'élevèrent entre le cardinal Barberin et le chapitre de sa cathédrale. Ces détails ont cependant leur intérêt historique, ne fût-ce que pour fixer les souvenirs d'usages anciens, et pour montrer l'opposition que rencontroient nos principes gallicans dans un archevêque italien. D'ailleurs, la sévérité de ces discussions est tempérée par des épisodes attachants ; ainsi, les lecteurs aimeront à suivre Maucroix à Fontainebleau, où il fit un voyage en 1671, comme délégué du chapitre. Ils se plairont à l'entendre décrire les magnificences de ce lieu royal, et peindre La Vallière sur son déclin, au moment, où avec madame de Montespan, sa rivale, elle partoit pour accompagner Louis XIV à la chasse. Les mémoires de Maucroix ont d'ailleurs un intérêt tout particulier pour la ville de Rheims, où le cardinal-archevêque Barberin est encore aujourd'hui fort peu connu.

Nous terminerons en remerciant M. Louis Paris de la complaisance avec laquelle il a mis à notre disposition les manuscrits de Maucroix, et en l'engageant à ne pas différer une publication qui ne peut manquer d'être accueillie avec empressement par les littérateurs qui, éblouis et fatigués des millions de facettes de notre littérature nouvelle, aiment à vivre dans le grand siècle et se replient volontiers sur le passé.

28 octobre, 1840. MONMERQUÉ,
de l'Institut.

ÉPITRE DE MAUCROIX (1) A DAMON (2).

Que fais-tu, cher Damon, maintenant que ta ville
Est en proye aux fureurs de la guerre civile?
Que fait la jeune veuve et ta chère moitié?
Que votre triste sort est digne de pitié!

Encor si je savois en quel état vous êtes,
Si tu n'es point blessé, quelle chère vous faites,
Si quelquefois le pain ne manque pas chez toy,
Et si ta cuisinière a toujours de l'employ!

Pour nous la renommée est stérile en nouvelles,
Et je crois, vers Paris, qu'on a rogné ses aisles,
De peur que jusqu'à nous elle ne pût voler,
Et de ses bruits divers nos peuples esbranler.

Icy nous maudissons l'auteur de vostre guerre,
Et, prests à voir tomber la foudre en nostre terre,
De vœux continuels nous fatiguons les cieux,
Mais inutilement, et sans espoir de mieux;
Car qui peut se flatter de toucher le rivage,
Quand il voit son vaisseau si proche du naufrage?

(1) Une autre épître, adressée par Maucroix à madame des Réaux, sous le nom de *Rosaliane*, a été imprimée dans l'édition de M. Walkenaer, page 284. On a ignoré jusqu'à présent le nom de la personne cachée sous ce déguisement. L'*Épître à Damon* a été écrite en 1649, pendant que Paris *frondeur* étoit assiégé par les troupes du Roi.

(2) Des Réaux. (*Note de Maucroix.*)

Un perfide estranger se baigne en nostre sang ;
La France de ses mains se déchire le flanc ;
Elle-même, ô malheur ! hâte ses funérailles,
Et de son propre fer fouille dans ses entrailles.
France, de quoy te sert que tes fameux guerriers
Marchent pompeusement, le front ceint de lauriers,
Et que par leur valeur l'orgueilleux sang d'Espagne
Tant de fois des Flamands ait rougi la campagne,
Si tu n'as triomphé que pour un estranger
Qu'on voit insolemment ton pays ravager,
Un homme que le sort a tiré de la houe,
Que son propre pays luy-mesme désavoue?
Et sous ce joug infâme il se faut abaisser !
O honte ! que le temps ne sauroit effacer,
Et dont le souvenir, quoy que la France fasse,
Fera rougir encor nostre dernière race !

Je m'échauffe, Damon, et plus que je ne dois ;
Amy, c'est mon défaut, je suis trop bon François :
La colère m'emporte, en voyant ma patrie
D'un opprobre éternel honteusement flétrie.

Mais c'est trop t'ennuyer de propos superflus ;
Laissons là l'estranger, je ne t'en parle plus.
Pourveu que de bon vin ta cave soit fournie,
Que de bled largement ta maison soit garnie,
Et qu'au fond de ton pôt ne logent les souris,
Aille comme il pourra le siége de Paris.

Surtout, quand il faudra mettre la main aux armes,
Ne sois pas des premiers à courir aux alarmes,
Car tu n'ignores pas qu'on dit communément
Que les hommes d'esprit se hâtent lentement.
Et puis de tels que toy, c'est chose bien certaine

Qu'on n'en rencontre pas quatorze à la douzaine.
Mais, quand tu vaudrois moins, pourquoi se hasarder ?
Puisqu'on n'a qu'une vie, il la faut bien garder.

Approuve mon avis, et tâche de le suivre ;
Il n'est rien de si bon à qui veut long-temps vivre.

FIN.

VA1 1529943

Digitized by Google

TABLE DU TOME DIXIÈME.

Pages.

Joueurs 5
Mouriou 8
Duels et accommodements 11
Mademoiselle Thomas 17
Bouchard 19
Gens taillés 21
Grand' amour récompensée 24
Vengeance raffinée 25
Subtilité, présence et adresse de corps et d'esprit 26
Le Parquet 34
Fourberies 36
Mondory, ou l'histoire des principaux comédiens françois. 39
Contes de prédicateurs et de ministres 52
Madame de Vieillevigne 56
Pronostics 58
Pierre philosophale 64
Moncontour 66
Contes, naïvetés, bons mots, etc 68
Les amours de l'Auteur 88
Muets 113
Contes sur le mariage 115
Madame de Launay 117
Tours, malices, — tours de Bohèmes 135
La marquise de Brosses et Maucroix 143
Contes de bêtes 153
Contes de mourants 157
Charpy, sieur de Sainte-Croix 160
Naïvetés, bons mots, reparties, contes divers 162
Madame de Langey 191
Madame d'Espagnet, madame de Morangis, gens d'église, etc. 207
Marigny-Malenoe 212
Mademoiselle Pollalion 214
Avocats (suite) 216
Petit-Puis 218

Pages.
Pellot..... 219
Mademoiselle des Jardins, l'abbé d'Aubignac et Pierre Corneille..... 221
Marigny et l'abbé de Roquette..... 238
Boileau-Despréaux, sonnet impromptu..... 241
Fragments épars..... 244
Additions..... 249
M. Viète (t. II, p. 88)..... 249
Madame de Montausier (t. III, p. 233)..... 250
Madame Pilou (t. VI, p. 60)..... 253
Madame de Gondran, (t. VII, p. 196)..... 254
Madame de Vervins (t. VIII, p. 79)..... 255
Extravagants, visionnaires, etc. Sur l'abbé Michel de Saint-Martin (t. IX, p. 195)..... 259
Dernières Observations de l'Éditeur..... 263
Épitre de Maucroix à Damon (*Des Réaux*)..... 272

FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME ET DERNIER.